



Histoire générale de Port-Royal, depuis la réforme de l'abbaye jusqu'à son entière déstruction

<https://hdl.handle.net/1874/26352>

HISTOIRE
DE
PORT-ROIAL

Les Pièces renvoyées à la fin de ce troisième Tome ne se trouvent qu'à la fin du quatrième.

305.7.9.

HISTOIRE

GENERALE

DE

PORT-ROÏAL,

DEPUIS LA REFORME DE L'ABBAÏE
jusqu'à son entière destruction.

TOME TROISIEME.



A AMSTERDAM,

Chez JEAN VANDUREN,

M. DCC. LVI.



HISTOIRE GÉNÉRALE DE PORT-ROÏAL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE HUITIEME.

RIEN n'étoit plus florissant que la 1647.
maison de Port-roial de Paris; mais la I.
mère Angélique n'avoit pas perdu le La mere An-
geliique penfe
à retourner à
souvenir du monastere des Champs P. R. des
Champs. M.
qu'elle avoit quitté. Elle avoit toujours l'Archevêque
eu beaucoup de peine sur cela, surtout en accordé la
depuis que M. de S. Cyran lui eût té- permission.
moigné qu'il ne lui auroit pas con-

1647.

seillé d'abandonner si facilement son ancien monastere , & qu'il ne croioit pas que les raisons de santé qu'elle lui alléqua , fussent un motif suffisant pour quitter un lieu où Dieu l'avoit placée. » Ne vaut-il pas , lui dit-il à cette occasion , autant servir Dieu dans l'infirmerie que dans l'Eglise , quand il le veut ? Il n'y a point de prières qui lui soient plus agréables que celles qui se font dans les souffrances ». Il l'exhorta ensuite à conserver cette maison , lui faisant espérer que Dieu y conduiroit un jour des *ames pour le servir.*

La mere Angélique conserva toujours depuis, le desir de retourner dans cette chere solitude. C'est pourquoi elle ne voulut jamais rien vendre de ce qu'elle y avoit laissé , quoiqu'on la pressât, en différentes circonstances très délicates & où elle se trouvoit dans un grand besoin , de vendre les chaises du Chœur & autres effets , dont elle eût pu tirer des sommes considérables. C'est à ce sujet , que M. de S. Cyran étant au bois de Vincennes , a fait dans ses points sur la pauvreté , une espece de prédiction sur ce qui est arrivé depuis par rapport au rétablissement de P. R. des Champs,

» Dieu , dit-il , fait avec les mai-
» sons & les monastères qu'il aime ,
» ce qu'il fait avec les personnes qu'il
» affectionne , & qui sont dans l'élec-
» tion. Il les ruine pour prévenir les
» vraies ruines , qui sont celles de l'a-
» me , qu'elles causeroient elles-mê-
» mes par un dérèglement de disci-
» pline , si elles subsistoient plus long-
» tems. L'esprit de pauvreté qui est
» en un monastere qu'on a transferé
» dans une ville , s'oppose tant qu'il
» peut à la ruine du monastere qu'on
» a laissé aux champs , avec espérance
» que Dieu qui habite encore avec
» ses Anges dans cette Eglise chain-
» pêtre , y introduira un jour des per-
» sonnes religieuses. Conserver le
» dortoir à cette intention , en mé-
» prisant deux ou trois mille écus qu'on
» en peut retirer pour subvenir aux
» grandes nécessités de la maison , est
» un grand témoignage que l'esprit de
» pauvreté est dans le cœur de ceux
» qui le gouvernent & qui l'habitent.
» Cet esprit fait que l'on soutient
» volontiers l'œuvre de Dieu , &
» qu'on a toujours dessein de lui resti-
» tuer ce que l'on a ôté aux champs
» d'où l'on s'est retiré , en donnant
» moyen à quelques personnes reli-

1647.

„ gieuses de se retirer en ce lieu , &
„ en le conservant le plus qu'on pourra
„ en son entier pour y attirer davan-
„ tage cet esprit. Dieu qui voit tout ,
„ voit du Ciel cette disposition du
„ cœur des religieuses ; & outre
„ l'exemption de l'amour de l'argent
„ qui s'y trouve , qui ne peut qu'être
„ agréable à Dieu en des personnes qui
„ lui ont voué la pauvreté , il agrée
„ beaucoup davantage le desir qu'elles
„ lui témoignent en conservant ainsi
„ sa maison , qu'elle devienne un mo-
„ nastere , pour expier par ce moyen la
„ faute qu'elles croient avoir faite
„ de l'avoir vraiment ruiné en se reti-
„ rant à la ville. Il faut que la nécessité
„ soit urgente pour donner droit aux
„ religieuses de quitter la compagnie
„ des Anges , avec lesquels elles habi-
„ toient & louoient Dieu dans un mêm-
„ e monastere. Comme les Anges ne
„ quittent jamais un lieu saint , que
„ lorsque le commandement & l'in-
„ dignation de Dieu les y oblige , il
„ faut aussi à leur exemple ne le quit-
„ ter jamais que par un manifeste
„ mouvement de Dieu. Les lieux les
„ plus misérables , s'ils ne sont pas
„ contagieux ou inhabitables , sont
„ plus conyenables à ceux qui sont

„ profession de vivre en pauvres. Il y
 „ a peu de gens qui aiment mieux s'ex-
 „ poser à l'incommode de la vie,
 „ qu'au péché. Ils ont la crainte de vi-
 „ vre sans biens, & n'ont pas la crainte
 „ de vivre sans grace. Les ames qui
 „ semblent à Dieu, ont presque toutes
 „ une porte de derrière par laquelle
 „ elles s'échappent.

1647.

Outre le desir que la mere Angeli-
 que avoit de retourner à P. R. des
 Champs pour réparer la faute (1) qu'el-
 le croioit avoir faite en quittant trop
 aisément ce monastere, le nombre des
 religieuses étoit si grand dans la maison
 de Paris, qu'elle pouvoit à peine les
 contenir. C'est pourquoi il paroissoit
 nécessaire d'en transferer quelques-
 unes dans l'ancien monastere. Elle tenta
 plusieurs fois d'en obtenir la permission
 de M. l'Archevêque, mais ses démar-
 ches furent pendant long-tems inutiles.
 Enfin le moment arrêté par la Provi-
 dence arriva. La mere Angélique, sans
 se laisser abattre par les obstacles qu'on
 avoit mis jusqu'alors à ses pieux des-
 seins, ranimant sa foi, recommanda

(1) Voyez de quelle maniere elle parle de cette faute dans la lettre 310 T. 1. p. 500. à Madame de Mornai Vilarceaux,

1647.

l'affaire à Dieu , & fit faire des prières par la Communauté , sans lui dire autre chose , sinon que c'étoit pour une affaire qui regardoit la gloire de Dieu. Le Seigneur écouta les gémissemens de ses épouses , & toucha tellement le cœur de M. de Gondi , que la mere Angélique lui ayant encore demandé la permission si long-tems refusée , il la lui accorda avec bonté. Ce fut le 27 de Juillet 1647 , que la mere Angélique obtint cette permission. Mais lorsqu'elle en fit part à la Communauté , qu'elle assembla pour ce sujet , toutes les religieuses furent extrêmement touchées de cette nouvelle , jugeant bien qu'elle voudroit faire sa résidence ordinaire à P. R. des Champs. Toutes se jetterent à ses pieds , la priant avec larmes de les mener avec elle. M. de Paris , en permettant le rétablissement de ce monaistere , mit cette condition , que les religieuses qui y seroient envoiées ne seroient pas une Communauté particulière , mais seroient toujours soumises à la jurisdicition de l'Ordinaire & à l'autorité de la même Abbesse que la maison de Paris. La mere Angelique avoit fait un voïage à P. R. des Champs en 1646 , avant que d'avoir obtenu la permission d'y

transferer quelques religieuses (2). Elle y arriva le 10 Septembre, accompagnée de Madame le Maitre sa sœur, (sœur Catherine de S. Jean) de Madame d'Aumont, qui s'étoit retirée cette année à P. R. de Paris, de M. Singlin, & de M. Arnauld le Docteur. Elle vit toute la maison qu'elle trouva fort changée, principalement pour les jardins & les déhors. Elle y étoit venue, dit M. le Maitre, ayant conçu depuis peu le dessein, selon la proposition que M. Singlin lui avoit faite, d'y faire revenir une partie des religieuses de P. R., à cause qu'elles étoient en très grand nombre. Sa résolution fut d'offrir beaucoup cette affaire à Dieu, croïant que peut-être il avoit été dans l'ordre de sa providence qu'elle quittât ce monastere, où elle souffroit de grandes incommodités, pour entrer sous la conduite de M. de S. Cyran & de M. Singlin, & renouveler tout son monastere par l'esprit de pénitence, d'humilité, & de la pauvreté religieuse; qu'ensuite Dieu, pour donner plus de cours & de réputation à la conduite de ses deux serviteurs, ayoit attiré plusieurs

1647.

(2) T. 2. 2 Partie, 1. Rel. p. 325 & suiv.

1647.

„ personnes dans cette solitude , les-
 „ quelles avoient encore rendu la mai-
 „ son plus logeable , & moins sujette
 „ aux incommodités que les religieu-
 „ ses y souffroient auparavant (3).
 C'est ainsi que la mere Angélique étu-
 dioit dans tous les évenemens de la
 vie , les desseins & la conduite admi-
 table de Dieu. Si elle fit une faute en
 quittant P. R. des Champs en 1626
 pour s'établir à Paris , il faut avouer
 que cette faute eut d'heureuses suites ,
 par la liaison qu'elle lui procura avec
 M. de S. Cyran & M. Singlin. La mere
 Angelique fit deux autres voyages à P.
 R. des Champs en l'année 1647 , pour
 faire travailler aux réparations néces-
 faires , & mettre tout en état de loger
 des religieuses.

1648.

I I.
 La mere An-
 gelique sort
 de P. R. de
 Paris.

Elle y fut extrêmement édifiée de la
 maniere dont les solitaires y servoient
 Dieu. » Dieu , dit-elle , (4) y est tou-
 „ jours mieux servi qu'il ne le sera
 „ parmi nous. C'est une merveille de
 „ voir le silence , la modestie & la dé-
 „ votion , même des valets qui nous
 „ préparent les lieux avec une aussi
 „ grande affection , que si nous étions

(3) Ces solitaires avoient pour rendre le lieu plus
 desséché les marais , don-
 fain.

né un écoulement aux
 eaux , & relevé les terres , (4) Lettre à la Reine
 de Pologne , T. I. p. 351.

des Anges qu'ils attendroient.

1648.

Malgré toute la diligence qu'on fit, les lieux ne purent être disposés que l'année suivante. Cet intervalle parut long à la mere Angelique, qui soupiroit après le moment auquel elle devoit quitter le séjour de Paris, qui lui étoit devenu insupportable. » Je vous confesse, Madame, dit-elle dans une lettre à la Reine de Pologne, du 29 Octobre 1647, (5) » qu'il m'ennuie beaucoup que le tems ne soit venu, ne pouvant plus souffrir Paris & le monde ». Elle en parle de la même maniere dans plusieurs autres lettres à la même Princesse. Enfin le moment si désiré arriva. Le jour du départ pour retourner dans une solitude si désirée fut fixé au 13 de Mai. M. le Cardinal de Retz, Coadjuteur de M. de Paris, vint la veille à la maison de Paris, pour dire adieu à la mere Angelique.

Il voulut voir aussi toutes les filles qui la devoient suivre, & il leur donna sa benédiction. Le lendemain 13 Mai 1648, la mere Angelique & celles qui devoient l'accompagner, communierent à la premiere Messe, ensuite elle dit adieu à toutes les sœurs, qui fon-

1648.

doient en larmes. « Pourquoi pleurez-
 „ vous, mes sœurs, leur dit-elle, ne
 „ faut-il pas faire gaiement la volonté
 „ de Dieu, & de bonne grâce? Il faut
 „ plutôt se réjouir de ce qu'il sera
 „ glorifié comme je l'espere, dans ce
 „ rétablissement ». Elle sortit ainsi,
 laissant la Communauté dans les pleurs,
 accompagnée de sept (6) religieuses de
 chœur, & de deux converses (7), &
 arriva à P. R. des Champs sur les deux
 heures après midi.

III. Ce fut une joie universelle dans tout

Arrivée de la mere Angelique à P. R. des Champs. Ses travaux.

le païs, surtout pour les pauvres, d'ap-
 prendre que la mere Angelique reve-
 noit à P. R. des Champs. La cour du
 monastere s'en trouva remplie à son
 arrivée. Il y avoit entre autres de vieil-
 les femmes qui l'avoient vue autre-
 fois en ce lieu, & la consideroient
 comme leur mere & leur nourrice. Elles
 se jettoient à ses piés, à son cou, la
 ferroient entre leurs bras, ne pouvant
 assez lui témoigner leur joie, & louoient

(6) Sœur Marguerite Angelique du S. Esprit, Giroult des Tournelles; sœur Marie de S. Louis, Bernard; sœur Catherine de S. Jean, Arnauld; sœur Angelique de S. Jean, Arnauld; sœur Elizabeth Madeleine de

S. Luc, Midorge; sœur Anne de Sainte Gertrude, Robert; sœur Madeleine de Sainte Agnès, de Ligny.

(7) Sœur Catherine de l'Assomption, Gaillard; sœur Scholastique de Sce Barbe, Genin.

Dieu de ce qu'il leur rendoit leur bonne mere.

1648.

Lorsque la mere Angelique & ses compagnes furent arrivées près de l'Eglise, elles trouverent les solitaires qui les attendoient devant la porte, un des Ecclésiastiques portant la croix. Aussitôt qu'elles furent entrées, ils entraient eux-mêmes dans l'Eglise du dehors, où ils chanterent le *Te Deum*. Ce jour & les suivans furent employés à faireachever les ouvrages nécessaires pour la clôture; & le dimanche on commença à chanter l'office à l'Eglise, & à mettre toute chose dans une exacte régularité.

La mere Angelique travailla aussitôt à faire entrer sa petite communauté dans l'esprit & les dispositions où elle avoit vu autrefois dans le même lieu un grand nombre de filles sous sa conduite, & sous celle de la mere Agnès. Elle prenoit plaisir à parler de la vertu & de la ferveur des premières religieuses réformées: elle rapportoit des exemples merveilleux de leur amour pour la pauvreté, de leur mortification, de leur simplicité, de leur silence, de leur recueillement. Comme une de ses maximes étoit, qu'il faut prendre dans les commencemens les choses le plus

1648.

haut qu'il est possible , parce qu'on se relâche toujours trop , toutes ses pensées & tous ses désirs ne tendoient qu'à établir dans son monastere ce qui pouvoit être de plus parfait touchant la pauvreté , la simplicité , la séparation du monde , le silence , l'union entre les sœurs. Elle faisoit entendre à ses religieuses , qu'elles devoient avoir de la joie des petites incommodités qui se rencontroient dans ce commencement où l'on manquoit de beaucoup de choses , sur-tout de logement , n'y ayant point encore de dortoir. Comme elle donnoit toujours l'exemple en toutes choses , elle vouloit qu'il y eût toujours six ou sept lits dans sa chambre pour différentes personnes qui se levoient à diverses heures de la nuit. Elle vouloit même , lorsqu'elle étoit malade , & qu'elle ne pouvoit aller à Matines , qu'une partie des sœurs qui y alloient , se vinssent chauffer au retour dans sa chambre , lorsqu'il faisoit froid. Elle n'oublioit rien pour faire entrer ses religieuses dans les mêmes sentimens où elle étoit elle-même ; & pour leur inspirer un grand amour pour la pauvreté. Elle disoit qu'on n'étoit pas pauvre pour en avoir fait le vœu , lorsqu'on ne manquoit de rien ; & que si une religieuse

n'avoit une préparation de cœur à souffrir le manquement de toutes choses, quand Dieu le permettroit, elle se monquoit de lui, & n'accomplissoit nullement son vœu. Elle parloit sur ce sujet avec beaucoup de zèle, afin que les religieuses comprissent que souvent on se trompe, en s'imaginant qu'on a bien de l'amour pour la pauvreté, quoiqu'on ne l'ait que dans l'esprit en spéculacion. Elle les exhortoit aussi à se contenter en santé & en maladie des choses les plus conformes à leur état, sans se rendre délicates ni difficiles en quoi que ce fût. Elle avoit d'ailleurs un grand soin des malades, & une singulière attention pour que rien ne leur manquât.

1648.

Pour donner quelque connoissance des instructions que la mere Angelique donnoit à ses religieuses sur le silence, sur le recueillement, sur la vigilance, il faut rapporter ici un petit écrit, que la mere Madeleine de sainte Agnès de Ligny nous a conservé. La mere Angelique le fit au commencement du rétablissement de P. R. des Champs, pour l'instruction d'une sœur qu'elle avoit amenée avec elle, (qui est sans doute la sœur Madeleine de Ligny elle-même) & qu'elle affectionnoit beaucoup.

I V:
Abregé des
instructions
de la mere
Angelique.

1648.

Cet Ecrit contient en abrégé tout ce que la mere Angelique disoit en général à ses religieuses.

„ Lorsqu'on se sent foible dans la
 „ vertu , & qu'on voit qu'on n'agit
 „ pas dans les occasions avec la retenue
 „ & la circonspection que doit em-
 „ ploier une personne malade , il se
 „ faut ressouvenir le plus qu'il est possi-
 „ ble de sa foiblesse ; car on ne ressent
 „ les maux de l'ame que par le ressou-
 „ venir , & l'on ne se garantit des chû-
 „ tes & des rechûtes , que par la retraite
 „ intérieure , la séparation des objets
 „ & des rencontres qui nous affoiblis-
 „ sent , & par la retenue dans les oc-
 „ casions , en se rappellant sa propre
 „ misere , pour s'humilier & se ressou-
 „ venir de Dieu , pour l'invoquer &
 „ demander son secours , & pour avoir
 „ un grand respect en sa présence , afin
 „ de ne rien faire ni dire , qui soit in-
 „ digne de sa majesté.

„ Le remede des ames est de se te-
 „ nir le plus qu'il est possible , en un
 „ grand abaissement devant Dieu , &
 „ se considérer comme pauvre & infir-
 „ me , qui ne peut agir que par sa grace
 „ & par la vertu de son esprit ; écouter
 „ toujours le prochain , & lui déferer ,
 „ autant qu'il est possible ; ne point

» faire d'avance qu'avec beaucoup de
» circonspection & de défiance de soi-
» même ; ne désirer point qu'on suive
» nos pensées.

» Il faut s'occuper paisiblement aux
» choses qui nous sont commises de la
» part de Dieu, & adorer en toutes les
» rencontres les ordres de sa divine
» providence. Il faut avoir une conti-
» nuelle attention au silence, ne par-
» ler que quand il est nécessaire ou
» utile, & examiner avec fidélité,
» avant que de parler, si la nécessité
» ou l'utilité nous y porte, & dans le
» nécessaire ou l'utile ne rien mêler de
» superflu. Il ne faut pas se contenter
» d'avoir considéré, avant que de par-
» ler, s'il étoit nécessaire, mais exa-
» miner encore après, si nous ne nous
» sommes point trompés, ou si nous
» n'avons point excédé, pour nous en
» humilier, & prier Dieu qu'il nous
» pardonne.

» Il ne faut point, sans une occa-
» sion extraordinaire, parler de soi, ni
» à son avantage, ni des avantages de
» ses parens, ni de ceux d'autrui, ni de
» ses connaissances, ni de ce qu'on a
» vû au monde, des vanités, des gran-
» deurs, des beaux lieux, ni de ce
» qu'on apprend du dehors, ni de ce

1648.

1648.

„ qui se passe dans le monastere , enfin
 „ de rien d'inutile ; puisque , selon la
 „ parole du Fils de Dieu , on rendra
 „ compte de toute parole inutile. Et mê-
 „ me tout ce que dessus est pire qu'inu-
 „ tile , parcequ'il s'y rencontre souvent
 „ du mensonge , de la vanité , de la flat-
 „ terie ou du mépris , de la suffisance ,
 „ du jugement téméraire , de la pré-
 „ somption , & une source de distrac-
 „ tions qui privent l'ame de l'attention
 „ à Dieu , & de l'onction de sa grace.
 „ Il faut être tardif à parler , & prompt
 „ à écouter. *Pone, Domine, custodiam*
 „ *ori meo.*

„ Regarder souvent Jesus-Christ à
 „ la droite de son pere , comme notre
 „ Médiateur & notre Sauveur. Se re-
 „ garder , par espérance & confiance
 „ en Dieu , comme un élu , & consi-
 „ dérer ce que Dieu a fait pour nous
 „ en cette qualité : *Omnia propter*
 „ *electos.*

„ Prier Dieu souvent par le gémissé-
 „ ment du cœur , n'ayant point d'autre
 „ remede pour remédier à tous nos
 „ maux & à toutes nos secrètes cupiditi-
 „ tés , que de les exposer à la miséri-
 „ corde de Dieu. Mépriser toutes les
 „ choses temporelles.

„ Nous avons un grand exemple

» dans l'Evangile, de la perte de Notre-
 » Seigneur Jefus-Christ au Temple, de
 » ne vaquer qu'aux choses que le Pere
 » desire de nous, & ne chercher que
 » Jefus-Christ, sans nous presster, ni
 » troubler de rien. S. Ambroise remar-
 » que que la Ste Vierge fut reprise par
 » son fils de ce qu'elle recherchoit en-
 » core quelque chose d'humain en lui;
 » au lieu qu'elle devoit adorer & se
 » soumettre à Dieu dans l'absence de
 » son fils, sans s'en tourmenter. Que
 » s'il n'a pas été permis à la Ste Vierge
 » de travailler pour un si saint sujet, de
 » quoi nous sera-t-il permis de nous
 » inquiéter & de nous empresser?

La Mere Angelique, en recommandant ainsi la retraite & le silence, ne recommandoit pas moins à ses Religieuses d'être disposées à sortir de cette retraite pour servir leurs sœurs, quand elles en avoient besoin. Elle les exhortoit à avoir toujours un cœur ouvert, & une plénitude de bonne volonté pour s'assister les unes les autres. Elle désiroit que chaque sœur eût grande attention à remplir tous les devoirs de son obéissance, & à ne manquer à rien; mais en même-tems elle vouloit qu'elle considérât toutes les autres obéissances, comme la sienne propre, quand on y

1648.

avoit besoin de son secours , ou de quelque chose qui dépendoit d'elle , parceque la charité nous doit rendre toutes choses communes. Elle leur disoit qu'on pouvoit aussi bien se rendre propriétaire de ce qui servoit à son office , que de ce qu'on pouvoit avoir en son particulier. Elle ajoutoit qu'elle ne pouvoit souffrir ces paroles si éloignées de la vraie charité : *Ceci est à moi : Cela est à nous* ; & qu'elle auroit souhaité qu'il n'y eût eu ni portes ni serrures en aucun lieu de la maison , afin que rien ne fût fermé , & que tout pût servir en commun à toutes les sœurs. Enfin elle vouloit qu'on ne refusât rien , à moins qu'il n'y eût une entiere impossibilité de le donner. Elle souffroit avec peine qu'on eût moins soin de conserver les choses communes qui n'étoient pas de l'obéissance dont on étoit chargé , que celles qui en étoient , ou dont on se servoit en son particulier. Elle disoit que cette unique négligence étoit une des causes qui avoient introduit la propriété en beaucoup de maisons religieuses , parceque les Supérieures voyant le dégât qui se faisoit des hardes & autres choses communes , avoient , pour y remédier , permis à leurs religieuses de garder chacunes en

leur particulier ce dont elles avoient besoin ; & qu'ensuite on le demandoit aux parens , & qu'il n'y avoit plus de communauté & de pauvreté dans les monastères.

1648.

Elle déploroit beaucoup le malheur de ces religieuses , qui avoient plus d'égard à l'intérêt qu'à leur vœu de pauvreté. Mais comme c'est une grande tentation dans les maisons qui sont incommodées , elle exhortoit ses filles pour n'y donner aucune entrée , à conserver tous les meubles du monastère avec autant de soin que les pauvres conservent ce qui leur appartient. Elle en donnoit encore une autre raison , qui étoit que tout ce qui appartient aux maisons religieuses , est un bien consacré à Dieu , & dont nous sommes obligés de donner aux pauvres tout ce qui nous reste & que nous pouvons épargner , qu'ainsi on leur retrancoit tout ce qu'on laissoit perdre ou gâter par sa négligence.

Tel fut l'esprit que la mère Angélique établit dans son monastère. Port-Royal des Champs resleurit de nouveau , par la bénédiction que Dieu répandit sur les soins & les instructions de cette Abbesse , auxquelles les Religieuses répondirent parfaitement. Com-

v.

La mère An-
gélique est
élue Abbesse
pour la troi-
sième fois.

1648.

me les deux maisons devoient avoir la même Supérieure, elles concourent l'une & l'autre à l'élection. C'est pourquoi le second triennal de la mere Angelique étant expiré, M. de Ste Beuve ayant commission du Supérieur, alla à P. R. des Champs le 29 Septembre 1648 recevoir les suffrages des sœurs, & les porta cachetés du sceau de la maison, pour les représenter à l'élection de la Supérieure, qui se fit au monastere de Paris le Dimanche suivant quatre d'Octobre. La mere Angelique, qui étoit allée peu auparavant à Paris, fut élue Abbesse, & continuée par une troisième élection.

Pendant le séjour qu'elle fit dans cette ville, elle eut la joie & la consolation d'y recevoir la mere des Anges, qui s'étant démise de son abbaie de Maubuisson, revint le 20 Octobre de cette année à P. R. de Paris. On a vu plus haut de quelle maniere la mere des Anges fut appellée à la conduite de l'abbaie de Maubuisson. Il y auroit sujet de se plaindre de nous, si nous passions sous silence les grands travaux & les fruits admirables que produisit le sage gouvernement de cette sainte abbesse. (8)

(8) On a publié depuis peu la vie de la mere des

Lorsque la mere des Anges arriva à Maubuiffon, elle trouva cette Abbaie dans un triste état, tant pour le temporel, que pour le spirituel : elle étoit accablée de procès & de dettes, qui montoient à 74000 liv. La nouvelle Abbesse mettant sa confiance en Dieu, se proposa de réparer ces ruines par une entiere réforme : elle eut beaucoup à souffrir pour y parvenir, tant au dedans qu'au dehors, de la part même de ceux de qui elle devoit attendre du secours pour l'exécution de ses louables desseins. Mais elle étoit du nombre de ces justes, qui selon l'expression de l'Ecriture, se jettent dans le sein de la miséricorde de Dieu, comme dans une très forte tour, & dont le cœur ne s'épouvante de rien, parcequ'il espere au Seigneur. Dieu bénit d'une maniere si particulière la sage conduite de la mere des Anges, qu'elle gagna dès la deuxième année de son séjour à Maubuiffon, les 18 anciennes, dont plusieurs à peine connoissoient Dieu. Elle avoit un talent admirable pour la conduite des ames. Son caractère doux, gai, ouvert, pré-

VI.
Etat de la maison de Maubuiffon lorsque la mere des Anges en prend possession. Sa conduite.

Anges, écrite par la célèbre Eustochie de Bregy, & revue par M. Nicole ; elle est divisée en deux parties, dont la première

ayoit déjà paru.

venant, lui ouvroit, pour ainsi dire, la porte de tous les cœurs, même des plus durs. Elle se regardoit comme chargée de toutes les fautes, les foiblesse & les langueurs des personnes qu'elle conduissoit. Comme elle avoit un profond sentiment de la corruption naturelle de l'homme, elle ne s'étonnoit point des effets qui en paroissoient dans les ames. Elle regardoit les péchés, les imperfections, les défauts, comme des maladies de personnes qui lui étoient chères, & qui demandoient qu'elle donnât aux ames toute sa tendresse & ses soins. Convaincue que Dieu seul pouvoit les guérir, elle l'en prioit sans cesse. Elle avoit une conduite si simple & si droite, conformément à l'avis que S. Jean Climaque donne aux supérieurs dans sa lettre au Pasteur, qu'elle rendoit simples & sincères les esprits les plus artificieux. Sa charité & sa sollicitude s'étendoient particulièrement à deux sortes de personnes, à celles qu'elle voioit être dans l'abattement & la tentation, & à celles dans lesquelles elle remarquoit que l'esprit de Dieu agissoit pour les faire avancer dans le chemin de la perfection. A l'égard des premières, la tendresse de la charité lui inspiroit une sainte sollici-

tude, pour s'opposer au dessein de l'ennemi dont elle connoissoit les artifices : à l'égard des seconde, la joie de la vérité lui donnoit une sainte ardeur de se rendre coopératrice de Dieu. Jamais elle n'avoit qu'un but dans ses actions & dans ses paroles, c'étoit de fonder les ames dans la vérité & dans la charité. Son moyen étoit toujours droit, comme son but étoit simple. C'est par cette conduite que la mere des Anges maintint la paix dans une maison aussi troublée que l'étoit celle de Maubuisson, & qu'elle gagna à Dieu des ames qui en paroissoient très éloignées.

La mere des Anges avoit obtenu de Rome, par le crédit de Madame de Longueville, la permission de choisir un Vicaire; & le S. Pere lui donna de plus un second Bref pour se soustraire entièrement à l'Ordre de Citeaux, & se mettre sous la juridiction de l'Evêque, en cas que cela fût utile pour le bien de la réforme. La mere des Anges ne se servit pas de la permission qui lui étoit accordée par ce second bref. Elle ne fit point non plus usage du premier, quoiqu'elle l'eût demandé, parce que M. de Citeaux avoit lui-même donné M. Pelletier, Abbé de Foucaumont, Proviseur du collège des Bé-

nardins , pour vicaire , avant qu'on eût reçu les expéditions de Rome.

VII.

Elle forme
un Noviciat,
& réforme les
anciennes
professes.

Quoique ce vicaire ne fut point réformé , il témoigna à la mère des Anges , qu'il donneroit la main à la réforme. Sur ces assurances , elle reçut à l'épreuve des filles qu'elle formoit dans un esprit de recueillement , de piété , de silence , & d'une régularité admirable.

Mais ses soins pour les novices ne diminuoient en rien celui qu'elle avoit pour le salut des anciennes. Elle prioit sans cesse pour elles , & tâchoit de leur gagner le cœur par ses bons offices ; elle les servoit dans leurs maladies , les exhortoit , les instruisoit , les conjuroit de se donner à Dieu : sa charité ne fut pas sans fruit. Ces anciennes commencerent à penser à elles , à témoigner plus de douceur , à parler plus modestement. La premiere chose en quoi elle crut les devoir régler , fut dans ce qui regarde le culte de Dieu. Elle leur fit quitter la mauvaise habitude , dans laquelle elles étoient de parler dans l'Église. Elle prit des mesures qui lui réussirent , pour que l'office divin se fît décentement. Mais tout cela n'étoit encore que pour l'extérieur , & elle avoit toujours en vûe l'essentiel.

Voici

Voïant que Dieu bénissoit ses soins , elle pensa à établir la communauté en déracinant la propriété. Pendant qu'elle travailloit à les y disposer , la mort en enleva trois (les mères Brugeronne , Deschevets & Desmaretz) qui étoient fort sages , & avoient plus de disposition au bien que les autres : elles témoigneronent à la mère des Anges qu'elles étoient toutes prêtes à faire ce qu'elle leur ordonneroit pour leur salut. Comme la Prieure avoit du crédit sur l'esprit des anciennes , & que d'ailleurs elle étoit prudente , la mère s'apliqua plus à elle qu'aux autres : elle l'instruisit sur les devoirs d'une chrétienne & d'une religieuse , qu'elle ignoroit , quoiqu'elle fut d'ailleurs de bonnes mœurs : elle lui repréSENTA l'obligation pour une religieuse d'être dépouillée de tout. Dieu accompagnant ces paroles extérieures , de l'onction intérieure de sa grace , cette Prieure demeura persuadée de la vérité , & travailla à y faire entrer les autres , pendant que la mère des Anges redoubloit ses prières. Enfin ces religieuses , après six semaines de combat , d'irrésolution , de délibération , se rendent & se déterminent à suivre la Prieure dans sa bonne résolution , à l'exception de trois , les mères Balin-

courts, Lescot, & du Meni, qui ne pouvant s'y résoudre, demanderent à sortir; mais les deux premières furent touchées de Dieu, & revinrent quelque tems après.

Ces trois religieuses étant sorties, les autres frappées des instructions de la mère des Anges, vinrent en procession la trouver dans sa chambre, ayant à leur tête la Prieure, qui lui parla ainsi: » Madame, nous avons considéré mûrement ce que vous avez eu la bonté de nous représenter sur l'obligation que nous avons de nous mettre en communauté: nous voulons nous sauver; c'est pourquoi nous nous y rendons, espérant que vous aurez toujours de la charité pour nous. Voilà, Madame, les clés de ma chambre. » Les autres firent la même chose, quelques-unes cependant avec un peu de peine, & en versant des larmes, priant la mère d'avoir pitié d'elles, & de considérer leur vieillesse.

La mère des Anges, comblée de joie du changement de ces religieuses, leur parla avec une bonté & une charité dont elles furent toutes charmées, & dès le même jour elle fut faire la visite des chambres, d'où elle retira l'argent,

le linge , & toutes les autres choses de service , mais sans toucher à leur cabinet ; & dès le soir elle leur rendit leurs clés , avec permission de garder ce qu'elle leur laissoit. Cette indulgence les ravit , & leur fit voir que la mère ne cherchoit qu'à les sauver , & non à les dominer. Depuis ce jour elles se rangerent au réfectoire & aux autres observances avec beaucoup de docilité : peu après elles réformerent leurs coiffures : elles entrerent dans un esprit de soumission , qui les rendit capables d'être instruites , & de sortir de leur ignorance ; elles devinrent douces , humbles , & petites comme des enfans. Enfin Dieu répandit tant de bénédictions sur la conduite de la mère des Anges , que ces anciennes religieuses , qui étoient sans joug & sans connaissance de la religion , furent véritablement converties. La mère des Anges ne pouvoit se lasser de rendre grâces à Dieu de cette faveur , & disoit souvent que Dieu ne l'avoit envoiée à Maubuisson , que pour coopérer à leur salut éternel. Elle eut la consolation de les voir toutes très heureusement finir leur carrière , & de les assister , (à l'exception de trois (9) à ce dernier passage , avec le

(9) Ces trois religieuses anciennes étoient les mères

zele & la tendresse d'une vraie mere.

La Prieure fut du nombre de celles qui

VIII.

Particularités de la vie & de la mort de la Prieure de Maubuission, & de quelques autres religieuses anciennes.

expirerent entre les bras de cette charitable Abbesse. Lorsqu'elle fut à l'agonie, elle pria la mere, qui ne la quitta point, de lui faire chanter le *Credo* de la Messe : après qu'on l'eut chanté, la mere des Anges lui demanda si elle ne desiroit plus rien ; cette bonne fille répondit avec une joie extraordinaire, qu'elle desiroit qu'on chantât le *Te Deum* ; aussitôt la mere ordonna de le commencer ; & comme l'on chantoit ces paroles : *In te Domine speravi, non confundar in eternum*, elle mourut dans une grande confiance en Dieu. Cette Prieure étoit de la maison de Cleri. C'étoit une fille sage, prudente, généreuse, qui avoit toujours conservé l'union dans sa maison, & veillé sur les mœurs de ses filles. Du tems de Madame d'Estrée, elle veilloit avec une sollicitude continue sur les Religieuses, pour empêcher la communication avec les gens de la Cour, dont la maison étoit sans cesse remplie, à cause de Madame Gabrielle sœur de l'Abbesse. Malgré sa vigilance,

du Rocher, Ricanville & Josselin, que la mere des Anges laissa à Maubuission lorsqu'elle quitta cette Abbaie. Elles y moururent, comme les autres, dans de grands sentiments de piété,

un seigneur envoié par Henri IV étant un jour entré après Complies dans le monastere , trouva une religieuse , qu'il conduisit par force dans la grande salle où étoit le Roi. La Prieure informée de cela par la sœur Ambroise , converse affidée , courut en diligence accompagnée de deux religieuses , entra dans la salle où étoit le Roi sans le saluer , & fit enlever sa religieuse qui ne faisoit que d'entrer. Le Roi fut étonné du courage de cette bonne Prieure , qui lui dit d'un ton ferme : „ N'êtes-vous point honteux , Sire , „ de troubler ainsi des religieuses , „ vous qui devriez donner l'exemple „ à la Cour , & empêcher les désor- „ dres „ ? On peut juger par ce trait , du caractere de cette fille , qui quoiqu'elle fut dans une grande ignorance des devoirs de la vie chrétienne & religieuse , avant qu'elle eût reçu les instructions de la mere des Anges , maintenoit le bon ordre avec tant de fermeté. La sœur Ambroise , converse , qui avoit aidé la mere Prieure à conférer la maison , & qui l'avoit imitée dans sa docilité à entrer dans le bien , mourut peu de tems après elle , âgée de 102 ans. La mere Terrier , qui avoit toujours été unie à la Prieure , & qui

étoit entrée dans la réforme , non par une simple soumission, mais par un desir sincere de se sauver , & par un discernement qui lui faisoit connoître & aimer le bien , fut du nombre de celles qui eurent la consolation d'expirer entre les bras de la sainte réformatrice. Pendant la maladie dont elle mourut , la sœur Candide lui ayant parlé de l'amour de Dieu , „ Oh , ma sœur , répondit la mere Terrier , d'un ton qui disoit plus que ses paroles , „ qu'il est „ rare ! que c'est une chose rare que „ d'avoir un amour de Dieu qui soit „ pur ! On ne comprend gueres ce que „ c'est que d'aimer Dieu , & l'on croit „ l'aimer , lorsque dans la vérité on „ n'aime que soi-même. Que le pur „ amour de Dieu est une chose rare ! „ La mort douce & tranquille de cette bonne mere , qui arriva peu de jours après cet entretien , donne juste sujet de croire qu'elle étoit embrasée de ce feu divin.

ix. La bénédiction de Dieu sur le gou-

Conversion
admirable de
la mere la
Serre.

vernement de la mere des Anges , se montra d'une maniere extraordinaire dans la conversion d'une ancienne , nommée la mere la Serre , qui avoit été la confidente de Madame d'Estrée. Ce coup miraculeux de la droite du

Tout-Puissant fut un sujet d'admiration pour tous ceux qui connoissoient le caractère violent & hautain de cette fille hardie & féroce. Un Jeudi saint, ayant fait sortir deux fois du chœur la sœur Candide qu'elle avoit souvent maltraitée de paroles, dans le dessein de lui faire satisfaction, deux fois elle lui tourna le dos, & rentra sans lui rien dire. La mère des Anges, pénétrée, se mit à prier Dieu pour elle avec tant de ferveur, que la mère de la Serre, alors vraiment touchée, fit sortir du chœur pour la troisième fois la sœur qu'elle avoit offensée, se jeta à ses pieds, les embrassa fondant en larmes, & lui dit : *Je suis une misérable, ma fille, pardonnez-moi. J'ai tant de fois péché contre vous : je vous ai désiré la mort. Me pardonnez-vous, afin que je puissé communier* (10)? Depuis ce jour, jusqu'au dernier soupir, la mère de la Serre fut entièrement changée. Elle ne fit plus autre chose durant les deux dernières années qu'elle vécut encore après cet heureux changement, que d'examiner sa conscience, confesser ses péchés, & les pleurer. Son changement

(10) On est étonné de voir cette religieuse communier si promptement.

C'est ce qu'on ne peut ni blâmer, ni proposer pour exemple.

fut si prodigieux, que la dépendance, la douceur, l'abaissement, sembloient lui être des choses naturelles. Elle n'avoit plus de peine à obéir : elle étoit paisible ; elle ne demandoit & ne desiroit plus rien : elle n'avoit plus aucun soin de sa santé. Elle se laissoit conduire comme un enfant : elle recevoit ses besoins plus humblement que ne feroit un mandiant. Elle aima autant la sœur Candide qu'elle l'avoit haie ; & elle prit une si grande confiance en elle, qu'elle lui communiquoit les choses les plus secrètes de sa conscience. Enfin ce changement étoit si visible, que Madame de Longueville étant venue à Maubuission, elle s'en apperçut du premier regard, & dit tout bas : *Que la mère de la Serre paroît abaissée !* Il est vrai, Madame, lui dit la mère des Anges, *Dieu lui a fait bien des grâces.* La Duchesse s'étant ensuite fait raconter par la sœur Candide comment ce changement s'étoit fait, elle dit : *En vérité, voilà qui est merveilleux !* *Quoi ! cette hardie, cette insolente, cette superbe !* & regardant la mère des Anges, elle lui dit agréablement : *Assurément, ma mère, vous faites ici de grands miracles ! Si vous continuez, nous verrons bien des merveilles.* La mère

Ilui répondit : *Madame, c'est Dieu qui fait tout.*

La mère des Anges ne borna pas ses soins à ce qui regardoit le spirituel & le temporel de la maison de Maubuifson. Elle se crut encore obligée en conscience de prendre connoissance de l'état des villages, dont, en qualité d'abbesse, elle étoit haute justiciere, & où par conséquent elle devoit mettre de bons officiers, baillifs, prévôts, &c. Voulant s'assurer de la probité & des bonnes mœurs de ceux qui occupoient ces charges, elle les fit venir les uns après les autres. Elle leur parla avec une douceur & une sagesse qui les surprit, & les remplit tous d'admiration & de respect. Elle leur déclara qu'elle prétendoit à l'avenir prendre connoissance de tout, pour être en état de faire les reglemens nécessaires. Elle s'informa comment l'office divin étoit célébré dans les paroisses ; si la justice étoit bien rendue. Je ne cherchez, ajouta-t-elle, que le bien général des villages, votre salut, & l'acquit de ma conscience. Beau modèle à suivre pour les seigneurs & les gros bénéficiers ! Elle a travaillé pendant 20 ans avec un zèle infatigable, & un succès extraordinaire, à arrêter par de sages reglemens le

x.
La mère de
Anges pren-
connoissance
de l'état de
villages dé-
pendans de
l'Abbaye de
Maubuifson

cours des désordres qui ne sont que trop communs dans les paroisses. En deux ans qu'elle s'y appliqua dans la baronie de Pseaucourt, on vit la face de tout le païs changer ; le bon ordre fut rétabli par-tout, & chacun rappelé à son devoir, plus par amour que par crainte. Le curé avertissoit le prévôt de tous les désordres qu'il découvroit ; le prévôt venoit souvent trouver la mere des Anges, pour lui en faire le rapport, & prendre avec elle les mesures nécessaires. Par ce moyen elle faisoit tellement regner le bon ordre, que dans les villages de sa dépendance on n'entendoit plus parler, ni d'ivrognes, ni de gens débauchés, ni de jeunes gens fainéans & déreglés. S'il s'en trouvoit, elle y remédioit bientôt. Depuis qu'elle eut établi cette police, vingt ans s'écoulèrent, sans qu'il arrivât ni vol, ni aucun désordre considérable.

X I.
 Sa charité pour les pauvres.

Certe charitable mere entroit dans tous les bâins ; elle redoublloit ses soins & sa tendresse envers les pauvres, les malades & les estropiés. Elle leur donnoit du blé tous les mois, selon leur indigence & la charge de leur famille ; quelquefois même tous les huit ou quinze jours. Les pauvres de la dépendance de l'Abbaïe étoient préférés ; el-

le ne les soulageoit pas seulement par elle-même , elle emploïoit encore la faveur de ses amis. Sa charité s'enflammoit pour les veuves , les pauvres orphelins & les enfans abandonnés , dont elle prenoit un soin particulier. Le détail des aumônes de cette mere des pauvres feroit immense , & il n'est pas possible d'y entrer. Il suffit de dire que sa charité s'étendoit à tout ; qu'elle n'avoit pas de plus grand désir , que celui de faire du bien aux indigens ; de plus grande joie que celle de leur donner abondamment. C'est pour cela qu'elle épargnoit , jusqu'à retrancher ce qui lui étoit nécessaire.

La mere des Anges avoit reçu de l'auteur de tout don parfait , un talent admirable pour consoler les affligés , & calmer les esprits agités par les plus violentes tentations. Une femme de Pontoise , épouse d'un nommé Andrieu , sergent de l'Abbaie , étoit réduite à un tel désespoir , qu'elle avoit acheté de l'arsenic pour s'empoisonner ; étant venue à Maubuisson , ayant dans sa poche ce poison , dont elle se proposoit de se servir à son retour pour s'ôter la vie , elle eut le bonheur de voir la mere des Anges. A-peine la mere eut-elle parlé à cette pauvre misérable , que son esprit s'a-

XII.

Elle a un
don particu-
lier pour con-
soler les affli-
gés.

doucit ; elle lui ouvre son cœur , lui découvre le sujet de sa douleur & de son désespoir , & la résolution qu'elle avoit prise de s'empoisonner. La mère la console , lui fait promettre d'être trois jours sans s'occuper de ses peines , & lui dit qu'elle ose espérer qu'elle recevra un prompt soulagement. La femme se retire ; la mère se met en prières : l'effet suit immédiatement : le mari , qui étoit allé en campagne pour trois jours , reçoit une lumière qui lui fait connoître qu'il avoit mal fait de ne pas ajouter foi à l'avis que sa femme lui avoit donné. Il quitte ses affaires , revient à Pontoise , demande pardon à sa femme des peines qu'il lui a occasionnées , & met ordre à ce qu'elle lui avoit représenté ; ensorte qu'avant la fin des trois jours du terme que la mère des Anges avoit marqué à cette femme , elle fut entièrement délivrée de tous ses chagrins. La mère des Anges consoloit ainsi tant de personnes , qu'il se répandit un bruit par-tout , que M^e de Maubuiffon consoloit & délivroit miraculeusement les affligés. Une dame nommée le Gros , a assuré qu'ayant eu de l'eau , dont la mère des Anges s'étoit lavé les mains , cette eau avoit fait plusieurs miracles , dont elle apporta les

certificats à la sœur Candide, qui les refusa, sans savoir pourquoi. Un fait arrivé à P. R. depuis son retour n'est pas moins surprenant que ce que nous venons de dire. La petite Demoiselle Banatine avoit été reçue à P. R. pour y être instruite de la religion catholique. Monsieur son pere & Madame sa mere l'ayant appris à leur retour d'Angleterre, entrent dans une grande colere; le Pere vient tout furieux au monastere, & redemande sa fille. M. Singlin opine qu'il faut la rendre, n'étant pas en âge de disposer d'elle. Cependant, si on la remet entre les mains de ce pere hérétique, on expose le salut de cette pauvre enfant: Que faire? on envoie la mere des Anges au parloir, où elle trouve le pere encore plus furieux, à cause du délai qu'on apportoit à lui rendre sa fille: il parle d'abord selon les mouvements de sa colere; la mere des Anges lui répond. Aussi-tôt qu'elle a commencé de parler, ce furieux devient calme, écoute les raisons, & se retire sans faire aucune instance pour avoir sa fille. La mere aussi zélée pour l'hérésie que son mari, le voyant de retour sans sa fille, se fâche, & lui parle avec assez d'émotion. « Que vouliez-vous que je fisse, » répond le mari; on m'a fait parler

» à une Dame , qui m'a tellement cal-
 » mé & satisfait , que bien loin de lui
 » pouvoir ôter ma fille , je la lui don-
 » nerois , si elle ne l'avoit pas , &
 » qu'elle me la demandât.

XIII. *Histoire de deux religieuses de Montdidier à Maubuissone*

Ce fut du tems de la mere des Anges , que deux fameuses religieuses de Montdidier furent introduites à Maubuissone par un visiteur , pour y enseigner , disoit il , les secrets de la plus sublime oraison. La mere des Anges & la mere Angelique n'étoient pas assez intérieures au gré de ce visiteur & des autres peres , & ils leur reprochoient souvent de ne connoître d'autre perfection que celle qui s'acquiert par la mortification des sens , & par la pratique des bonnes œuvres. La mere des Anges , qui avoit appris à P. R. à se dénier de toute nouveauté , fit observer de près ces deux filles , & il se trouva que sous un jargon de pur amour , d'anéantissement & de parfait dépouillement , elles cachoient toutes les illusions & toutes les horreurs que l'Eglise a condamnées dans Molinos. Elles étoient en effet de la secte de ces illuminés de Roye , qu'on nommoit les *Guerrinets* , dont le cardinal de Richelieu fit faire une si exacte perquisition. La mere des Anges ayant donné avis du péril où

étoit son monastere , ces deux religieuses furent renfermées très-étroitement par ordre de la Cour , & le visiteur eut bien de la peine à se tirer lui-même d'affaire.

La mere des Anges avoit trouvé dans l'abbaie de Maubuiffon Mademoiselle d'Orléans , fille naturelle de M. le duc de Longueville , qu'elle prit un soin particulier de bien faire élever. Dès que cette fille eut atteint l'âge d'être mise au noviciat & de prendre l'habit , elle le demanda. Ce ne fut qu'avec répugnance , & après avoir pris conseil de la mere Angelique & de M. de saint Cyran , qu'elle lui donna l'habit. Le tems de la profession étant arrivé , elle la fit , au grand regret de la mere des Anges , qui l'auroit empêchée , si elle l'eût pu. Si-tôt qu'elle fut professe , elle commença à vouloir faire l'abbesse dans sa chambre. La mere des Anges dissimuloit prudemment tout cela. Enfin Madame de Longueville , plus par l'instinct de son mari que par le sien , vint à Maubuiffon pour porter la mere des Anges à faire cette fille sa coadjutrice ; mais cette duchesse y étant tombée malade (11), elle se fit transporter

xiv.
La mere des
Anges refuse
de faire sa
Coadjutrice
une fille na-
turelle de M.
le Duc de
Longueville.

(11) La Rel. de la mere Angelique , dit qu'elle tomba malade à Maubuiffon , & y mourut.

à Paris, où elle mourut le 9 septembre 1637. Après sa mort, le duc de Longueville vint à Maubuisson avec l'évêque de Lizieux, pour lui faire la même priere. Mais la mere des Anges s'en excusa sur ce que sa conscience ne le lui permettoit pas, le sujet qu'on lui proposoit n'étant point capable de remplir cette dignité; & elle résista avec fermeté au duc de Longueville, & aux pressantes sollicitations de l'évêque de Lizieux: de sorte qu'on retira de Maubuisson Mademoiselle d'Orléans, pour la conduire à Montivilliers, d'où elle fut tirée pour être abbesse de l'abbaie de S. Pierre de Rheims; elle le fut ensuite de Maubuisson après la mort de Madame de la Roche, qui succéda immédiatement à la mere des Anges, comme l'on va voir.

xv. La mere des Anges se démet de son abbaie.

La mere des Anges se démet de son abbaie. La mere des Anges se démet de son abbaie. mais au péril de sa charge, à l'occasion de certaines circonstances où elle se trouvoit; & se voiant réduite à agir sans conseil dans des choses très-importantes, elle crut que Dieu agréeroit sa sortie de Maubuisson, & sa démission de l'abbaie. Ne l'ayant acceptée que par esprit d'obéissance & de dépendance, elle voulut suivre le même esprit pour

s'en démettre, & écrivit sur ce sujet à la mere Angelique, qui l'exhorta à bien demander à Dieu qu'il lui fit la grace de connoître sa volonté. Elle lui marquoit que si elle persistoit dans son dessein, elle avoit dans l'esprit une bonne religieuse fort vertueuse, sur laquelle en sureté de conscience elle pourroit se décharger de sa maison. C'étoit la mere Suzanne du S. Esprit, Madame la Roche, abbesse du Lieu-Dieu à Beaune, religieuse de P. R. qui en avoit été prieure, & en étoit sortie pour aller à Argenfoles avec l'Abbesse pour lui aider à faire sa réforme (12). La mere des Anges reçut cette bonne nouvelle avec beaucoup de joie; & M. Singlin étant venu au commencement de mai 1648 à Maubuifson pour traiter de sa démission, elle fut conclue. L'Abbesse modéra si bien la joie qu'elle en ressentoit, que M. Singlin fut étonné de la voir aussi tranquille, que s'il eût traité avec elle d'une chose indifférente. La mere des Anges dit depuis à une Dame, que n'ayant accepté l'abbaye de Maubuifson que par obéissance, elle avoit crû qu'elle la pouvoit quitter, aussi-tôt que l'obéissance ne

(12) Elle établit elle-même la réforme à Beaune. Ce qui engagea la mere Angelique à la pro- poser, c'est qu'elle étoit fort au goût des religieux, & ainsi elle espéroit qu'ils la soutiendroient.

s'y étoit plus opposée, & que Dieu lui avoit fait voir que c'étoit sa volonté, par l'agrément des personnes de qui elle prenoit avis.

Après cette démarche secrète, l'affaire fut mise, de l'avis de la mere des Anges, entre les mains des Peres de l'Ordre, qui se portèrent à la faire réussir avec d'autant plus de zéle, que la mere Suzanne leur étoit fort attachée. La mere donna sa démission par un acte authentique le 3 de mai ; les Abbés ayant reçu cette démission, sollicitèrent & obtinrent bientôt le brevet du Roi, & envoierent en cour de Rome le 13 du même mois. La premiere signature fut donnée dès le commencement de juin ; & le jour que cette date se donnoit à Rome, la mere des Anges étant à l'église en priere, Dieu lui fit connoître que ses désirs étoient accomplis, & qu'elle n'étoit plus abbesse. Tout ce qu'on a pu sçavoir de ce fait merveilleux, c'est qu'au sortir de la priere, la mere des Anges ayant rencontré la sœur Candide, elle lui dit ; *notre affaire est faite à Rome.* La sœur Candide étonnée, l'ayant pressée de lui dire comment elle le pouvoit savoir, le courrier étant à peine arrivé à Rome, elle lui dit : *Dieu me l'a fait connoître, ma fille.* Enfin forcée par l'importunité de

la sœur Candide, elle lui dit "qu'«tant devant le Saint Sacrement, & priant Dieu pour le bon succès de l'affaire de Rome, Dieu lui avoit fait connoître qu'il l'avoit exaucée, & qu'elle n'étoit plus abbesse, lui ôtant sensiblement l'esprit de supériorité." Ce sont ses termes; elle n'en voulut pas dire davantage. Le même jour qu'elle reçut cette lumiere si extraordinaire, elle changea tellement que c'étoit une autre personne, en sorte que toutes les sœurs s'en apperçurent & en furent allarmées. Mon pere, dirent-elles au visiteur, dites-nous donc ce qu'il y a ici; nous croions que l'on nous fait quelques affaires; notre mere n'agit plus à son ordinaire; tout lui est si indifférent, qu'il semble qu'elle n'est plus abbesse. Il y avoit effectivement une affaire bien triste pour elles, & qui devoit leur faire répandre bien des larmes.

Les expéditions de Rome étant arrivées, Madame du Lieu-Dieu se rendit au commencement d'octobre à Paris, où elle vit d'abord ses amis, puis se retira à l'abbaye de P. R. où on ne la trouva pas telle qu'elle étoit, lorsqu'elle en sortit. Le jour que la nouvelle abbesse devoit arriver à Maubuif-

xvi.
Etonnement & douleur des filles de Maubuif, en apprenant la démission de la mere des Anges,

son , la mere des Anges fit assembler la communauté pour leur parler : aussitôt qu'elle eut annoncé qu'elle leur donnoit une nouvelle mere , la communauté surprise au dernier point ne lui donna pas le tems d'en dire davantage ; toutes les sœurs généralement s'étant prosternées & fondant en larmes , crioient de toutes leurs forces : *Ma mere , que vous avons-nous fait , pour nous traiter de la sorte ? Nous vous demandons très - humblement pardon , &c.* En vain elle voulut leur parler , pour les appaiser ; tout ce qu'elle leur pouvoit dire , ne servoit qu'à augmenter les cris & les pleurs de ces pauvres filles. Les sœurs converses accourent au bruit , & aprenant de quoi il s'agit , elles jettent les hauts cris , demandant pardon à la mere , & la priant de ne les pas abandonner. Mais ce qu'il y avoit de plus touchant , c'étoit les sept ou huit jeunes professes qui pleuroient sans bruit , mais si tendrement qu'elles faisoient compassion. *Que ne nous disiez - vous cela avant que nous fissions profession ,* disoient - elles à la mere , qui ne pouvant tenir à un tel spectacle , se tira de la presse , & alla devant le S. Sacrement , laissant toute cette Communauté affligée dans les

larmes, & l'irrésolution sur ce qu'elle devoit faire. Une des anciennes, la mere Josselin, âgée de 80 ans, voiant le renversement de la maison, & en ayant appris la cause, dans une douleur extrême, s'écrioit : *Madame nous va quitter?* Elle courroit par la maison, criant à pleine tête : *Merci dame! Madame nous veut quitter.* Après avoir bien couru, elle vint trouver la mere des Anges, & lui dit : *Quoi, Madame, vous nous voulez quitter! vous me donnez la mort.* En effet, il lui prit le soir même un grand frisson, avec une forte pleurésie; & son faisissement fut tel, qu'elle demeura trois jours sans parole, & on ne croioit pas qu'elle en revint. Lorsque la parole lui fut revenue, la sœur Candide ayant voulu la consoler, elle ne voulut point écouter sa consolation, & lui dit : *Ah! ma fille, je ne me consolerai jamais, Madame & toi m'avez donné la mort au cœur.* Les unes se retiroient dans des greniers pour pleurer à leur aise; d'autres dans leurs chambres. Enfin c'étoit des pleurs & des cris si horribles, qu'on les entendoit même de la basse cour.

Sur les quatre heures après midi arrive la nouvelle abbesse. Toutes les religieuses, ou renfermées dans leurs

XVII.
Arrivée de
la nouvelle
Abbesse,

chambres pour se livrer à leur douleur, ou dispersées de côté & d'autre dans la maison, sans sçavoir quel parti prendre, refusèrent d'aller avec la mère des Anges la recevoir. Enfin la mère prieure, à force de prières & de raisons, se laissa gagner, & alla lui ouvrir la porte. Pas une des sœurs ne put se résoudre à l'aller saluer. Le lendemain la nouvelle abbesse prit possession. Jamais cérémonie ne fut plus lugubre : après la lecture de la bulle, il ne fut pas possible de faire entonner le *Te Deum* à la sœur préposée pour cela : il fut dit d'une voix basse, à peu près comme un *De profundis* par quelques jeunes novices & professes, pendant que toutes les religieuses fendoient en larmes. Le reste de la cérémonie se passa de même ; & la nouvelle abbesse, toute consternée d'une pareille réception, se mit à pleurer elle-même, & s'évanouit ; ce qui termina la cérémonie. Jamais il n'y eut rien de si pitoiable que l'état de cette maison dans cette conjoncture. Tout y étoit dans la consternation & dans une profonde tristesse. Le lendemain la mère des Anges passa tout le jour à consoler les sœurs, & à les disposer à aller rendre leurs devoirs à la nouvelle abbesse ; mais elle ne réussit pas ce pre-

mier jour ; car elles étoient trop afflîgées. Plusieurs en tomberent malades. La mere des Anges voïant que son séjour à Maubuisson ne faisoit qu'augmenter la douleur des sœurs , qui avoient encore un nouveau sujet d'affliction de la voir méprisée par celle qui lui succédoit , pensa à quitter la maison , & chargea la sœur Candide d'écrire à la mere Angelique , pour la prier de l'envoyer querir au plutôt. Le bruit s'en étant répandu dans le païs , elle fut accablée de visites. Toutes les communautés de Pontoise lui écrivirent pour lui témoigner leur douleur , & le regret qu'elles avoient de son départ. Messieurs de ville vinrent lui rendre leur respect , mais avec des reproches d'amitié de ce qu'elle les quittait , & disant franchement que s'ils l'avoient su , ils l'auroient empêché.

Mais il n'y eut rien de pareil à l'affliction des dames de Pontoise & des environs, qui regardoient toutes la mere comme une sainte , & qui avoient coutume de venir se consoler avec elle dans toutes leurs afflictions. Elles lui disoient avec une grande tendresse :
» Que ferons-nous à présent , Mada-
» me ; vous étiez dans nos afflictions
» toute notre assistance & notre con-

„ solation ; & dès que vous nous aviez
 „ parlé , nous étions en paix “. En di-
 fiant ces choses & autres , toutes fon-
 doient en larmes. A toutes ces visites ,
 succéda un nouveau spectacle encore
 plus touchant. Les pauvres qui s'étoient
 assemblés en grande quantité le soir du
 dernier jour , se jetterent en foule dans
 le parloir , pour avoir la bénédiction de
 la mere. Les uns croient : *Que ferai je ,*
aiant perdu ma mere ? Que feront mes
pauvres petits enfans , disoient d'autres ?
Nous trouvions toujours notre bonne
mere dans nos besoins. Où irons-nous ?
Notre bonne mere , pourquoi nous quittez-
vous ? Il y a six long-tems que vous nous
nourissez. Nous sommes vos enfans. Les
 cris des veuves , & les pleurs des or-
 phelins , furent si grands , qu'ils péné-
 trerent le cœur de la mere , & lui fi-
 rent répandre des larmes ; ce qu'elle
 n'avoit point encore fait ; & elle sortit
 ainsi du parloir.

XVIII. Après tous ces tristes adieux , Ma-
 dame de Chazé arriva sur le soir pour
 prendre la mere des Anges & la con-
 duire à P. R. Sur les neuf heures du
 matin elle sortit de Maubuisson , lais-
 sant toutes ces pauvres filles dans une
 si grande consternation , que quelques-
 unes s'évanouirent ; la fièvre , ou des
 vomissements

La mere des Anges revient à P. R. de Paris.

romissemens prirent à d'autres. Pendant la route, elle fut dans un si profond recueillement & un si grand silence, qu'il sembloit qu'elle fut toujours en oraison. Etant arrivée à Paris, elle s'arrêta à l'Eglise de S. Jacques du Haut-pas pour faire sa priere sur le tombeau de M. de Saint Cyran, puis remonta en carosse pour se rendre à P. R. où elle arriva à six heures du soir. La premiere chose qu'elle fit, après avoir fait sa priere à l'Eglise, fut de remettre à la M. Angelique tout ce qu'elle pouvoit avoir de particulier, jusqu'à un reliquaire, des écrits de piété, & autres petites choses de dévotion, dont elle voulut se défaire avant que de se coucher, afin d'être pauvre, & dépouillée de tout. C'est ainsi que la mere des Anges quitta Maubuission, où elle avoit rétabli, malgré toutes les traverses qu'on lui suscita, le véritable esprit de S. Bernard, qu'on y voit regner aujourd'hui par la sage conduite de la digne sœur du grand Colbert. Après avoir gouverné ce célèbre monastere pendant 22 ans avec une sagesse dont la mémoire s'y conservera éternellement, la mere des Anges vint prendre à P. R. son rang de simple religieuse, & demanda

doit même à y recommencer son noviciat ; de peur , disoit-elle , qu'aïant si long-tems commandé , elle n'eût oublié à obéir . » Si je la voulois croire , disoit la mere Angelique parlant d'elle à la sœur Candide , elle me fait des instances si pressantes pour entrer au noviciat , que si je voulois lui donner le voile blanc , elle en seroit ravie . Le fond de son humilité est étonnant ; elle nous donne un grand exemple.... Cela est étrange qu'elle soit revenue de cette grande Abbaie , où l'on reçoit tant d'honneurs , & où il y a tant de sujets d'élevation , après 22 ans de commandement , sans avoir rien perdu de cet esprit d'humilité , d'obéissance , de dépendance & de détachement d'une vraie novice , où elle étoit quand je l'y envoiai . Elle est revenue toute telle , sans avoir rien pris du faste de cette grande maison , & sans que les grandes richesses aient tant fait peu amoindri ou altéré en elle l'esprit de pauvreté... C'est un miracle . Elle peut bien dire : *La grace de Dieu n'a pas été vaine en moi* . La mere des Anges fut néanmoins mise au noviciat , non pour le recommencer , comme elle auroit sou-

haité, mais pour aider la mere Agnès à gouverner les novices ; & elle y resta jusqu'à l'an 1654 qu'elle fut élue Abbesse, comme nous le verrons.

La mere Angelique, qui avoit de nouveau été élue Abbesse au mois d'Octobre 1648, ainsi que nous l'avons rapporté, retourna à P. R. des Champs le 13 Novembre de la même année, & y prit possession avec les cérémonies accoutumées, au grand contentement des religieuses. Jamais sa grande charité, sa foi, & sa confiance en Dieu, (qui étoit, s'il est permis de parler ainsi, sa vertu favorite) ne parurent avec plus d'éclat que sous ce troisième triennal. Le feu de la guerre civile, qui s'alluma à Paris, lui en fournit l'occasion. La Cour ayant fait arrêter Pierre Broussel, Conseiller de Grand'-Chambre, & René Potiers de Blancmenil, deux des plus échauffés *Frondeurs* (13), le peuple se souleva le 26 Août 1648, ce qui occasionna la *journée des barricades*. Pour appaiser la révolte, la Reine fut obligée de remettre les pri-

1648.

XIX.

Conduite de
la mere An-
gelique pen-
dant la guer-
re civile de
Paris.

(13) C'est le nom qu'on donnoit à quelques membres du Parlement opposés aux volontés de la Cour, ou plutôt du ministre. Nous disons quelques membres, parceque

ni dans cette occasion, ni dans aucun autre, le corps respectable du Parlement ne s'est jamais écarté du respect & de la fidélité inviolable qui est due au Roi.

1649.

sonniers en liberté. Mais cette modération n'étoffa pas la cause du mal : il resta un levain , qui eut encore de fâcheuses suites , & un feu caché , qui prit & se communiqua même dans les Provinces. Le Roi , la Reine & le Cardinal Mazarin sortirent de Paris le 6 Janvier 1649 , alors la guerre civile s'alluma. Plusieurs Princes & Seigneurs mécontents qui étoient rassemblés à Paris , prirent les armes , & voulant couvrir leur révolte du voile des intérêts du Roi , ils déclarerent qu'ils n'avoient que cela en vue , & prirent pour devise dans leurs drapeaux , ces mots : *Regem nostrum querimus.* Personne n'ignore les défordres qu'à coutume d'entraîner la guerre civile.

xx.

La mere Angélique reçoit dans son monastere des personnes qui viennent y chercher un asile.

Ce fut ce qui donna lieu à la mere Angélique de signaler sa charité. L'amour du silence & de la retraite venoit de lui faire fermer le parloir de son nouveau monastere ; & sa charité va lui en faire ouvrir toutes les portes , pour donner retraite à toutes sortes de personnes , qui venoient s'y réfugier pour trouver un asile contre la violence du soldat. Madame Buloyer , voisine du monastere , & fort amie de la mere Angélique , la pria de prendre dans sa maison pendant cette guerre , Mademoi-

selle sa fille , qui y a été depuis religieuse (14) & une autre jeune Demoiselle de ses parentes, qui se trouva alors chez elle , appréhendant pour ces jeunes filles les courses des gens de guerre. Peu de tems après , Madame Buloyer vint elle - même se retirer à P. R. , amenant avec elle trois filles de ses fermiers, demandant instamment qu'on les logeât au dehors du monastere , afin de les préserver des périls. Elles y furent quelques jours ; mais la mere Angelique considerant qu'elles n'y étoient pas assez surement , les fit entrer dans le dedans.

Madame de Chiverny , Coadjutrice de l'Abbaie de l'Eau , Ordre de Citeaux , dans le Diocèse de Chartres , se réfugia dans le même tems à P. R. avec une de ses religieuses. Quelques religieuses de Gif , que l'Abbesse avoit laissées dans un château en se retirant à Chartres avec la plus grande partie de sa Communauté , ne se croïant pas en sûreté dans ce lieu , écrivirent à la mere Angelique , pour la prier de vouloir bien les recevoir. Non-seulement elle

(14) Sœur Françoise Louise de Sainte Claire, le Camus de Buloyer de Romainville. Elle fit profession le 29 Août 1655 , &

mourut le 17 Mai 1679. Il y a eu une autre religieuse de ce nom à P. R. , qui y mourut le 15 Janvier 1646. *Necrol.*

1649.

y consentit, mais elle leur envoia le carrosse de M. d'Andilly pour les amener, jugeant bien qu'elles n'auroient pas de commodités pour venir. Il n'en vint que trois, la mere d'Aligre, fille du Chancelier de ce nom, une ancienne religieuse, qui étoit céleriere, & une autre jeune religieuse; elles amenerent avec elles une de leurs pensionnaires. La mere Angelique les reçut avec toutes sortes de témoignages d'amitié. Elles eurent occasion, en éprouvant la charité de la mere Angelique & de ses religieuses, de se détromper de toutes les préventions qu'on leur avoit inspirées contre ce monastere. Car la mere d'Aligre déclara qu'on les avoit tellement prévenues contre P. R, qu'elles avoient eu peine à se résoudre d'y venir, & que c'étoit ce qui en avoit empêché celles qui n'avoient pas voulu les suivre.

xxi. La charité de la mere Angelique n'é-
Charité de la mere An-
glique en-
vers les gens de la campa-
gne.

toit pas satisfaite d'avoir reçu tant de personnes, qui s'étoient réfugiées dans son monastere, pour y mettre leur vie & leur honneur à couvert, elle rendit encore de grands services aux gens de la campagne (15). Ne pouvant les re-

(15) Voiez les lettres 404, 407, 408, 413, de la mere Angelique sur 414, 416, 424, ce sujet, T. 1. p. 401.

tirer eux-mêmes , elle recevoit tous leurs effets , leurs vaches , leurs moutons , leurs poules , leurs coffres , leur blé , leur pain ; en un mot , tout ce qu'ils vouloient y mettre pour le garantir des mains du soldat : l'Eglise étoit pleine de ces effets , & les cours l'étoient de bétail : tout cela donnoit un travail excessif aux religieuses , parceque ces bonnes gens venoient à toute heure demander sans façon ce dont ils avoient besoin ; mais animée par l'exemple & les instructions de leur digne Abbesse , elles prenoient cette peine avec joie. En vain on repréSENTA à la mere Angelique que c'étoit exposer son monastere au pillage , que d'y recevoir les biens des païsans , parceque les Capitaines de l'armée ne trouvant plus rien dans les villages , s'attaqueroient au monastere où on les avoit retirés ; que quelques Officiers s'en étoient déjà expliqués ; mais l'Abbesse pleine de foi , s'élevant au-dessus des vues humaines , répondit avec fermeté , que si le monastere étoit pillé pour avoir fait la charité , elle en auroit de la joie , & qu'ainsi elle ne manqueroit pas à ce qu'elle devoit à ces pauvres gens dans une telle occasion. On peut juger du cas que cette ame charitable faisoit des

1649.

biens temporels par la réponse qu'elle fit à quelques sœurs , qui la pressoient de faire une cache pour mettre à couvert ce qu'il y avoit de plus beau à la sacristie : elle répondit froidelement , qu'elle ne le souffriroit jamais , parce que ce seroit un sujet aux soldats de s'arrêter davantage dans le monastere pour y chercher ce qu'ils ne trouvoient pas d'abord.

XXII.
Charité de
la mere An-
geliique ré-
compensée.

Les campagnes étant désolées par la guerre , & les païsans ruinés , le nombre des pauvres étoit prodigieux ; & tous néanmoins trouvoient des secours pour vivre , dans la charité de la mere Angelique , qui , sans inquiétude pour le lendemain , leur faisoit distribuer tout ce qui se trouvoit dans la maison , pain , vin , potages , légumes , &c. Elle avoit même toujours l'œil & l'attention pour que ce qu'on leur donnoit fût bon ; & lorsqu'elle ne le trouvoit pas tel , elle demandoit aux cuisinieres comment elles avoient la conscience de donner aux pauvres ce qu'elles ne vouloient pas manger elles-mêmes. Lorfqu'elle voïoit les pauvres contens , elle disoit : » Dieu nous a fait aujourd'hui » la grace de faire ce qu'il ordonne » dans son Ecriture , *de réjouir les en- trailles du pauvre.* Les revenus de

P. R. n'étoient certainement pas suffisants pour les immenses charités que fit cette mere des pauvres , mais Dieu récompensa sa foi dans ce tems de guerre & en plusieurs autres occasions , par des assistances qu'elle reçut de lui , & qui pourroient passer pour miraculeuses. On le vit particulierement dans une rencontre , dont on a la relation écrite par la personne même qui en fut témoin oculaire. » L'année 1649 , pendant la guerre de Paris , j'étois , dit la mere Angelique de S. Jean , à P. R. des Champs avec la mere Angelique. » J'y fus témoin avec toutes les autres de l'extrême charité qu'elle y a exercée en mille manieres , que je ne rapporte pas , parceque d'autres l'ont fait , ou le feront mieux que moi. » Mais je ne puis me dispenser de rapporter une chose , que plusieurs personnes furent véritablement alors ; mais je suis seule qui en puisse témoigner , comme l'aint vue , & qu'elle se passa devant moi , & que Madame Desseaux (16) qui y étoit aussi , est présentement devant Dieu. Je n'y veux point donner de

(16) Anne Paffart , Milon , morte à P. R. veuve de M. Desseaux , le 25 Août 1651. *Necrol. Bourgeois de la Ferté-*

1649.

„ nom. On l'appellera , si l'on veut ,
 „ effet de la Providence de Dieu , ou
 „ miracle. Je dirai seulement ce qui se
 „ passa.

„ J'étois une après-dîné avec la mère
 „ Angelique dans une petite chambre
 „ qu'on appelle de Sainte Monique ,
 „ auprès du feu : c'étoit le carême ,
 „ si je ne me trompe. Madame Des-
 „ seaux , notre Tourriere , qui demeu-
 „ roit pour lors dans la maison , &
 „ étoit au tour du dedans avec la Cel-
 „ lerie , monta à cette chambre où
 „ nous étions , pour dire à la mère
 „ qu'il y avoit au tout un pauvre hom-
 „ me chargé d'une famille dans une
 „ extrême misere , qui demandoit
 „ qu'on l'assistât. La mère lui dit :
 „ *Hé bien , ma fille , que lui pouvons-*
 „ *nous faire ? Qu'avons-nous ? Mada-*
 „ *me Desseaux lui dit : Nous n'avons*
 „ rien. Quoi ! lui répliqua la mère , rien
 „ du tout ? Nous avons , répondit Ma-
 „ dame Desseaux , une seule piece de
 „ vingt-neuf sols. Donnez-la , dit la
 „ mère , ce sera quelque chose pour ce
 „ pauvre homme , & ce n'est rien pour
 „ nous , car nous ne vivrons pas de
 „ cela : nous sommes accoutumées à dé-
 „ pendre de la providence de Dieu. Cela
 fut exécuté sur le champ sans réplique.

„ Au bout d'un quart-d'heure , Ma-
 „ dame Desseaux vint encore trouver
 „ la mere au même lieu , d'où nous
 „ n'avions bougé , pour lui faire quel-
 „ qu'autre message du tour. Dès que
 „ la mere la vit , elle lui dit : *Hé bien ,*
 „ *ma fille , notre pauvre s'en est-il allé*
 „ *bien content ?* Elle répondit qu'oui ,
 „ & qu'il avoit bien remercié Dieu de
 „ la charité de la maison. La mere lui
 „ dit : *Mais vous , que ferez-vous donc ?*
 „ *car vous n'avez plus rien. Ma mere ,*
 „ repliqua Madame Desseaux , *vous*
 „ *avez dit que la providence de Dieu y*
 „ *pourvoiroit.*

„ Dans ce moment la mere se ressou-
 „ vint qu'elle avoit quelque chose , à
 „ quoi elle n'avoit pas pensé , & elle
 „ dit à M^e. Desseaux : *vraiment , je crois*
 „ *que je ne suis pas si pauvre que je pen-*
 „ *sois , & que je vous rendrai plus que*
 „ *vous ne venez de donner au pauvre*
 „ *homme. Je me souviens qu'il y a quel-*
 „ *que tems , on m'a donné deux rou-*
 „ *leaux de petites pieces de cinq sols ,*
 „ *dont j'ai emploïé l'un , & il faut que*
 „ *j'aie encore l'autre quelque part.* Elle
 „ chercha aussi-tôt devant nous dans
 „ ses poches , & en effet elle trouva ce
 „ petit rouleau. Bien-aise , elle l'ouvrit
 „ promptement pour compter ce qu'il y

1649.

1649.

» avoit. Mais si jamais on a vû une per-
» sonne surprise , ce fut elle , quand en
» dépliant le papier , elle n'y trouva
» que de l'or au lieu d'argent. Je n'ai
» jamais vû un pareil changement dans
» son visage. Car contre son humeur
» qui lui rendoit toujours l'esprit pré-
» sent à tout , & lui fournissoit à l'in-
» tant des réponses à toutes choses ,
» elle demeura dans une interdiction
» si grande que , sans dire une parole ,
» & sans oser même nous regarder, elle
» rougit & baissa les yeux un peu de
» tems , jusqu'à ce que nous , qui n'é-
» tions gueres moins surprises , la pres-
» fâmes de nous avouer que Dieu lui
» avoit voulu rendre le centuple. Elle
» nous dit alors qu'elle n'y comprenoit
» rien ; en effet elle étoit si interdite ,
» qu'elle ne sçavoit point encore com-
» ment elle devoit nous répondre ,
» pour nous ôter l'opinion d'un mira-
» cle. Nous demeurâmes d'accord que
» quoi que ce fût , il en falloit remer-
» cier Dieu. Et je me souviens que son
» embarras , & la confusion où elle
» étoit , me firent pitié ; ce qui fit que
» je n'osai d'abord trop la presser de
» parler , outre que j'étois même dans
» un certain étonnement , qui m'ôta la
» liberté de faire quelque réflexion. On

» compta donc cet or , & il s'y trouva
» vingt-neuf demi-louis d'or , au lieu
» de la piece de vingt-neuf sols , &
» encore trois louis d'or par-dessus.
» Voilà dans l'exaëte vérité comme la
» chose se passa. Quand la mere fut re-
» venue de sa surprise , nous la pref-
» sâmes fort de parler. Alors elle re-
» prit son assurance ordinaire , & nous
» dit qu'il ne falloit point tant se met-
» tre en peine d'où venoit cet or , qu'il
» falloit bien qu'on le lui eût donné ,
» & qu'elle l'eût oublié , puisqu'elle
» l'avoit trouvé. Nous lui dîmes qu'elle
» n'avoit pas oublié ces pieces de cinq
» sols , & que cela lui feroit bien aussi-
» tôt demeuré dans la mémoire ; qu'il
» n'étoit pas un tems , où elle pût tant
» garder d'or , ni qu'elle l'oubliât dans
» le besoin où l'on étoit d'argent à toute
» heure. A tout cela elle répondit qu'il
» falloit pourtant bien qu'elle l'eût , &
» elle voulut même commencer à dire
» qu'elle avoit quelque idée qu'on lui
» avoit donné de l'or. Mais elle n'a-
» cheva pas , & on vit bien qu'elle
» craignoit de s'engager insensiblement
» à dire quelque chose de contraire à
» la vérité. Nous lui dîmes donc qu'il
» falloit retrouver ces pieces de 5 sols ,
» si ce ne les étoit pas. Elle répondit

1649.

1649.

„ qu'il faudroit les chercher , parce-
 „ qu'elle étoit assurée de les avoir eues.
 „ Mais jamais elles ne se sont trou-
 „ vées , quelque soin qu'on ait pris de
 „ les chercher , & jamais aussi on n'a
 „ pû faire dire autre chose à la mere.
 „ Son silence même a été une preuve ,
 „ qu'elle n'en avoit point de suffisante ,
 „ pour nous ôter l'opinion que Dieu
 „ eût voulu récompenser sa foi & sa
 „ charité dans cette rencontre ; & je
 „ m'y confirme par ce qui m'arriva pen-
 „ dant sa dernière maladie. Un jour
 „ qu'elle étoit dans cet assoupiissement
 „ qui faisoit peine aux médecins , &
 „ qu'ils vouloient qu'on combattît ,
 „ pour la réveiller je me mis à lui par-
 „ ler du miracle de la farine (17) &
 „ de celui-ci. Elle me demanda à qui
 „ j'en avois de lui parler de cela. Je lui
 „ dis que c'étoit parceque je sçavois
 „ que cela lui déplaisoit , & qu'à cause
 „ de cela elle s'en réveilleroit davan-
 „ tage ; que quand je lui contois des
 „ choses plus agréables , elle s'endor-
 „ moit , & qu'il faudroit bien qu'elle
 „ me répondît , quand je lui deman-
 „ derois où elle avoit pris cet or. Elle

(17) Voiez la XI Rel. farine qui fut changée en
 de la 1. Part. §. 3. T. 2. bonne,
 p. 191. de la mauvaise

me répondit en souriant, que j'étois
un vrai satan, que je la laissasse en
repos. Si elle eût pu me détromper de
cette erreur, je crois qu'elle l'autoit
voulu faire, avant que de mourir;
& ainsi je n'ai plus douté qu'elle n'ait
crû la chose véritable.

1649.

Telle est la relation de l'un de ces
évenemens extraordinaires, par les-
quels Dieu a voulu en même-tems ré-
compenser & augmenter la foi de la
mère Angelique. La charité de cette
sainte Abbesse ne se bornoit pas au
monastere, dans lequel elle se trouvoit
pendant les troubles de la guerre; celui
de Paris la touchoit également, parce-
qu'elle étoit la mere commune de tous
les deux. Elle eut d'abord dessein de
faire venir les religieuses de Paris, qui
n'étoient pas en sûreté dans le faux-
bourg, & y avoient même de la peine à
vivre, dans la maison de P. R. des
Champs, où il y avoit moins de dan-
gers, & des vivres suffisamment pour
les faire subsister. En conséquence on
travailla à tout préparer pour les loger.
Mais depuis on jugea qu'il y auroit
trop de péril à transporter des filles dans
un tems où il y avoit tout à craindre.
M. de Bernieres, maître des Requê-
tes, si connu pour sa charité envers les

XXIII.

Soins que
prend la me-
re Angelique
des religieu-
ses de P. R.
de Paris.

1649.

pauvres & son grand attachement pour P. R. , ayant eu la bonté d'offrir une maison qu'il avoit près des grands Augustins , sur la paroisse S. André , la mere Angelique (18) accepta cet offre , de l'avis de M. Singlin. Ainsi la mere Agnès , qui étoit alors Prieure , Madame d'Aumont , plus de trente religieuses & quelques pensionnaires sortirent de P. R. le 12 janvier , étant accompagnées de MM. le Nain & de Bernieres , qui les escortoient en robe de Palais , parceque la veille le peuple du faubourg ne les voulu laisser sortir. Il est remarquable que tout cela se fit dans un si grand silence , que la plupart des sœurs ne sçavoient où elles alloient ; il y en avoit qui croioient venir à P. R. des Champs , & elles ne furent détrompées qu'en voiant prendre le chemin de la ville. En attendant qu'on eût porté quelques meubles à la maison que Monsieur de Bernieres leur avoit prêtée , il les mena chez lui. Elles y passèrent tout le jour , y faisant tous leurs exercices aussi régulierement qu'il leur étoit possible , disant leur office toutes ensemble , & faisant leurs assistances les unes après les autres dans le cabinet de Madame

(18) Voiez la lettre qu'elle écrivit à la mere Agnès sur ce transport , T. I. p. 405.

de Bernieres , comme si elles eussent été devant le S. Sacrement. Le reste du tems elles l'emploierent à faire pour les pauvres des chemises que Madame de Bernieres leur donna. Sur le soir elles se rendirent dans la maison , dont elles formerent aussi-tôt une espece de monastere avec clôture.

Le lendemain M. de Bernieres vint à la maison , amenant avec lui M. le curé de S. André (19). La mere Agnès lui demanda permission d'y faire dire la messe , ce qu'il accorda. Elle fit aussitôt tapisser une des chambres d'en haut , & dresser un autel ; où on dit tous les jours la messe : les fêtes & les dimanches il y en avoit deux. Auprès de l'autel on fit un petit retranchement aveo des bancs , ce qui servoit de chœur aux religieuses pour chanter l'office , & être plus séparées des personnes séculieres , qui y assistoient. M. de Ste Beuve y disoit tous les jours la messe , & M. Singlin y venoit fréquemment la dire. Ce dernier prêchoit aussi souvent les fêtes & dimanches ; & ces jours là , la petite chapelle étoit si pleine , qu'à peine pouvoit-on y trouver place. Plufieurs bon-

(19) De Breda , Docteur de Sorbonne , l'un des Curés de Paris , qui , quelques années après ,

pritrent la défense de la morale chrétienne contre ceux qui la corrompoient.

1649.

nes religieuses , qui étoient sorties de leur couvent pour le même sujet que celles de P. R. mais qui demeuroient chez leurs parens , venoient avec plaisir l'entendre (20). Bien loin que la régularité s'affoiblit dans cette situation , la sœur Agathe de Ste Marthe assure dans une relation , que quelques-unes étoient dans une plus grande mortification & exactitude , lorsqu'elles retournerent dans leur monastere après la paix , que lorsqu'elles en étoient sorties. Ce fut le fruit des instructions de la mere Agnès , qui étant au milieu de ses filles & les voiant de plus près , s'appliquoit avec encore plus de soin à les corriger de leurs défauts , & à les faire avancer dans la perfection. Elle leur parloit aux assemblées & aux chapitres , qu'elle ne manquoit pas de tenir tous les jours , avec tant de ferveur & d'onction , qu'elles en étoient toutes pénétrées , & qu'elles en fortioient toujours avec une nouvelle ardeur pour

(20) Après la guerre il y en eut plusieurs qui , édifiées de ce qu'elles avoient vu & éprouvé par elles-mêmes , ou dont elles étoient informées par d'autres de la charité de la mere Angelique & de ses religieuses , & des

rant de mener une vie plus régulière , la firent prier de les recevoir. Elle en reçut un grand nombre de divers monastères & de divers ordres , qu'elle mit dans les deux maisons.

1649.

pratiquer ce qu'elle leur enseignoit. Elle les exhortoit souvent au support & à la tolérance qu'elles devoient avoir les unes pour les autres , & dont elles avoient plus d'occasion en ce lieu , parcequ' étant presque toutes couchées dans la même chambre , elles ne pouvoient éviter de s'incommoder les unes les autres. Les lits étoient si pressés , qu'il n'y avoit qu'une petite place pour passer entre deux ; & cette petite ruelle leur servoit de cellule , où elles étoient dans un aussi grand silence , que si elles eussent été dans leur monastere. Le jour de la fête des cinq plaies de notre-Seigneur , en leur expliquant cette antienne , *his plagatus sum in domo eorum qui me diligebant* ; j'ai reçu ces plaies dans la maison de ceux qui m'aimoient ; elle leur parla admirablement de la reconnaissance & de la fidélité qu'elles devoient à J. C. , leur représentant vivement qu'il étoit beaucoup plus touché des fautes des ames qu'il a choisies par une miséricorde toute particulière pour être ses épouses , que de celles des autres , à qui il n'a pas témoigné tant d'amour.

La plupart des sœurs anciennes étoient demeurées à P. R. au faubourg S. Jacques, parcequ'on avoit jugé qu'on

XXIV.
Mort de la
sœur Made-
leine Christi-
ne Arnauld.

1649.

ne devoit pas laisser une maison de priere , sans qu'il y restât quelqu'un pour louer Dieu , & pour y continuer les exercices de religion. On y laissa donc la sœur Marie des Anges Suireau, qui étoit revenu de Maubuission l'année précédente , & la sœur Anne Eugenie de l'Incarnation , pour les gouverner. M. Singlin demeura dans cette maison , dont le reglement ne fut altéré en rien , malgré les allarmes continues qu'on leur donnoit. Au contraire , cela les portoit à recourir encore davantage à Dieu , à veiller sur elles-mêmes , & à persévéérer dans la priere & les pénitences extraordinaires qu'elles faisoient , ainsi que les deux autres maisons , pour appaiser la colere de Dieu. La sœur Madeleine Christine Arnauld , la plus jeune des sœurs de la mere Angelique , fut une de celles qui demeurerent dans cette maison. Elle avoit pris l'habit de religieuse à P. R. des Champs à l'âge de 15 ans en 1623 , & fait profession en 1625. (21) Quelque tems après Dieu l'affligea d'une infirmité qui la rendoit incapable de suivre les exercices réguliers , pour lesquels elle avoit un grand zèle , sur-tout pour l'office divin. Mais

(21) Mem. 3 Part. VI Rel. T. 3. p. 486. 487.

elle y suppléoit, en emploiant la plus grande partie de la journée à des prières particulières. Elle ne se lassoit point de faire de bonnes lectures, n'y cherchant autre chose que de croître en charité. Morte à tout ce qui ne regardoit pas le bien de son ame, elle ne trouvoit de l'agrément que dans les choses saintes. Son amour pour la mortification alloit jusqu'à se priver de voir Messieurs ses freres, disant qu'elle les avoit quittés pour Dieu, & qu'elle n'avoit presque plus que cette privation à lui sacrifier. Sa foi lui faisoit regarder ses maux comme de grandes faveurs, & elle disoit quelquefois à la sœur Madeleine de Ste Agnès de Ligni : *Ne suis-je pas bienheureuse, ma sœur, & Dieu ne me fait-il pas beaucoup de graces de ce que je ne suis pas un seul moment sans souffrir dans le corps & dans l'esprit?* Elle mourut dans ces saintes dispositions le 3 février 1649. Elle n'eut pas la consolation de voir la mere Angelique, qui étoit alors à P. R. des Champs.

1649.

Les solitaires de ce désert rendirent de grands services aux religieuses de P. R. pendant les troubles & les alarmes que la guerre leur causa, & ils furent comme les anges tutélijaires de ces vierges chrétiennes. Lorsqu'elles y re-

1249.

vinrent l'année précédente, ils avoient quitté le monastere qu'ils habitoient auparavant, & s'étoient retirés aux gran- ges. Ils en descendirent alors pour veiller à leur sureté, & les mettre à l'abri de l'insulte du soldat. « Nos bons her-
» mites (22), dit la mere Angelique, écrivant à M. Maquet, après que les troubles furent appaissés, avoient tous
» repris leurs épées pour nous garder,
» & ils ont fait de si bonnes barrica-
» des, qu'il étoit difficile de nous
» forcer. »

XXV. Il y avoit quelques-uns de ces soli-
Les solitai- taires qui avoient eu autrefois des
res de P. R. veillent à la charges dans les armées, où ils s'étoient
garde du mo- signalés par leur courage & leur valeur,
nastere pen- & qui pouvoient beaucoup servir à la
dant la guer- défense de l'abbaie, en cas qu'il fût
ee. arrivé quelque accident. Ils en forti-
fierent les endroits par où on pouvoit
avoir plus facilement entrée, & la gar-
derent avec une vigilance continue ;
& pour le faire plus efficacement, &
avec plus d'autorité, on deman-
da à M. le Prince la permission de faire
porter la livrée de ses gardes à un de
ces Messieurs, qui étoit connu de son
Altesse ; ce qu'il accorda. Cette sage
précaution ne fut pas inutile. Ce soli-

taire informé un jour qu'une troupe de soldats étoient venus à la ferme, & y commettoient des violences, y accourut promptement, & arrêta le désordre. Comme c'étoit un homme de condition & généreux, il leur parla avec beaucoup d'autorité & d'un ton de maître, les menaçant de les faire punir de leur insolence. Les soldats l'entendant parler de la forte, & voïant la livrée du Prince, lui firent de grandes excuses, & se retirerent.

1649.

Lorsque les troubles furent appaisés, & que les religieuses, qui avoient quitté leur maison du faubourg pour se réfugier à la ville, crurent pouvoir y demeurer en sûreté; elles y retournèrent, le 5 de mars. Pour ce qui est de celles de P. R. des Champs, la guerre étant finie par une amnistie que le Roi accorda, & qui fut vérifiée au Parlement le premier avril, elles recouvrent le repos & la tranquillité, étant délivrées de ce grand nombre de personnes qu'elles avoient charitalement reçues dans leur maison. Et les solitaires n'étant plus obligés de veiller à la garde du monastere, & voïant le calme rétabli, remonterent aux granges pour se remettre dans la retraite, d'où la charité les avoit fait sortir.

xxvi.
Le nombre
des solitaires
de P. R. aug-
mente.

1649.

Dieu les récompensa , en leur donnant la consolation de voir augmenter tous les jours le nombre de ceux qui devoient être sauvés , & qui à leur exemple quittaient tout pour se livrer à la pénitence. *Dominus autem augebat , qui salvi fierent quotidiè in idipsum.* Dès l'année précédente , ils avoient vu M. Bourgeois , docteur en Théologie , qui avoit approuvé le livre de la fréquente communion , & l'avoit défendu à Rome avec tant de zèle & tant de sagesse , venir dans ce désert se renouveler par la pénitence : ils avoient vu M. l'Evêque , chanteur & principal de Beauvais , recommandable par ses lumières & sa piété , y venir faire un renouvellement : ils avoient vu M. de la Petitiere , gentilhomme de Poitou , célébre par sa valeur , converti dès l'an 1642 , s'y retirer , après avoir appris le métier de cordonnier : ils avoient vu M. de Liancourt , premier gentilhomme de la chambre , & M. de Chavigny ministre d'Etat , venir répandre des larmes en leur présence , & leur témoigner le désir qu'ils avoient de se retirer de la cour , pour venir faire pénitence avec eux. Ils avoient vu M. Charles y venir pour y passer le reste de ses jours .

Ils virent cette année M. de Bel-air 1649.
 gentilhomme, M. Thomas Dufosse,
 M. Akakia, bachelier en Théologie,
 fils d'un célèbre médecin de Paris,
 M. Giroust, chanoine de S. Nicolas du
 Louvre, M. de Bessi, capitaine dans
 un régiment, &c. ils virent, dis-je,
 toutes ces personnes touchées de Dieu,
 venir à P. R. se joindre à eux, pour
 embrasser la vie pénitente. Rien n'étoit
 plus merveilleux que de voir cette
 troupe d'hommes violens, selon l'ex-
 pression du Sauveur, qui se retiroient
 ainsi dans la solitude pour ravir le
 ciel.

„ Ce que j'admirois en moi-même
 „ dans ces bons serviteurs de Dieu,
 „ dit l'un d'eux (24) c'est que le nombre
 „ s'augmentoit tous les jours, & qu'on
 „ ne voioit point arriver là néanmoins
 „ le mal que produit d'ordinaire la mul-
 „ tiplication, qui est le relâchement.
 „ Car on n'a qu'à ouvrir les yeux pour
 „ voir ce qui est arrivé tous les jours &
 „ de tout tems dans l'Eglise en géné-
 „ ral, & ce qui arrive dans les maisons
 „ particulières. Dès que le nombre y
 „ croît, la vertu y diminue. Cette pro-
 „ pagation, qui étoit comme l'effet &
 „ la récompense de la vertu, a détruit

XXVII.
 Leur régu-
 larité ne s'af-
 foiblit point
 par leur nom-
 bre.

(24) Mem. de Font: T, 1. p. 314 & suiv.

1649.

„ la vertu même qui l'avoit produite.
„ On n'en a que trop d'exemples. Le
„ bonheur des maisons saintes combat
„ en quelque sorte contre elles-mêmes.
„ La régularité y décroît , quand le
„ nombre de ceux qui dévroient la sou-
„ tenir , s'augmente. La multitude des
„ enfans tue souvent la mère qui les a
„ portés. Sa fécondité ne fert qu'à l'af-
„ foiblir. Quand on commence d'être
„ riche des biens de la terre , on de-
„ vient pauvre de ceux du ciel. Ainsi
„ une maison qui fleurissoit en sainteté
„ depuis long-tems , devient en même
„ tems & plus grande & plus petite
„ qu'elle n'éroit ; plus grande au de-
„ hors , plus petite au dedans ; plus
„ nombreuse , mais moins sainte. C'est
„ le désordre ordinaire que causent les
„ multiplications & les agrandissemens
„ dans les maisons religieuses , & c'est
„ ce qu'on n'a point vu dans P. R. des
„ Champs. L'amour de la pauvreté a
„ toujours été comme l'ame de la vertu
„ qui y regnoit. Chaque nouveau sujet
„ qui y entroit , en réveilloit le désir
„ par son exemple. On y faisoit revivre
„ le bonheur de la primitive église. On
„ y voioit refleurir cette sainte généro-
„ sité dans tous ceux qui y embrassoient
„ la pénitence , qui se privoient plus

» séverement de l'usage des biens , que
 » ceux qui se sont engagés solemnel-
 » lement à le faire. Nul membre ne
 » démentoit la beauté de tout le corps.

1649.

» Quel étoit aussi , mon Dieu , con-
 » tinue M. Fontaine , leur amour pour
 » cette retraite si enfoncée , où vous pour la re-
 » traite.

 XXVIII.
 Amour
 des solitaires

» Combien en étoient-ils jaloux ? Com-
 » bien craignoient-ils qu'on ne les in-
 » terrompît ? Combien les visites leur
 » étoient-elles insupportables ? Mais
 » n'ai-je pas vu cent fois , que lorsqu'il
 » survenoit en ce lieu quelques person-
 » nes , ils fuioient comme s'ils euf-
 » sent vu un serpent ? Combien au-
 » roient-ils souhaité que le monde eût
 » été aussi peu occupé d'eux , qu'ils
 » l'étoient peu du monde , & qu'ils
 » eussent été également inconnus l'un
 » à l'autre ? Aussi avoient-ils là l'exem-
 » ple de Messieurs le Maître , qui
 » étoient des modelesachevés de tou-
 » tes les vertus des solitaires. C'étoient
 » eux qui animoient tout. C'étoient
 » eux qui échauffoient tout de ce feu
 » qui les brûloit. Chacun en étoit fain-
 » tement effraïé. Avec de telles person-
 » nes si ferventes , on rougissoit d'être
 » tiede.

1649.

„ L'on étoit dans un saint tremble-
„ ment de la liberté pleine de douceur
„ & de force , avec laquelle ces *Peres*
„ *des Solitaires* , pour ainsi dire , par-
„ loient à ceux qui venoient s'associer
„ à eux. Ils leur repréſentoient vivement
„ le malheur de leur engagement dans
„ le monde. Ils les pressoient d'en for-
„ tir , & de penſer ſérieuſement à leur
„ ſalut. L'un avoit un bénéfice , l'autre
„ un emploï ou une charge , chacun
„ quelque bien qui le retenoit dans le
„ ſiecle. Il faut fe défaire de cela , di-
„ ſoient-ils ; & ils le diſoient avec d'au-
„ tant plus de liberté , qu'ils en avoient
„ donné l'exemple dans leurs perſo-
„ nes. On voioit dans M. le Maî-
„ tre un homme qui faifoit le premier
„ ce qu'il diſoit , qui avoit presque ou-
„ blié qu'il étoit autrefois un homme
„ de ſcience & de littérature , & qui
„ pouvoit dire comme S. Jérôme : *Le*
„ *travail des mains a rouillé mon élo-*
„ *quence. J'ai perdu ce qui me rendoit fi*
„ *célèbre. L'amour des grandes chofes*
„ *m'a fait échapper les moindres.*

„ Pour les jours de fêtes , ces bien-
„ heureux ſolitaires goûtoient dans le
„ repos de leur chambre , & dans l'affi-
„ duité à l'Eglise , les délices du Pa-
„ radis. Leur joie y étoit toute ſpiri-

„ tuelle , la chair n'y avoit point de
„ part. Ainsi Dieu faisoit voir en abrégé
„ dans cette maison , ce qu'il fait dans
„ tous les siecles & dans toute son
„ église ; c'est-à-dire qu'il fait des saints
„ dans toutes sortes de conditions , à
„ toutes sortes d'âges , de toutes sortes
„ de nations , & dans toutes sortes
„ d'emplois....J'admirois la providence
„ de Dieu , (c'est toujours M. Fontaine
„ qui parle) & la bonté qu'il avoit
„ pour cette maison , de lui donner
„ lui-même des jardiniers , des menui-
„ siers , des ferruriers , des vitriers ,
„ des cordonniers , & jusqu'à des por-
„ tiers & des charretiers , remplissant
„ lui-même par son propre soin les
„ moindres places , comme il remplis-
„ soit les plus importantes , telles que
„ celles de médecins & de chirurgiens...
„ On y voïoit de jeunes enfans assis à
„ la table du Seigneur dans un aussi bel
„ ordre que de jeunes plans d'olivier...
„ Je voïois là s'accomplir ce que je li-
„ fois dans S. Jérôme , qui ordonne
„ aux religieux & aux solitaires d'être
„ toujours occupés , pour empêcher que
„ le démon ne les tente dans l'oisiveté.
„ J'ai vû des personnes qui pratiquoient
„ à la lettre cet autre avis que S. Jérô-
„ me donne , & qu'il dit avoir prati-

1649.

» qué lui-même , qui est d'apprendre
» les langues pour matter & dompter
» l'esprit parfaitement , *ad edomandam*
» *mentem meam*. Il semble que S. Je-
» rôle , en se dépeignant si bien lui-
» même , ait voulu faire le portrait de
» M. le Maître , lorsque dans les com-
» mencemens de sa conversion il ap-
» prit l'hébreu par le même esprit que
» ce saint , & que sur la fin de sa vie il
» s'appliqua à étudier le grec à fond.
» Mais comment son exemple fut-il
» suivi d'un autre solitaire de ce lieu ,
» d'un gentilhomme , qui quittant les
» armes , demanda qu'on le mit garde-
» bois ! Marchant dans les boues pen-
» dant tout le jour sans manger , il s'ap-
» pliqua aux langues , pour joindre le
» travail d'esprit à celui du corps. Il
» apprit ainsi le Grec , le Latin , l'Hé-
» breu , l'Italien & l'Espagnol....Quelle
» application d'esprit ne falloit-il pas
» pour cela ? Et comment en étoit-il
» capable avec des jeûnes si longs & si
» opiniâtres , & dans une vie si rude &
» si âpre ? Il souffroit les plus grands
» froids avec un juste-au-corps fort sim-
» ple , se ceignant seulement d'une
» corde qu'il ferroit plus fort , lorsque
» le froid augmentoit. Je l'ai vû reve-
» nant des bois sur le soir , tout plein

„ de crottes , se plonger en hiver les
 „ jambes avec les bas & les souliers
 „ dans un sceau plein d'eau , les tour-
 „ ner long-tems pour en ôter la boue ,
 „ & s'aller mettre ensuite à table , &
 „ puis , après quelque tems se coucher
 „ de même tout chauffé & mouillé , &
 „ recommencer le lendemain sur nou-
 „ veaux frais. Les gens de la campagne
 „ les plus durs n'auroient pas souffert
 „ sans peine ce qu'il souffroit. Ce gen-
 „ tilhomme me fit rire , lorsque se fai-
 „ sant arracher à Paris une grosse dent ,
 „ on l'enleva trois fois de terre , sans
 „ qu'il sourcillât ; ce qui surprit si fort
 „ l'opérateur , qu'il dit : *Vous autres ,*
 „ *gens de la campagne , vous êtes bien*
 „ *durs.*

Cette multitude de conversions qui
 peuploit le désert de P. R. des Champs
 d'un si grand nombre de solitaires ,
 étoit le fruit des prédications de M. Sin-
 glin , sur lesquelles Dieu répandoit ses
 bénédictions (26). M. Fontaine fait à

XXIX.
 M. Singlin
 est l'instru-
 ment de Dieu
 pour la con-
 version d'un
 grand nom-
 bre d'âmes.

(26) La mère Angeli-
 que , dans une lettre (*) à
 la Reine de Pologne du
 20 Mars 1648 , lui parle
 ainsi du succès des prêdi-
 cations de M. Singlin :
 „ M. Singlin fait des ser-
 „ mons qui ravissent l'es-
 „ prit de tous ceux qui
 „ l'entendent , & les
 „ cœurs de plusieurs , qui
 „ se donnent véritable-
 „ ment à Dieu. Le Sei-
 „ gneur lui a tellement

1649. ce sujet une réflexion aussi solide qu'é-difiante, & qui sert à faire connoître comment l'esprit de Dieu conduissoit en tout ce qui se faisoit à P. R. des Champs. « J'admittois souvent en moi-même, dit M. Fontaine (27), en l'entendant prêcher (M. Singlin) de quelle maniere Dieu répand ses dons sur les hommes, sans s'attacher aux qualités naturelles qu'ils peuvent avoir. Qui de nous voiant à P. R. M. Arnauld, M. de Saci, (le premier y étoit venu en 1648, pour être directeur des religieuses) & d'autres personnes si éloquentes, n'eût cru qu'on devoit les produire pour la prédication, eux qui avoient des talens extérieurs pour plaire davantage aux hommes, & laisser dans le silence celui qui comme Moïse pouvoit dire qu'il n'avoit pas une grande facilité de parler, *impeditoris & tardioris*

» augmenté ses graces depuis un an, que ses sermons qui ont toujours été très solides, comme Votre Majesté fait, le sont encore davantage, & même Dieu l'a rendu éloquent, pour satisfaire à la foiblesse du tems. Dans une autre lettre (**) du 18 Juin : » Il prêche

» sans comparaison mieux qu'il ne fit jamais, & notre nouvelle Eglise est toute pleine. Il se convertit toujours quelqu'un ». Les instructions chrétiennes de M. Singlin ont été imprimées pour la quatrième fois à Paris en 1736.

(27) T. 2. p. 310. Voies M. du Fossé, p. 94.

„ *lingue sum?* Car tout le monde fait
„ que M. Singlin avoit quelquefois un
„ peu de peine à s'exprimer. Cepen-
„ dant Dieu renversa tous les jugemens
„ des hommes. Il laissa ces hommes
„ éloquens, & choisit au milieu d'eux
„ pour annoncer sa parole celui qui y
„ paroiffoit le moins propre, afin qu'il
„ parût clairement que ce grand fruit,
„ que produisoient ses prédications,
„ venoit de Dieu seul, & non pas des
„ hommes. Ce prédicateur apostoli-
„ que, avec sa sainte simplicité, fai-
„ soit des conversions admirables.
„ Dieu a fait voir dans ce serviteur
„ vraiment sage & fidele, qu'un pré-
„ dicateur qu'il envoie, & en qui il
„ met sa parole, fait sans comparaison
„ plus de fruit, quoique sans politesse
„ & sans ornement de discours, que
„ ceux qui n'ait point sa mission,
„ & ne la prenant que d'eux-mêmes
„ & de leur propre hardiesse, ne met-
„ tent leur confiance que dans leurs ta-
„ lens naturels, dans une heureuse mé-
„ moire, & dans quelque facilité de
„ parler. Quelle maison de religieuses,
„ ou quelle société aujourd'hui, s'ils
„ avoient eu des hommes comme M.
„ Arnauld, M. de Saci & M. le Maî-
„ tre, ne les auroient pas produits à la

1649.

1649.

» prédication , en risquant le salut de
» ceux qu'ils y sacrifieroient ? M. Sin-
» glin fait mieux que personne sa diffi-
» culté de parler : il en voit d'autres
» qu'il a en main , qui ont la langue
» plus éloquente , & il craint de les
» mettre en sa place , quelque desir
» qu'il en ait , parce qu'il voit que
» Dieu ne les y appelle pas. Eux de
» leur côté , sans avoir de jalousie de
» M. Singlin , au lieu de croire qu'ils
» s'acquitteroient mieux que lui de cet
» emploi , mettent au contraire leur joie
» à se rendre ses disciples , & aiment
» mieux qu'on entende sa voix dans
» l'Eglise , que d'y faire entendre la
» leur. Où a-t on vu des gens d'un tel
» mérite plus soumis à la disposition
» de Dieu , & moins mêler l'esprit
» humain dans leur conduite ? C'est
» qu'ils étoient persuadés que chacun a
» son don de Dieu , & qu'il est dange-
» reux de le vouloir servir dans le don
» d'un autre. Dieu , dans le corps de
» l'Eglise , fait que l'un est l'œil , lau-
» tre la langue , l'autre l'oreille. Il en
» fait de savans , il en fait de simples ;
» & il vaut mieux , selon S. Jérôme ,
» être humblement simple , que d'être
» orgueilleusement éloquent. Cepen-
» dant M. Singlin , avec cette humble ,

1649.

„ mais sage & savante simplicité, ne
 „ laissoit pas de montrer à ses auditeurs
 „ le danger où l'on étoit, en vivant dans
 „ le monde, de se conformer aux ma-
 „ ximes & aux manieres du monde,
 „ de se laisser aller à suivre la foule, &
 „ entraîner par le torrent de la coutu-
 „ me. Il exhortoit continuellement ses
 „ auditeurs à veiller sur eux-mêmes en
 „ ce point, & à ne se pas faire illusion.
 „ Il avertissoit qu'il falloit témoigner
 „ ce que l'on étoit par ses œuvres & par
 „ le reglement de sa vie.

Le démon ne put souffrir plus long-
 tems une voix, qui lui enlevoit tant
 de dépouilles, & qui dissipoit si claire-
 ment toutes les ténèbres dans lesquelles
 il retenoit les ames. M. Singlin prêcha
 le 28 août, jour de S. Augustin, avec
 beaucoup de force, & en même tems
 avec beaucoup de sagesse, & même
 avec encore plus de circonspection qu'à
 l'ordinaire, pour ne point donner d'oc-
 casion à ceux qui la cherchoient. Plu-
 sieurs personnes de considération assis-
 terent à ce discours, entr'autres cinq
 Evêques (28), plusieurs Docteurs, le
 P. de Gondi, frere de M. l'Archevê-
 que, M. le Maréchal de Schomberg,

xxx.

Interdit de
M. Singlin.

(28) Voiez la lettre 281 de la mere Angelique à M.
 Fleury, T. 1. p. 447.

1649.

M. le Duc de Liancourt, lesquels furent tous très contens du sermon, & dirent qu'on ne pouvoit pas parler avec plus de sagesse & de modération. Cependant il souleva contre lui, en parlant de la grace, de la pénitence & de la vocation aux charges ecclésiastiques, des personnes qui trouvoient dures les vérités qu'il annonçoit, & qui se flattant eux-mêmes d'une fausse paix, ne pouvoient souffrir qu'on la troublât. D'autres qui étoient jaloux de voir le concours de monde, qui venoit aux prédications de M. Singlin, entrerent dans la passion des premiers : les uns & les autres écrivirent contre le prédicateur à M. l'Archevêque, qui étoit pour lors dans son abbaïe de S. Aubin à Angers, & envenimerent tellement les paroles du sermon qu'ils déféroient, que le Prélat écrivit le 22 septembre à son promoteur d'interdire M. Singlin de la prédication. Comme le promoteur lui communiqua un mémoire des plaintes qui avoient été faites, il paroisoit que le dessein de M. l'Archevêque étoit de donner lieu au Prédicateur accusé de se justifier. C'est pourquoi M. Singlin, quoique d'ailleurs très content d'être interdit, écrivit la lettre suivante à Monsieur de Paris,

par déférence pour ses amis, qui l'en
pressoient (*). „ Monseigneur, je
„ crois que M. votre Promoteur vous
„ aura mandé avec quel respect &
„ quelle soumission d'esprit j'ai reçu
„ le commandement que vous lui avez
„ écrit de me faire, de discontinuez
„ de prêcher, à cause que quelques
„ personnes se sont plaintes à Votre
„ Grandeur du sermon que j'ai fait
„ depuis peu, le jour de Saint Augus-
„ tin. Si cette défense, Monseigneur,
„ ne regardoit que ma personne, si
„ elle n'étoit point faite ensuite d'une
„ action si publique, si elle ne tom-
„ boit pas au deshonneur de toute une
„ maison religieuse, qu'il vous a tou-
„ jours plu d'honorer d'une affection
„ particulière, je ne la recevrois pas
„ seulement avec une profonde hu-
„ milité, comme j'ai fait, mais même
„ en silence : car je fais le respect que
„ je dois à l'autorité Episcopale, &
„ l'obéissance que je vous ai vouée
„ comme à mon Archevêque, lorsque
„ j'ai eu l'honneur de recevoir de vo-
„ tre main le caractere du Sacerdoce;
„ outre que je n'ai aucun pouvoir d'an-
„ noncer la parole de Dieu que celui
„ que vous m'avez donné. Mais, parce-

1649.
(*) M. Sin-
glin écrit à
M. de Paris
pour se justi-
fier.

1649.

„ que cette défense, qui regarde un
„ ministere publique, telle qu'est la
„ prédication que je faisois dans cette
„ maison, suivant les ordres que j'en
„ avois reçus de votre Official, cause
„ nécessairement un décri & un scandale,
„ & fait injure à la vérité, s'il
„ se trouve, Monseigneur, comme
„ j'espere que vous le reconnoîtrez,
„ que je n'ai rien dit dans ce sermon
„ qui ne soit très véritable, j'ai cru
„ que je manquerois à ce que je dois
„ à votre sagesse, à votre justice, &
„ que je me rendrois tout à fait indigne
„ de la bienveillance, dont il a
„ plu à Votre Grandeur de m'honorer,
„ quoique je ne l'aie jamais méritée,
„ & que par un excès de bonté vous
„ avez voulu témoigner dans votre
„ lettre à M. votre Promoteur, si je
„ ne lui rendrois compte de ce que
„ j'ai dit dans ce sermon, avec toute
„ la sincérité & l'humilité qu'il m'est
„ possible. Car pour ne dire ici qu'en
„ un mot ce que j'ai représenté plus
„ au long dans un écrit que j'envoie
„ à Votre Grandeur, un grand nombre
„ de personnes de condition,
„ dont j'avois l'honneur d'être écouté,
„ ce jour-là, peuvent témoigner que

„ j'ai été si éloigné d'entrer dans au-
 „ cune contestation touchant la ma-
 „ tiere de la grace & de la pénitence ,
 „ que j'ai eu un soin très particulier
 „ d'éviter tout ce qui en pouvoit avoir
 „ quelqu'apparence , selon la protesta-
 „ tion publique que j'en fis d'abord ;
 „ ce qui même a fait dire depuis à une
 „ personne de grande condition & de
 „ pieté , qu'il n'avoit jamais entendu
 „ de sermon qui fut plus éloigné de
 „ contention & de dispute , & qu'il
 „ n'y en avoit pas seulement la moin-
 „ dre ombre. Aussi , Monseigneur ,
 „ pour ne rien dire de S. Augustin ,
 „ de qui j'avois à parler , qui ne fût
 „ hors de contention , & qui ne dût
 „ être favorablement reçu de tout le
 „ monde , je m'arrêtai seulement à
 „ quelques points historiques de sa
 „ vie , qu'il a écrits lui-même dans ses
 „ confessions & ses lettres ..

La lettre & le mémoire de M. Singlin firent impression sur M. de Paris ; il reconnut qu'on l'avoit trompé ; & ne se croiant ni infaillible , ni dispensé en qualité d'Archevêque de Paris de réparer sa faute , il rétablit M. Singlin lorsqu'il fut de retour. Bel exemple , mais qui a été malheureusement peu

XXXI.
 M. de Paris
 rétablit M.
 Singlin.

1650.

imité. Pour le rétablir plus authentiquement, il voulut assister au premier sermon que fit M. Singlin le premier jour de l'année 1650. M. Fontaine, qui se trouva à ce sermon, rapporte que M. Singlin parla assez long-tems, avant l'*Ave Maria*, à M. de Paris, toujours tourné vers lui, & avec un ton de voix plus élevé qu'à l'ordinaire. Après lui avoir rendu compte en trois mots de ce qu'il avoit dit dans son sermon de S. Augustin, pour l'en rendre juge lui même, il fit paroître une grande joie de ce qu'il lui faisoit l'honneur d'être témoin de la maniere dont il nourrissoit ses brebis. M. de Paris parut être satisfait de M. Singlin, & lui témoigna beaucoup d'amitié après son sermon, ainsi qu'aux religieuses de P. R. qui avoient été extrêmement affligées de l'interdit de leur saint Directeur. Quoique la foi vive de la mere Angelique la rendit supérieure à tous les évenemens les plus fâcheux, celui-ci néanmoins lui causa une douleur des plus vives; & elle en écrivit à M. l'Archevêque de la maniere la plus touchante & la plus humble (30). Après

(30) Lettre 270. T. 1. Pologne, p. 444. Lett. p. 432. V. i-ez lettre 271. 281. p. 447. Lett. 282. p. 437. Lett. 275. p. 419. 488. Lett. 279 à la Reine de

lui avoir représenté que dans toutes les persécutions qu'on avoit suscitées jusques-là à son monastere , elle avoit éprouvé sa bonté paternelle ; elle le prioit d'écouter des gens d'honneur , de science & de probité qui étoient présents au sermon de M. Singlin & qu'on pouvoit regarder comme des témoins irréprochables , plutôt que des personnes mal affectionnées qui avoient voulu le surprendre , le voiant éloigné de Paris. D'ailleurs elle ne cessoit de penser & de dire , que c'étoient ses péchés qui avoient attiré cette affliction , qui surpassoit , disoit-elle , toutes les peines qu'on leur avoit faites jusqu'alors. *C'est une punition , ajoutoit-elle , proportionnée à mes péchés & à l'ingratitude avec laquelle j'ai joui si long-tems d'une si grande grace.* Dieu exauça des prières si humbles ; & M. de Paris en rendant la parole à M. Singlin , rendit la joie à tout P. R. » Prélat heureux , » s'écrie M. Fontaine(31), & digne d'être dans la mémoire de ceux qui vous » suivront , & qui après vous feront » assis sur votre trône épiscopal ! Vous » leur avez donné un bel exemple ; & » le peu de soin qu'ont eu de le suivre

1650.

„ ceux qui vous ont déjà succédé , le
„ rend encore plus admirable.

XXXII.

M. Singlin
continue à
prêcher avec
le même zèle
& le même
souci.

M. Singlin étant rétabli dans la prédication , ne perdit rien de son zèle accoutumé. On fut même surpris de voir cet homme en chaire avec *je ne saï* quoi de plus qu'il n'avoit paru jusqu'à alors. Ce ministre intrépide voiant que Dieu lui commandoit de nouveau d'annoncer sa parole , & lui ouvroit une seconde fois la bouche , que la malice des hommes lui avoit fermée , fit voir que ce n'étoit point eux qu'il avoit en vûe. Il publia plus que jamais avec une vigueur vraiment sacerdotale , mais toujours néanmoins accompagnée de sagesse , les mêmes vérités qui lui avoient attiré la disgrâce dont on vient de parler. Il exhorte à la pénitence ; il fit voir à fond les périls du monde , & il frappa les cœurs de telle sorte , que plusieurs personnes venoient tous les jours se jettter entre ses bras , pour demander son assistance , & pour apprendre de lui ce qu'ils devoient faire pour flétrir la colere de Dieu. M. Singlin n'avoit que P. R. des Champs , qu'il pût offrir à ces personnes pour leur servir d'asile. Mais sa peine étoit qu'il n'y eût sur les lieux aucun homme pour

conduire ces pénitens. M. Manguelen lui avoit manqué : il ne voioit plus personne , sur qui il pût compter , que M. de Saci ; mais c'étoit une grande affaire que d'entreprendre à le faire condescendre à ce qu'il désiroit de lui.

1650.
Il destine M.
de Saci à con-
duire les soli-
taires. Ses ta-
lens.

Il y avoit déjà long-tems que M. Singlin considéroit M. de Saci comme une lampe ardente , cachée sous le boisseau : il attendoit que les momens fussent venus pour le placer sur le chandelier. Il faut admirer ici la providence de Dieu dans la conduite qu'il tenoit sur ce petit nombre de personnes cachées dans le désert de P. R. des Champs. Pendant que les autres étoient occupés à défendre les dehors par de savans écrits , auxquels on n'opposoit pour toute réponse que la force & la violence , seule & ordinaire ressource de l'erreur , Dieu se réservoit un homme d'un rare mérite pour avoir soin du dedans , & pour édifier autant les ames par la charité , que les premiers les instruisoient par la connoissance de la vérité. C'étoit M. de Saci , qui dans le grand nombre de talens qu'il avoit reçus , faisoit toujours son capital de la piété. Etant uni de si près à un oncle & à un frere , qui avoient toujours les armes à la main pour soutenir la doctrine

1650.

de l'Eglise , & pouvant par l'élévation de son esprit travailler lui-même à ces écrits qui attiroient une si grande réputation à leurs auteurs , il n'eut aucun mouvement humain pour s'associer à cette gloire ; mais à l'imitation de saint Paulin , qui laissa S. Augustin seul réfuter les hérétiques , quoiqu'il eût pu aussi le faire , il laissa ces ouvrages à ceux que Dieu y destinoit , & il se contenta d'attirer en secret sur eux la bénédiction du ciel par ses prières. Ainsi il se renfermoit dans la lecture de l'Ecriture & des SS. Peres , pour s'en remplir le cœur , & en faire ensuite une effusion sur les autres.

xxxiii.
Qualités de
M. de Saci.

Quelque feu qu'il eût , il le tempéra de telle sorte , que jamais on n'a vu une personne plus modérée. La sagesse qui avoit paru avec éclat en lui dans son enfance , demeura toujours uniforme & la même. Il eût été difficile de trouver un homme qui fût plus sérieux & plus grave , plus recueilli en Dieu , plus pénétré des maximes de l'Evangile , plus appliqué à l'unique nécessaire , qui est la sanctification de l'ame , plus capable d'entretenir la charité où elle étoit , & de la faire naître où elle n'étoit pas encore. C'étoit là tellement son unique objet , qu'il s'étoit interdit

toute autre application & tout autre entretien. Il avoit retranché de ses études tout ce qui ne regardoit pas la piété. Il fuoit les matieres de critique, renonçoit aux affaires & aux nouvelles du monde, & prenoit pour devise ces paroles : *Ut non loquatur os meum opera hominum.* Voilà l'homme que Dieu se formoit, pour travailler à la construction du temple spirituel, pendant que ses proches travailloient à réparer les murs de Jérusalem, que les hommes charnels s'efforçoient de détruire. Son étude plus particulière étoit la lecture de S. Augustin. Dès qu'il eut commencé à lire ce Pere, il ne pouvoit plus goûter autre chose. Ce qu'il chercha le plus en le lisant, ce fut de concevoir une grande idée de Dieu. Ceux qui ont dit à sa mort de lui, que l'esprit de la crainte du Seigneur l'avoit rempli, ont fait son véritable portrait. La crainte chaste du Seigneur, & le respect profond de sa grandeur infinie, dont il avoit le cœur pénétré, le tenoient comme dans un continual tremblement en sa présence; c'est ce qui lui donnoit cette gravité qu'on admiroit en lui; c'est ce qui lui faisoit dire sans cesse avec Job, pénétré des mêmes sentimens : *Semper enim quasi*

*tumentes super me fluclus timui Deum ,
& pondus ejus ferre non potui (33).*

M. Singlin qui connoissoit à fond M. de Saci , s'étoit extrêmement appliqué à le cultiver; après la mort de M. de S. Cyran , chez qui il demeuroit , il le mit entre les mains de M. Barcos son neveu : il disoit toujours de lui-même à son égard : *Il'um oportet crescere , me autem minui.* M. de Barcos , qui étoit un homme d'un rare mérite & d'une expérience consommée , le reçut avec joie , & connut bientôt toute la valeur de ce précieux dépôt. Quoique M. de Barcos approuvât l'éloignement qu'avoit eu M. de Saci de la Sorbonne , il crut néanmoins qu'il ne feroit pas mauvais de l'exercer en particulier , & de le rompre sur les matieres les plus considérables de l'Ecole. Pour ce sujet , comme il avoit déjà un grand désir d'avoir auprès de lui M. Guillebert , il pensa qu'étant docteur de Sorbonne & homme de mérite , il pourroit servir M. de Saci. Mais M. Guillebert étoit curé de Rouville en Normandie , où il faisoit beaucoup de fruit par ses exhortations vives , soutenues de son exemple & de l'éclat récent du livre de la fréquente communion. Néanmoins

M. de Barcos crut que l'état où étoient les affaires communes de la vérité & de la charité , permettoit de tirer M. Guillebert de sa cure. Il lui écrivit en conséquence, & M. Guillebert ayant reçu sa lettre , n'hésita pas un moment , & ne pensa qu'à trouver un successeur qui pût continuer ses travaux. Il jeta pour cela les yeux sur un homme qui l'avoit trompé par un extérieur composé , une apparence de piété , des lumières brillantes dans l'esprit , une facilité extraordinaire de prêcher , un vif désir de convertir les ames , un grand désintéressement , & un amour extrême de la pénitence. Tels étoient les dehors par lesquels le fameux Labadie en imposa à M. Guillebert. Mais M. de Barcos l'ayant vu , connut bien-tôt par son grand discernement , que ce sujet ne convenoit pas , & le manda à M. Guillebert. Celui-ci , après avoir encore écrit en faveur du même homme , qu'il ne connoissoit pas , se rendit aux raisons solides de M. de Barcos , qui tint ferme , & ne voulut point consentir qu'il remît sa cure à un sujet qui étoit dans des principes très dangereux. On connut alors * combien il est

(*) Mem. de Font, tome 1 p. 346.

1650.

XXXIII. *

M. de Saci étudie les questions de l'école sous M. Guillebert.

1650.

„ la tradition de l'Eglise , & de ne
 „ point former de soi-même des pen-
 „ sées de son propre sens , sous prétexte
 „ qu'elles sont venues dans la priere ;
 „ au lieu que l'ordre de l'humilité chré-
 „ tienne nous renvoie à la doctrine de
 „ l'Ecriture, des Conciles & des Saints ,
 „ que Dieu a donnés à son Eglise pour
 „ l'instruire , afin de nous apprendre ce
 „ que nous devons croire , sans nous
 „ donner la liberté de suivre nos es-
 „ prits & nos lumières particulières . „
 Excellente leçon , & digne des lumières de P. R , toujours opposé à l'erreur & à toutes les voies qui y conduisent & qui entraînent malheureusement tant de personnes , qui comme le fanatique Labadie , prennent pour règle de conduite des sentimens qui sont la production d'une imagination déréglée , & plus souvent encore celle d'un cœur corrompu .

XXXIV.

M. de Saci ^{accompagne} <sub>dans sa re-
traite.</sub> seur plus capable de remplir sa place , que celui sur lequel il avoit jetté les yeux , vint joindre M. de Barcos , & apprit fort tranquillement à M. de Saci les questions agitées si tumultueusement dans l'Ecole . Lorsque M. Arnauld fut obligé de se cacher , à cause de l'orage formé contre lui à l'occasion du Livre de

1650.

de la fréquente Communion, on jugea à propos de lui donner M. de Saci pour être le compagnon de sa retraite & de ses travaux. Ainsi M. de Saci, qui avoit craint la Sorbonne, retrouva paisiblement & sans dispute dans le seul M. Arnauld plus que toute la Sorbonne. Ils s'aiguisoient l'un l'autre, selon l'expression de l'Ecriture, & ils faisoient sortir de leur retraite toute cachée & inconnue aux hommes, mais toute éclairée des lumières de Dieu, des ouvrages qui répandoient l'éclat de la vérité & le feu de la piété dans toute la France. L'un pousoit les choses avec toute la force & la vivacité de son esprit : l'autre les tempéroit avec sa modération pleine de gravité. L'un suivoit par-tout l'impétuosité de son zèle ; l'autre tâchoit de l'adoucir par sa réserve pleine de circonspection. Pour l'ordinaire M. Arnauld s'occupoit plus à combattre pour défendre comme les dehors de l'Eglise, & M. de Saci travailloit davantage à ce qui pouvoit en édifier le dedans. L'un abattoit par la force de sa plume ce qui s'opposoit à la vérité ; l'autre travailloit à faire regner la charité ; & unissant quelquefois leurs travaux, le neveu avoit part aux écrits que l'oncle produissoit contre ceux qui attaquaient

1650. l'Eglise, & l'oncle participoit aussi aux ouvrages de piété que le neveu composoit pour la sanctification des âmes.

XXXV. Comme M. de Saci ne se démentoit point, & qu'il étoit toujours laborieux, toujours soumis, toujours pénitent, M. Singlin crut qu'enfin il étoit tems de l'élever au sacerdoce. M. de Saci en fut extrêmement surpris, & s'en défendit en objectant tout ce que la haute idée qu'il avoit du sacerdoce, & son humilité pouvoient lui suggérer. Mais M. Singlin tint ferme. Cela affligea M. de Saci, & il en appella, pour ainsi dire, à M. de Barcos, qui, quoique très sévere sur cet article, ne balança pas un instant, & fut de même avis que M. Singlin. Ainsi M. de Saci se rendit, & reçut la prêtrise aux quatre-tems de décembre de l'an 1649. (34). Il fut ordonné prêtre pour l'Eglise de P. R. des Champs, où il dit sa première messe le 25 janvier 1650. Il voulut attendre 40 jours après son ordination avant que de la dire, & ce tems se trouva échû le jour de la conversion de S. Paul (35). M. Fontaine,

(34) M. Fontaine dit T.
s. p. 360. que M. de Saci
fut ordonné l'an 1648,
mais il paroît que c'est
une méprise,

(35) M. Singlin, qui
étoit accoutumé d'animer
toutes les cérémonies de
cette maison par le minis-
tère de la parole, fit à

considérant la conduite de M. Singlin à l'égard de M. de Saci, en ce qu'il ne lui proposa de recevoir le sacerdoce qu'après tant de délais & de retardement dans un tems où il avoit besoin d'un sujet tel que lui, (36) dit qu'il donnoit par-là un exemple aussi puissant que tout ce qu'il disoit dans ses prédications, pour représenter les abus qui se commettoient dans ce siecle touchant la vocation au sacerdoce. M. de Saci joignoit une grande innocence de mœurs à une grande pénitence; il avoit servi l'Eglise par d'excellens écrits, & néanmoins on use de délais à l'égard d'une ame si pure; quelle leçon! Mais quel exemple ne donne pas M. de Saci lui-même? Il avoit été pur & innocent dès son enfance. Il avoit cultivé ses plus tendres années par tous les exercices d'une piété sincère: il s'étoit singulièrement rendu recommandable par la pureté de ses mœurs, par la gravité de sa conduite, par son humilité, par ses lumieres, par sa pénitence; cependant avec quel

celle-ci un discours des plus touchans & des plus pathétiques, où il parla de la reconnaissance qu'on doit avoir, & des actions de graces qu'on doit ren-

dre à Dieu lorsqu'il donne de bons pasteurs. & quel horrible malheur c'est, quand il en donne de tels, de n'en point profiter.

(36) T. 1. p. 349.

1650.

tremblement entre-t-il dans la prêtrise ! Quel exemple & quelle leçon ne donnent pas aussi de leur côté M. le Maître & M. de Sericourt, en s'éloignant du sacerdoce ! Ne semble-t-il pas, selon la pensée des hommes, que M. le Maître se convertissant à Dieu, devoit faire éclater dans l'Eglise les talens de l'éloquence qu'il avoit fait éclater dans le monde, & qu'après avoir tonné dans le barreau, il devoit tonner dans la chaire, pour enlever les hommes par le torrent de ses paroles ? Après une si admirable conversion, & une vie si sainte, qui ne l'eût jugé digne du sacerdoce ? Cependant cette voix admirable s'éteint tout d'un coup. Ce grand homme, ce saint pénitent, juge que l'humiliation de la pénitence ne peut s'accorder avec la prêtrise, & il fait voir qu'il est bien désabusé de l'égarement de ce siècle, où l'on croit qu'il ne faut qu'avoir un peu de science, un peu de latin, & quelque facilité à parler, pour se persuader qu'on a droit de s'ingérer dans le sacerdoce de Jesus-Christ. M. de Sericourt, tout embrasé du feu de la pénitence, tout brulant du désir d'entrer dans l'ordre des Chartreux, ne trouva qu'une chose qui l'arrêta, qui est que cet état le conduiroit à la prê-

trise. « J'avoue , dit M. Fontaine (38) ,
 » que je ne puis assez admirer ces grands
 » exemples , que Dieu a donnés à notre
 » siecle par ces trois freres , en ce qui
 » regarde la sainte fraïeur pour le fa-
 » cerdece. Pouvoit-il parler plus hau-
 » tement aux hommes , pour arrêter
 » cette hardiesse punissable , avec la-
 » quelle ils se poussent aux ordres , &
 » s'élévent eux-mêmes au sacerdoce de
 » Jesus-Christ , lorsqu'ils n'y sont ap-
 » pellés que par l'ambition & l'avarice ?
 » De combien de personnes ces trois
 » freres feront-ils les juges ? Car on a
 » de la peine à comprendre qui des trois
 » donne plus de fraïeur pour le minis-
 » tere des sacrés autels , ou les deux ai-
 » nés en s'en éloignant , ou le cadet en
 » s'en approchant.

On peut juger de ce que fut M. de Saci , après avoir reçu la prêtrise , par ce qu'il étoit avant que de la recevoir. Il devint encore plus humble , plus pénitent , plus détaché , plus défiant de lui-même & de ses lumieres , plus circonspect à ne rien faire sans consulter , lui qui étoit si capable de conduire les autres. M. Singlin ayant conduit les choses jusqu'à cet état , il ne pensa plus qu'à se décharger de la conduite des

XXXVI.
 M. Singlin
 propose aux
 Solitaires de
 Port-Royal
 M. de Saci
 pour Confes-
 feur.

1650.

solitaires de P. R. , & à les porter tous à s'adresser pour le tribunal de la pénitence à M. de Saci. Il fut fort surpris de voir que quelques uns hésitoient. M. Fontaine nous apprend qu'il fut de ce nombre , & qu'il pria M. Singlin de trouver bon qu'il continuât d'aller à M. Arnauld , dont la bonté & l'ouverture de cœur l'accommendoient fort. Mais celui qui eut plus de peine à s'y résoudre fut M. le Maître. Outre qu'il paroissoit dur pour un aîné , qui étoit un homme fait , & avoit été l'admiration de tout Paris , de venir se jeter humblement aux piés d'un frere cadet , qui à peine paroissoit dans le monde , & dont il avoit presque toujours réglé les études & revû les ouvrages ; c'est qu'il y avoit une différence considérable d'humeurs entre les deux frères. L'un étoit tout de feu , toujours actif , toujours bouillant , & enflammoit ceux à qui il parloit par le tonnerre de sa parole : l'autre étoit toujours posé , toujours froid , & glaçoit tout le monde par son abord grave & composé. Ils avoient beaucoup de feu l'un & l'autre ; mais l'un s'y laissoit aller , & l'autre le retenoit tout entier. Ainsi M. le Maître ne craignoit rien tant que le froid de M. de Saci. Il l'avoit appréhendé les

premieres années de sa conversion où il s'abandonnoit à la pénitence avec ardeur ; & il a quelquefois dit à M. Fontaine, que rien ne lui faisoit tant de peine que la froideur de son frere. Quelque progrès qu'il fit dans la voie pénible de l'Evangile, il voioit ce nouveau venu qui lui tenoit tête ; & qui, sans faire tant de bruit, le mettoit à bout. Le tems n'avoit fait qu'accroître ces qualités si contraires en apparence, mais si unies par la charité, & si nécessaires pour la beauté de la maison du Seigneur. Ainsi M. le Maître craignoit de se voir dans la dépendance de M. de Saci, & c'étoit pour ce sujet là même que M. Singlin le désiroit. Dieu qui avoit surmonté tant de répugnance dans son serviteur, l'éleva encore au-dessus de celle-ci, quoiqu'un peu plus lentement. M. Singlin expérimenté dans l'art de conduire les ames, laissa d'abord passer un tems considérable ; mais voiant que la nécessité devenoit plus pressante, il en parla à M. le Maître. La conversation fut tendre & pathétique ; & M. Singlin ayant dit à M. le Maître, que M. de Saci pourroit beaucoup plus l'aider que lui à l'avenir, s'il vouloit avoir la même confiance en lui, qu'avoient Madame sa mere &

1650.

M. de Sericourt son frere , M. le Maître , touché du nom d'une mere si tendre & d'un frere si cher , versa des larmes , & dit à M. Singlin en l'embrassant , que ç'en étoit trop , & qu'il se rendoit. M. Singlin eut un extrême plaisir de voir les choses au point où il avoit toujours tâché de les conduire. M. le Maître fut surpris lui-même de voir s'évanouir en un moment tant de répugnances , qu'il avoit cru invincibles , & mit sa joie à répandre son cœur dans le sein de son frere , regrettant le tems qu'il s'étoit privé lui-même d'un avantage si considérable. Cet évenement fut pour tout Port-Roïal le sujet d'une grande joie. Quelques saintes religieuses , particulierement la mere Angelique de S. Jean , cousine de M. le Maître , avoient fait à Dieu de longues prières pour cela : aussi M. le Maître regarda-t-il sa nouvelle union avec M. de Saci comme extraordinaire & comme miraculeuse. C'est pourquoi tout transporté de joie , il tira des ouvrages de S. Chrysostôme un écrit qu'il intitula : le Portrait de l'amitié chrétienne & spirituelle , qu'il envoia à M. de Saci avec ces vers qu'il y joignit.

La main de Chrysostome a tracé ce tableau
 De l'amour le plus saint, le plus grand, le
 plus beau,
 Dont l'esprit du Très-Haut puisse embraser
 une ame;
 Mais je ne puis t'offrir un présent imparfait :
 Je te donne mon cœur, où brûle cette flamme :
 Il est l'original, que Dieu joint au portrait.

M. de Saci remercia M. le Maître
 par une lettre, dans laquelle il inséra
 les quatre vers suivans qui lui vinrent
 à l'esprit, comme il pensoit à l'obliga-
 tion qu'ils avoient l'un & l'autre à
 Dieu, de les avoir unis de la sorte :

Dieu, qui fais que deux cœurs, qu'avoit joints
 la nature,
 Unis par ton esprit, brûlent d'un plus beau
 feu,
 Rends-toi l'unique objet d'une flamme si pure,
 Soit le cœur de leurs cœurs, & le nœud de
 leurs nœuds.

M. de Saci, après avoir lu deux fois
 l'écrit de M. le Maître avec beaucoup
 de satisfaction, l'envoia à la mère
 Angelique de S. Jean, accompagné
 d'une lettre, afin qu'elle eût part au
 fruit d'une amitié à laquelle elle avoit

1650.

tant contribué par ses désirs & ses prières.

XXXVII. *Après que M. Singlin eut ainsi mis M. le Maître dans l'état où il le souhaitait sur toit, il pria M. de Saci de veiller sur le reste des personnes qui étoient dans ce désert, & de tenir la main à ce qu'on ne fit plus tant de bâtimens, ni tant d'accommodemens. Il lui parla sur la dissipation que cela causoit aux solitaires, en les obligeant d'être souvent mêlés avec des maçons & autres gens de toutes sortes de métiers, des dépenses, des voyages qui en étoient la suite, &c. Il lui fit remarquer encore quelques autres abus, afin qu'il travaillât à les corriger, & lui dit entr'autres, que la crainte d'agir par avarice & de se défier de la providence, faisoit souvent agir en personnes riches & libérales, à qui rien ne doit manquer; que cela avoit souvent causé de la peine à quelques amis sages, qui ne voioient pas assez l'esprit de pauvreté dans cette conduite; que l'argent n'y coutoit rien, & que l'on avoit le cœur, non de pauvres, mais de rois. M. de Saci reçut ces avis avec un respect semblable à celui qu'avoit Timothée pour S. Paul, & recommanda avec soin aux autres ce qu'on lui avoit recommandé à lui.*

Avis de M. Singlin à M. de Saci sur quelques abus.

même de leur dire. L'effet suivit de près les exhortations ; la vue des abus qu'on reprochoit aux solitaires, les rendit plus humbles ; & la crainte du relâchement les fit entrer dans un renouvellement de vie. « Je fus le moins de ceci, dit M. Fontaine, j'ai eu le bonheur d'entretenir ces bienheureux solitaires parmi lesquels je vivois, & je suis encore tout édifié maintenant de leurs saints discours. » Je ne voiois dans eux que des ames toujours abattues devant Dieu, toujours tremblantes de crainte, toujours dans une sainte inquiétude de leur salut. Quoique le lieu qu'ils habitoient fût saint, & que la vie qu'ils menoient dans ce désert fût si chrétienne; quoiqu'ils s'efforçassent d'imiter Jesus Christ dans sa pauvreté, sa pénitence & sa sainteté, ils n'étoient néanmoins jamais contens d'eux-mêmes, & leur conscience humblement timide trouvoit toujours quelque chose à se reprocher.

Tandis que les solitaires de P. R. s'avançoient ainsi dans la perfection par les exemples & les solides instructions de M. de Saci, & qu'ils jouissoient paisiblement du bonheur d'être sous la conduite d'un si sage directeur,

XXXVIII.
M. de Seri-
court penfe à
se faire Char-
treux.

1650.

un triste évenement causa un grand chagrin dans ce désert. Ce fut la mort de M. de M. de Sericourt, arrivée le 4 d'Octobre 1650. Ce bienheureux pénitent ne croiant pas encore mener une vie assez austere dans le désert de Port-Royal, avoit formé le dessein de se faire Chartreux. M. le Maître, craignant de s'opposer aux desseins de Dieu, avoit consenti à se voir séparé d'un frere qu'il aimoit, & dont il étoit si tendrement aimé, & qui étoit depuis tant d'années le compagnon inseparable de sa pénitence & de ses travaux. M. Singlin, que M. de Sericourt alla consulter à Paris, avoit applaudi à cette résolution, (38) & lui avoit conseillé de voir le Prieur des Chartreux de Bourg-Fonraine, lequel promit une place au postulant. Enfin M. de Barcos, l'oracle des solitaires, digne neveu & successeur du grand Abbé de S. Cyran, l'avoit extraordinairement fortifié dans son dessein, & lui avoit même levé toutes ses difficultés, surtout par rapport aux charges & à la prêtrise, qu'il redoutoit; en lui disant (39) que pour les

(38) M. Singlin dit à J. C. sans y aller ? Lettre M. de Sericourt, qu'il sou- de M. de Sericourt à M. éaitoit lui même d'être le Maître, Suppl. au Ne- Chartreux, & ajouta en crol p. 262.
le quittant : *Seraï-je tou- (39) Mém. de M. Font-
jours la loi qui conduit à T. 1. p. 263 & suiv.*

charges on ne forçoit personne , & que pour la prêtrise , dans les regles mêmes de la primitive Eglise , un pécheur s'étant jetté dans un cloître , & y ayant fait pénitence , étoit jugé digne du sacerdoce ; parceque la vie religieuse étoit regardée comme un second baptême ; & qu'ainsi il n'y avoit nul scrupule à avoir pour lui , en suivant l'ordre commun de la maison : mais lorsque les choses étoient dans cet état , & que M. de Sericourt n'attendoit que le moment de partir , Dieu , dont ce saint homme désiroit avec tant d'ardeur de connoître la volonté , la déclara d'une maniere imprévue , à laquelle on ne s'attendoit point. Le Prieur de Bourg-Fontaine lui fit dire de ne point venir chez lui , qu'il n'eût reçu de ses nouvelles ; (c'est-à-dire qu'il n'y avoit point de place pour lui ,) & cela à cause du fantôme du Jansenisme , qui commençoit à devenir à la mode , pour décrier qui l'on vouloit.

Monsieur de Sericourt voiant que son dessein d'être Chartreux avoit manqué , revint à Port-Royal , avec de si ardens sentimens de pénitence , qu'il sembloit qu'il ne fit que commencer d'entrer dans cette sainte voie , & que tout ce qu'il avoit fait jusques là ne fut qu'un essai. Il s'y livra donc de telle

XXXIX.
Mort de M^e
de Sericourt.

1650.

sorte, qu'au bout d'un an ou de deux, la nature y succomba(40) & qu'il fut réduit à garder le lit. C'est là qu'il se préparoit à consommer son sacrifice, & que mourant chaque jour par partie, il attendoit avec joie son dernier moment, qui arriva le 4 octobre 1650. Il ne faut que lire les dispositions testamentaires de ce saint pénitent, dignes des siecles de la primitive Eglise, pour juger de sa piété.

“ S † D. Je laisse & donne à
“ mon frere ainé , Antoine le Mai-
“ tre , & à mon frere Isaac le Mai-
“ tre de Saci , prêtre , tout ce qui
“ peut m'appartenir. Je les conjure d'a-
“ gréer ce don , parceque je fais qu'ils
“ regardent les biens de la terre , plu-
“ tôt comme une charge pesante que
“ comme un avantage de fortune. Le
“ peu que je leur laisse ne peut nuire à
“ la pauvreté évangélique qu'ils ont
“ embrassée , & me fert à accomplir le
“ précepte de l'Evangile , de laisser
“ aux pauvres le peu de bien que l'on
“ possede. J'espere qu'ils feront bien-
“ aises en acceptant ce présent , de
“ contribuer par ce moyen à mon salut ,
“ comme ils ont fait jusqu'à-présent
“ avec tant de charité & de tolérance

(40) Font. T. 2. p. 872. (41) Suppl. au Necr. p. 264. 265.

» de tous mes défauts , dont je leur
» rends de très-humbles actions de gra-
» ces. Il ne me reste que de les prier de
» se souvenir de moi dans leurs prières
» & leurs sacrifices , afin qu'ils de-
» mandent à Dieu miséricorde pour
» moi qui suis un si grand pécheur , &
» qui ne puis attendre que des effets
» de sa colere , si sa bonté infinie , de
» laquelle j'espere tout , ne daigne
» se laisser flétrir par les prières de ses
» serviteurs & de l'Eglise , dans la-
» quelle j'ai eu , par sa grace particu-
» liere , le bonheur de vivre , & j'ef-
» pere avoir encore celui de mourir.
» C'est là ma dernière volonté que j'of-
» fre à Dieu comme le dernier sacri-
» fice de ma vie , & que je supplie sa
» majesté d'avoir pour agréable. » C'é-
» toit la gloire & le bonheur de ces trois
» freres , de ce qu'en mourant ils ne se
» faisoient héritiers que de leur pau-
» vreté. Ils auroient pu , s'ils l'eussent
» voulu , avoir de grandes richesses dans
» le monde ; M. le Maître dans le bar-
» reau , M. de Sericourt dans la profes-
» sion des armes , M. de Saci dans l'E-
» glise; mais Dieu leur avoit fait la grace
» de renoncer à tout , pour s'attacher à
» lui seul.

Ce fut M. de Sericourt qui commen-

1650.

ça le premier à rompre le bienheureux ternaire de trois frères admirables, unis par tant de liens & en tant de différentes manières. Tous trois avoient marché jusques-là d'un pas égal dans le chemin laborieux de la Pénitence. Tous trois avoient eu un même père spirituel, M. de S. Cyran, puis M. Singlin. Ils étoient tous trois enfevelis dans la retraite; tous trois nourris d'un même pain de larmes, & engrafés de celui de la Pénitence; tous trois donnant avec la même humilité tout leur tems & leur repos au bien de l'Église. Cette mort fut extrêmement sensible aux deux frères qui restoient, surtout à M. de Saci, à qui M. de Sericourt étoit très utile; à peu près comme Saint Gerard l'étoit à Saint Bernard. Aussi la consolation de M. de Saci fut-elle alors de lire & de relire ce que dit Saint Bernard, dans le Sermon 26 sur le Cantique des Cantiques à l'occasion de la mort de Saint Gerard son frère.

M. de Sericourt (42) étoit âgé d'environ quarante ans, dont il en avoit passé treize dans la retraite & la pénitence. Il fut enterré au bas du chœur de l'É-

(42) Lettre 331. de la mere Angélique à la reine de Pologne, T. 1. p. 539. Necr. p. 390.

église de Port Royal des champs , au même endroit où l'on devoit inhumer dans la suite la sœur Catherine de saint Jean sa mere , comme il l'avoit souhaité lui-même de son vivant (43).

1650.

La mort de cette sainte Religieuse suivit de près celle de M. de Sericourt , & fut encore plus sensible à M. le Maître & à M. de Saci (44). Elle avoit renoncé au monde dès la premiere année de sa séparation d'avec son mari , & avoit embrassé la vie religieuse , aussi-tôt qu'elle en eût la liberté , par la mort funeste de ce mari infidèle , qui avoit été si long-tems le sujet de ses larmes , de ses peines , & encore plus de ses prières. Elle fit profession avec une extrême joie , l'an 1644 , le 25 Janvier , ses affaires ne lui ayant pas permis de la faire plutôt ; car jamais personne ne désirera cette grâce avec plus d'ardeur , ne la reçût avec plus de reconnaissance & d'humilité , & ne la

XL.
Maladie de
Madame le
Maitre.

(43) M. Hamon a fait l'éloge & l'épitaphe de M. de Sericourt , qui se trouvent dans le Nécrologue de P. R. p. 389 , 390. Voiez les lettres que la mere Angelique lui écrivit pendant sa maladie , T. 1. p. 493. *Ib.* let. 309. p. 499. la lettre 312. *Sur sa mort* , p. 506.

(44) Nous avons une *Relation de la vie & des vertus de la sœur Catherine de S. Jean Arnould le Maitre* , par la sœur Angelique de S. Jean sa niece , & la mere de Ligny , publiée en 1734 & en 1742. *Mem. T. 3.* p. 313-359.

1650.

conserva avec plus de ferveur. Avant que de faire profession, voïant qu'elle ne pourroit plus disposer de rien, elle demanda permission d'aller voir dans toutes les obeissances ce qui pouvoit y manquer, & elle disoit aux sœurs avec sa gaieté ordinaire : *Mes enfans, dites-moi bien tous vos petits besoins ; car bientôt je n'aurai plus rien à donner.* Lorsque la Mere Angelique alla rétablir la maison de P. R. des champs, elle mena avec elle la sœur Catherine de saint Jean, qui avoit d'abord eu beaucoup de répugnance pour cet établissement, à cause de la séparation qui en devoit être la suite ; mais elle eût depuis du scrupule d'avoit témoigné cette répugnance, & demanda avec beaucoup d'humilité, que pour satisfaire à cette faute, on la choisit une des premières qui seroient destinées à aller rétablir cette Maison ; ce qui lui fut accordé.

Elle y fut la joie, la consolation & l'exemple de toute la communauté par son bon esprit & sa régularité. Elle étoit extrêmement exacte à toutes les observations régulieres, & avoit sur tout un grand zèle pour le Service divin, ne s'en dispensant pas même dans ses maladies. On l'a vû assister à Vêpres avec

le frisson de la fièvre quarte, & à Matines même, étant toute malade & prenant des remèdes. Elle avoit une humilité, une charité parfaite, une patience extraordinaire dans les douleurs les plus vives. Si elle pensoit à ses maux, ce n'étoit que pour remarquer toutes les circonstances qui auroient pu les rendre plus douloureux & plus incommodes, afin d'en conclure que Dieu la ménageoit en ne lui envoiant qu'une partie de ce que tant d'autres souffrent. Il n'y eut qu'une chose qu'elle ne put gagner sur elle de souffrir avec tant de constance, c'étoit la séparation des personnes qu'elle aimoit, lorsque la mort les enlevoit. Mais d'ailleurs, elle ne manqua jamais à la soumission qu'elle devoit à Dieu. Elle fut extrêmement sensible à la mort de M. de Sericourt, qui de tout tems avoit eu la meilleure part à sa tendresse. Elle recueillit en cette occasion tout ce qu'elle avoit de force, pour rendre à Dieu ce qu'il lui avoit donné, & pour lui offrir ce sacrifice douloureux, en se soumettant à sa volonté. Elle voulut même demander pour lui la *miséricorde* de l'Ordre; ce qu'elle fit avec tant de piété & d'humilité qu'elle fit verser des larmes à

1651.

toute la communauté. Elle étoit déjà fort mal dès lors d'une fièvre quarté, qu'elle portoit depuis près d'un an : elle ne laissoit cependant pas d'agir encore, d'aller au chœur, de travailler. La veille de Noel, elle fut attaquée d'un mal de côté & d'un grand frisson, qui fut le commencement d'une pleurie, ce qui ne l'empêcha pas de travailler avec la Mere Angelique à faire un habit pour une pauvre femme & d'assister aux premières vêpres de la Fête & à une partie des matines, où elle dit un répons. La maladie étant devenue sérieuse, on lui fit recevoir les Sacremens, qu'elle reçut avec une grande piété. Elle se confessa à M. de Saci son fils, comme elle faisoit depuis quelque-tems à M. Arnauld son jeune frere, qui n'étoit que de l'âge de ses enfans, & qu'elle avoit toujours pris soin de faire élever avec eux, depuis qu'il avoit quitté le monde. L'un & l'autre l'assisterent jusqu'à la fin.

XLII.

Lettre de
Madame le
Maître écrite
au lit de la
mort à Ma-
demoiselle
de Longue-
ville. Sa
mort.

Pendant sa maladie elle crut devoir faire usage de la confiance & de l'amié, dont Mademoiselle de Longueville (ensuite Duchesse de Neomours) l'avoit toujours honorée depuis qu'elle avoit été auprès d'elle.

pendant son enfance, & elle lui écrivit une lettre pleine de sages & de solides instructions (45).

1651.

„ Mademoiselle, lui dit-elle, me
 „ trouvant dans le lit de la mort, après
 „ avoir reçu les derniers Sacremens &
 „ donné la bénédiction à mes enfans,
 „ je n'ai pû oublier une personne,
 „ dont la naissance m'ôte la hardiesse
 „ de la mettre de ce nombre; mais
 „ à qui mon affection fait tenir la
 „ même place dans mon cœur, pour
 „ lui dire les choses que je n'espére
 „ plus lui pouvoir jamais dire, puis-
 „ que vous avez trouvé bon que j'en
 „ pris le liberté. Je fais, Mademoi-
 „ selle, que vous trouverez des person-
 „ nes qui vous diront force belles
 „ choses, mais qui ne se soucieront
 „ gueres de votre salut. Il vous doit
 „ être précieux sur toutes choses, puis-
 „ que vous vous devez regarder com-
 „ me une personne que Dieu a donnée
 „ par miracle à une bonne & sainte
 „ mère, qui vous a nourrie avec des
 „ soins non pareils, pour vous con-
 „ server dans la grace de votre bap-
 „ tême. Il paroît que Dieu veut con-
 „ server ce miracle sur vous, puis-
 „ qu'il vous donne la marque de ses

(45) Mem. T. 3. p. 351.

1651.

„ enfans , en vous envoiant de si
 „ grandes afflictions depuis votre plus
 „ tendre jeunesse , & qu'à l'âge où
 „ vous êtes à cette heure , qui est le
 „ plus dangereux de la vie , il vous
 „ a donné la plus grande , la plus sen-
 „ sible & la plus fâcheuse affliction ,
 „ qui vous pouvoit arriver & avec
 „ des circonstances si particulières ,
 „ qu'il est étonnant comment vous
 „ l'avez pû supporter (46). C'est une
 „ occasion unique , Mademoiselle ,
 „ & si vous la laissez passer sans vous
 „ convertir entièrement à Dieu , elle
 „ vous deviendra tout-à-fait inutile.
 „ Songez , s'il vous plaît , que quand
 „ la paix seroit en France , que toutes
 „ choses y seroient dans la tranquil-
 „ lité & dans les réjouissances ordi-
 „ naires de ce tems-ci , & que vous
 „ fussiez dans la même affliction , si
 „ vous aviez seulement une pensée de
 „ vous trouver dans les divertisse-
 „ mens , à cause que le monde fort
 „ injuste en toutes choses y trouveroit à
 „ redire , vous aimeriez mieux mourir
 „ que de le faire. Eh ! ce que vous fe-
 „ riez avec tant d'exactitude pour ne

(46) M. de Longueville , Prince , & étoit encore
 pere de cette Demoiselle , pour lors retenu en pri-
 avoit été arrêté avec les son.

» pas choquer le monde , ne le feriez-
 » vous pas pour le salut de votre ame ,
 » pour témoigner que vous êtes chré-
 » tienne , que vous ne portez pas ce
 » nom en vain , & que vous confessez
 » Jésus-Christ devant les hommes ,
 » afin qu'il vous confesse devant son
 » pere ?

Après lui avoir donné plusieurs avis sur les devoirs auxquelles la profession de chrétienne l'oblige , sur l'administration de ses biens , le soin des pauvres dans les Paroisses , la décence des ornemens de l'Eglise , &c. , elle lui parle d'une injustice faite à une Demoiselle qu'elle avoit eue auprès d'elle en qualité de fille de chambre (47) & à laquelle on n'avoit rien donné de tout ce qui lui avoit été promis. Enfin elle finit sa lettre par ces paroles si tendres & en même-tems si édifiantes . » Voi-
 » là , Mademoiselle , ce que mon af-
 » fection sincère pour votre salut , qui
 » durera en moi autant que la vie &
 » au-delà de cette vie , m'a obligé de
 » vous dire. Je vous supplie de con-
 » siderer toutes ces choses devant Dieu
 » qui doit être servi des grands aussi-

(47) Cette Demoiselle de chœur , sous le nom n'ayant rien , fut reçue à de l'œur Marie de S. Gar-
 » p. R. &c y fut religieuse briel,

1651.

„ bien que des petits , & devant le
 „ quel vous comparoîtrez un jour ,
 „ comme je suis prête de le faire dans
 „ peu de tems. Donnez-vous à lui ,
 „ Mademoiselle , c'est le seul Maître
 „ digne de posseder tout le cœur des
 „ Princesses comme vous , qui ne sont
 „ grandes à ses yeux , que lorsqu'el-
 „ les sont humbles , justes , chastes &
 „ chrétiennes. Demandez - lui cette
 „ grace & n'omettez aucune des cho-
 „ ses qui vous peuvent servir pour
 „ l'obtenir. C'est ce que je lui ai de-
 „ mandé & lui demanderai toujours
 „ pour vous jusqu'au dernier soupir ,
 „ ayant une affection toute particulière
 „ pour votre vrai bien , comme celle
 „ qui a vecu & qui mourra votre , &c.

Madame le Maître survecut peu à cet-
 te lettre & mourut le 22 Janvier 1651. M. Arnauld nous a conservé les cir-
 constances de cette mort précieuse aux
 yeux du Seigneur , dans une lettre qu'il
 écrivit le lendemain 23 Janvier à la
 mere Agnès.

XLII.

Lettre de M.
 Arnauld à la
 mere Agnès
 sur la mort de
 Madame le
 Maître

„ Ma très chere sœur , je n'ai pas
 „ besoin de discours , pour vous per-
 „ suader que le sujet de notre com-
 „ mune affliction doit être aussi celui
 „ de notre commune joie , après ce
 „ que je mandai hier à M. Singlin des
 saintes

„ saintes dispositions que Dieu avoit
 „ mises dans le cœur de notre chere
 „ sœur Catherine de saint Jean, pour
 „ la préparer à la mort. Elle y a tou-
 „ jours continué depuis, ayant eu l'es-
 „ prit & la parole libre jusqu'à une
 „ demie heure près de sa fin, qu'elle
 „ a perdu l'usage de l'un & de l'au-
 „ tre; & elle a commencé à rendre
 „ les derniers soupirs, à ces paroles de
 „ la passion de saint Jean, que je réci-
 „ tois, *& inclinato capite tradidit spi-
 ritum.* Jamais mort ne fut plus tran-
 „ quille, & il semble que Dieu a vou-
 „ lu lui faire cesser, depuis la nuit de
 „ devant sa fin, toutes ses inquiétu-
 „ tudes & toutes ses peines, tant du
 „ corps que de l'esprit, pour lui faire
 „ goûter dès cette vie les prémisses de
 „ cette paix inéfable qu'il lui prépa-
 „ roit dans le Ciel. M. Hamon (48)
 „ n'en trouve point de cause dans la
 „ nature. Il croit que c'est une espece
 „ de miracle, que souffrant tant aupa-
 „ ravant, sans que son mal se soit
 „ changé ni qu'il lui soit venu aucun

(48) M. Hamon se re-
 „ tira à P. R. & y fut Mé-
 „ decin après la mort de M.
 „ Pallu arrivée l'an 1650.
 „ C'est ainsi que la Provi-
 „ dence prenoit soin de
 „ fournir elle - n.ème aux
 „ saintes religieuses de P. R.
 „ & aux pieux solitaires,
 „ les personnes dont les ser-
 „ vices leur étoient néces-
 „ faires,

„ assoupissement , toutes ses douleurs
„ se soient passées.

„ Comme nous prions Dieu auprès
„ d'elle , elle étoit sans cesse occupée
„ à ce quel l'on disoit , & le témoignoit
„ de tems en tems par quelques paro-
„ les. Se retournant vers mon neveu
„ de Saci , elle lui dit : *Mon fils , ai-*
„ *dez votre mere à bien mourir & à la*
„ *mettre dans le Ciel , elle qui ne vous*
„ *a mis que dans cette misérable vie ; &*
„ *comme il n'étoit pas encore proche*
„ *d'elle , elle m'avoit dit en se tour-*
„ *nant vers moi : Qu'ai-je fait à Dieu ,*
„ *pour avoir un tel fils ? (49) Elle*
„ *nous a recommandé à tous deux*
„ *d'avoir mémoire d'elle à la sainte*
„ *Messe tout le tems de notre vie ; &*
„ *comme je lui répondis que nous*
„ *y étions bien obligés , elle me ré-*
„ *pliqua que ce n'étoit pas par obli-*
„ *gation , mais par affection. Lui*
„ *aiant demandé si elle n'avoit pas un*
„ *grand sentiment de reconnoissance*
„ *envers Dieu de l'avoir faite reli-*
„ *gieuse d'une compagnie destinée à*
„ *honorier sans cesse le saint Sacre-*

(49) Lorsqu'elle prit M. de Saci pour confesseur , elle lui disoit les larmes aux yeux : *Mon fils , Dieu s'est servi de moi pour vous donner une vie misérable , & il se servira maintenant de vous , pour m'en procurer une bienheureuse ,*

„ ment , elle me dit avec un soupir ,
 „ & en élevant sa voix , *Hélas , oui.*
 „ Elle avoit une telle liberté d'esprit ,
 „ que lui aïant dit une des oraisons
 „ de Daniel qui sont dans les heures ,
 „ & ne pensant point à l'autre , elle me
 „ la dit & me pria de la dire encore .
 „ Elle a toujours voulu avoir le
 „ cierge bénit & la croix en main , &
 „ les forces lui manquant , on les lui a
 „ tenus jusqu'à la fin . Quoiqu'elle eût
 „ un horrible dégoût de la nourriture ,
 „ elle a toujours pris ce qu'on lui a
 „ voulu donner , sans résistance , jus-
 „ qu'à ce qu'on s'aperçût qu'elle ne
 „ pouvoit plus avaler . Elle prononça
 „ une fois ou deux ce vers de l'hymne
 „ de la Transfiguration avec grande
 „ dévotion .

Heureux qui n'est qu'à toi , qui de toi se con-
 tente .

„ Et elle fut bien aise que nous lui
 „ lussions tout l'hymne . J'oubliai hier
 „ à mander , qu'en parlant de diverses
 „ personnes , elle dit : Je ne parle
 „ point de M. d'Angers (50) , parceque
 „ cela m'attendriroit : quand je ferai

(50) Il avoit été sacré de P. R. de Paris ; la
 Evêque d'Angers le 29 mere Angelique revint
 Juin 1650 dans l'Eglise exprès de P. R. des

1651.

„ dans le ciel je prierai Dieu pour lui.
 „ Elle avoit recommandé qu'aussi-tôt
 „ qu'elle seroit morte, on dit pour elle
 „ *Clementissime Domine, &c.*

„ Enfin, ma très chere sœur,
 „ les sens & la nature ont à souffrir
 „ dans cette séparation, mais l'esprit
 „ & la foi ont autant à se réjouir
 „ que nous le pouvions souhaiter,
 „ puisque quand Dieu nous auroit
 „ donné à choisir le genre de mort
 „ que nous aurions voulu pour elle,
 „ nous n'aurions pû en choisir un plus
 „ doux & plus heureux. Dieu a cou-
 „ ronné par une fin si pieuse les gra-
 „ ces qu'il lui avoit faites pendant sa
 „ vie; & je pense sur-tout qu'il a eu
 „ égard à cette grande charité qu'elle
 „ a toujours eue pour les pauvres, &
 „ qu'aussi ayant été si dégagée de tous
 „ intérêts temporels pour ses enfans,
 „ n'ayant jamais désiré que leur salut,
 „ elle a mérité de mourir entre les
 „ bras de ses enfans, qui étoient ses
 „ pères dans l'Eglise, & qu'elle re-
 „ gardoit comme tels avec la soumis-

Champs, parce qu'il l'a-
 yoit désiré; mais elle ne
 prit d'autre part à cette
 cérémonie, que de se ten-
 nir dans une tribune, &
 d'y prier Dieu pour une
 personne qu'elle aimoit
 tendrement, qu'on char-

geoit d'un poids si redou-
 table: & elle croloit être
 plus obligée de gémir de-
 vant Dieu, pour lui atti-
 ret sa miséricorde, qu'à
 prendre part à la joie de
 son élévation.

„ sion d'une vraie fille. Car le soin
 „ qu'elle a eu pour moi dès mon entrée
 „ dans le monde & qu'elle a toujours
 „ continué depuis avec une affection
 „ plus que de mère , m'oblige de me
 „ mettre au nombre de ses enfans & de
 „ me souvenir toujours d'elle comme
 „ d'une seconde mère. Adieu , ma très
 „ chère sœur , que Dieu nous fasse la
 „ grace de profiter de l'exemple de sa
 „ vie , & d'avoir part à une si sainte
 „ mort. Dieu a bien soutenu notre
 „ mère (51) dans cette affliction si sen-
 „ sible , l'ayant assistée à ce dernier pas-
 „ sage avec une force & une résolution
 „ merveilleuse. A la mort , elle s'est
 „ un peu attendrie , mais néanmoins
 „ dans une modération vraiment chré-
 „ tienne. Cette lettre fera , s'il vous
 „ plaît , pour mon frere , pour ma sœur
 „ Anne & mes nieces. Prions Dieu que
 „ nous puissions tous dire avec saint
 „ Paul : *Sive vivimus , sive morimur ,*
 „ *Domini sumus.* Soit que nous vi-
 „ vions , soit que nous mourions , nous
 „ sommes au Seigneur.

La mère Angelique écrivant à la Reine de Pologne sur la mort de sa bienheureuse sœur , lui parle en ces termes : „ Dieu lui a conservé le ju-

(51) La mère Angelique.

165 1.

„ gement & la parole jusqu'à un quart
 „ d'heure avant sa mort. Elle les a tou-
 „ jours emploïés à demander miséti-
 „ corde à Dieu, & à le bénir des gra-
 „ ces qu'il lui avoit faites, sur-tout
 „ d'être religieuse & consacrée au saint
 „ Sacrement Enfin elle s'en
 „ est allée à Dieu dans l'espérance de
 „ ses miséricordes. M. Arnauld l'a tou-
 „ jours assistée, & son fils (M. de Sa-
 „ ci) qui est Prêtre & auquel elle s'est
 „ voulu confesser avant que de mou-
 „ rir, bénissant Dieu sans cesse de lui
 „ avoir donné un si bon frere & un si
 „ bon fils (52).

Ainsi mourut cette S. femme (53), cette femme forte & courageuse. Après avoir recu d'une admirable mere une éducation sainte & chrétienne, elle eut le bonheur de rendre ensuite à ses enfans ce qu'elle avoit recu de ses peres, & de voir ses soins bénis au-delà de ses es-
 pérances. Elle quitta pour un moment la compagnie de ses sœurs, pour s'en-
 gager dans le monde & dans le maria-
 ge. Le monde la chassa bientôt, afin
 qu'elle se rendît à ses sœurs, avec les-
 quelles elle s'enferma dans une mai-
 son sainte, où elle n'avoit plus des

(52) Lett. 331. T. 1. p. 537.

(53) Font. T. 3 p. 401 & suiv.

yeux que pour pleurer, une bouche que pour prier, un cœur que pour soupirer, en demandant à Dieu le salut de celui qui la faisoit tant gémir, & de ses autres enfans qui ne s'étoient pas encore sacrifiés à son service. Dieu avoit renfermé une infinité de graces dans cette vertueuse femme & sembloit avoir en quelque façon renversé en sa faveur l'ordre de la nature, en lui faisant regarder comme sa sœur celle qui l'avoit mise au monde, ses sœurs selon la chair comme ses meres, qui ne l'appelloient que leur fille, l'un de ses fils comme son pere & les autres comme ses freres.

La sœur Catherine de saint Jean étoit âgée de 61 ans. Depuis sa séparation jusqu'à la mort de son mari, elle en avoit passé 14 dans le monastere de Port-Royal, où elle prit l'habit de religion en 1640, & fit profession en 1644. On trouve dans le Nécrologe de P. R. (54) un bel éloge de cette religieuse, & son épitaphe par M. Hamon.

On ne peut douter de l'affliction qu'une telle mort causa dans tout P. R. au dedans & au dehors ; à la mort de

XLIII.
Fermeté de
M. de Saci à
la mort de
Madame sa
mère.

(54) 22 Janvier, p. 37-40.

1651.

secours ; à toute la communauté en général , dont elle étoit la consolation & l'exemple ; aux solitaires parmi lesquelles elle avoit deux fils , qui en étoient les peres. Mais lorsque tout le saint Désert étoit en deuil & dans les larmes , on vit avec autant d'étonnement que d'admiration M. de Saci n'en jeter aucune , la tendresse naturelle cédant en lui à la force de la grace. Après avoir répandu long-tems son ame aux piés des autels , pour offrir à Dieu celle de sa sainte mere , retenant au fond de son cœur tous ses sentimens de tendresse sans en rien laisser paroître au dehors , il alla les yeux secs , la mettre lui-même en terre , imposant ainsi silence à la nature.

Le respect qu'il favoit qu'il devoit à la fonction sainte de Prêtre , le retint pour ne faire voir qu'un Ministre du Seigneur en cette occasion , & oublier qu'il étoit fils. Il montra combien il étoit maître de lui & combien il favoit regler tous ses mouvemens. Il n'y eut personne , en voiant cet empire si absolu que M. de Saci avoit sur ses passions , qui lui faisoit conserver la liberté d'esprit , des yeux & de la voix , lorsque tout le monde , au milieu de cette triste cérémonie , étoit sans parole , sans

échant, ou ne parloit que par ses larmes ; il n'y eut personne, dis-je, qui ne conçut une nouvelle idée de son éminente vertu, qui favoit ainsi rendre à Dieu ce qu'il lui devoit, aux dépens de la nature.

Pourrions-nous nous dispenser de parler ici d'une Dame plus recommandable par son éminente piété que par sa naissance, que la mort enleva la même année que Madame le Maître, dans le tems qu'elle méditoit de se retirer à P. R.

Louise Seguier, fille unique de Pierre Seguier, marquis d'O, cousin du Chancelier de ce nom, ayant été élevée dans la piété par une mère chrétienne, aurroit embrassé la vie religieuse parmi les Carmélites, si Madame sa mère & ses directeurs n'y avoient mis obstacle (55). Obligée, contre son inclination, de prendre le parti du mariage, elle faisoit de continues & ferventes prières, pour obtenir du ciel un mari selon le cœur de Dieu. Ses vœux furent exaucés ; & parmi beaucoup de partis qui la recherchoient à cause de ses grands biens, de sa vertu, de son esprit & de ses

XLIV.
Vie de Ma-
dame la Du-
chesse de Lu-
nes. Son édu-
cation.

(55) Vie manuscrite de Boileau, *Cham. de Sainte Madame la Duchesse de Luines*, par M. l'Abbé Honoré.

1651.

autres qualités, Madame sa mere donna la préférence au fils du duc de Luines, jeune Seigneur très vertueux. Dans les premiers tems de son mariage, sa piété reçut quelque atteinte par le commerce du monde. Aiant ouï dire que la condition des grands leur permettoit des choses qui étoient interdites aux petits, elle se laissa entraîner dans des assemblées profanes, telles que les bals, &c. Mais bientôt désabusée par les sages avis d'un confesseur éclairé, elle se retira du grand monde, se fit le plan d'une vie réguliere, dans lequel tous les momens de la journée étoient remplis, & dont elle ne s'écartoit jamais. Se levant de^e grand matin, elle faisoit la priere à ses gens en commun; puis elle faisoit ses prieres particulières, récitoit le bréviaire, lisoit l'Ecriture-sainte, entendoit la messe, regloit les affaires de sa maison, visitoit les pauvres malades, travailloit avec ses filles, aïant toujours soin de mêler la priere au travail, & de le sanctifier par une présence continue de Dieu.

XLV.

Elle gagne son mari à la piété.

Elle eut la consolation d'amener son époux, non-seulement à une vie chrétienne, mais encore au dégoût du siècle, & à l'amour de la retraite & de la pénitence. Le tendre amour qu'elle

Qui portoit, n'avoit pour objet que son salut. Lorsqu'elle le vasioit s'avancer dans la piété, elle bénissoit Dieu de son mariage : si elle s'appercevoit de quelque relâchement, elle en étoit pénétrée de douleur jusqu'à verser des larmes, & ne cessoit de lui faire des remontrances. C'est ainsi que le Duc & la Duchesse, conduits par M. de Ste Beuve, marchoient dans la voie étroite.

1651.

Attentive à consacrer tout son tems à Dieu, elle avoit une adresse merveilleuse de se dérober des compagnies, & de des personnes mêmes qui lui étoient les plus chères, pour se retirer dans son cabinet, afin de vaquer à la priere & à la lecture des livres de piété. (56) Toutefois elle ne manquoit point aux bienfiances que son état exigeoit d'elle ; mais aussi elle ne leur donnoit que ce qu'elle ne pouvoit leur refuser. Elle s'étoit prescrite sur cela des regles très sages, que l'on a trouvées après sa mort écrrites de sa main. « Il faut, dit-elle, aimer la solitude pour nous guérir de nos blessures, & souffrir les visites pour ne pas blesser le prochain. Il ne faut donc avoir des visites & des conversations que par nécessité. » Rien de plus édifiant & de plus chré-

XLVI.
Ses vertus
dans le mon-

(56) *Nectol.* p. 373.

1651.

tien que ce qu'elle dit sur la maniere dont on doit se conduire dans les visites & les conversations , ne s'ingérant point à parler des choses de Dieu , parcequ'on doit s'en croire indigne ; assaillonnant son discours , lorsqu'on se trouve obligé de parler , de quelques vérités utiles , sans cependant faire le prédicateur ; ne s'informant point des affaires d'autrui ; fermant la bouche & les oreilles à la médisance ; excusant autant qu'il est possible , mais blâmant toujours le vice ; prenant la défense de la vérité , lorsqu'elle est attaquée , mais évitant la contention ; regardant intérieurement les louanges qu'on nous donne , comme une tentation du démon ; se gardant de flatter personne , de peur d'être une occasion de chute à son prochain ; évitant de parler de soi-même , sous quelque prétexte que ce soit , y ayant toujours du danger à le faire ; *parceque c'est une vanité grossière de dire du bien de soi , & une vanité couverte d'en dire du mal.* Telles étoient les regles que M^{me}. de Luines s'étoit prescrites dans les visites & les entretiens. Celles qu'elle suivoit dans les autres actions n'étoient pas moins sages , ni moins chrétiennes. Par exemple , touchant les honneurs dûs à son rang ,

Elle avoit pour maxime , qu'en fait d'honneur, la grande regle est d'en prendre le moins qu'on peut , qu'il ne faut recevoir ces honneurs que par contrainte , & pour obéir à l'ordre de Dieu , qui nous a mis dans un état auquel ces prééminences sont attachées ; mais que nous devons avoir le cœur humilié de nous voir dans un état si différent de celui du Fils de Dieu. La profonde humilité dont cette vertueuse Dame a donné des exemples d'une grande édification , étoit en elle le principe de ce grand détachement de toute grandeur , & se manifestoit en tout , à l'égard du Duc son époux , dont elle ne parloit qu'en l'appellant son Seigneur , à l'exemple de Sara ; à l'égard de M. Singlin son confesseur , pour lequel elle avoit une soumission d'enfant. Une seule parole de cet homme sage & éclairé calmoit toutes les peines & les inquiétudes de cette humble Dame , qui aussi docile qu'elle étoit éclairée , soumettoit avec simplicité son jugement au sien. C'est par cette docilité que tous les scrupules & toutes les perplexités qu'elle éprouva sur l'état de sa conscience , se dissipèrent. C'est par là , c'est-à-dire par sa propre expérience , qu'elle acquit tant de lumières sur cette matière , comme

1651.

on le voit par ce qu'on a trouvé dans ses papiers. « On ne vient pas à bout, » dit-elle, des scrupules en raisonnant, » mais en obéissant. Si nous ne résolvons une difficulté qu'à force de raisonner, il ne manquera pas d'en venir incessamment de nouvelles. Obéissons simplement à ce qu'on nous dit, par ce que ceux qui nous parlent ont lumièrē & autorité.

» Quand ils nous disent que nos raisons ne valent rien, soions persuadés que leurs raisons sont effectivement meilleures que les nôtres. Tant que nous obéirons à nos supérieurs dans nos craintes & nos scrupules, il ne fauroit nous arriver de mal, mais beaucoup de ne leur pas obéir. Ce défaut de soumission, de quelque couleur qu'on le couvre, est un effet d'orgueil, que Dieu punit quelquefois par de véritables chutes. La tentation qui nous paroît, n'est pas toujours celle qui nous tente véritablement. Notre ennemi fait comme ceux qui font de fausses attaques ; ils feignent d'attaquer par un côté où ils n'ont pas dessein de donner, pour tâcher d'emporter un autre poste, dont on ne se défie pas. Ainsi le démon donne des pensées de certains

» péchés, dont on doit être assuré qu'on
» a le cœur très éloigné, & il le fait
» dans le dessein de nous faire tomber
» dans de véritables fautes, comme
» sont l'attaché à son propre sens &
» à sa volonté, la défiance de Dieu &
» la confiance en soi-même, comme
» s'il n'y avoit que nos sens & nos pré-
» cautions, qui nous empêchassent de
» tomber dans le mal. Le démon par
» nos vains scrupules nous fait même
» tomber dans une inquiétude qui trou-
» ble notre union avec Dieu, & nous
» ôte le tems & le calme nécessaire
» pour songer à nos véritables de-
» voirs.

» Regardons Dieu comme un bon
» pere, il ne nous corrigera pas dans
» sa fureur. Quoique nous ne soions
» pas si tôt guéris de nos fautes, ne
» laissons pas d'espérer en la miséri-
» corde de Jesus-Christ, pourvû que
» nous aions un desir sincere de nous
» corriger. Le Libérateur veut souvent
» nous faire sentir nos foiblesse par
» nos chûtes. Notre humilité se nour-
» rira d'autant plus; l'orgueil sera d'au-
» tant plus matté, que notre guérison
» aura été plus différée; & la peine
» que nous aurons eue à l'acquerir,
» augmentera la crainte que nous au-

165.1.

» rons de la perdre. Il est de l'ordre
» de Dieu d'opérer son salut avec trem-
» blement , & en même-tems avec con-
» fiance. Il n'y faut chercher ni certi-
» tude , ni évidence ; la certitude étant
» incompatible avec l'espérance , &
» l'évidence avec la foi. Le parti qu'on
» doit prendre , c'est d'agir bonnement
» & simplement , sans se mettre en
» peine de discerner en toute occasion
» le principe qui nous anime. Dieu ne
» regarde nos bonnes œuvres extérieu-
» res que dans la disposition intérieure
» de notre cœur ; & parceque notre
» volonté est souvent comme les arbres
» en hiver , pleine de chaleur au dedans
» sans produire rien au dehors , Dieu
» regardera les fruits dans la racine ; &
» dès que l'ame est dans une disposition
» sincère de faire & de souffrir toutes
» choses pour satisfaire à la justice de
» Dieu , Dieu se tient dès lors satis-
» fait , & nous devons demeurer dans
» un plein repos , tandis qu'il n'y a que
» des empêchemens involontaires qui
» nous arrêtent. Ne nous inquiétons
» donc point , lorsque nos infirmités ,
» ou des empêchemens légitimes sont
» un obstacle au desir que nous avons
» de faire des œuvres de pénitence. Il
» y a des personnes pour lesquelles la

„ pénitence est de n'en faire aucune
 „ extérieure ; & peut-être que cet état est
 „ encore meilleur , que si elles faisoient
 „ beaucoup de mortification. Souvent
 „ on se rassure un peu trop sur les bon-
 „ nes œuvres extérieures , on se flatte
 „ trop d'avoir satisfait par-là à la justice
 „ divine. Ainsi lorsqu'e la divine provi-
 „ dence fait naître des empêchemens
 „ légitimes aux exercices extérieurs de
 „ la pénitence , le meilleur exercice
 „ que nous puissions pratiquer , est de
 „ nous y soumettre. C'est l'avantage
 „ que la loi nouvelle a par-dessus l'an-
 „ cienne , que celle-ci demandoit rigou-
 „ reusement des actions extérieures ;
 „ au lieu que la loi de Jesus-Christ ,
 „ qui est esprit & vérité , demande en-
 „ core plus les dispositions intérieures.

Le Théologien le plus habile , le plus
 consommé dans la science des voies du
 salut , & dans la solide spiritualité ,
 pourroit-il parler avec plus de lumiere ,
 plus de justesse & plus d'exactitude ?
 C'est cependant le langage d'une Da-
 me , qui n'avoit peut-être pas vingt-
 quatre ans , lorsqu'elle parloit , ou plu-
 tôt lorsqu'elle écrivoit de la sorte.

La vie de cette Dame répondait à de
 si grandes lumieres. Pleinement sou-
 mise à la volonté de Dieu , elle rece-
 de Dieu ,

XLVI.
 Sa soumission
 à la volonté
 de Dieu.

1651.

voit avec une patience admirable les afflictions les plus sensibles. Ecrivant à son confesseur dans le moment que la mort venoit de lui enlever Madame sa mere & son fils ainé : « Dieu , dit-elle ,
 » m'enleve ceux qui faisoient la con-
 » solation de ma vie ; mais il me doit
 » lui-même tenir lieu de toutes choses.
 » C'est en Dieu que se trouvent émi-
 » nemment toutes ces liaisons de pe-
 » res , de meres , d'enfans , qui sont si
 » pleines d'imperfections dans les créa-
 » tures.

Ennemie de tout faste & de toute vaine parure , elle se dépouilloit de toutes les superfluitez ordinaires aux personnes de sa condition , pour en faire des largesses aux pauvres. Mais sans entrer dans un plus grand détail sur ses vertus , sur sa bonté & sa tendresse pour ses domestiques , son zèle pour leur salut , sa fermeté pour maintenir le bon ordre dans ses terres , &c. il suffit de lire ce qu'elle dit sur la vraie idée de la perfection chrétienne , pour avoir une vraie idée de celle de cette Dame. « La perfection de chaque per-
 » sonne , dit-elle , consiste à accom-
 » plir exactement la volonté de Dieu
 » en cette vie , c'est-à-dire à marcher
 » par la voie qu'il nous a marquée de

„ toute éternité pour nous faire arriver
„ à notre fin , qui est la vie éternelle.
„ Dieu prédestinant ses élus au salut ,
„ prépare les moiens par lesquels ils
„ doivent y parvenir , ainsi que S. Paul
„ dit que Dieu *prépare les bonnes œu-*
„ *vres , afin que nous y marchions.* C'est
„ donc sortir de l'ordre de Dieu , &
„ par conséquent du devoir & de la
„ perfection de chaque chrétien en par-
„ ticulier , que de vouloir marcher par
„ une autre voie. Ainsi toute notre étu-
„ de doit être de découvrir cette voie
„ préordonnée & préparée pour nous
„ en particulier. Les Saints , qui se sont
„ sanctifiés dans le mariage , ont ac-
„ compli la perfection de leur vocation
„ personnelle , en telle sorte que s'ils
„ fussent entrés dans la voie de la vir-
„ ginité , quoique plus parfaite en elle-
„ même , supposé la nécessité de la vo-
„ cation de Dieu pour les moiens ,
„ aussi-bien que pour la fin , il est cer-
„ tain qu'ils fussent déchus de la per-
„ fection chrétienne , & ne fussent ja-
„ mais arrivés à leur fin éternelle ,
„ puisqu'ils auroient manqué des graces
„ nécessaires pour soutenir ce haut état ,
„ Dieu n'ayant pas dû leur donner ces
„ sortes de graces selon notre supposi-
„ tion. Car il ne fait rien dans le temps ,

1651.

» que ce qu'il a résolu de toute éternité. Dieu veut sauver les hommes dans toutes les conditions, pour former sa cité & son royaume céleste : ainsi il établit une société dans son royaume terrestre, qui est l'Eglise ; laquelle société, ainsi qu'une sainte république, consiste en divers états, ordres & conditions, qui sont conduites différemment ici bas par les diverses formes de sa grâce & de sa sagesse, qui divise ses dons, & les partage à chacun selon son bon plaisir. Mais tous ces états doivent être, pour ainsi dire, réunis & consommés par une même grâce de gloire.

» Il faut bien distinguer l'état de la plus grande perfection, de la perfection même. Il n'y a pas de doute que de quitter mari, enfans & toutes choses, ne soit une action de plus grande perfection, quand elle se fait dans les règles, que de vivre dans le mariage & dans l'usage des biens du monde. Mais cela n'empêche pas qu'une personne ne puisse suppléer par ses dispositions intérieures à l'excellence de ces actions extérieures, & même les surpasser. Mettons-nous donc dans cette disposition, avec la grâce de Jesus-Christ, que si l'usage

» de ces choses , que nous ne pouvons
 » pas encore quitter , nous devenoit
 » un obstacle à la perfection , & à ce
 » que Dieu demande de nous , nous
 » soions toujours prêts à y renoncer. Il
 » faut que dans la préparation du cœur
 » nous soions disposés à quitter volon-
 » tiers ce que nous possédons le plus lé-
 » gitimement ; à nous arracher l'œil ,
 » comme parle l'Evangile , & à nous
 » couper les pieds & les mains , si cela
 » paroît nécessaire pour arriver à notre
 » fin. Mais en attendant , il ne faut
 » penser qu'à bien user de son état , &
 » à se sanctifier de plus en plus , en
 » demeurant dans sa voie.

Telles étoient les lumières , les
 mœurs , les dispositions de Madame la
 Duchesse de Luines. Quelque régulière
 & édifiante qu'eût toujours été sa vie ,
 elle méditoit encore quelque chose de
 plus parfait par une retraite totale du
 monde. L'année qui précédâ sa mort ,
 elle se proposoit d'exécuter ce des-
 sein (57). Mais elle étoit à la fin de sa

(57) Rien n'est si édi-
 fiant que ce qu'elle écri-
 voit sur ce sujet à ses
 amis. Elle ne cessoit de
 conjurer les serviteurs &
 les servantes de Dieu , de
 le prier qu'il lui fit la gra-

ce de faire faintement
 cette retraite , d'étoffer
 en elle ces restes de foi-
 bleesses & d'oppositions
 qu'elle y sentoit quelque-
 fois , de rompre tous les
 obstacles du dedans & au

1651.

carriere ; elle y marchoit à grands pas ; & elle fit cette année de si grands progrès dans la vertu, que ceux qui la connoissoient étoient surpris de ne plus voir en elle aucune trace d'imperfection.

C'est une merveille que son avancement dans la vertu chrétienne, disoit avec admiration la mere Angelique, dans une lettre à la Reine de Pologne (58). *Cette Dame correspond dignement au renoncement que Votre Majesté a fait au saint baptême pour elle* (59). *Votre Majesté a en cette Dame une fille spirituelle, & une servante qui est vraiment à Dieu* (60). Il semble que Dieu lui eût donné un secret pressentiment de sa fin ; car dans le tems qu'elle presoit le plus l'exécution de son dessein, il lui vint à l'esprit qu'elle ne jouiroit jamais de cette retraite si désirée. *Je ne mérite pas*, dit-elle un jour avec soupir, en appercevant de loin le bâti-

dehors, afin qu'elle commençât parfaitement une si grande entreprise : elle ajoutoit qu'elle savoit que tout dépendoit des commencemens, qu'elle craignoit terriblement de regarder en arrière : elle prioit quelquefois, qu'on lui traduisît les endroits des Saints Peres, qui pou-

voient la fortifier dans son nouvel amour pour la solitude.

(58) Lett. 334, T. 12
p. 547.

(59) Madame de Lignes étoit filleule de la Reine de Pologne.

(60) Lett. 355, p.
578.

ment de Vaumurier, qui s'élevoit dans le vallon de P. R., *d'entrer dans cette terre promise ; je ne la verrai que de loin, comme ces pauvres Israélites qui moururent dans le désert* (62).

1651.

L'évenement justifia son pronostic. Elle commença néanmoins la retraite qu'elle méritoit, s'étant retirée dans une maison voisine de Paris, où elle ne pensoit plus qu'à l'éternité. Elle pria M. de Luines de lui traduire les endroits de S. Augustin, où ce saint Docteur parle de l'éternité. Souvent on l'entendoit s'écrier en regardant le ciel : *O lieu bienheureux, quand vous verrons-nous ? Quand sortirons-nous de ce lieu de misères ?* Elle reçut dans cette retraite la traduction du livre de la mortalité de S. Cyprien, qu'un solitaire de P. R. avoit faite à sa priere, & elle la lut jusqu'à trois fois le soir même qu'on la lui apporta. Deux jours après la fièvre la prit. Au second accès on la ramena à Paris, où la violence du mal la fit accoucher avant le terme. Insensible aux douleurs du travail, elle ne pensoit qu'au fruit qu'elle portoit, craignant qu'il ne pût recevoir le baptême.

(62) Elle parloir ainsi, parcequ'elle se reprochoit d'avoir autrefois témoigné quelque répu-

gnance, lorsque M. de Luines lui proposa de faire bâtir une maison près de Port-Royal.

1651.

me. Elle désiroit même que pour le lui procurer , les médecins n'épargnaient point sa vie. Dieu exauça ses vœux , elle accoucha de deux jumeaux qui furent baptisés. Sentant son mal augmenter , elle demanda & reçut le S. Viatique avec une si grande consolation , qu'après la communion elle demeura pendant une heure dans un repos d'esprit & de corps , qui ressemblait à un doux sommeil. Aïant ensuite fait appeler M. le Duc , elle le consola avec une fermeté admirable. *Si nous nous séparons ici pour un tems , lui dit-elle , nous serons bientôt rejoints plus saintement & plus heureusement dans le ciel pour toute l'éternité.* La veille de sa mort , quelqu'un lui ayant proposé de voir M. son mari , *il n'y a pas ,* dit-elle , *de nécessité ; il faut que nous fassions un sacrifice volontaire , pour nous disposer au sacrifice nécessaire qui approche.* Elle fit venir ses domestiques , les remercia des services qu'ils lui avoient rendus , & leur demanda pardon des fautes qu'elle pouvoit avoir commises à leur égard. Après qu'elle eut reçû l'extrême-onction avec une piété & une présence d'esprit admirables , elle ne s'entretint plus que des versets des psaumes les plus convenables à son état ,

état, qu'elle choisiffoit elle-même. Elle entremêloit quelques passages de saint Augustin, celui-ci en particulier : *O éternellement aimer ! O ne jamais mourir ! O toujours vivre !* Approchant de son dernier moment, elle répéta plusieurs fois ce verset (63); *Recevez-moi selon votre parole, afin que je vive; & ne me confondez pas dans mon attente.* Les dernières paroles qu'elle prononça un quart d'heure avant de mourir, furent celles-ci; *créez en moi un cœur nouveau, ô mon Dieu.* Cette bienheureuse mort arriva le 13 septembre 1651 (63). Elle étoit âgée de 27 ans. M. Singlin ne la quitta point pendant sa maladie, partageant sa charité entre l'épouse mourante, & le mari percé de douleur. Son corps fut porté à P. R. où elle avoit désiré d'être inhumée, & elle fut mise dans le chœur de l'Eglise. Un mois après, la mort enleva les deux jumeaux dont elle étoit accouchée, qui furent mis dans la même fosse que leur

1651.

(63) Ps. 118. v. 116.

(63*) La mère Angelique en informant la Reine de Pologne de la mort de cette vertueuse Dame, fait son éloge en peu de mots (*): *Dieu, dit-elle, a tiré à lui Madame de*

Luines ... Elle a laissé une très grande édification à tout le monde par sa bonne vie & sa sainte mort. Votre Majesté sait qu'elle avoit toujours crainct Dieu depuis son enfance.

(*) Lettre 357, p. 583-585.

1651.

sainte mere (64). M. le Duc son mari orna leur tombeau de deux épitaphes, que l'on a insérées dans le Nécrologue de P. R.

XLVIII.

La mere Angelique est continuée Abbessé. Elle vient à la maison des Champs le 13 janvier 1652.

1652.

La mere Angelique aïant fini son troisième triennal fut continuée Abbessé par une nouvelle élection du 29 octobre (65). Quoique tout se fût bien passé dans toutes les élections précédentes, il parut cependant *en celle-ci quelque chose d'extraordinaire*. La mere Angelique, qui en parle en ces termes & qui n'en sentoit pas moins la pesanteur du farde auavoue (66) qu'elle n'avoit *point encore vu tant de témoignages d'affection & de joie que cette fois, accompagnées de dévotion & d'actions de graces*. Cette digne Abbessé après avoir resté quelque tems à Paris, par l'avis de M. Singlin, pour ne pas contrister les sœurs qui étoient bien disposées, retourna le 13 janvier 1652 dans sa chere solitude de P. R. des Champs, où elle fut reçue avec les mêmes cérémonies & la même joie

(64) Comme Monsieur & Madame de Luines avoient formé la résolution d'imiter S. Paulin & Tharasie son épouse, ils ayoient fait donner

les noms aux deux petits jumeaux (*).

(65) Lettre 370, T. 29 p. 11.

(66) Ib. Lettre 374, p. 12.

(*) Lettre 377, T. 29 p. 13-15.

qu'elle l'avoit été trois ans auparavant. Elle prit alors la résolution de faire rehausser l'Eglise & de rebâtir les dortoirs, parce que l'Eglise étoit fort humide & mal saine, & qu'il y avoit peu de logemens dans la maison (67).

1652.

M. le Duc de Luines & M. du Gué de Bagnols Maître des Requêtes se chargèrent de la dépense & prirent soin du tout, veillant eux-mêmes sur les ouvriers & donnant les ordres ; ce qui faisoit dire à la mere Angelique dans une lettre à Madame la Marquise d'Aumont (68) : *Nous avions ci-devant des Gentilshommes pour cordonniers, à cette heure nous avons un Duc & Pair pour chasse-avant, & qui fait valoir son autorité couverte de sa charité, d'une manière admirable.* „ Le zèle de ce Duc „ étoit si grand qu'il se feroit estimé „ heureux, si au lieu de prendre le soin „ qu'il prenoit de faire faire ces ouvrages, il eût pû être charpentier & maçon pour les faire de ses propres mains.

Ils résolurent de rehausser l'Eglise

(67) Les deux maisons de P. R. de Paris & des Champs étoient alors très nombreuses : dans celle de Paris il y avoit au dedans 120 religieuses & pensionnaires, & plus de 50 dans l'autre. En comp-

tant les dehors, il y avoit 300 personnes. Lett. 377. de la mere Angelique, T. 2. 13-16.

(68) Lettre 405, T. 2. p. 61.

(69) Ib. Lettre 412. p. 87-89.

1652.

de huit piés de sable, ce qui fut fait dès le mois de mars. Pour le dortoir, on délibéra si on abbattroit ce qui en restoit pour le faire autrement. Un religieux Celestin qui passoit pour intelligent dans les bâtimens, & qui l'étoit effectivement, conseilla de bâtit les dortoirs qu'on vouloit faire, sur les anciennes fondations, c'est-à-dire, au-dessus du premier étage & des voûtes. Son avis fut suivi. On commença ces ouvrages au commencement de cette année, & ils furent continués pendant la guerre des Princes (70). On avoit tant de peine dans la campagne, à cause des gens de guerre, qu'il falloit avoir force escorte pour charier les bois dont on avoit besoin, & tous les autres matériaux. Mais les personnes charitables, qui se mêloient de tout cela, trouvoient un double gain dans cette dépense, parcequ'outre le service qu'ils rendoient aux Religieuses, ils nourrissoient ainsi un tres grand nombre de pauvres gens qui étoient emploïés à ces ouvrages, sans quoi dans un tems si misérable ils seroient morts de faim.

Ces Messieurs voulurent bâtit deux grands dortoirs, quoiqu'alors on n'eût

(70) Mem. du Fossé p. 124 & suiv.

point dessein d'établir une grande Communauté à P. R. des Champs ; M. de Luines même s'opiniatra, sans savoir pourquoi, à vouloir qu'il y eût soixante-douze cellules. Pour cela il fit abbattre, quoiqu'à regret, des logemens fort commodes que M. d'Andilly & Madame de saint Ange avoient fait accommoder pour eux au bout du vieux dortoir, avant que les religieuses y revinssent. La suite a fait voir que c'étoit la volonté de Dieu que cela fut ainsi. Car lorsqu'on rassembla à P. R. des Champs les deux Communautés, lors de la persécution de 1665, il se trouva justement soixante-douze Religieuses de chœur.

Peu de tems après qu'on eut commencé ces ouvrages, la guerre des Princes arriva ; & n'y ayant plus de sûreté à la campagne, on jugea à propos de renvoier toutes les religieuses à Paris. Elles y retournerent au nombre de cinquante, dont une partie s'y rendit le 24 avril, & le reste partit le lendemain avec la mere Angelique, qui arriva à Paris fort tranquille, quelque regret qu'elle eût de quitter une solitude qui étoit la seule attache qu'elle eût au monde, parcequ'elle n'en avoit à rien, dès qu'elle voioit l'ordre de

XLIX.
La guerre
des Princes
oblige les
religieuses de
Port-Royal
des Champs
de revenir à
Paris.

1652.

Dieu. Lorsqu'elle arriva, une sœur lui ayant demandé si elle n'étoit pas bien fatiguée d'une telle journée, elle répondit: » Point du tout, je n'ai jamais de peine que quand je ne suis pas assurée de la volonté de Dieu, & qu'il faut que j'agisse par moi-même; mais en cette rencontre que M. Singlin, qui étoit avec nous, a résolu tout ce qu'il y avoit à faire, je n'ai eu qu'à suivre Dieu qui parloit par lui, & cela ne me lasse jamais.

L. Si la première guerre de Paris donne occasion à la mere Angelique de signaler sa charité, elle ne le fit pas moins dans celle-ci. Il seroit difficile d'entrer dans un détail exact de tout ce qu'elle fit pendant cette seconde guerre qui fut assez longue; nous nous contenterons de rapporter ici les remarques que la mere Angelique de saint Jean avoit faites alors sur ce sujet, & qu'elle donna écrites de sa main à la mere Magdeleine de sainte Agnès de Ligni, qui les a insérées dans sa *relation du rétablissement de Port Roïal des Champs en 1648*, & de ce qui s'est passé les années suivantes (71).

» L'approche des armées du Roi & des Princes mettant en peril tou-

(71) Mem. 1 patt. T. 2, p. 74, XII Relat.

» tes les maisons religieuses de filles
 » de la campagne autour de Paris , la
 » plupart sortoient de leur couvent
 » pour entrer dans la ville.

» Les filles de Notre-Dame de Lief-
 » se , qui avoient leur maison tout au
 » bout du faubourg de saint Germain
 » & fort écartée , furent averties qu'el-
 » les n'étoient pas en sûreté. La mere
 » Angelique l'ayant appris en fut fort
 » en peine , parcequ'elle vouloit bien
 » les prendre , mais il falloit une per-
 » mission de leur supérieur qu'il étoit
 » très difficile d'obtenir. Pour ce su-
 » jet elle fit faire des prières ceans (72)
 » afin qu'il plût à Dieu de les assister ,
 » & les faire sortir du péril où elles
 » étoient. Cependant des amis de la
 » maison , (MM. de Bagnols , de
 » Bernieres , le Nain) qui avoient
 » sollicité & obtenu leur obéissance ,
 » en vinrent dire la nouvelle à notre
 » mere , qui toute transportée de joie
 » se jeta à genoux pour en remer-
 » cier Dieu avec autant de sentiment
 » d'amour , que si elles eussent été ses
 » propres sœurs , quoiqu'elle n'eût
 » jamais vû ces pauvres filles , qu'elle
 » ne connoissoit qu'à cause de leur
 » extrême pauvreté , ne vivant de-

(72) Voiez les Lettres de la mere Angelique , T. 2.

1652.

„ puis quelques années que des au-
„ mônes des amis de la maison. Au
„ sortir du parloir , rencontrant Ma-
„ dame d'Aumont & quelques sœurs ,
„ elle leur dit avec un visage gai &
„ ouvert : *Voici de bonnes nouvelles ,*
„ *mes enfans.* Celles à qui elle parloit
„ s'imaginerent que c'étoit au sujet
„ de la paix , & lui demanderent s'il
„ y avoit quelqu'accommodelement.
„ Elle leur répondit que non , mais
„ que c'étoit que ces pauvres filles de
„ Liesse viendroient demain 2 de Mai
„ au nombre de huit religieuses , &
„ qu'il falloit trouver où les loger ,
„ nonobstant que la maison fut aug-
„ mentée de toute la communauté
„ de P. R. des Champs , de la mere
„ Prieure de Gif , & de la mere de
„ saint Maur , sœur de Madame d'Au-
„ mont , que la mere avoit reçue
„ dans le même tems & pour le mê-
„ me sujet , les guerres les ayant ame-
„ nées à Paris. Car étant toutes deux
„ malades , & assez mal acommodées
„ dans la maison où elles étoient ,
„ elles eurent permission de venir en
„ celle-ci ; comme aussi une autre re-
„ ligieuse de Chanteloup , une de
„ saint Remi , une de Belhommer ,
„ desorte qu'en moins de dix ou dou-

» ze jours, la mere Angelique se
 » chargea de treize religieuses dans
 » un tems où tout le monde cher-
 » choit à se décharger.

Ces religieuses de Liesse désirerent
 de prendre l'habit de P. R., & elles
 en obtinrent de leur Supérieur la
 permission, conçue en ces termes :

» Nous, Placide Roussel, humble
 » Prieur de saint Germain-des-Prés-
 » lès-Paris, Ordre de saint Benoît,
 » dépendant immédiatement du saint
 » Siège, & Vicaire général du très
 » haut & très puissant Prince, Mon-
 » seigneur Henri de Bourbon, Evêque
 » de Metz & Abbé commanditaire
 » dudit saint Germain, à nos très che-
 » res & bien aimées filles en Jésus-
 » Christ, la mere Marie Magdeleine
 » de saint Augustin (Renaudot) à sœur
 » Catherine de sainte Scolastique, Isa-
 » belle de saint Joseph, Elisabeth du
 » S. Sacrement, Catherine de S. Placi-
 » de, Jeanne de la Croix, Anne de Jésus
 » Marie, & Graciennne de l'Incarnation,
 » religieuses professes du monastere de
 » Notre-Dame de Liesse, Ordre de
 » saint Benoît, établi dans le ressort de
 » notre Jurisdiction, salut en notre
 » Seigneur. Comme ainsi soit que sui-
 » vant la requête à nous présentée de

1652.

LL.
 Permission
 accordée aux
 religieuses de
 Liesse par D.
 Placide Rou-
 sel, Prieur de
 Saint Ger-
 main des-
 Prés, pour
 prendre l'ha-
 bit de P. R.

1652.

» votre part, nous vous avons donné
» permission dès le 2 Mai dernier de
» vous transporter de votre dit cou-
» vent de Liesse en l'Abbaie de P. R.
» de Paris, où Madame l'Abbesse du-
» dit lieu s'étoit offerte de vous rece-
» voir par un excès de charité, vous
» entretenir & vous sauver, tant du
» danger auquel vos personnes se trou-
» voient exposées pendant les troubles,
» que de la grande nécessité & pauvre-
» té que vous auriez souffertes; & que
» depuis par une autre requête, vous
» nous representiez que la grande édi-
» fication que vous receviez journal-
» lement dans ladite Abbaie, de l'é-
» troite observance qui s'y garde de
» la règle de saint Benoît, laquelle vous
» auriez professée & peu gardée jus-
» qu'à présent, vous a induit après plu-
» sieurs prières faites à Dieu, de reque-
» rir & poursuivre votre stabilité en-
» icelle, jusqu'à vous soumettre de
» recommencer un noviciat & prendre
» l'habit de ladite Abbaie: ce que la-
» dite Dame & sa communauté con-
» sentent de faire gratuitement & sans
» aucune dot; sur quoi vous requîtes
» notre permission & consentement. A
» ces causes, & après avoir mure-
» ment consideré, désirant le tout

¶ contribuer de tout notre pouvoir à
 ¶ votre profit & avancement, & pour-
 ¶ voir autant qu'en nous est, à vos néces-
 ¶ sités, nous vous avons permis & vous
 ¶ permettons par ces présentes de rece-
 ¶ voir l'habit de ladite Abbaie de P. R.
 ¶ & en tems convenable vous stabiliter
 ¶ & faire profession, selon les prati-
 ¶ ques de ladite règle & les constitu-
 ¶ tions qui s'y gardent sous la condui-
 ¶ te & direction de ladite Dame Ab-
 ¶ besse, le 5 juillet 1652, signé Pla-
 ¶ cide Roussel (73).

1652.

(73) Ces huit religieuses de Liessé ne firent point profession à P. R. mais après y avoir demeuré trois ans, elles retournèrent dans leur monastère, où elles eurent beaucoup de chagrin à essuier de la part d'une religieuse étrangère qui vouloit en être supérieure. Pour la mere Renaudot, elle conserva toujours des liaisons avec P. R. où l'on faisoit grand cas d'elle, comme il pa-
 roit par les lettres des me-
 res Angelique & Agnès. Enfin elle fut associée au monastère de P. R., & elle y mourut le 10 mai 1657, selon le Necrolo-
 ge. La mere Elisabeth de S. Alexis le Clerc, qui fut l'une des Supérieures qui succederent à Madame Renaudot, & qui

étoit Prieure de Liessé en 1669, commença à éta-
 blir la réforme dans son monastère. En 1680 on y excita de grands troubles. M. Ariste, qui y dirigeoit, fut obligé de se retirer; & on exigea des religieuses la signature du formu-
 laire. La plus grande par-
 tie de cette petite commu-
 nauté refusa de signer, & fit une très belle protesta-
 tion, qu'on pourra voir dans les *Mémoires depuis la paix de l'Eglise*. De-
 sept religieuses, qui té-
 moignèrent beaucoup de
 fermeté, trois ayant ob-
 tenu la permission de for-
 tir de leur monastère,
 vinrent à Port Royal des
 Champs, où deux des-
 meurerent environ 20 ans.
 Mais la mere Marie An-
 gelique de Sainte Made-

1652.

LII.

La mere Angelique reçoit
des religieuses de diffé-
rents monas-
tères.

» Fort peu de jours après (avoir re-
»çu les religieuses de Lieffe) elle re-
»çut encore la sœur de M. le Roi Cha-
»noine de Notre-Dame , depuis Ab-
»bé de Haute-Fontaine , laquelle étoit
» religieuse de Collinance , Prieuré de
» Fontevraud , & quatre autres de
» Chanteloup avec une novice de la
» même maison.

» Dans le même tems , (continue
» toujours la mere Angelique de saint
» Jean) la mere Angelique ayant ap-
» pris de la mere Prieure de Gif , qui
» étoit à P. R. , que sa niece qui étoit
» une fille de vingt-quatre ans , reli-
» gieuse de la même Abbaïe de Gif ,
» étoit tombée malade de la petite vé-
» role chez Madame de Miramion ,
» qui l'avoit prise pour compagne de
» sa fille , aussi religieuse de Gif , qui

Jeine Hebert , qui étoit
niece de M. Arnauld de
Pomponne , & qui avoit
été élevée à P. R. , étant
devenue Prieure de Lieffe
en 1699 , fit revenir ces
deux religieuses . C'est à
elle que la maison est re-
devable de l'établissement
entier de la réforme , qu'elle
a soutenue jusqu'à sa
mort , arrivée le 14 mars
1727 . Le bien y a été en-
tretenu par Madame Julie
Victoire de Rohan Cha-
bet , qui est morte le 10

octobre 1730 . Après quoi
ce monastère , qui depuis
long-tems avoit des Prieu-
res perpétuelles , est rentré
dans son droit d'élection
triennale . On a inseré
dans le troisième volume
des *vies intéressantes & édifiantes* , &c. un Mé-
moire qui contient en
abrégé l'histoire du mo-
nastère de Lieffe , & la sui-
te des Supérieures qui
l'ont gouverné , p. 491-
504 . *Inv. Mem. T. 2. Rel.*
XII. p. 76.

» étoit avec elle ; & sachant que ladite
» Dame ne pouvoit la garder , parce-
» qu'elle avoit des enfans chez elle ,
» qui auroient pû gagner le mal , (ce
» qui mettoit la bonne Prieure dans
» une peine extrême , ne sachant
» que faire pour secourir sa niece ,
» dont l'Abbesse qui s'en devoit tenir
» plus chargée qu'elle , ne se mettoit
» nullement en peine :) la mere An-
» glique ne l'eut pas , dis-je , plutôt
» appris qu'elle suppléa à l'indifférence
» de l'une & à l'impuissance de l'autre.
» Elle donna ordre dans le moment
» qu'on transportât cette religieuse dans
» une chambre proche le monastere de
» P. R. , & donna charge à une fem-
» me à qui appartenloit la chambre , de
» servir cette malade , auprès de la-
» quelle elle mit encore une religieu-
» se converse d'Arras , qui avoit été
» quelque tems dans le monastere de
» P. R. & qu'on retroit encore au de-
» hors chez une bonne femme où on
» l'entretenoit. On faisoit dans le mo-
» nastere tous les bouillons & les re-
» medes nécessaires à la malade , pour
» laquelle on eut un soin extraordi-
» naire , sans que Madame de Morant
» Abbesse de Gif s'en mêlât en aucune
» façon , sinon que la malade étant en

1652.

„ grand danger , elle vint avec une
 „ sœur converse qu'on lui avoit demandé
 „ pour la mettre auprès de la religieuse. La mère Angelique fit entrer la jeune Abbesse dans le dessein de lui inspirer quelque goût pour le bien (74) ; car on craignoit beaucoup qu'une jeune Abbesse de 22 ans n'apportât un grand changement au bon ordre que Madame de Mornay , dernière Abbesse & niece des deux précédentes y avoit établi. Elle entra donc dans le monastere de P. R. , où la mère Angelique lui fit toutes les caresses possibles. Le même jour 23 mai , il étoit déjà entré dix-neuf religieuses de Belle-Chasse , à la priere de M. de la Haye , qui prenoit soin d'elles & qui se promettoit que cela leur serviroit. Le lendemain 24 du même mois , six religieuses de Montmartre y entrerent , deux Dames Charpentier , deux Dames Parfaits & deux Dames Brion. Les quatre premières qui n'avoient jamais vu la maison , ni la mère Angelique , fu-

(74) Dieu se servit de mère Angelique , T. 2^e lett. 4-8 p. 183. lett. 186 p. 187. lett. 490 p. 204. lett. 493 p. 208. lett. 508 p. 242. lett. 660 p. 518 520. Voiez les lettres de la

„ rent si satisfaites & si raves de la
 „ maniere dont la mere leur avoit parlé
 „ & les avoit reçues , qu'elles ne pou-
 „ voient plus la quitter , quand il fal-
 „ lut qu'elles s'en retournassent.

1652.

Jusqu'ici la mere Angelique de saint Jean , dont nous avons suivi les remarques , avoit compté les religieuses étrangères , qui venoient à P. R. & y étoient reçues avec bonté ; mais le nombre en devint si grand qu'elle se lassa de le faire. On en peut toutefois juger par plusieurs lettres que la mere Angelique écrivit sur ce sujet (75) & surtout par celle du 24 Septembre 1652 à M. de Barcos.

„ Nous avons bien été visitées , dit-
 „ elle (76) , de quatre cens religieuses de
 „ tout ordre ; il me semble que ç'a été
 „ une singuliere providence de Dieu.
 „ Cela a donné un peu de travail , mais
 „ non , par sa grace , grande distraction ;
 „ au contraire ces visites nous ont don-
 „ né sujet de reconnoître les grandes
 „ obligations que nous avons à Dieu ,
 „ & à ceux qu'il lui a plu donner pour

(75) Lett. 435. T. 2. p. 218. lett. 436 & 438. p. 123. Nous sommes assailli-
 nées de religieuses ; il en est venu trois cens nous voir...
 Peu en ont profité , mais presque toutes ont été dé-

trompées.

(76) Mem. 2. XII. Rel. 1. Part. T. 2. p. 84. Ex-
 tract d'une lettre de la me-
 re Angelique : c'est la 479.
 T. 2. p. 184.

1652.

» nous instruire de nos devoirs (sur-
» tout à M. de Saint Cyran notre bon
» pere qui est avec Dieu, & qui a été
» le principe de notre bonheur),
» voyant ces pauvres filles si destituées
» de conduite que cela fait pitié.
» D'ailleurs elles se sont détrouillées
» de tout ce qu'on leur avoit dit de
» nous ; & en jugeant par nos maxi-
» mes & l'ordre général de la maison,
» elles nous ont estimées incompara-
» blement plus que nous ne valons ;
» & plusieurs se sont renouvellées, ou-
» tre huit qui nous sont demeurées.
» Nous en avons eu pour un jour jus-
» qu'à cinquante, sans que l'on ait été
» incommodé pour leur nourriture,
» ni qu'elles aient causé aucun désor-
» dre, quoiqu'il y eût dans cette mai-
» son jusqu'au nombre de cent qua-
» tre-vingt-deux personnes. Jamais il
» n'y eut plus de silence, graces à Dieu,
» ni nous n'eûmes moins d'incommo-
» dité pour le vivre, encore que tou-
» tes choses aient été fort chères, &
» presqu'un tiers plus que les années
» passées. Je vous prie très humble-
» ment, mon pere, de prier Dieu que
» nous soyions vraiment reconnoissan-
» tes de ces graces. Nous avons vu
» des religieuses, qui ont jusqu'à cin-

» quante mille livres de rente , qui
 » souffrent la nécessité & s'estiment
 » pauvres ; nous qui n'en avons pas
 » dix , nous ne souffrons rien. Cela
 » me fait peur , voïant combien nous
 » sommes indignes d'une telle protec-
 » tion & si particulière bonté que Dieu
 » a pour nous.

1652.

Ce qui donna occasion à ces entrées
 si fréquentes de religieuses étrangères
 dans le monastere de P. R. , ce fut le
 bruit de l'accueil favorable fait aux
 filles de la Congrégation de Notre-
 Dame de la ville d'Etampes , qui
 étoient venues à Paris comme plusieurs
 autres communautés de la Campagne
 qui n'étoient pas en sûreté dans leurs
 maisons. Ces pauvres filles étant arri-
 vées au faubourg saint Jacques sur les
 neuf heures du soir , la veille de la
 Trinité , 25 de Mai , se trouverent dans
 une extrême inquiétude , ne sachant
 où elles pourroient se retirer pour cette
 nuit , parce qu'elles devoient aller cha-
 cune chez leurs parens , & qu'il n'étoit
 pas possible d'aller chercher leurs mai-
 sons à une telle heure (77). Elles s'aban-
 donnent donc à leur chagrin & aux
 pleurs , lorsqu'une d'entr'elles , qui

LII*.
 Récep'tion
 des filles de
 la Congrégation
 d'Etampes par la
 mère Angelique.

(77) Mem. XII. Rel. T. 2. p. 85. Voiez la lett.
 436 de la mère Angelique T. 1. p. 120.

1652.

avoit servi Madame le Maître avant que d'être religieuse , se souvint en voïant le monastere de P. R. , de la charité qu'elle avoit appris qu'on y exerceoit : elle dit à ses sœurs de ne point s'affliger ; qu'elles étoient auprès d'une maison dont elle avoit assez de connoissance pour esperer que sans doute on ne refuseroit pas de les loger, si elles s'y adressoient. La nécessité où elles se trouvoient, les y fit bientôt résoudre, quoiqu'elles fussent fort prévenues contre P. R. La mere Angelique ayant été avertie qu'un couvent entier de religieuses lui demandoit l'hospitalité , ne sachant où se réfugier & étant exposées à tous les périls d'un tems de guerre , elle en fut aussi touchée de compassion que si ç'eussent été ses propres sœurs. Considerant qu'elle ne pourroit pas les placer au dehors, où il n'y avoit ni logemens ni meubles pour tant de filles , elle crut que la charité qui est au-dessus de toutes les loix , la dispensoit de l'obligation d'avoir une permission pour les faire entrer dans le monastere , & elle les y reçut au nombre de vingt-cinq , avec une plenitude de cœur , qui ne se peut exprimer. Outre les vingt cinq religieuses qu'on reçut au dedans , il y avoit

encore sept pensionnaires qu'on renvoioit à leurs parens, & quelques autres personnes qui n'entrerent point, mais dont la mere Angelique recommanda qu'on eût grand soin. M. d'Andilly, qui étoit au dehors, se chargea lui-même d'exécuter cet ordre de la mere Angelique : on pouvoit s'en rapporter à lui.

1652.

Le lendemain, jour de la Trinité, ces bonnes religieuses assisterent à la Messe conventuelle & à la cérémonie de la vêteure de la sœur Euphémie Pascal, sœur de l'illustre M. Pascal. Plusieurs autres religieuses qui étoient venues passer la fête avec celles de P. R., se trouverent à cette cérémonie, après laquelle les religieuses d'Etampes s'en allèrent. Mais il y en resta un si grand nombre d'autres qu'elles remplirent presque le réfectoire; de sorte que la plupart des religieuses de la communauté n'eurent place qu'à la seconde table (78). Le peu de tems que les religieuses d'Etampes demeurerent à P. R., servit à les détromper & à dissiper, du moins en partie, les préventions qu'on leur avoit inspirées contre cette sainte maison.

La mere Angelique écrivit aussi-tôt à

(78) Mem. XII. Rel. T. 2. p. 89.

1652.

M. l'Archevêque de Paris (79), pour lui rendre compte de ce qu'elle avoit fait, espérant qu'il ne désagrémentoit pas qu'elle eût ouvert la porte du monastere à ces bonnes religieuses dans une si grande nécessité, sans sa permission. M. l'Archevêque, qui avoit une estime particulière pour la mere Angelique, lui témoigna qu'il étoit très satisfait de sa conduite, & lui donna une permission générale de faire entrer toutes les religieuses qui se présenteroient. Depuis ce jour on ne vit plus que des processions de la plûpart des religieuses qui s'étoient réfugiées à Paris, venir à P. R. Il en venoit de Montmartre, de Chelles, de Gif, de Malnoue, de Montargis, de Pont-aux-Dames, de S. Antoine de Poissi, de la Villette, du Chasse midi, de S. Eutrope, & de divers autres monastères de toute sorte d'ordres (80). La mere Angelique recevoit avec une égale charité toutes ces religieuses qui assistoient avec celles de la communauté à l'église, au réfectoire, à la conférence. Elle leur parloit avec une ouverture de cœur & une bonté, qui gnoient d'abord leur affection. Elle ne les entretenoit que de choses qui pou-

(79) Lett. 437, T. 2. p. 121.

(80) Mem. XII. Rel. p. 90.

voient leur être utiles , les porter plus à Dieu , leur donner plus de mépris du monde & d'amour de leur vocation. Elle leur représentoit les devoirs aux-quels elle engage , avec tant d'ardeur & de force , qu'elles en étoient toutes ravis , & ne pouvoient se lasser de l'entendre. Un jour qu'elle s'entretenoit avec quelques religieuses de Chelles sur la réforme , la tolérance , le support du prochain , & autres sujets sur lesquels elles lui demandoient des avis ; deux de ces bonnes filles se tournoient souvent vers la mère de Ligni , qui étoit proche d'elles , & de fois à autres elles l'embrassoient , en lui disant : *Ho ! que vous êtes heureuses d'avoir une telle mère !*

En général la mère Angelique servit beaucoup à plusieurs de ces religieuses (81) qui prirent une confiance particulière en elle , & sur-tout à quelques abbesses fort bien intentionnées , qui l'entretenoient souvent en particulier , & prenoient ses avis , soit pour le règlement de leur maison , soit pour leur propre conduite. De ce nombre furent Madame de Chevreuse , abbesse

(81) Elle en gagna même quelques-unes : *Nous avons gagné à la guerre , dit-elle à M. le Maître , douze Bénédictines , qui ont toutes bonne volonté de servir Dieu. C'est pour habiter les cellules que la grace de J. C. fait bâtrir.* Lett. 462. T. 2. p. 150.

1652.

de Pont-aux Dames ; Madame de Vauzelas, coadjutrice, puis abbesse de Reaulien au diocèse de Soissons ; Madame de la Tremouille, alors abbesse de Jouarre, qu'elle avoit connue autrefois au Lys, lorsqu'elle en étoit coadjutrice, dans le tems que la mere Angelique y fut envoiée pour travailler à la réforme de cette abbaie. Madame de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, qui avoit mis la réforme dans son abbaie, avant que la mere Angelique l'eût mise à P. R. des Champs, voulut aussi voir cette célebre réformatrice, & s'y fit porter en chaise, ne pouvant y aller autrement, à cause de son grand âge & de sa foiblesse. Ce fut de part & d'autre une grande effusion de cœur, & des témoignages réciproques d'estime & d'amitié. Madame de Montmartre fit promettre à la mere Angelique qu'elle passeroit chez elle en s'en retournant à P. R. des Champs. Elle envoia Mesdemoiselles de Bethune ses nieces à P. R., & témoigna qu'elle défiroit fort que la mere Angelique leur parlât, persuadée que ses avis pourroient leur être très utiles. Depuis ce tems-là ces deux Abbesses furent en liaison de lettres (82). La mere Angelique

que en écrivit une le 24 octobre 1652, à Madame de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, qui en fut si charmée, qu'elle *ordonna que cette lettre seroit mise dans un coffre de velours verd, avec les reliques plus spéciales.* C'est ce que Madame de Vaucelas, qui étoit pour lors auprès de Madame de Montmartre, manda à Madame la marquise d'Aumont, qui lui avoit écrit pour la prier de lui faire savoir comment cette Abbesse avoit reçue la lettre de la mere Angelique, la priant en même-tems d'en envoier une copie ; ce qu'elle fit. (82*)

Pendant que la mere Angelique exerçoit ainsi sa charité à Paris, les pieux solitaires l'exerçoient d'une autre manière dans le désert de Port-Royal des Champs, aïant à leur tête M. le Duc de Luines, qui s'y étoit retiré pour ne plus penser qu'à son salut. Il faisoit sur-tout de grandes charités, soit en assistant les pauvres gens qui vivoient dans les bois, à cause de la misère dont la campagne étoit affligée par la guerre civile, soit en faisant travailler les païsans à augmenter les bâtimens du monastere. Il fit aussi fortifier son château de Vau-murier, où les solitaires s'étoient reti-

LIII.
Etat de P. R.
des Champs
après la for-
tie des reli-
gieuses.

1652.

rés, ne se trouvant en sûreté, ni aux granges, ni dans le monastere. On obtint permission d'y transporter le S. Sacrement. Les SS. Hermites, à l'exemple des religieuses, faisoient jour & nuit l'assistance devant le S. Sacrement. C'est ce que la mere Angelique marquoit à la Reine de Pologne (83). On fortifia de même le monastere, & on bâtit huit tours le long des murs (84). M. le Maître avoit toujours à propos quelque passage de l'Ecriture, lorsqu'on le rencontrroit dans ces travaux : *Circumdate Sion, & amplectimini eam*, disoit il un jour à M.

Travaux des solitaires. *Fontaine, narrate in turribus ejus, ponite corda in virtute ejus* (85). Beaucoup de solitaires prenoient plaisir à manier la truelle, & l'on ne pouvoit en les voïant ne pas se souvenir du tems d'Esdras, où le peuple de Dieu bâtissant Jerusalem, tenoit la truelle d'une main & l'épée de l'autre. M. de Luines se livroit lui-même à ces travaux avec un zèle & une joie qui ravissoit tout le monde. Son humilité lui faisoit croire

(83) Lett. 432. T. 2. p. 110 112.

(84) Voiez la lettre 455. T. 2. p. 144. dans laquelle la mere Angelique marque qu'elle desire que ces cours soient dédiées, la

premiere au saint Sacrement, la seconde à la sainte Vierge, &c.

(85) Font. T. p. 12 &c suiv. Ib. Rel. XII. T. 2. p. 99.

qu'il

qu'il étoit indigne de rendre ces services à des personnes qui tâchoient de servir Dieu en esprit & en vérité. Il veilloit à tout, & avoit dans ce petit canton la vigilance d'un Général d'armée. On avoit levé un bon nombre de fusiliers, auxquels il faisoit faire l'exercice : il y en avoit jusqu'à trois cens dans les avenues. M. de Luines veilloit à la conservation des solitaires, qu'il avoit retirés dans son château, avec une tendresse & une charité qu'on ne peut exprimer. Il faisoit aussi de grands convois, pour mener à P. R. de Paris les provisions dont on y avoit besoin.

Pendant ce tems on faisoit souvent faire l'exercice. On voïoit presque tous les solitaires divisés par brigades. Leur hermitage étoit métamorphosée en corps de garde, & devenoit presque une place forte contre des ennemis visibles, après l'avoir été jusques-là contre des ennemis invisibles. De pauvres reclus étoient tout d'un coup travestis en gens de guerre, montoient la garde, se partageoient en compagnie, & veilloient le jour & la nuit. Jamais on n'a vu des soldats si bien disciplinés. Mais tout cela se faisoit sans rien diminuer de leur pénitence, tant ils en avoient l'a-

LIV.
Les solitaires
portent les
armes.

1652.

mour gravé dans le cœur ; ensorte que ce qui sembloit devoir être la cause d'un relâchement par la confusion des armes & le mélange de tant de monde qui étoit venu se joindre à eux , étoit au contraire un nouveau surcroît de pénitence & de mortifications. Les habits de pénitence étoient changés en ca-saques militaires ; mais des habits couverts d'or & d'argent couvroient des haires & des cilices ; & tout cet équipage de guerre étoit pour des soldats qui ne cessoient pas d'être pénitens. On voioit de vieux capitaines reprendre leur ton de commandement & un mé-tier depuis long-tems enseveli dans l'oubli. Ces vieux routiers, (dit M. Fontaine) M. de Pontis (85), M. de la Petitiere , M. de la Riviere , M. de Beaumont (86), M. de Bessi & plu-sieurs autres , faisoient voir qu'ils fa-voient faire autre chose que de manier une bêche , de garder des bois , ou de s'occuper à des ouvrages vils , propor-tionnés à la profession de pénitens. Ils

(85) Font. ib. p. 114.
Il est dit dans une note p. 231 du recueil de pie-ces , que M. Pontis vint à P. R. en 1653. S'il n'y est venu que cette année , il n'a pu en 1652 être du nombre des solitaires qui

portoient les armes , à la tête desquels le met M. Fontaine.

(86) Il avoit coman-dé la cavalerie Venitien-ne dans l'isle de Candie. Mem. du Fossé , p. 115.

étoient tout honteux de paroître dans un état & dans un emploi, qui leur avoit coûté tant de larmes ; mais ils avoient la consolation de savoir qu'ils ne le faisoient que pour la défense d'un lieu consacré à Dieu depuis tant de siecles.

1652.

Au milieu de ces fâcheuses nécessités qui faisoient gémir M. de Saci, ce saint Prêtre, plus tranquille & plus intrepide que saint Jerome (qui avouoit autrefois que le bruit des armes, dont il étoit occupé, quoiqu'il ne le vit que de loin, l'empêchoit de continuer ses travaux sur l'Écriture,) ce saint prêtre, dis-je, n'interrompit rien de ses occupations & de ses exercices ordinaires de piété, & il disoit la messe à tous ces soldats avec une paix admirable (87). C'étoit un autre Général & un autre surveillant, qui se donnoit plus de garde des ennemis invisibles, que les autres ne faisoient de ceux qui étoient visibles. Il exhortoit ces soldats à ne rien omettre de leur autre milice plus sainte, de prêter seulement leurs mains au mousquet & à l'épée, puisqu'il le falloit ainsi, mais de donner tout leur cœur aux armes spirituelles, auxquelles Dieu les avoit appliqués &

LVI.

Etat de M.
de Saci au mi-
lieu de ces ad-
versités.

(87) *Font. ib.*

1652.

exercés par ce long oubli de leurs anciennes armes. Ainsi Dieu au milieu de ces désordres se conservoit là un homme pour retenir tout dans l'ordre, par sa présence, par ses paroles & par ses prières. Il détournoit plus lui seul les ennemis de ce lieu par les sacrifices qu'il offroit à Dieu dans la chapelle de cette petite forteresse, & par les larmes dont il les accompagnoit, que ne pouvoit faire les autres par tout le bruit des armes.

LVI*. Le plus grand mal que M. de Saci

Décision de M. de Saci trouvoit dans ce triste état, étoit qu'on sur cette pré- n'en fut pas assez touché. Il ne doutoit tendue maxi- pas que si les hommes entroient dans me, qu'il faut repousser la un véritable esprit de pénitence, Dieu force par la force, n'appaisât bientôt sa colere ; qu'ainsi il falloit penser à se convertir de tout son cœur & prendre garde de ne point contribuer par ses péchés particuliers aux calamités publiques ; que tous les chrétiens en général devoient faire pénitence, à l'exemple des Saints, qui dans de semblables misères se réduisoient autrefois au pain & à l'eau. Il gémissoit continuellement, ne pouvant se représenter sans larmes, qu'un lieu où l'on n'entendoit auparavant que les louanges de Dieu, retentît alors du bruit des armes & du tambour ; cela

lui paroissoit tenir quelque chose de l'abomination de la désolation marquée par Daniel. Mais ce qui lui perça le cœur fut un cas de conscience qu'on lui proposa alors : savoir si on ne pouvoit pas *tirer tout de bon sur des coureurs*, qui viendroient se présenter aux portes pour les forcer, ou qui approche- roient des murailles. M. de Saci répondit qu'il n'ignoroit pas ce que les loix humaines permettent dans ces rencon- tres, mais qu'il y avoit un autre droit plus sacré, qui défend à ceux qui se font consacrés au service de Jésus- Christ de répandre le sang des hom- mes pour lesquels il est mort. Cela arrêta d'abord les esprits ; mais le dan- ger aïant augmenté, quelques-uns commencerent à douter de la solidité de la décision de M. de Saci, & dirent que quoiqu'elle fût la plus chrétienne, elle n'étoit pas la plus sûre ; que si on la suivoit, on étoit exposé à périr, parce- que ceux qui viendroient attaquer, sachant qu'on ne portoit des armes que pour la forme, feroient tout ce qu'ils voudroient contre des gens qui ne repousseroient pas la force par la force ; que par cette conduite on contribuoit à armer l'insolence des gens de guerre : on s'autorisoit aussi de l'e-

1652. exemple des Machabées. Néanmoins M. de Saci ayant été consulté de nouveau, on se rendit à sa décision : il leur repréſenta que Jefus-Christ avoit ordonné de remettre l'épée dans le foureau ; que ſelon les Canons, les ecclésiaſtiques & les pénitens, bien loin de pouvoir tuer, n'ont pas même droit de porter les armes ; que les ſoldats qui avoient tué dans une guerre, même juste & légitime, étoient ſoumis à la pénitence ; que c'étoit là l'esprit de Jefus-Christ, le ſentiment des Peres, & en particulier de saint Auguſtin, qui instruits à l'école des Apôtres, nous enſeignent après eux que nous devons donner notre vie pour nos frères, *& nos debemus animas ponere pro fratribus.*

Quant à la loi naturelle, qu'on prétendoit qui permet de repouſſer la force par la force, M. de Saci les pria de remarquer que ce n'étoit-là que la loi naturelle des bêtes, & non pas celle que Dieu imprime dans la raſon & dans la nature des hommes, & ſurtout dans les cœurs des chrétiens : que ſi les loix civiles le toleroient, elles ne l'approuvoient pas, ſe contentant de ne pas punir ceux qui le font ; qu'il ne falloit pas alléguer contre cela des

inconvénients & des avantages humains, parceque ce seroit le vrai moyen de ruiner toutes les maximes de la discipline & de la loi de l'Evangile, qui sont toujours combattues par la prudence de la chair & par des raisons terrestres. Les Solitaires demeurerent persuadés de toutes ces raisons & autres que leur apporta M. de Saci, & se conformerent à sa décision avec toute la docilité possible. Qu'on juge par-là de l'esprit qui les animoit. Cependant il s'est trouvé des gens capables de porter la calomnie contre ces pieux solitaires, jusqu'à les accuser de se fortifier en assez grand nombre, pour pouvoir troubler un jour le Roiaume par les armes & porter partout le feu & le fer. On a vu, & en vérité il faut l'avoir vu pour le croire, un Archevêque (88) accuser sans aucune crainte de Dieu, dans une requête imprimée & présentée à Louis XIV, ces humbles solitaires de former des cabales, d'enseigner des hérésies dangereuses pour l'Eglise & l'Etat, & d'avoir dessein, après avoir employé tous les argumens de la fausse éloquence pendant qu'ils étoient foibles, de prendre enfin les

(88) D'Aubusson de la Feuillade, Archevêque d'Embrun.

1652.

armes dès qu'ils se sentiroient assez puissans pour établir leur secte par la force. Mais ne prévenons point l'ordre des tems ; nous aurons occasion de parler de la requête de M. d'Embrun. Revenons plutôt sur nos pas, & reprenons une affaire importante qui se passa au commencement de cette année 1652, au sujet des calomnies avancées par le Pere Brifacier.

LVI. Calomnies
du P. Brifa-
cier. Ce Jesuite, l'un des plus emportés écrivains de la société, qui avoit mérité d'être choisi pour aller solliciter à Rome la condamnation du livre de la *fréquente communion*, en étoit revenu couvert de confusion (89). Le mauvais succès de son voyage excitant vraisemblablement sa mauvaise humeur, il publia vers la fin de l'an 1651, un livre intitulé le *Jansénisme confondu*, qui fut affiché dans Paris, se vendant, selon le titre, *dans le cloître des Jesuites*. Cet Ouvrage étoit rempli des plus horribles calomnies contre les personnes les plus innocentes, spécialement contre M. de Callaghan (90) & con-

(89) Mem. T. 2. Rel. XII. p. 100 & suiv.

(90) M. de Callaghan étoit un Gentilhomme Irlandais, qui avoit fait ses études en France, où il fut fait Prêtre, & reçut le bonnet de Docteur de Sorbonne. Il retourna ensuite dans sa patrie, pour servir ses compatriotes, & s'y fit beaucoup éli-

tre les religieuses de P. R., dont M. de Callaghan étoit ami. Le Pere Brifacier portoit dans ce libelle diffamatoire la calomnie & la folie, jusqu'à traiter les religieuses de P. R. *de vierges folles, d'impénitentes, d'asacramentaires*, sans religion & sans mœurs ; & il osoit assurer qu'une des regles de leurs constitutions portoit qu'il étoit bon de mourir sans sacremens, pour imiter le désespoir de Jesus-Christ. Des personnes de probité, d'honneur & de distinction ne purent être indifférentes ni garder le silence sur de pareils excès. Madame d'Aumont entr'autres, se crut obligée d'écrire à M. l'Archevêque, pour lui demander qu'il fit faire réparation aux personnes outragées & déchirées dans ce libelle. Elle représentoit à M. de Gondi, que c'étoit elle-même qui avoit procuré à M. de Callaghan la cure de Cour-Chiverni, près de Blois, sur la connoissance qu'elle avoit de sa piété & de

mer. Etant revenu en France en 1647, il passa deux ans à P. R. avec M. Rebours & M. Singlin, & quitta cette maison pour aller prendre possession de la cure de Cour Chiverni, à laquelle il fut nommé par Madame la Marquise d'Au-

mont. Son attachement à la doctrine de l'Eglise, & à la maison de P. R. lui attirerent la haine des Jésuites, & les calomnies du P. Brifacier. Ce saint Prêtre mourut l'an 1664, & souhaita d'être enterré à P. R.

1652.

son mérite , dès le tems qu'il demeuroit auprès de M. l'Evêque d'Avranches son beau - frere. Elle ajoutoit qu'aussi-tôt que M. de Callaghan avoit été en possession de sa cure , & qu'il avoit commencé par ses instructions solides à donner de l'horreur du péché , les Jesuites avoient excité contre lui une violente persécution; qu'ils avoient ensuite chargé le Pere Brifacier de le déchirer en pleine chaire comme un hérétique & un méchant ; ce qui l'auroit entierement perdu dans l'esprit du peuple s'il ne s'étoit purgé par un écrit très moderé (91) ; que c'étoit pour cela que le Pere Brifacier avoit fait le libelle diffamatoire , dont elle prenoit la liberté de demander justice à M. l'Archevêque de Paris , dans le Diocèse duquel il avoit été publié & affiché aux portes même de la Cathédrale. Elle finissoit en conjurant le Prélat de ne pas laisser impuni celui qui méprisoit son autorité , en traitant si injurieusement les filles de P. R., qu'on ne pouvoit ainsi accuser sans que cela retombât en quelque façon sur lui.

LVI.

Conduite de
la mere An- & les religieuses de P. R. étoient
geliique dans

l'affaire du
P. Brifacier.

Pendant ce tems la mere Angelique
(91) Sous le titre de *Philopator ireneus*. Voiez sa
justification dans *l'innocence & la vérité opprimées*.

fort tranquilles, prenant seulement occasion de ces calomnies, pour s'animier à servir leur divin Epoux avec encore plus de fidélité : c'est ainsi que s'en expliquoit la mere Angelique.

» J'ai lû, disoit-elle, dans une lettre à M. Arnauld (92), par rencontre & par la persuasion de Madame d'Aumont, le livre du Pere Brisacier, qui m'a étonné & m'a affligé l'esprit plus que je ne le puis dire, en voyant un religieux & un prêtre publier de si horribles impostures & de si étranges calomnies.

» Mais enfin tout ce qu'il me semble que cela doit produire en nous, est un désir que Dieu nous fasse la grace de vivre aussi chrétiennement & aussi saintement qu'on nous accuse d'être méchantes, & de nous rendre par son secours aussi irrepréhensibles dans les moindres choses, qu'on nous déchire comme criminelles dans les grandes.

Néanmoins la mere Angelique se détermina par le conseil de quelques amis à écrire à M. l'Archevêque, qu'on favoit avoir déjà donné le livre du Pere Brisacier à examiner à M. Robert Duval, pour lui en faire son rapport.

(92) Lett. 369. T. 2. p. 603.

1652.

Après lui avoir représenté en des termes très respectueux par une lettre du 17 Décembre (93), que depuis plusieurs années les religieuses de P. R. souffroient en patience la persécution que leur faisoient les Jesuites, & les calomnies qu'ils répandoient contre elles, sans l'avoir importuné par aucunes plaintes, elle ne pouvoit pas s'empêcher de se plaindre des excès du Pere Brisacier. Elle lui marquoit qu'en faisant justice aux religieuses, il se la feroit à lui-même, & qu'elles espéroient qu'en conséquence de la bonté, par laquelle il les avoit toujours soutenues depuis tant d'années, il les traiteroit encore en cette rencontre avec des sentimens charitables & paternels.

LVIII.
M. de Paris
censure le li-
vre du P. Bri-
sacier.

La mere Angelique ne fut pas trompée dans son attente : la vérité & l'innocence trouverent de la protection à l'Archevêché. Dieu disposa tellement le cœur de M. l'Archevêque, qu'il publia le 29 Décembre 1651 la censure suivante contre le livre intitulé *le Jansénisme confondu, par le Pere Brisacier, &c.* (94).

» Jean-François de Gondy, par la

(93) Lett. 374. T. 2. p. 10, 11.

(94) Mem. du Fosse p. 518.

» grace de Dieu & du S. Siege apos-
» tolique, Archevêque de Paris, aux
» Archiprêtres de sainte Marie-Made-
» leine & de saint Severin, salut. Ce
» n'est pas sans grande raison qu'un
» des plus illustres Peres de l'Eglise a
» dit, qu'encore que deux yeux suffisent
» à chacun pour se conduire en parti-
» culier, néanmoins l'Evêque, qui est
» le pasteur de tant d'ames, en avoit
» besoin de plus de mille pour apper-
» cevoir toutes les nécessités de son
» troupeau, & pourvoir à une infinité
» de désordres qui surviennent inces-
» sament dans son Diocèse. Nous ex-
» périmentons de plus en plus cette
» vérité en celui-ci, qu'il a plu à no-
» tre Seigneur de commettre à notre
» conduite. Mais nous souhaiterions
» autant d'yeux que ce saint Pere dé-
» siroit à chaque Prélat, tant pour dé-
» plorer par nos larmes les desordres
» & les scandales qui y surviennent
» de jour en jour par l'artifice de l'en-
» nemi commun du salut des hom-
» mes, que pour y pouvoir apporter
» les remèdes convenables & néces-
» faires. Or entre tous ces tristes éve-
» nemens, un qui est arrivé depuis peu,
» nous a très sensiblement touchés. N'a
» gueres, certain livre a été mis au jour

1652.

» sous ce titre: *Le Jansénisme confondu*
» *par le P. Brisacier, avec la défense de*
» *son sermon fait à Blois le 29 de Mars*
» *dernier*; où cet Auteur, sous pré-
» *texte de défendre la sainte doctrine*
» *de l'Eglise, a tellement exercé sa*
» *passion, que non content d'user d'un*
» *style très piquant contre ceux qu'il*
» *tient pour adversaires, il s'est tant*
» *oublié, que de charger une commu-*
» *nauté de religieuses de cette ville,*
» *d'infinité de calomnies & d'oppo-*
» *bres, jusqu'à l'accuser d'hérésie quant*
» *à la doctrine; & quant aux mœurs,*
» *d'impureté; disant même en la page*
» *6 de la deuxième partie, que: *Sui-**
» **vant les regles prescrites aux filles du**
» **S. Sacrement, (qu'elles seront re-**
» **nues d'observer) l'on fera une nou-**
» **velle religion qu'on appellera les filles**
» **impénitentes, les désespérées, les Asa-**
» **cramentaires, les incommunicantes,**
» **les phantastiques, &c. les vierges fol-**
» **les & tout ce qu'il vous plaira, donc**
» **l'original en sera au Port-Royal, &**
» **autre part la copie.** En quoi cet au-
» *teur inconsidéré nous taxe de conni-*
» *vence à ces désordres prétendus, at-*
» *tendu que cela ne pourroit être ainsi*
» *que nous ne fussions coupables des*
» *mêmes crimes, d'autant que ce mo-*

„ naftere de religieuses est sous notre
„ pleine jurifdiction , visite & correc-
„ tion. Mais comme nous sommes fort
„ enclins à pardonner les injures faites
„ à notre personne , aussi sommes-nous
„ étroitement obligés de faire réparer
„ celles qui choquent notre dignité ,
„ & encore plus de protéger l'ino-
„ cence des vierges consacrées à notre
„ Seigneur , que saint Cyprien appel-
„ loit la plus illustre portion de son
„ héritage , & la fleur la plus odori-
„ férante de toutes celles de son église.
„ C'est pourquoi nous avons cru de-
„ voir incessamment remédier à un si
„ grand scandale , pour en empêcher
„ les effets & éviter les pernicieuses
„ conséquences. De-là est , qu'après
„ avoir vu & consideré ledit libelle
„ & icelui fait voir & examiner par
„ personnes doctes & pieuses , nous
„ l'avons condamné & condamnons
„ par ces présentes comme injurieux ,
„ calomnieux & qui contient plusieurs
„ mensonges & impostures ; déclaré
„ & déclarons lefdites religieuses
„ du P. R. , pures & innocentes des
„ crimes dont l'auteur a voulu noircir
„ la candeur de leurs bonnes mœurs ,
„ & offenser leur intégrité & religion
„ de laquelle nous sommes assurés par

1652.

„ une entiere certitude. Et pour obvier
 „ aux mauvaises impressions que cet
 „ auteur a voulu donner à ses lecteurs
 „ au contraire, nous avons défendu &
 „ défendons très étroitement à toutes
 „ personnes de lire, vendre ni débi-
 „ ter ledit livre, sous peine d'excom-
 „ munication. Et à ce que personne
 „ n'en ignore, nous ordonnons que ces
 „ présentes feront lues & publiées aux
 „ prônes des églises paroissiales de cette
 „ ville & faubourg de Paris, & en-
 „ core imprimées & affichées aux por-
 „ tes de toutes les autres églises, nous
 „ réservant de procéder contre l'auteur
 „ pour l'obliger à faire réparation de
 „ ces excès par les voies de droit & de
 „ justice. Fait à Paris en notre palais
 „ archiépiscopal, le 29 décembre 1651,
 „ François, Archevêque de Paris.

LIX. Les Jésuites remuèrent beaucoup
 Effort des Jé- pour empêcher la publication de la
 suites pour empêcher la censure. Ils engagerent M. Hallier à
 publication solliciter M. du Saussay Official de sup-
 de la censure. primer au moins le titre du livre du
 Pere Brisacier, afin de détourner l'at-
 tention de dessus eux. M. du Saussay se
 trouva embarrassé à cause de sa nomi-
 nation à l'Evêché de Toul, & croiant
 devoir ménager tout le monde, il se
 prêta à ce tempérament. Mais M.

l'Archevêque demeura inflexible, & voulut que sa censure fut affichée par tout & publiée dans toutes les paroisses de Paris le 7 janvier 1652. Quelques Curés de Paris, comme M. Abelley de S. Josse, M. Amyot de S. Merry, M. Ollier de S. Sulpice, ayant refusé de la publier, reçurent ordre de le faire le Dimanche suivant 14 du mois par une ordonnance particulière.

1652.

M. de Paris envoia sa censure à M. Arnauld Evêque d'Angers, accompagnée d'une lettre du 10 janvier, dans laquelle il lui mandoit de sa main, qu'il avoit fait ce qu'ilavoit dû *dans cette fâcheuse & misérable rencontre, en faisant justice publique d'un crime si honteux & infâme par les mensonges & calomnies du Pere Brifacier, qu'il appelle téméraire & insolent prêtre & religieux*; au lieu qu'il appelle toujours la mere Angelique, *sa bonne fille*. Ce fut ainsi que les religieuses de P. R. furent déclarées innocentes par la voix de leur pasteur. Mais cela n'arrêta pas leurs ennemis, qui s'embarrassant peu d'être flétris par des censures, & convaincus de calomnies, continuèrent toujours à déchirer ces saintes filles, contre lesquelles ils réussirent enfin à exciter une cruelle persécution.

1652.

„ Tous les gens de bien s'atten-
 „ doient , dit M. Racine (95) , que le
 „ Pere Brifacier feroit désavoué par sa
 „ compagnie , (les gens de biens de
 „ ce tems-là la connoissoit donc bien
 „ peu) & que pour ne pas adopter
 „ par son silence de si horribles calom-
 „ nies , elle lui en feroit faire une ré-
 „ tractation publique , puis l'enverroit
 „ dans quelque maison éloignée pour
 „ y faire pénitence. Mais bien loin de
 „ prendre ce parti , le Pere Paulin ,
 „ alors confesseur du Roi , à qui on
 „ parla de ce livre , dit qu'il l'avoit lû
 „ & qu'il le trouvoit un livre très mo-
 „ deré. On voit dans le catalogue
 „ qu'ils ont fait imprimer des ouvra-
 „ ges de leurs écrivains , ce même li-
 „ vre du Pere Brifacier cité avec éloge.
 „ Pour lui , il fut fait alors Recteur de
 „ leur collège de Rouen , & à quelque
 „ tems de-là , Supérieur de leur mai-
 „ son professe de Paris. Ainsi sans avoir
 „ fait aucune réparation de tant d'im-
 „ postures si atroces , il continua le
 „ reste de sa vie à dire ponctuellement
 „ la Messe tous les jours , confessant &
 „ donnant des absolutions , & ayant
 „ sous sa direction les directeurs mê-
 „ mes de la plus grande partie des

» consciences de Paris & de la Cour.
 » On n'ose pousser plus loin ces réfle-
 » xions, & on laisse aux RR. PP. Jé-
 » suites à les faire sérieusement de-
 » vant Dieu.

» Le mauvais succès de ces calom-
 » nies, continue M. Racine p. 58, n'empêcha pas d'autres Jésuites de
 » les répéter en mille rencontres. Il y
 » en eut un appellé le Pere Meynier,
 » qui publia un livre avec ce titre :
 » *Le Port Roial d'intelligence avec Ge-*
 » *neve contre le S. Sacrement de l'Au-*
 » *tel, par le R. P. Meynier de la Com-*
 » *pagnie de Jesus.* Le livre étoit aussi
 » impudent que le titre, & encherissoit
 » encore sur les calomnies du P. Bri-
 » facier. On y renouvelloit l'extrava-
 » gante histoire du prétendu complot
 » formé en 1621 par M. Arnauld, par
 » l'Abbé de saint Cyran, & par trois
 » autres, pour anéantir la religion de
 » Jesus-Christ & pour établir le Déif-
 » me, quoique M. Arnauld eût déjà
 » invinciblement prouvé qu'il n'avoit
 » que neuf ans l'année où l'on disoit
 » qu'il avoit formé cette horrible con-
 » juration. Le Pere Meynier faisoit
 » même entrer dans ce complot la
 » mere Agnès & les autres religieuses
 » de P. R.

LX.
 D'autres Jésuites ayant
 contre P. R. les mêmes calomnies que le P. Brisacier.

1652.

„ Quelques absurdes que fussent ces
 „ calomnies, à force néanmoins de
 „ les répéter, & toujours avec la mê-
 „ me assurance, les Jesuites les per-
 „ suadoient à beaucoup de petits es-
 „ prits, & sur-tout à leurs pénitens,
 „ la plupart personnes foibles & qui
 „ ne pouvoient s'imaginer que leurs
 „ directeurs fussent capables d'avancer
 „ sans fondement de si effroyables im-
 „ postures. Ils les firent croire principa-
 „ lement dans les couvents qui étoient
 „ sous leur conduite; jusques là qu'il
 „ s'en trouve encore aujourd'hui dans
 „ Paris, où les religieuses, quoique
 „ d'une dévotion d'ailleurs très édi-
 „ fiaute, soutiennent aux personnes
 „ qui les vont voir, qu'on ne communie
 „ point à P. R., & qu'on n'y invoque
 „ point la Vierge ni les SS. Non-seu-
 „ lement on trouve des maisons reli-
 „ gieuses, mais des communautés en-
 „ tieres d'ecclésiastiques, qui pleines de
 „ cette erreur, s'effarouchent encore au
 „ nom de P. R., & qui regardent
 „ cette maison comme un séminaire
 „ de toutes sortes d'hérésies (96).

LXI.

Lettre de M.
 Arnauld au sujet des ca-
 lomnies con-
 tre P. R.

L'acharnement contre P. R. & con-
 tre les pieux solitaires attachés à cette

(96) Lorsque M. Racine crioyoit ceci, P. R. n'é-
 toit pas encore détruit.

sainte maison, & spécialement contre M. Arnauld, a été si grand, qu'on a vu ce grand homme obligé de se justifier contre l'accusation formée contre lui d'être d'intelligence avec M. Fouquet, & même d'être auteur des pièces qui se faisoient pour sa justification. Il le fit par une lettre, qui quoique postérieure de dix ans au tems dont nous parlons, peut avoir sa place ici.

» Il me semble, dit M. Arnauld dans cette lettre écrite à un ami l'an 1662, que depuis tant de tems, qu'on emploie contre moi toutes sortes de calomnies, il n'y en a point dont je fusse être surpris. J'avoue néanmoins que je l'ai été du bruit que vous me mandez qui court, que je suis auteur des pieces que l'on publie pour la défense de M. Fouquet. On ne pouvoit inventer une fausseté plus hors d'apparence, ni m'attaquer par un côté par où je fusse plus fort. On me cherche en vain, où on ne me trouvera jamais. Rien au monde n'est plus opposé à mon esprit que de me mêler d'affaires de cette nature. J'en suis autant éloigné par inclination que par devoir; & si la peine étoit essentielle au mérite, je n'en aurois gueres à observer ce

1652.

» que les Canons recommandent à tous
» les ecclésiastiques, de ne se point en-
» gager dans les affaires du monde. J'ai
» toujours cru que la seule part qu'un
» prêtre & un théologien devoient
» prendre en ce qui regarde l'état ,
» c'étoit de prier Dieu , selon le com-
» mandement de l'Apôtre , pour les
» Rois & pour leurs ministres , afin
» que nous menions une vie paisible
» & tranquille dans toute sorte d'exer-
» cice de piété & de vertu.

» Mais quand on me soupçonne-
» roit d'agir par des principes moins
» chrétiens , c'est cela même qui de-
» vroit convaincre davantage , qu'il
» n'y a rien de plus mal fondé que l'i-
» magination de ceux qui veulent que
» je travaille pour M. Fouquet. Car
» quelle raison aurois-je de m'intéres-
» fer dans la cause d'un homme que
» je fais avoir plus contribué que per-
» sonne à empêcher que le Parlement
» ne me rendît justice dans l'affaire de
» la censure ; que je fais avoir prati-
» qué contre moi des voies , par des
» gratifications qu'il a faites à cette
» condition ; & qui est cause par là de
» ce qui me doit le plus affliger , qui
» est que tant de savans docteurs sont
» à mon occasion exclus de Sorbonne ,

» où ils pouvoient servir très utile-
» ment l'Eglise & l'Etat. Je ne vou-
» drois pas néanmoins qu'on jugeât par
» cela seul de la fausseté de ce qu'on
» m'impute ; car quelqu'injuste qu'ait
» été cette conduite , il ne m'en reste ,
» graces à Dieu , aucun ressentiment
» dans le cœur ; & comme elle n'em-
» pêche pas que l'état où il se trouve
» maintenant, ne me donne de la com-
» passion pour lui , elle n'empêche-
» roit pas non plus que je ne fisse
» pour le servir tout ce que je devrois
» selon Dieu & selon l'esprit de l'E-
» glise , dont la coutume a toujours
» été d'intercéder pour les misérables ,
» non seulement envers Dieu , mais
» aussi envers les Princes. Mais ce der-
» nier , d'interceder auprès du Prince ,
» étant disproportionné à la condition
» d'un particulier , la charité d'un sim-
» ple théologien est renfermée dans ce-
» lui d'interceder auprès de Dieu , &
» il n'a que des prières à lui offrir pour
» ceux qu'il veut que nous regardions
» comme de tristes exemples de la
» vicissitude des choses humaines. Ce
» sont les bornes que je me suis pré-
» crites en cette rencontre , & tout
» homme de bon sens le croira d'au-
» tant plutôt , qu'il jugera facilement

1652.

„ qu'il m'auroit été impossible de faire
 „ ce qu'on m'attribue , étant retiré
 „ comme je suis , n'ayant aucun com-
 „ merce avec le monde , la Cour m'é-
 „ tant un païs inconnu , & étant très
 „ ignorant de toute cette chicane de
 „ finance , qui fait le plus grand em-
 „ brouillement du procès dont il s'a-
 „ git. Desorte qu'il est également vrai
 „ que je n'aurois pas voulu faire ce
 „ qu'on m'impute , quand je l'aurois
 „ pû ; & que je ne l'aurois pû , quand
 „ je l'aurois voulu.

„ Ainsi il est difficile de trouver une
 „ calomnie plus mal concertée que cel-
 „ le-ci , si on en excepte deux qu'on
 „ n'a pas laissé de faire valoir dans leur
 „ tems ; l'une que j'avois assisté à une
 „ assemblée de Déistes pour détruire
 „ la religion chrétienne , lorsque par
 „ la supputation de mon âge , il se
 „ trouva que je n'avois que dix ans
 „ (97) ; l'autre qu'on n'a pas eu honte
 „ de porter jusqu'aux oreilles de la
 „ Reine mere , que j'avois une étroite
 „ intelligence avec Cromwel. J'ai su-
 „ jet de m'attendre que l'un de ces
 „ jours on publierai que j'en ai avec le
 „ grand Visir , & que nous pensons à
 „ nous retirer en Hongrie sous la pro-

(97) C'est-à-dire , neuf ans révolus.

„ tection

» tection du grand Turc. Car il faut
» avouer que si nous avons des enne-
» mis assez peu conscientieux pour avan-
» cer contre nous toutes sortes d'impos-
» tures, nous avons aussi cet avanta-
» ge, qu'ils sont très peu ingénieux
» pour les colorer, & qu'il ne paroît
» dans tout ce qu'ils inventent, qu'une
» basse malignité.

» Cependant il est vrai que cela ne
» laisse pas de produire son effet. Il se
» trouve toujours des gens assez sim-
» ples pour écouter les mensonges, &
» quoiqu'ils se détruisent d'eux-mêmes
» les uns par les autres, néanmoins
» la justification n'est jamais ni gé-
» nérale, ni bien nette, parcequ'ils
» ont soin à mesure qu'une calomnie
» s'évanouit d'en substituer une autre en
» la place, pour entretenir le monde.
» Une année, l'assemblée de Bourg-
» Fontaine ; l'autre, Cromwel ; une
» autre, plusieurs millions distribués
» aux ennemis de l'Etat ; présentement
» M. Fouquet ; après cela on en forgera
» quelques autres. On nous fera bâtir
» des forts & des citadelles, pour faire
» la guerre à tous les Princes de l'Eu-
» rope ; & par cette suite de chimères,
» il ne manquera jamais d'y avoir quel-
» ques sujets qui animent contre les

165.2.

„ prétendus Jansenistes. Car on leur
„ fait cet honneur de les traiter à peu
„ près comme on faisoit les premiers
„ chrétiens. Les païens s'en prenoient
„ à eux, quand il ne pleuvoit pas, &
„ que leurs vignes étoient gelées. Ce
„ sont aussi maintenant les Jansenistes
„ qui font tout le mal du monde. Il
„ n'y a point d'intrigues, où on ne les
„ mêle, & on ne manque jamais de les
„ mettre du côté des personnes ou mal-
„ heureuses ou odieuses. Tout ce que
„ je conclus de là, c'est qu'il ne faut
„ gueres se mettre en peine de la bi-
„ zarrerie du jugement des hommes,
„ & que sans s'arrêter à tous ces bruits,
„ nous ne devons penser qu'à nous ren-
„ dre favorable celui devant qui on
„ ne nous peut rien imposer, & à qui
„ aussi nous ne pouvons rien cacher.
„ C'est lui qui est le protecteur des
„ innocens calomniés; & il y a sujet
„ d'esperer, que s'il permet quelque-
„ fois que des personnes très sages &
„ très éclairées se laissent prévenir par
„ ces suppositions, il ne souffrira pas
„ qu'elles demeurent longtems dans cet-
„ te surprise, & qu'il fera voir au moins
„ à leur égard la vérité de cette pa-
„ role de S. Cyprien: *Quod mendacia
non diu fallant, noctem tamdiu esse*

» quamdiu non illucescat dies, clari-
 » ficato autem die, luci tenebras & ca-
 » liginem cedere, & quæ graffabantur
 » per noctem latrocinia, cessare.

1652.

On voit par cette lettre de M. Arnauld, qu'il pensoit la même chose que M. Racine, sur les calomnies que les ennemis de P. R. inventoient & renouvelloient sans cesse. Mais ce dernier fait encore à ce sujet une réflexion qui mérite d'être rapportée. » On au-
 » ra peut-être, dit-il, de la peine à
 » comprendre comment une société
 » aussi sainte dans son institution (98)
 » & aussi pleine de gens de piété que
 » l'est celle des Jésuites, a pu avan-
 » cer & soutenir de si étranges calom-
 » nies. Est-ce, dira-t-on, que l'esprit
 » de religion s'est tout-à-fait éteint en
 » eux ? Non sans doute, & c'est
 » même par principe de religion que
 » la plupart les ont avancées. Voici
 » comment. La plus grande partie
 » d'entr'eux est convaincue que leur
 » société ne peut être attaquée que par
 » des hérétiques. Ils n'ont lû que les
 » écrits de leurs peres ; ceux de leurs

LXII.
 Réflexion
 de M. Racine
 sur le même
 sujet.

(98) La faculté de théologie de Paris ne croloit pas que la Société fut aussi sainte dans son institution, lorsqu'elle dit de cette So-

cieté naissante, qu'elle étoit plus propre à détruire qu'à édifier, *magis ad destructionem quam ad aedificationem.*

1652,

„ aduersaires sont chez eux des livres
„ défendus. Ainsi pour savoir si un
„ fait est vrai , le Jésuite s'en rapporte
„ au Jésuite. Delà vient que leurs
„ écrivains dans ces occasions ne font
„ presqu'autre chose que se copier les
„ uns les autres , & qu'on leur voit
„ avancer comme certains & incon-
„ testables des faits , dont il y a trente
„ ans qu'on a démontré la fausseté.
„ Combien y en a-t-il qui sont entrés
„ tout jeunes dans la compagnie , &
„ qui sont passés d'abord du collège
„ au noviciat ? Ils ont oui dire à leurs
„ Régens que P. R. est un lieu abomi-
„ nable ; ils le disent ensuite à leurs
„ écoliers. D'ailleurs c'est le vice de
„ la plupart des gens de communauté ,
„ de croire qu'ils ne peuvent faire de
„ mal en défendant l'honneur de leur
„ corps. Cet honneur est une espece
„ d'idole , à qui ils se croient permis
„ de sacrifier tout , justice , raison ,
„ vérité. On peut dire constamment
„ des Jésuites , que ce défaut est plus
„ commun parmi eux que dans aucun
„ corps , jusques-là que quelques-uns
„ de leurs casuistes ont avancé cette
„ maxime horrible , qu'un religieux
„ peut en conscience calomnier &
„ & tuer même les personnes qu'il

„ croit faire tort à sa compagnie (99). „ Ajoutez , continue M. Racine , „ qu'à toutes ces querelles de religion „ il se joignoit encore entre les Jesui- „ tes & les écrivains de P. R. une pi- „ que de gens de lettres. Les Jesuites „ s'étoient vus long-tems en possession „ du premier rang dans les lettres , & on „ ne lisoit presque d'autres livres de dé- „ votion que les leurs. Il leur étoit donc „ très sensible de se voir déposseder de „ ce premier rang & de cette vogue par „ de nouveaux venus , devant lesquels il „ sembloit pour ainsi dire , que tout „ leur génie & tout leur savoir se fut „ évanoui. En effet il est assez surpre- „ nant que depuis le commencement „ de ces disputes il ne soit sorti de chez „ eux aucun ouvrage digne de la répu- „ tation que leur compagnie s'étoit ac- „ quise ; comme si Dieu , pour me ser- „ vir des termes de l'écriture , leur „ avoit tout-à-coup ôté leurs prophètes ; „ leur pere Petau même , si célèbre „ par son savoir , ayant échoué contre „ le livre de la *fréquente communion* ,

(99) Cette doctrine a été enseignée en propre termes par une multitude d'auteurs de la société , tels que le P. Lamy , cours de théologie , Tom. I. disput. 36. n. 118. éd.

d'Anvers 1649: Escobard somme de théologie morale , trait. 1. exam. 7. chap. 3. n. 46. Elle a été défendue par le P. Pitot dans l'infame apologie des casuistes.

1652.

„ & son livre étant demeuré chez leur libraire avec leurs autres ouvrages, pendant que les ouvrages de P. R. étoient tout ensemble l'admiration des savans & la consolation de toutes les personnes de piété.

„ Les Jesuites au lieu d'attribuer cet heureux succès des livres de leurs adversaires à la bonté de la cause qu'ils soutenoient, & à la pureté de la doctrine qui y étoit enseignée, s'en prenoient à une certaine politesse de langage qu'ils leur ont reproché longtems comme une affectation contraire à l'austérité des vérités chrétiennes. Ils ont fait de puis une étude particulière de cette politesse; mais leurs livres manquant d'onction & de solidité, n'en ont pas mieux été reçus du public, pour être écrits avec une justesse grammaticale qui va jusqu'à l'affectation.

„ Ils eurent même peur pendant quelque tems que P. R. ne leur enlevât l'éducation de la jeunesse, c'est-à-dire, ne tarît leur crédit dans sa source. Car quelques personnes de qualité, craignant pour leurs enfans la corruption qui n'est que trop ordinaire dans la plupart des collèges, & appréhendant aussi que s'ils faisoient

» étudier ces enfans seuls , ils ne man-
» quassent de cette émulation , qui est
» souvent le principal aiguillon pour
» faire avancer les jeunes gens dans
» l'étude , avoient résolu de les mettre
» plusieurs ensemble sous la conduite
» de gens choisis. Ils avoient pris là-
» dessus conseil de M. Arnauld & de
» quelques ecclésiastiques de ses amis ,
» & on leur avoit donné des maîtres
» tels qu'ils les pouvoient souhaiter.
» Ces maîtres n'étoient pas des hom-
» mes ordinaires. Il suffit de dire que
» l'un d'entr'eux étoit le celebre M.
» Nicole ; un autre étoit M. Lancelot
» à qui l'on doit ces nouvelles mé-
» thodes grecques & latines , si con-
» nues sous le nom de méthodes de
» P. R. M. Arnauld ne dédaignoit pas
» de travailler lui-même à l'instruction
» de cette jeunesse par des ouvrages
» très utiles. Et c'est ce qui a donné
» naissance aux excellens livres de la
» logique , de la géometrie , de la
» grammaire générale. On peut juger
» de l'utilité de ces écoles par les
» hommes de mérite qui s'y sont for-
» més. De ce nombre ont été Messieurs
» Bignon , l'un Conseiller d'Etat &
» l'autre Premier Président du grand
» Conseil ; M. de Harlay & M. de

1652.

„ Bagnols aussi Conseillers d'Etat, &
 „ le celebre M. le Nain de Tillemont
 „ qui a tant édifié l'Eglise & par la
 „ sainteté de sa vie & par son grand
 „ travail sur l'histoire ecclésiastique.

„ Cette instruction de la jeunesse
 „ fut, comme j'ai dit (c'est toujours
 „ M. Racine qui parle) une des prin-
 „ cipales raisons, qui animerent les
 „ Jesuites à la destruction de P. R.,
 „ & ils crurent devoir tenter toutes
 „ sortes de moyens pour y parvenir.
 „ Leurs entreprises contre la *fréquente*
 „ *communion* ne leur ayant pas réussi,
 „ ils dressèrent contre leurs adversaires
 „ une autre batterie ». Cette batterie
 leur réussit, & ils sont enfin venus à
 bout, non seulement de faire chasser
 du désert de P. R. tous les pieux so-
 litaires qui s'y étoient retirés & tous
 les enfans qu'on y élevoit, mais même
 de faire raser de fond en comble ce
 celebre monastere, comme nous le
 verrons. M. Racine n'a pas vu arri-
 ver cet évenement, mais il paroît par
 le jugement solide & sensé qu'il porte
 de la conduite des Jesuites, qu'il l'a
 vu en esprit, & qu'il a connu l'effet
 dans sa cause. Reprenons la suite de
 notre histoire.

Les troubles civils étant terminés

par une amnistie que le Roi accorda sur la fin d'octobre, tout rentra dans le calme, & la tranquillité fut rétablie à P. R. des Champs. Mais ce désert, en paix de ce côté là, fut affligé d'une autre manière : il y eut une grande quantité de maladies; ensorte que ce lieu étoit désolé, & commençoit à devenir pénible à ceux qui aimoient un peu la vie, tant on y voioit l'ombre de la mort de toutes parts. M. Arnauld & M. de Saci étoient continuellement auprès des malades, sans crainte d'exposer des vies si précieuses, soit pour les servir, soit pour les consoler & les encourager par leurs exhortations. Leur exemple & leurs paroles animoient tous les autres à rendre à leurs frères malades tous les services qu'ils pouvoient attendre d'eux. M. de Saci, lorsqu'il les visitoit, les fortifioit toujours le plus qu'il pouvoit contre l'impatience. Il leur conseilloit pour cela de ne point penser à la longueur de leur maladie. Il leur disoit avec sa douceur naturelle : « Pour moi, quand je suis malade, je ne demande point à Dieu la grace pour la journée : je me contente le matin de la demander pour la matinée ; à midi, pour l'après-dîné ; le soir, pour la nuit. Il ne faut point compter

1652.

LXIII.

Le calme est
rendu à P. R.
Les maladies
y regnent.

Petites divi-
sions au sujet
de M. Ha-
mon. Esprit
de paix & in-
strutions de
M. de Saci.

1652.

» le passé , mais dire : je ne suis ma-
» lade que d'aujourd'hui. « M. Ha-
mon , pour lors médecin de P. R. ,
étoit un homme savant dans sa pro-
fession , ferme & inflexible dans ce
qu'il ordonnoit , & d'un caractère tout
opposé à celui de M. Pallu son préde-
cesseur , qui avoit beaucoup de com-
plaisance pour les malades , & entroit
même en composition avec eux pour
les remedes , s'accommodant à leurs
petites infirmités , à leurs répugnances ,
& même presque à leurs désirs. Cela
fut cause que plusieurs solitaires pri-
rent confiance en un médecin appellé
Duclos , de la connoissance de M. d'An-
dilly , & à M. Jacques , qui étoit au-
près de M. de Luines : le premier par
des pillules , le second par le moyen
d'une poudre , prétendoient guérir tou-
tes sortes de maladies. Les solitaires
s'accommodant mieux des remedes &
du caractère aisément de ces deux empiri-
ques , laissoient là M. Hamon , pour la
plûpart ; ce qui causa une espece de divi-
sion , dont M. de Saci gémissoit d'abord
en secret ; mais voïant ensuite que cela
continuoit & occasionnoit du trouble
& de la dissipation , il parla avec sa sa-
gesse ordinaire , pacifia tout par les ta-
lens qu'il avoit reçus de Dieu , & les

engagea à laisser les Empiriques pour n'avoir plus recours qu'à Monsieur Hamon (1). « On peut dire à ce sujet, » dit M. Fontaine (2), que c'étoit là « le propre de M. de Saci, & ceux qui « ont eu le bonheur de le connoître, « avoueront qu'il n'y a gueres eu d'hom- « me qui eût plus de graces, ni qui « ait imaginé des manières plus adroi- « tes & plus ingénieuses pour remettre « les esprits, & pour rétablir la paix « par-tout, au moment qu'il arrivoit, « quelque contestation qui auroit pu « l'altérer. Le Dieu de paix l'avoit éta- « bli là comme son ministre pour être « le réconciliateur des hommes entre « eux, aussi bien qu'avec lui-même.

« On fait assez que dans un lieu où il « y a plusieurs personnes ensemble, il « est difficile qu'il n'y arrive quelque « petit démêlé... Ce saint prêtre du Sei- « gneur, (auquel on rapportoit jus- « qu'aux moindres choses (3) étoit « au milieu de ces solitaires, en quel- « que sorte comme Moïse étoit au mi- « lieu de son peuple; & par sa dou- « ceur saintement éclairée, il calmoit

(1) Nous aurons dans la suite occasion de parler plus en détail de cet homme incomparable, qui étoit un sujet d'admission pour M. de Saci.

(2) T. 2. p. 47.

(3) Ibid. p. 48 & 49.

1652.

„ tout comme un pere , qui sans se pré-
„ venir rendoit justice à tout le monde.
„ Il écoutoit tout , il examinoit tout ;
„ & après que sa lumiere toujours tran-
„ quille , & jamais obscurcie d'aucun
„ nuage de prévention , lui avoit fait
„ voir où étoit la vérité & la justice ,
„ il avoit dans le fond de sa sagesse
„ une source inépuisable d'inventions
„ toutes saintes , & de ressources ingé-
„ nieuses pour terminer tout avec la
„ satisfaction mutuelle de ceux qui lui
„ avoient porté leurs plaintes. Il méné-
„ geoit si bien les forts & les faibles ,
„ sans avoir d'autres vûes que la paix ,
„ les intérêts de Dieu & le salut des
„ ames , que comme on s'adressoit à
„ lui sans hésiter , pour se soumettre
„ au jugement qu'il prononceroit , on
„ ne retractoit point non plus sa sou-
„ mission , lorsqu'il l'avoit prononcé ,
„ & on se tenoit ferme à son juge-
„ ment , comme si Dieu avoit parlé
„ lui-même. C'est ce qui faisoit qu'il
„ vouloit que tout le monde eût la li-
„ berté de lui parler à quelqu'heure que
„ ce fût. Je n'ai jamais vu personne ,
„ (c'est toujours M. Fontaine qui parle)
„ qui se prêtât davantage à tous ceux
„ que Dieu lui avoit donnés. Il ne
„ comptoit pour rien l'amour du repos

» & du silence qu'il avoit aimé & culti-
» vité toute sa vie. Les délices saintes
» qu'il goûtoit dans les lectures de
» l'Ecriture-Sainte & des SS. Peres ,
» les ouvrages importans auxquels il
» s'appliquoit pour le bien de l'Eglise ,
» l'attrait qu'il avoit pour la priere tou-
» jours arrofée de ses larmes , tout cela
» ne lui étoit rien , dès que le moindre
» de ceux qu'il conduissoit , avoit be-
» soin ou de sa consolation , ou de ses
» avis. Sa porte étoit toujours régulie-
» rement fermée pour toutes les per-
» sonnes du dehors , de quelque di-
» gnité qu'elles fussent , mais toujours
» ouverte au plus petit des solitaires.
» Dans quelque profonde application
» qu'il fût , jamais il n'a témoigné être
» un peu touché de ce qu'on l'en dé-
» tournoit. Dès qu'il avoit été fait prê-
» tre , il avoit compris qu'il ne vivoit
» plus pour lui-même , qu'il étoit tout
» à ceux dont il étoit chargé par l'or-
» dre de Dieu , &c. » Il ne recomman-
» doit rien avec tant de force, que d'évi-
» ter les jugemens téméraires , disant
» qu'il n'y avoit point de paroles de l'E-
» criture-Sainte qui se dût plus entendre
» à la lettre que celle-ci : *Ne jugez point.*
Il regardoit les rapports comme le vice
le plus contraire à la société , & com-

1652.

paroît un rapporteur à un enfant à la bavette , qui est incapable de tout commerce.

Cet esprit de paix porta toujours M. de Saci à fuir toutes les disputes dans les sciences , tant saintes que naturelles : le calme de son esprit , & ce caractere qui l'a fait regarder dans toute la France comme l'homme du monde le plus modéré , ne souffriraient jamais aucune altération , quoiqu'il se trouvât environné de toutes parts par des personnes de grand esprit , très célèbres dans les disputes. Dans le tems même des contestations les plus échauffées , il demeura toujours paisible , sans jamais sortir de sa gravité , étudiant l'Ecriture & saint Augustin , & n'y cherchant que ce qui pouvoit nourrir la piété.

Quant à M. Hamon , il étoit ravi qu'on le laissât en repos dans sa chambre , sans autre pratique que celle du dedans du monastere , où les partialités n'avoient point d'accès ; & celles de la campagne , où sa charité brulante le faisoit courir à jeun avec un zèle infatigable , pour le service des pauvres qu'il visitoit à pied , en faisant tous les jours six ou sept lieues. Car s'il étoit excellent médecin , il étoit encore meilleur chrétien & meilleur pénitent. Il

avoit été long-tems à se rendre à la voix de Dieu qui l'appelloit ; & M. Duhamel, curé de S. Merri, avoua que pendant deux ans il lui avoit coûté bien des peines pour l'enfanter à Jésus-Christ. Mais si sa conversion fut lente, elle n'en fut que plus fervente, lorsqu'il eut enfin résolu de se sacrifier tout à Dieu & au service de ses épouses. Le Seigneur par un effet de sa providence l'avoit réservé pour être la consolation des Religieuses de P. R. dans un tems où elles n'en pouvoient recevoir que de lui, & vouloit se servir de lui encore plus pour les secourir contre les foiblesses de l'ame que contre celles du corps.

Le premier jour de l'année 1653, la mort enleva la mere Anne Eugenie de l'Incarnation, quatrième fille de M. Arnauld. Nous avons vu ailleurs de quelle maniere Dieu la tira du monde pour la conduire à P. R., les progrès qu'elle fit dans la vertu, le zèle avec lequel elle travailla à établir la réforme, soit dans l'abbaye du Lys où elle demeura trois ans, soit dans celle de Maubuissone où elle fut quelque tems la coopératrice de la mere des Anges. Mais il y auroit beaucoup d'autres choses à ajouter pour donner une

1652.

1653.
LXIV.
Mort de la
mere Anne
Eugenie de
l'Incarnation.
Ses talens
pour l'éduca-
tion des en-
fans.

1653. juste idée de son mérite. Nous nous arrêterons particulierement ici à faire connoître le talent qu'elle avoit reçu de Dieu pour l'éducation des enfans, dont elle fut chargée à son retour de l'abbaye du Lys. En voyant par quels principes elle se conduissoit, & quelle méthode elle suivoit dans cette importante fonction, on sera moins surpris du succès avec lequel elle s'en acquitta, & des fruits admirables que produisit une telle éducation.

Nous tirons ce que nous rapportons ici de la relation qui en a été faite par une de ses élèves, la sœur Marie Charlotte de sainte Claire Arnauld d'Andilly (4).

Le premier & principal soin de la mere Anne Eugenie fut toujours d'inspirer aux jeunes pensionnaires confiées à ses soins une haute estime de l'innocence baptismale. Elle les en entretenoit souvent, & le faisoit avec force. Elle veilloit continuellement à écarter tout ce qui pouvoit donner quelque atteinte à ce précieux trésor. Elle leur représentoit que la compagnie des gens du monde n'étoit pas moins contagieuse pour les ames, que la peste l'est

(4) Mem. 3 part. IV Rel. 4. 3. T. 3. p. 196 &
SUIV.

pour les corps. Elle leur inspiroit un grand respect pour les misteres de la religion, la grandeur de Dieu, & les vérités de l'Evangile. Jamais elle ne leur parloit de ces vérités, qu'après les y avoir préparées, & après le leur avoir fait mériter. Plusieurs jours auparavant elle leur annonçoit qu'elle avoit une grande vérité à leur dire; & elle la faisoit attendre & desirer. Elle ne leur enseignoit ces vérités qu'avec poids & mesure & avec discrétion, craignant que l'habitude de les entendre ne les y accoutumât, & qu'elles n'en fussent plus touchées, les ayant fues avant qu'elles eussent assez de grace & de lumiere pour les sentir & les comprendre.

Pénétrée de ce que dit l'Apôtre que celui qui plante & celui qui arrose ne font rien, & que c'est Dieu qui donne l'accroissement, elle joignoit aux soins qu'elle prenoit pour l'instruction & le bien spirituel de ces enfans, de ferventes prières, pour que Dieu accompagnât ses paroles de l'onction de sa grace. Non seulement elle prioit en particulier, mais elle assistoit régulierement à toutes les prières communes des enfans, se regardant comme chargée de rendre à Dieu le culte qu'elles n'étoient

1653.

1653.

pas encore capables de lui rendre , & de suppléer par son attention à celle que ces enfans n'avoient pas.

Elle étoit touchée de leurs fautes , & en faisoit pénitence , comme des sien-nes propres. Si elle en trouvoit quel-qu'une qui ne fut pas disposée à recon-noître sa faute , elle ne lui disoit plus rien , se contentant de prier en particu-lier pour elle , & la laissoit avec une bonté & une patience , qui tôt ou tard avoit son effet. On reconnoît à ces traits une digne élève du saint Abbé de saint Cyran , qui avoit pour maxime qu'a-vec la jeunesse il faut parler peu , tolé-rer beaucoup , & prier encore davan-tage. Elle avoit mille petites inven-tions pour les instruire , & leur faire aimer les vérités qu'elle leur apprenoit jusques dans leurs recreations mêmes , auxquelles elle ne manquoit pas de se trouver tous les jours. C'étoit un sujet d'étonnement pour les sœurs , qui la connoissant aussi spirituelle qu'elle étoit , & n'ignorant pas combien elle avoit naturellement de répugnance pour cet emploi , admiroient comment elle for-coit son inclination pour se faire en-fant avec les enfans. Elle avoit telle-ment l'art de s'en faire aimer , que la punition la plus sensible dont elle pût

user à leur égard, lorsqu'elle avoit quelque mécontentement, étoit de ne point se trouver à leurs recreations. Alors tout ce petit peuple fondoit en larmes, & il falloit que les autres maîtresses allassent supplier la sœur Eugenie de venir les esluier. C'est ainsi qu'elle éleva les petites pensionnaires pendant 15 ou 16 ans. S'étonnera-t-on après cela des prodiges de vertu qu'on a vus sortir de P. R., & de la bonne odeur qu'ont répandue dans le monde tant de personnes, qui avoient eu le bonheur d'être élevées dans une si sainte école ?

Néanmoins la sœur Flavie Passart, religieuse de Gif, qui avoit été reçue à P. R. (5), lui ayant été donnée pour sous-maîtresse, cette fille haute & ambitieuse, devenue si fameuse depuis, prétendit que la sœur Eugenie s'y prenoit mal, & que sa douceur étoit cause que les enfans ne se corrigeoient pas : elle le persuada même à cette sainte fille, qui ayant dans cette occasion trop d'humilité & de simplicité, la laissa faire, ne pensant plus qu'à pleurer les prétendues fautes qu'elle avoit faites dans cet emploi, dont elle demanda à être déchargée ; ce qui lui fut accordé, à cause de ses infirmités. Elle remplit

(5) *Ib. p. 410. 411.*

1653.

ensuite (l'an 1640) pendant quelque tems la charge de Sous-prieure. Elle devint fort infirme les dernieres années de sa vie ; sur-tout depuis une dysenterie violente, qui la mit dans un tel état, qu'elle ne fit plus que languir (6). Sur la fin de l'an 1652, une fièvre lente qui la minoit, l'obligea de se mettre au lit, d'où elle ne releva point. Sa mort précieuse aux yeux du Seigneur arriva le premier janvier 1653.

On avoit une si haute idée de la vertu & du mérite de la mere Anne Eugenie, qu'après sa mort, les sœurs, comme le rapporte M. le Maître, firent une pâte de différentes choses de cette sainte religieuse, *comme de son sang, de ses cheveux, de son voile, & en firent des médailles.* La mere Angelique en montra une à M. le Maître dans un entretien qu'il eut avec elle en 1654 (7). Les Carmelites qui l'avoient connue, en particulier la mere Akarie, publioient hautement que c'étoit une sainte.

Après avoir recueilli les derniers

(6) Ib. p. 418.

(7) Mem. 2 part. I. sœur, lett. 514 à la reine de Pologne, T. 1 p. 250. Lett. 515 à M. le Relat. p. 349 350. Voiez Maître, p. 253. Lett. 517 les lettres que la mere Angelique a écrites sur la mort de sa bienheureuse

soupirs de sa digne sœur , la mere Angelique se disposa à exécuter le dessein qu'elle avoit de retourner à P. R. des Champs. Elle partit le 15 janvier avec une colonie qu'elle mena avec elle pour repeupler cette maison (8). On vit bientôt ce saint desert refleurir. Le dedans & le dehors de l'abbaie se remplirent en peu de tems de personnes de tout âge & de toute condition , qui y accouroient comme dans un lieu de refuge , excitées par la foi & la grande charité de la mere Angelique & de ses religieuses , & par la piété de tant de personnes séculières , dont l'odeur se répandoit de tout côté. On voioit arriver dans ce lieu , où Dieu répandoit si abondamment ses bénédictions , des militaires , qui après avoir vieilli dans le service , ne pensoient plus qu'à leur salut. Le fameux M. de Pontis s'y fixa cette année pour le reste de ses jours. Dès l'année précédente la mere Angelique écrivant à la reine de Pologne (9) , lui marquoit qu'il y avoit vingt-cinq *hermites à P. R.* , qui ser-voient Dieu avec grande dévotion ; qu'il en étoit déjà mort cinq , & qu'on pensoit à faire douze hermitages pour y

1653.
LXV.Les religieuses
retournent à P. R.
des Champs.

(8) Du Fossé p. 122.

(9) Lett. 331 du 17 Mai , T. 3 p. 116.

1653.

mettre les plus parfaits. Les solitaires qui s'étoient retirés au château de Vau-murier , à cause de la guerre civile , étoient revenus dans leur solitude(10). On augmenta cette année (1653) d'une maniere considérable le logement qui étoit aux granges , par un grand bâtiment qu'on y fit , & où l'on reçut un assez grand nombre d'enfans de qualité. Il paroît que ce ne fut qu'alors qu'on détruisit entierement le petit collège qui étoit à Paris (11). M. Vialart , évêque de Châlons sur marne , fit le 6 mars de cette année la bénédiction de P. R. des Champs , & la consécration du grand autel.

Les dedans de l'une & l'autre maisons de P. R. , tant de Paris que des Champs , n'étoient pas moins florissans que les dehors. Les personnes de la plus grande distinction s'y retiroient , ou y mettoient leurs enfans. Madame la Duchesse de Liancourt y mit cette année mademoiselle sa fille : madame la Marquise de Sablé fit bâtir un corps de logis à P. R. de Paris.

LXVI. Mais cet éclat de P. R. , l'estime
Faux bruits qu'en faisoient les gens de bien , la
contre P. R. réputation de sainteté des religieuses ,

(10) Du Fossé , ib.

(11) Suppl. au Necr.

leur innocence justifiée & déclarée authentiquement par la voix de leur Pasteur, c'est-à-dire par la censure que M. de Gondi avoit faite du libelle diffamatoire du P. Brisacier; tout cela, bien loin d'arrêter les ennemis de cette sainte maison, ne fit que les irriter. Suivant constamment leurs maximes, ils inventoient chaque jour quelques nouvelles accusations. Sur la fin de l'an 1653, ce n'étoit que menaces, tantôt d'envoyer des commissaires à P. R. pour chasser les solitaires d'un désert, où ils ne pensoient qu'à servir Dieu en esprit & en vérité; tantôt de disperser les religieuses, comme étant désobéissantes à la voix de l'Eglise.

Ces bruits augmentant de jour en jour, M. le Maître crut devoir rompre le silence pour les dissiper; ce qu'il fit par un mémoire daté du 9 janvier 1654. C'est le troisième écrit (12) de ce grand homme sur le même sujet. M. d'Andilly, qui depuis 9 ans étoit retiré à P. R., écrivit le 10 du même mois au Cardinal Mazarin une lettre, que l'auteur de l'histoire du Jansenisme a inserée dans son deuxième vo-

(12) Ce mémoire, qui au Nécrologe p. 39, & est le troisième, fut imprimé dans le recueil de pièces primé dès-lors, & l'a été imprimé à Utrecht en depuis dans le Supplément 1740, p. 208.

1653.

1654.

1654.

lume (13). Quant à la mere Angeli-
que , elle s'attendoit à tout événement
avec un courage vraiment chrétien , &
une parfaite soumission aux ordres de
la providence. Voici de quelle maniere
elle s'en expliquoit dans une lettre
qu'elle écrivit le 8 janvier 1654 à la
" Reine de Pologne (14). " On nous
" menace d'une nouvelle persécution ;
" & ceux qui se déclarent nos adver-
" faires , ne cessent de solliciter la Cour
" pour chasser tous ceux qui sont céans ,
" au moins nos hermites.....Cela ne
" nous fait pas peur.....Tout est entre
" les mains de Dieu ; & rien n'arri-
" vera que par sa permission & ses or-
" dres , auxquels nous devons être par-
" faitement soumises ; & en cela con-
" siste tout notre bien. Il tire sa gloire
" de tout ; & cela nous doit suffire
" pour être en repos , quoi qu'il arrive.
" Ceux , dit-elle dans une autre let-
" tre (15) à la même Princesse , qui
" ne se peuvent estimer heureux , que
" Port-Roïal ne soit détruit , ne ces-
" sent d'inventer tous les jours de nou-
" velles calomnies pour parvenir à ce
" dessein. Dieu voit tout , & rien ne

(13) P. 183.

(14) Lett. 605 , du 8 419.
janvier , T. 2 p. 417. (15) Lett. 616 , ib. p.
438-440.

" pourra

» pourra nous arriver que par sa per-
 » mission : ce qui nous doit tenir en
 » paix avec une entiere soumission à
 » tout ce qui lui plaira. »

1654.

On faisoit courir le bruit que la mere Angelique seroit aussi enlevée (16), de sorte que la sœur d'une religieuse de P. R. lui écrivit pour lui témoigner la part qu'elle prendroit à sa douleur, si elle venoit à perdre son Abbesse. Et comme la mere Angelique revint de P. R. des Champs à Paris, on publia que des archers étoient venus la prendre pour la conduire à la Bastille (17).

» Tous ces bruits, dit-elle, se font
 » courir pour nous faire estimer crimi-
 » nelles, hérétiques & dignes de tous
 » les supplices. »

La mere Angelique en faisant tous ces détails à la reine de Pologne, lui en donne une raison bien édifiante & qui marque bien l'attachement inviolable de cette digne Abbesse & de toute sa sainte communauté à l'unité de l'Eglise. » Il me semble aussi, Madame, dit-elle, que je devois prévenir votre Majesté, afin que si les maux dont on nous menace nous arrivent, elle fache que nous esperons que

LXVII.
 Disposition
 de la mere
 Angelique à
 l'occasion des
 menaces de
 la persécu-
 tion.

(16) Ibid.

(17) Ibid.

1654.

„ Dieu nous continuant ses saintes
 „ graces , nous supporterons de bon
 „ cœur les maux dont on nous menace
 „ pour l'amour de la sainte vérité ,
 „ qu'il nous a fait la grace d'aimer
 „ dans l'union de la sainte Eglise , de
 „ laquelle moiennant sa sainte grace
 „ nous ne nous départirons jamais ;
 „ & quand les efforts des malins en
 „ chasseroient nos corps , ils n'en sé-
 „ pareront jamais nos ames .. En une
 autre occasion , parlant d'elle-même ,
 elle disoit : „ Je serois trop heureuse
 „ dans un monastere , où l'on me trai-
 „ teroit dans l'humiliation dont je suis
 „ digne. Ce me seroit un grand sujet
 „ d'esperer que Dieu me feroit misé-
 „ ricorde , en me donnant le tems de
 „ satisfaire à sa justice. Peut-être veut
 „ il que nous soions tant menacées ,
 „ afin qu'avec soumission nous soions
 „ plus loigneuses à implorer sa misé-
 „ ricorde ; peut-être aussi pour nous
 „ préparer à bien souffrir. Sa bonté
 „ nous fait déjà au moins la grace ,
 „ que tous les bruits & les terribles
 „ médisances que l'on fait de nous , ne
 „ nous troublent point. Nous sommes
 „ innocentes devant les hommes ,
 „ disoit-elle un jour , nul ne l'étant
 „ devant Dieu ; mais par sa grace on

» ne sautoit nous persécuter sans in-
 » justice. Nous serons trop heureuses
 » de l'être si Dieu l'ordonne ainsi ,
 » esperant que sa bonté nous fortifiera
 » de sa grace pour la souffrir patiem-
 » ment.

» On dit que nous faurons dans peu
 » de jours , si on nous laissera en paix ,
 » ou si on nous exterminera (18).
 » Que la très sainte volonté de Dieu
 » soit faite : avec sa sainte grace , rien
 » ne nous peut nuire. On nous donne
 » de grandes craintes sur les efforts
 » horribles que font les adversaires
 » pour ruiner la vérité (19). Mais
 » enfin elle est à Dieu & éternelle en
 » lui. Son apparente ruine , si elle
 » arrive , ne fera que pour ceux qui
 » sont si malheureux que de l'atta-
 » quer , & s'affermira dans ceux à
 » qui Dieu fait tant de graces , que de
 » la connoître, de l'aimer & de la dé-
 » fendre aux dépens de leur vie , qu'ils
 » seroient trop honorés de perdre pour
 » elle (20). Ce que nous voions
 » n'est point comparable à ce qui est
 » arrivé autrefois pour de moindres
 » vérités que celle de la grace de
 » Jesus-Christ. Combien de Martyrs

(18) Lett. 627. T. 2.
 p. 457-461.

(19) Lett. 629. p. 462.
 (20) Lett. 633 , p. 467.

1654.

» y a-t-il eu pour la vénération dûe
 » aux saintes images ? Si on étoit assez
 » heureux pour recevoir une si grande
 » grace , peut-être s'en pourroit-il
 » bien faire pour cette plus importante
 » vérité. » Il faudroit copier une
 partie des lettres de la mere Angelique , pour faire connoître la foi
 vive & les saintes dispositions de
 cette incomparable Abbesse , au
 sujet de la persécution dont le mo-
 nastere de P. R. étoit menacé. Il
 est à propos de développer le pré-
 texte frivole de cette persécution ,
 pour en faire sentir toute l'injustice ;
 mais rapportons auparavant deux éve-
 nemens considérables qui appartiennent à cette année.

LXVIII.

Madame
 Morant abdi-
 que l'Abbaie
 de Gif pour
 se retirer à
 P. R. *

Le premier de ces évenemens est la démarche édifiante de Madame de Morant Abbesse de Gif , qui quitta son Abbaie pour se retirer dans celle de P. R. des Champs. Ecouteons la mere Angelique faire elle-même le récit de cette merveille dans une lettre à la Reine de Pologne (21). » Nous
 » avons reçu depuis deux jours , dit-
 » elle , une religieuse qui n'a que
 » vingt-six ans , & pour qui ses pa-
 » rents , qui sont M. de Leuville &

(21) Lett. 660 du 7 Août 1654 , T. 2 p. 512.

„ Madame de Senese , avoient obtenu
 „ l'Abbaie de Gif il y a trois ans ,
 „ quoique les religieuses eussent élu
 „ une bonne fille de leur maison &
 „ que la Reine leur eût promis de l'ac-
 „ cepter. Mais le crédit l'emporta
 „ pour cette jeune religieuse que Dieu
 „ a tellement touchée qu'elle a résigné
 „ à l'insu de ses parens , à celle qui
 „ avoit été élue , laquelle en a pensé
 „ mourir de douleur ; & deux jours
 „ après qu'elle a eu pris possession ,
 „ la déposée est venue avec nous avec
 „ un grand désir d'être la dernière &
 „ d'y commencer le Noviciat.

„ J'avoue à votre Majesté , conti-
 „ nue la mere Angelique , que ç'a été
 „ pour moi une grande joie , qu'en ce
 „ tems , où l'ambition regne si horri-
 „ blement , même dans les religions . . .
 „ de voir une supérieure si jeune quit-
 „ ter pour l'amour de Dieu , & pour
 „ suivre notre Seigneur Jesus-Christ ,
 „ qui s'est fait le dernier des hommes
 „ pour guérir notre orgueil . . . Le lec-
 „ teur a vu plus haut de quelle maniere
 „ la providence conduisit Madame de
 „ Morant à P. R. de Paris pour exécu-
 „ ter ses desseins de miséricorde sur elle.
 „ La mere Angelique fut l'instrument
 „ dont Dieu se servit pour toucher cette

1654

1654.

jeune Abbesse, qui dès cet heureux moment forma une liaison étroite avec la mère Angelique, ne se conduisant que par ses conseils (22), & attendant avec impatience le jour auquel elle pourroit quitter son Abbaïe, pour aller se mettre sous sa conduite. Ce jour arriva enfin, & Madame de Morant se rendit le 4 aôut 1654 à P. R des Champs. *Ainsi Dieu, selon la sage & judicieuse réflexion de la mère Angelique, conserve toujours dans son église l'esprit d'humiliation dans quelques ames, au milieu de la plus grande corruption.* Nous en avons vû dans ce siècle, tout miserable qu'il est, un exemple encore plus éclatant de cette conduite de Dieu sur son église, dans un Prélat frere d'une sainte Abbesse de Gif.

LXIX. Quelque mois après que Madame La mère des Anges Sut-
teau est élue Abbesse, de Morant se fut retirée à P. R., on fit l'élection d'une nouvelle Abbesse.

La mère Angelique ayant occupé dignement cette place pendant l'espace de douze ans, par quatre élections consécutives, elle ne pouvoit plus être continuée. Il fallut donc en élire une autre. La mère Angelique fit en sorte que le sort tombât sur la mère Marie

(22) Voiez le 2 volume des lettres de la mère Angelique.

des Anges Suireau, ancienne Abbesse de Maubuiffon, regardant comme une bénédiction pour la communauté, qu'elle pût avoir une si sainte supérieure, dont elle estimoit infiniment la vertu & qu'elle croioit capable d'attirer les graces du ciel sur la maison. Ses desseins réussirent, la mere des Anges fut élue le 26 novembre 1654. La mere Angelique (23) écrivant à la sœur Angelique de sainte Agnès de Marle qui avoit quelque peine sur cette élection (24), lui en parle ainsi : « As-
 » surez-vous qu'autant qu'il se peut
 » humainement connoître, on peut
 » dire que le saint Esprit a présidé à
 » l'élection Ce n'est pas à
 » nous à faire comparaison des gra-
 » ces des ames ; mais si cela étoit
 » permis, j'oserois dire qu'il n'y a
 » pas au monde une ame plus pure,
 » plus charitable, plus humble, & en
 » un mot plus parfaite que notre mere.
 » C'est ce qui me fait esperer que
 » Dieu fera beaucoup de miséricorde
 » par sa conduite. L'uniformité de sa
 » vie toute religieuse depuis 39 ans,
 » sans que nul changement l'ait ja-

1654.

(23) Lett. 673, p. 518. dans cette élection, mais

(24) Le démon avoit cela n'eut pas lieu.

voulu brouiller les esprits

1654.

„ mais ébranlée , est une chose bien
„ rare , principalement quand on a
„ eu les épreuves où elle a passé , sans
„ que jamais on ait pû dire autre cho-
„ se d'elle , sinon que c'étoit une sainte
„ fille ». Cette digne élève de la mère
Angelique , remplie du même esprit ,
gouverna avec beaucoup de prudence
& de sagesse , jusqu'à sa mort , pen-
dant des tems orageux & auxquels P.
R. effuia une grande persécution.
En voici l'origine.



LIVRE NEUVIEME.

LES JESUITES animés contre P. R. croïoient devoir tenter toutes sortes de moyens pour parvenir à la destruction de cette maison. Ils avoient essayé envain d'y réussir en attaquant le livre de la fréquente communion ; mais le mauvais succès de cette entreprise, en les chargeant de confusion & en les humiliant, ne les rendit ni humbles ni plus sages, & ne les arrêta point dans leur dessein. Ils penserent à dresser une autre batterie contre leurs adversaires, & crurent trouver, dans les disputes sur la grace, un prétexte favorable pour les accabler. Ces disputes avoient commencé à - peu - près vers le même-tems, & même avant que la fréquente communion vit le jour. Ce fut au sujet de l'Augustin de Jansenius, mort en 1638. Commençons par faire connoître l'auteur, puis nous parlerons de l'ouvrage.

Jansenius vint au monde le 28 octobre de l'an 1585, non dans le village d'Accoi, comme la plupart des

I.
Les Jésuites
prennent oc-
cation du li-
vre de Jansé-
nius pour
trouver
moyen de dé-
truire P. R.

III.
Janse-
nius.
Ses éudes.

1654.

écrivains l'avancent, mais à Leerdam (1), où Jean Otto son pere s'étoit retiré à cause des troubles de religion qui agitoient ce païs. Otto ainsi qu'Elizabeth Zegers sa femme étoient l'un & l'autre très attachés à la religion catholique. On peut même dire que c'est au zèle de cette famille qu'on est redevable de la conservation de la foi à Leerdam. Ils donnoient généreusement, au risque de perdre leurs biens & même la vie, leur maison aux catholiques pour s'y assembler & y faire le Service divin. Le Pere Stock Jesuite, qui y prêchoit & y administroit les Sacremens, ressentit les effets de leur charité. Le lecteur peut juger par-là avec quel fondement les Jesuites ont accusé les parens de Jansenius d'avoir été Calvinistes (2).

Le jeune Jansenius fut envoié à Utrecht, pour étudier les belles-lettres & ensuite à Louvain en 1602, où il fit sa philosophie au college du Faucon. Ce fut dans cette ville qu'il prit le nom de *Jansens* ou *Jansenius*, c'est-à-dire, *fils de Jean*. Le mélange

(1) Voiez l'excellent ouvrage de M. le Gros, intitulé : *Défense de la vérité & de l'innocence ou- tragées par M. de Cha-*

renç. A Utrecht, 1745.
(2) *Morale Prat.* T. 8.
3 Part. 4 factum pour les petits neveux de Jansenius.

des Hollandois catholiques avec les hérétiques les obligoient de changer ainsi de nom afin de se déguiser. En 1604 il fut reçu maître ès Arts & déclaré *primarius*, qui étoit un titre de distinction & une marque de son mérite. Ensuite il étudia en théologie au collège d'Adrien VI, sous le pieux & célèbre docteur Jacques Janson, zélé disciple de saint Augustin. Il fit de grands progrès sous cet habile maître, qui le chérit comme son fils à cause de ses excellentes qualités. Aiant épuisé ses forces par l'excès du travail, les médecins n'y trouverent d'autre remede que celui de changer d'air. Il vint à Paris en 1607; il s'y perfectionna dans les langues grecque & hébraïque & y fit connoissance avec plusieurs savans, en particulier avec M. du Vergier de Hauranne, depuis abbé de saint Cyran.

L'amitié qui unit ensemble ces deux génies fut toute chrétienne, n'ayant pour but qu'un grand désir de servir Dieu, de s'instruire de la doctrine de l'église dans les sources pures de la tradition, & de consacrer leur vie à sa défense. Dans cette vûe ils se retirerent en 1611 à Baïonne, patrie de M. de Hauranne, où ils passèrent environ

1654.

cinq ans à étudier l'écriture, les pères & les conciles. Ils y emploioient régulierement 14 ou 15 heures par jour; ce qui donnoit quelquefois occasion à Madame de Hauranne de dire à son fils: *Vous tuerez ce bon Flamand à force de le faire étudier.* Bertrand Deschaux, Evêque de Baïonne le fit principal du collège qu'il venoit d'établir dans cette ville.

III. En 1617, Jansenius retourna à Louvain où on ne tarda pas de le faire président du nouveau collège de Hollande. Il fut élu Evêque de Ypres, et mourut appelle Pulcherie. Il reçut le bonnet de docteur, après avoir soutenu le 24 octobre 1619 sa dernière thèse, sans président & avec un grand succès. Devenu membre d'une des plus célèbres facultés de théologie du monde chrétien, il en fut la gloire, l'ornement & le défenseur. Il fut envoié deux fois en Espagne (en 1622 & en 1626,), pour défendre les droits de la faculté de Louvain contre les Jésuites, qui dès-lors ne l'épargnerent pas, le regardant comme un de leurs plus cruels ennemis, *acerrium hostem suum* (3).

Le mérite & le savoir de ce docteur étoient si universellement reconnus, qu'en 1630, les ministres de Bois-le-

(3) Jansf. lett. 69.

Duc ayant fait un défi aux catholiques de cette ville, M. l'Archevêque de Malines de concert avec le Nonce, le choisit pour répondre à ce défi (4). Ce grand théologien surpassa les espérances qu'on avoit conçues de lui. Il confondit les ministres de vive voix & par des écrits les plus solides qui eussent jusqu'alors paru contre les Nouveaux des derniers tems.

Après avoir rempli plusieurs places avec beaucoup de distinction, en particulier celle de professeur royal de l'écriture sainte, il fut nommé par le Roi d'Espagne le 23 octobre 1635, à l'Evêché d'Ypres, malgré le crédit de ses ennemis, qui pour cette fois ne purent parer le coup, comme ils avoient fait par rapport à l'Evêché de Bruges, & à ceux d'Anvers & de Gand, pour lesquels il avoit été proposé. Jansenius regarda comme l'effet d'une providence toute particulière, qu'il eût été fait Evêque d'un diocèse dont la premiere église étoit sous la protection de saint Augustin (5), qu'il avoit choisi entre tous les peres pour son maître dans

(4) Lett. de Jans. 14 pour la cathédrale, qui est sous le nom de saint Juin 1630.

(5) Le Pape Paul IV en érigant l'Evêché d'Ypres en 1559, désigna

Martin, l'église d'un monastere de Chanoines réguliers de S. Augustin.

1654.

l'étude de la science ecclésiastique. Ses bulles furent expédiées gratis en considération des solides écrits qu'il avoit composés contre les hérétiques ; & il fut sacré le 23 octobre 1636. Les Jesuites selon leur politique ordinaire , composerent plusieurs pieces à sa louange & les firent déclamer par leurs écoliers. Aussi-tôt qu'il fut installé , il s'appliqua à la réforme de son diocèse , qui en avoit un grand besoin ; mais avant qu'il pût exécuter les projets qu'il avoit formés , la mort l'enleva le 6 mai 1638 , à l'âge de cinquante-trois ans , après avoir reçu les Sacremens avec beaucoup de piété (6). Plusieurs auteurs ont avancé qu'il étoit mort dans l'exercice de la charité envers des personnes attaquées de la maladie contagieuse ; mais la vérité est , que lui seul mourut de la peste , dont il fut atteint en examinant d'anciens papiers infectés du mauvais air , qu'il vouloit lire pour travailler férieusement à la réforme de son diocèse. Il fut enterré dans le sanctuaire de son église (7) avec une épitaphe que ses ennemis ont eu le crédit de faire supprimer.

(6) Mem. du Fossé , not. p. 128.

(7) Volez le Necr. de P. R. p. 186.

Cornelius Jansenius hic situs est :
Satis dixi.

1654^a

Virtus, eruditio, fama, cætera loquentur :
&c.

Ci gift Corneille Jansenius :

C'est assez dire.

Sa vertu, sa science, sa réputation diront le reste, &c.

M. Jansenius étoit, dit M. Lance-
lot (8), un homme d'une ancienne
probité, d'une foi vive & d'un esprit
solide. Sa science étoit comparable à
celle des peres de l'Eglise, & sa vertu
digne d'un véritable Successeur des
Apôtres. Il étoit infatigable dans le tra-
vail & dans les exercices de la pénitence ; il ne se couchoit presque point
& ne dormoit que quatre ou cinq heu-
res, emploïant le reste de la nuit à la
lecture & à la priere. Sa vie n'étoit
qu'un exercice continu de charité, &
une étude sans relâche de la vérité. Un
ami lui ayant demandé quel étoit l'at-
tribut de Dieu, qui faisoit plus d'im-
pression sur lui ; *la vérité*, dit-il. Aussi
la méditoit-il continuellement. C'étoit
pour ainsi parler, sa passion domi-

IV.
Son caractère
terre. Son li-
vre intitulé
Augustinus,

(8) Mem. T. 2. p. 308.

1654.

nante. On l'entendoit souvent, lorsqu'à des momens de relâche il se promenoit dans son jardin, s'écster en levant les yeux au ciel : Oh vérité ! Il veilloit continuellement sur lui-même dans les repas & dans tout le reste, pour ne rien donner de trop à la nature, & pour éviter toutes les surprises de la cupidité. *On ne lui a jamais rien reproché sur les mœurs* (9). (C'est un aveu que les Jésuites même sous le masque de François Morenas ont fait depuis peu.) Ils avouent encore *qu'il étoit sobre, pieux, sans superstition, charitable envers les pauvres* (10).

Le jour même que Jansenius mourut, il mit la dernière main au grand ouvrage dont il avoit conçu le dessein dès l'an 1619. Il avoit commencé dès lors à préparer les matériaux, & ce travail avoit pour lui tant de charmes, que les jours lui paroisoient trop courts. Il auroit souhaité vivre du tems de Jésus, où habiter dans les pais où les jours sont de vingt heures. Il lut dix fois saint Augustin tout entier, & plus de trente fois ses écrits sur la grace contre

(9) Mot. T. 9, p. 263.

(10) Voiez le bel éloge dé ce Prélat dans son oraison funebre, faite par Jean de la Pierre, savant

Prémontré de Flandres rapporté par M. Arnault dans la préface de sa *premiere apologie pour M. Jansenius*.

les Pélagiens. Il se plaitoit tellement à cette lecture, qu'il disoit quelquefois qu'il auroit passé agréablement sa vie dans une île déserte avec les ouvrages de saint Augustin. En travaillant à son ouvrage il étoit quelquefois arrêté, parcequ'il jugeoit que les grands principes de saint Augustin presque totalement oubliés, paroitroient si nouveaux & si extraordinaires aux scolaстиques entêtés de leurs opinions, que s'il osoit les avancer, ils le décrieroient comme un extravagant & un rêveur. La suite fera voir qu'il ne se trompoit pas. Mais d'un autre côté, considérant combien Dieu est jaloux de la gloire de sa grace, que le monde ne connoissoit presque plus, il se détermina à publier ces vérités sans se mettre en peine des contradictions qu'il auroit à essuier, & à faire connoître aux hommes ce qu'ils doivent à la miséricorde de Dieu & à la grace de Jesus-Crist.

La confiance qu'il avoit dans le secours du ciel, ne fut pas pour lui un prétexte de négliger celui des hommes. La prudence chrétienne, qui n'est pas présomptueuse, lui fit sentir qu'il pouvoit se procurer des approbateurs ca-

1654.

pables de l'animer & de le soutenir dans un tel travail. Il en écrivit à M. de saint Cyran son ami, qui entrant dans ses vœux communiqua à M. de Berulle, instituteur de la congrégation de l'Oratoire en France, le dessein qu'avoit Jansenius d'opposer aux erreurs des nouveaux demi-pélagiens la pure doctrine de saint Augustin. M. de Berulle & ses confrères applaudirent à ce dessein. M. de saint Cyran en informa son ami, qui apprit avec joie cette nouvelle. Au mois de mai 1623 Jansenius ayant donné rendez-vous à Perronne à M. de saint Cyran, ils s'y entretinrent principalement sur le grand ouvrage qu'il avoit commencé. M. de saint Cyran l'encouragea à poursuivre son entreprise, ce qu'il fit avec un travail infatigable, lisant continuellement saint Augustin, ainsi que les ouvrages des molinistes pour s'assurer de leurs sentimens, & pour en démontrer la conformité avec ceux des demi-pélagiens. Dieu voulant faire voir que le dessein de Jansenius venoit de lui, par un effet sensible de sa Providence, conserva ses jours jusqu'à ce qu'il l'eût exécuté, & le retira de ce monde au moment même, comme

nous l'avons déjà dit, qu'il y mit la 1654.

dernière main (11).

Dans cet ouvrage imprimé depuis sa mort, cet Evêque, en voulant établir la doctrine de saint Augustin sur la grace, combattoit fortement l'opinion de Molina, Jésuite téméraire & audacieux, qui avoit parlé de ce grand docteur de l'Eglise avec beaucoup de mépris. Les Jésuites intéressés à soutenir leur confrere sur une doctrine que toute leur école s'est malheureusement fait un point d'honneur de défendre, & piqués du parallel qu'on y fait de la doctrine de Molina avec celle des Prêtres de Marseille (12), se déchaînerent contre l'ouvrage & contre la personne même de Jansenius, qu'ils traiterent de Calviniste & d'hérétique, selon la coutume qu'ils ont de traiter ainsi tous leurs adversaires. Ils étoient néanmoins d'autant plus mal fondés à en agir ainsi à l'égard de Jansenius, que non-seulement sa doctrine est très opposée à celle de Calvin & de Luther, mais que de plus il déclare par son

(11) *Moribunda manu novissimas litteras duxit, & in fine ac ipso punto perfecti operis, (res admiranda & providentiae Dei argumentum singulare) fi-*

nivit & vitam. Vit. Jans.

(12) Ce parallel n'est point de Jansenius, mais de Fromond son ami, qu'il avoit chargé du soin d'imprimer son livre.

v.

Dispute à l'occasion du livre de Jansenius.

1654.

testament , & dans plusieurs endroits de son livre (13) , qu'il soumet entièrement sa doctrine au jugement du Pape. Il dit que son but est d'expliquer la doctrine de saint Augustin ; & il ajoute même que ceux qui voudront le critiquer , doivent , pour que leur critique soit juste , faire voir qu'il s'est trompé en cela , & que ce qu'il a pris & donné pour la doctrine de saint Augustin , ne l'est pas (14). Ainsi , quand même Jansénius auroit avancé quelque hérésie , on ne feroit point en droit de dire pour cela qu'il fût hérétique , puisqu'il s'est soumis à l'autorité & au jugement de l'Eglise , dans le sein de laquelle il déclare par son testament qu'il a vécu , & qu'il veut mourir : c'est ce qu'il répète plusieurs fois dans son ouvrage , & par où il le finit (15). On pourroit donc seulement dire ,

(13) T. 2. lib. proæ. c. 25.

(14) *Nec enim ego , quid verum aut falsum , quid tenendum aut non tenendum in catholicæ Ecclesiæ doctrina tradidi , sed quid Augustinus tenendum asseruerit ac docuerit.* Jans. Epil. p. ult.

(15) *Quemadmodum istius Ecclesiæ ac sedis (Romanae) mysteriis insanu-*

lus initiatus , & ejus fide cum latte matris imbutus fui , & crevi , & adolevi , & sensui , nec ab ea ad latum unguem , quod sciam , animo , aut facto , aut sermone deflexi , ita porro ad extremum usque spiritum vivere , ac Deo adjuvante mori , divinoque iudicio sisti , mibi constitutum est.

qu'il s'est trompé en prenant pour la doctrine de saint Augustin, ce qui ne l'est point. Voions les suites de cette grande affaire, dont nous nous contenterons de rapporter les principales circonstances, n'étant pas possible d'entrer dans un détail exact de tout ce qui s'est fait, tant à Rome, qu'en Flandre, & surtout en France à ce sujet.

Les Jésuites, qui avoient fait tous leurs efforts pour empêcher que l'*Augustinus* de Jansenius ne parut, se donnerent bien d'autres mouvements pour le faire flétrir, lorsqu'ils en virent deux éditions paroître successivement, l'une en 1640 à Louvain, l'autre à Paris, munies l'une & l'autre de l'approbation de plusieurs théologiens, également recommandables par leur science & leur pieté. Dès le commencement de l'an 1641, l'Internonce de Bruxelles écrivit à l'Université de Louvain, de supprimer le livre de Jansenius, & d'exécuter le décret de Paul V, confirmé l'année précédente 1640 par Urbain VIII, (à l'occasion du livre même de Jansenius, que ce Pape avoit défendu de faire paroître, en déclarant néanmoins, que l'intention de Sa Sainteté n'étoit pas de noter en particulier Jansenius,

VI.
Ce livre s'imprime & devient public malgré les efforts des Jésuites.

1654.

mais d'empêcher l'impression de tous les livres où il est traité des matières de la grâce, imprimés depuis les défenses qui en ont été faites.) L'Université de Louvain s'excusa de faire exécuter ce bref, sur ce que le livre de Jansenius venoit d'être imprimé à Paris avec l'approbation de six docteurs de la célèbre faculté de théologie de cette ville. Ainsi l'Augustin de Jansenius devint public en Flandres & en France, malgré les efforts de ses adversaires.

VII. On peut juger si les Jésuites demeurent tranquilles. Leur premier soin Divers écrits en Flandres pour & contre Jansenius. fut de recourir à la force majeure (ce sont là leurs lieux théologiques, où ils trouvent toutes les preuves & les argumens dont ils ont besoin) & de faire présenter un mémorial au Cardinal Infant, par le Pere Vivero, Jésuite Espagnol, Prédicateur ordinaire de la Cour de Bruxelles : il en envoia aussi un au Cardinal de la Cueva, pour faire mettre l'*Augustinus* à l'Inquisition. Le mémorial fut suivi de thèses soutenues à Louvain au Collège des Jésuites le 22 mars 1642. Les défenseurs de Jansenius répondirent à ce mémorial & aux thèses, par un écrit adressé au Cardinal Infant, sous le nom de Jac-

ques Zegers , imprimeur de l'Augustinus : *Querimonia Jacobi Zegers ad Serinissimum Principem , Cardinalem Infantem adversus Patris Viveri libellos & theses PP. Societatis , &c.* On avoit joint à la plainte de Zegers des theses soutenues en 1627 par les freres mineurs Irlandois , qui contenoient des sentimens conformes à ceux de Jansenius. Les Jésuites firent des réponses à cet écrit , & soutinrent de nouvelles thèses : les défenseurs de Jansenius firent de leur côté divers ouvrages pour sa défense. M. Synnich (15*) , docteur de Louvain , en publia un , pour montrer la conformité de sentimens entre l'Augustin d'Hippone , & l'Augustin d'Ypres , sur la volonté de Dieu à l'égard du salut de tous les hommes , & touchant la mort de J. C. En même tems il parut un ouvrage moins sérieux sous ce titre : *Somnium Hippone , & réimprimé sous cet autre : Conventus Africanus ,* dans lequel on feint que le Pape ayant renvoié le ju-

1654.

(15*) M. Synnich né à Kork en Irlande , étudia à Louvain , où il fut fait docteur. Aiant approuvé le livre de Jansenius , il refusa de le condamner , & fut député en 1643 à Rome pour le défendre. Il a fait grand nombre d'écrits sur les matières de la grâce , pour la défense de l'Augustinus : il est mort en 1666.

1654.

gement de la cause de Jansenius à saint Augustin, il s'est tenu une assemblée de Cardinaux, d'Evêques, de Prêtres, de Religieux, & que saint Augustin ayant entendu les parties, avoit prononcé en faveur de Jansenius. Cette fiction (dont Pierre Stokmans Juris-consulte (16) étoit auteur) piqua vivement les Jésuites, qui firent de grandes recherches pour découvrir de qui elle venoit.

L'inquisition de Rome pour arrêter le cours de ces disputes donna le premier d'août 1642 un décret par lequel elle supprimoit l'Augustin de Jansenius, avec les theses des Jésuites, & tous les autres écrits faits depuis la défense de Paul V & d'Urbain VIII sur les matieres de la grace. Ce décret causa du trouble dans l'université de Louvain. Fromond (17) fit paroître son traité latin, intitulé *l'Anatomie de l'homme*, dédié au Cardinal François Barberin.

L'Augustin de Jansenius fut impris-

(16) Mort vers 1669.

(17) Libert Fromond, né en 1587, docteur de Louvain en 1628, habile dans la théologie, les mathématiques, les belles-lettres, succeda à Jansenius l'an 1634 dans la

chaire d'interprete de l'Ecriture sainte. Il fut l'un des exécuteurs testamentaires de ce prélat. Il fit imprimer l'Augustinus, & le défendit avec zèle jusqu'à l'an 1653, qui fut celui de sa mort.

mé à Rouen en 1641, & ensuite en 1643 avec un traité de Florent Con-
rius, Cordelier, Archevêque de Toam en Irlande, sur l'état des enfans qui meurent sans baptême, suivant le sentiment de saint Augustin. On fit encore imprimer en latin & en françois un traité du même Auteur, intitulé : *Peregrinus Jerichuntinus, hoc est de natura humana feliciter instituta, infeliciter lapsa, miserabiliter vulnerata, misericorditer restaurata.*

Les Jésuites continuant toujours leur pointe contre un livre, dans lequel il est démontré que leurs sentimens & ceux des Prêtres de Marseille sont les mêmes, c'est-à-dire que les uns & les autres sont demi-pélagiens, réussirent enfin à rendre Jansenius odieux à Rome. Le moyen dont ils se servirent fut que ce Prélat s'étant objecté les bulles contre Baïus, qui sembloient contraires à la doctrine de saint Augustin, il avoit répondu d'abord qu'il éroit embarassé : *hæreo, fateor* : parole toutefois, qui de l'aveu même de Tournely, auteur non suspect, ne marquoit qu'un profond respect (19) pour le saint

1654.

(19) *Vel hoc ipsum hæreo quoddam erat reverentia argumentum.* T. 1. p. 337.

VIII.
Les Jésuites
rendent Jan-
senius odieux
à Rome. Bul-
le d'Urbain
VIII contre
Jansenius.

1654.

Siege, & la résolution où il étoit de ne désobéir, ni aux Papes qui avoient approuvé la doctrine de saint Augustin, ni à ceux qui avoient condamné les propositions de Baius. En effet Jansenius les concilie le mieux qu'il lui est possible, (ce qui n'est pas aisé, & je le crois presque aussi difficile que de trouver les V propositions dans *l'Augustinus.*)

Urbain VIII, après avoir mis le trouble dans l'Université de Louvain, ou du moins l'avoit augmenté par son décret contre Jansenius, voulut remédier au mal, & en fit encore un plus grand en renouvellant & confirmant les constitutions de Pie V & de Grégoire XIII contre les propositions de Baius, que l'on assuroit être renouvelées dans Jansenius. Il chargea Albizzi, l'homme de confiance des Jésuites, de dresser une bulle, par laquelle il renouvelle & confirme les constitutions de Pie V & de Grégoire XIII, ses décrets & ceux de Paul V, par lesquels il étoit défendu de traiter des matières de la grâce, avec le décret de l'inquisition du premier août 1641. Dans cette bulle, qui commence par ces mots : *In eminenti*, M. Albizzi insère que *l'Augustin de Jansenius ren-*

ferme & soutient, au grand scandale des catholiques & au grand mépris de l'autorité du S. Siege, plusieurs propositions, du nombre de celles qui avoient été condamnées par ses prédeceſſeurs. Elle est signée le 6 Mars 1641 (au lieu de 1642, selon notre maniere de compter) conformément au style des bulles, dans lesquelles on commence l'année *ab incarnatione Domini*, c'est-à-dire le 25 mars. Elle ne fut affiché que le 19 juin 1743, & causa beaucoup de troubles en Flandres.

Le feu des disputes excitées en Flandres gagna bientôt la France, ou la personne de Jansenius étoit odieuse à cause de son livre intitulé *Mars gallicus*, fait contre la France : ouvrage dans lequel il y a beaucoup de choses dont un bon françois a sujet d'être mécontent & que M. de saint Cyran blamoit quoiqu'ami de Jansenius. Le premier qui déclama publiquement contre le livre de Jansenius, fut M. Habert Théologal de Paris, qui prétendit y trouver quarante hérésies, qu'il réduisit ensuite à douze ; ce fut dans trois sermons prêchés le premier & le dernier dimanche de l'Avent 1642, & le dimanche de la septuagesime 1643 qu'il fit ses déclamations contre ce li-

IX.
Les disputes
s'allument en
France.

1654.

vre. M. le Moyne le secondea par ses leçons sur la grace dans l'école de Sorbonne ; M. Perreyret dans celle de Navarre, & M. Morel fit un petit écrit sous le titre de *véritables sentimens de saint Augustin & de l'Eglise*. L'an 1643 la bulle d'Urbain VIII fut envoiée en France, & le deux janvier 1644 elle fut remise à la faculté de théologie de Paris, accompagnée d'une lettre de cachet, qui enjoignoit de la recevoir. La faculté nomma des commissaires, & déclara le 15, qu'elle ne la recevoit point quoiqu'elle défendit de soutenir aucune des propositions condamnées. (Tournely, Tome I. page 286).

Sur la fin de cette année (1644) M. Arnauld fit paroître une *Apologie de Jansenius Evêque d'Ypres, & de la doctrine expliquée dans son livre, contre les sermons prêchés par le docteur Habert*. M. Habert ayant répondu à cet écrit de M. Arnauld par un autre, intitulé *la défense de la foi de l'Eglise & de l'ancienne doctrine de Sorbonne, touchant les principaux points de la grace, prêchée dans l'Eglise de Paris, contre le livre intitulé : Apologie de Jansenius* ; M. Arnauld publia l'an 1645 une seconde *apologie pour M. Jansenius Evêque d'Ypres*, où il réfuta avec tant de

force M. Habert, que ce pauvre Théologal ne s'en releva jamais. Mais de tous les écrits, qui furent faits en grand nombre à l'occasion du livre de Jansenius sur les matières de la grâce, il n'y en eut point de plus important que *l'apologie pour les saints Pères de l'Eglise, défenseurs de la grâce de Jésus Christ*, par M. Arnauld contre M. le Moyne, M. Morel & le Jésuite Antoine Girard, qui en donnant une traduction de l'ouvrage *de la vocation des Gentils*, y avoit ajouté des réflexions à sa façon sur la doctrine de cet Auteur. M. Arnauld abbatit ces trois hommes d'un seul coup dans *l'Apologie des saints Pères*, qui est un excellent traité sur la grâce, & qui suffisroit seul pour détruire tous les vains efforts qu'ont faits les molinistes depuis leur naissance jusqu'à présent contre la vraie grâce de Jésus-Christ en faveur du système au moins demi-pélagien de leur frère Molina.

En 1649 M. Cornet, qui avoit été Jésuite, & qui en sortant de la société n'en avoit quitté que l'habit, s'visa d'un moyen tout nouveau pour réussir à faire condamner Jansenius. Etant alors Sindic de Sorbonne, il apporta à l'assemblée cinq propositions à

X.

Le Sindic
Cornet fabri-
que les V pro-
positions, &
les propose
en Sorbonne
pour être exa-
minées.

1654.

examiner, sans oser dire qu'elles furent de Jansenius. Effectivement elles étoient de sa composition, comme le reconnoît le Pere Labbe, qui pour cette raison lui donne une place dans sa bibliotheque anti-jansenienne (20).

A la vérité Jansenius se fert des termes de la premiere proposition, pour exprimer le sentiment qu'il soutient être celui de saint Augustin, mais avec diverses modifications, qui en fixent le sens & excluent tous les mauvais qu'on pourroit lui donner. Pour les quatre autres, qui ne sont point dans le livre de Jansenius & qu'on défie depuis plus de cent ans les ennemis de ce saint Prélat d'y faire voir, elles étoient embarrassées de mots si captieux & si équivoques, que quoiqu'elles présentent un sens mauvais que les disciples de saint Augustin n'ont jamais refusé de condamner, néanmoins elles sembloient ne dire sur la grace que ce que disoient les défenseurs de la doctrine de ce saint Docteur. C'est pourquoi les théologiens habiles reconnaissant l'artifice du Jesuite métamorphosé en syndic de Sorbonne, se récrierent que c'étoit une chose sans exemple & contraire aux usages de la faculté, d'examiner des propositions vagues, & de faire un

(20) Il faut avouer qu'il la mérite bien.

prétendu précis de la doctrine d'un auteur, en lui attribuant ainsi des propositions étrangères, & en les faisant condamner sous son nom; que d'ailleurs ces propositions étoient captieuses & fabriquées exprès pour en faire retomber la condamnation sur la grace efficace. Cependant comme on ne laissoit pas de nommer des commissaires, soixante-dix docteurs appellerent comme d'abus de tout ce qu'avoit fait le syndic. Le Parlement reçut leur appel, & imposa silence aux deux partis.

Mais les Jésuites & leurs partisans n'en demeurerent pas là. M. Habert devenu Evêque de Vabres, leur prêta la main pour vanger ses injures particulières. Piqué contre M. Arnauld qui avoit écrit contre lui avec tant de force pour la défense de Jansenius, il écrivit en 1650 à Innocent X, pour demander la condamnation des V propositions : Voici cette fameuse lettre, qui a été comme la base & l'origine de toute la procédure qu'on a suivie dans cette affaire qui a fait une si grande plaie à l'Eglise.

„ Très saint Pere, la foi de Pierre,
 „ laquelle ne peut jamais manquer,
 „ demande avec grande raison, que
 „ suivant la coutume reçue & autoris-

1654.

xi

Lettre des
Evêques pour
demander la
condamna-

1654. „ fée dans l'Eglise , l'on rapporte les
 tion de V pro- „ causes majeures au saint Siege apos-
 positions à „ tolique. Pour obéir à une loi si équi-
 Innocent X. „ table , nous avons estimé qu'il étoit
 „ nécessaire d'écrire à votre Sainteté
 „ touchant une affaire très importan-
 „ te qui regarde la religion. Il y a dix
 „ ans que nous voions avec grande
 „ douleur la France agitée de troubles
 „ très violens , à cause du livre pos-
 „ thume de M. Jansenius Evêque d'Y-
 „ pres & de la doctrine qui y est conte-
 „ nue. Ces mouvemens devoient être
 „ appaisés , tant par l'autorité du con-
 „ cile de Trente , que par celle d'Ur-
 „ bain VIII d'heureuse mémoire , par
 „ laquelle il a prononcé contre les
 „ dogmes de Jansenius , & a confirmé
 „ les decrets de Pie V & de Gregoire
 „ XIII contre Baïus. Votre Sainteté a
 „ établi par un nouveau décret la vérité
 „ & la force de cette bulle ; mais parce-
 „ que chaque proposition en particulier
 „ n'a pas été notée d'une censure spéci-
 „ ale , quelques uns ont cru qu'il y avoit
 „ encore lieu à leurs chicanes & à leurs
 „ fuites. Nous esperons que tous
 „ moiens leur en feront ôtés , s'il
 „ plaît à votre Sainteté , comme nous
 „ l'en prions très humblement , de dé-
 „ finir clairement & distinctement

» quel sentiment il faut avoir en cette
 » matière. C'est pourquoi nous la con-
 » jurons de vouloir faire l'examen ,
 » & porter un jugement clair & cer-
 » tain de chacune des propositions qui
 » suivent , sur lesquelles la dispute est
 » plus dangereuse & la contestation
 » plus échauffée.

» La première : quelques commandem-
 » mens de Dieu sont impossibles à des
 » justes qui desirerent & qui tâchent de
 » les garder selon les forces qu'ils ont
 » alors , & ils n'ont point de grace , par
 » laquelle ils leur soient rendus possibles.

» La seconde : dans l'état de la na-
 » ture corrompue , on ne résiste ja-
 » mais à la grace interieure.

» La troisième : pour mériter & dé-
 » mériter dans l'état de la nature cor-
 » rompue, on n'a pas besoin d'une li-
 » berté exempte de la nécessité d'agir ,
 » mais il suffit d'avoir une liberté
 » exempte de contrainte.

» La quatrième : les semipelagiens
 » admettoient la nécessité d'une grace
 » interieure prévenante pour chaque
 » action en particulier , même pour
 » le commencement de la foi ; & ils
 » étoient hérétiques en ce qu'ils pré-
 » tendoient que cette grace fut de
 » telle nature que la volonté eût le

1654.

„ pouvoir d'y résister ou d'y consentir.

„ La cinquième : c'est une erreur
 „ des demi-pelagiens de dire que Je-
 „ sus-Christ soit mort , ou qu'il ait
 „ répandu son sang pour tous les hom-
 „ mes sans exception.

„ Votre Sainteté a depuis peu éprou-
 „ vé combien l'autorité du saint Sie-
 „ ge apostolique a eu de pouvoir pour
 „ abattre l'erreur du double chef de
 „ l'Eglise. La tempête a été aussi-tôt
 „ appaissée ; la mer & les vents ont
 „ obéi à la voix & au commandement
 „ de Jesus-Christ : ce qui fait que
 „ nous vous supplions, très saint Pere ,
 „ de prononcer sur le sens de ces pro-
 „ positions un jugement clair & dé-
 „ cisif , auquel M. Jansenius , proche
 „ de sa mort , a soumis son ouvrage ;
 „ de dissiper toute obscurité , de raf-
 „ surer les esprits chancelans , d'em-
 „ pêcher les divisions , & de redon-
 „ ner à l'Eglise sa tranquillité & son
 „ éclat. Pendant que nous jouissons
 „ de cette esperance , nous portons
 „ nos souhaits & nos vœux à Dieu ,
 „ afin que ce Roi immortel des siecles
 „ comble votre Sainteté de longues &
 „ heureuses années , & après un siecle
 „ de vie , d'une heureuse éternité.

Cette lettre dictée par l'esprit de vengeance, fut signée par quatre-vingt cinq Evêques, séparément & non assemblés. Car quoique l'assemblée générale du clergé se tint cette année à Paris, ils n'osèrent pas y parler de cette affaire, de peur que la lettre venant à être examinée publiquement & avec un peu d'attention, elle ne révoltât tout ce qu'il y avoit de Prélats jaloux de l'honneur de leur caractère, lesquels trouveroient étrange, que cette dispute étant née dans le roïaume, elle ne fût pas jugée au moins en première instance par les Evêques du roïaume même. La chose fut donc conduite plus secrètement, & cette lettre fut portée séparément par un Jesuite nommé Dinet, à un fort grand nombre de Prélats, tant à Paris que dans les provinces. La plupart d'entr'eux ont même avoué depuis (& ils sont croïables) qu'ils l'avoient signée sanssavoir de quoi il s'agissoit, & par pure déférence pour la signature de leurs confreres. La lettre ainsi signée fut envoiée à Innocent X. On en eut bientôt en France des copies, & aussi-tôt parurent des *confidérations* sur la lettre, dressées par M. Arnauld.

Les défenseurs de saint Augustin se
L vij

1654.

xii.

Le Clergé
de France dé-
favoie cette
lettre.

trouverent embarrassés sur ce qu'ils devoient faire par rapport à cette dé-marche des Evêques. Les uns vou-loient qu'on ne prît point d'intérêt dans l'affaire, & que sans se donner aucun mouvement on laissa condamner à Ro-me cinq propositions, condamnables en effet, & qui n'étoient d'aucun au-teur, ni soutenues de personne; l'as-semblée même du clergé n'y voulut prendre aucune part pour lors; & M. l'Archevêque d'Embrun, l'un des Présidens, les Evêques de Châlons, de Valence, d'Agen, de Comminges & d'Orléans, allerent le 22 fevrier 1651, trouver M. le Nonce & lui dé-clarerent que cette lettre n'étoit point envoiée au nom du clergé de France, qui n'approuvoit point qu'on eût re-cours immédiatement au Pape dans les choses qui regardent la foi, avant qu'elles eussent été examinées par les Evêques, qui sont juges de la doctri-ne dans leurs dioceses: ensuite ils re-presenterent au Nonce de quelle im-portance il étoit de ne point précipi-ter le jugement de cette affaire, & de distinguer le sens des propositions: & ils le prierent d'écrire à Sa Sain-teté ce qu'ils venoient de lui dire. Huit jours après, M. de Sens, accom-

1654.

pagné d'un autre Evêque alla faire la même déclaration au Nonce. L'autre partie des disciples de saint Augustin, appréhendant que la doctrine de la grace enseignée par ce saint docteur ne fut enveloppée dans la condamnation que les quatre-vingt-cinq Evêques demandoient au Pape par leur lettre, furent d'avis d'envoyer à Rome pour représenter à sa Sainteté, les artifices & les mauvaises intentions de leurs adversaires. Cet avis l'ayant emporté, M. de Gondrin avec plusieurs de ses confrères écrivirent au Pape la lettre suivante, digne de Prélats qui savent que le saint Esprit les a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu, qui connoissent les devoirs de leur état & qui aiment la vérité.

„ Très saint Pere, nous avons ap-
 „ pris que quelques-uns de Messieurs
 „ nos confrères ont écrit à votre Sain-
 „ teté touchant une affaire très im-
 „ portante & très difficile, & qu'ils
 „ la supplient par leur lettre de vou-
 „ loir décider clairement & nettement
 „ quelques propositions qui exciterent
 „ l'année dernière un grand trouble
 „ sans aucun fruit, dans la faculté de
 „ théologie de Paris : ce qui ne pou-
 „ voit réussir d'une autre sorte, puis-

XIII.
 Lettre de M.
 de Sens & de
 plusieurs Evê-
 ques à Inno-
 cent X.

1654.

» qu'aïant été faites à plaisir, & compo-
» sées en des termes ambigus, elles ne
» pouvoient produire d'elles - mêmes,
» que des disputes pleines de chaleur,
» dans la diversité des interprétations
» qu'on y peut donner, comme il ar-
» rive toujours dans les propositions
» équivoques. Ainsi Messieurs nos con-
» frères nous permettront, s'il leur
» plaît, de dire que nous ne saurions
» approuver leur dessein en cette ren-
» contre; car outre que les questions
» de la grace & de la prédestination
» divine sont pleines de difficultés,
» & qu'elles ne s'agitent d'ordinaire
» qu'avec de violentes contestations,
» il y a encore d'autres raisons très
» considerables, qui nous donnent su-
» jet de croire que le tems où nous
» sommes n'est pas propre pour termi-
» ner un différend de cette importan-
» ce; si ce n'est que votre Sainteté veuille
» le pour en porter un jugement so-
» lemnel, (ce qui ne semble pas être
» leur intention) y proceder selon les
» formes pratiquées par nos Peres, re-
» prendre l'affaire dès son origine,
» l'examinant toute entiere & de nou-
» veau, en appellant & entendant les
» parties, comme le firent il n'y a pas
» longtems les Papes Clement VIII &

» Paul V de sainte memoire. Car si
» votre Sainteté n'en usoit pas de la
» sorte , ceux qui seroient condamnés
» se plaindroient avec justice de l'avoir
» été par les calomnies & les artifices
» de leurs adversaires , sans avoir été
» entendus dans leurs raisons. A quoi
» ils ajouteroient peut-être , que cette
» cause auroit été portée à votre Sain-
» teté avant que d'avoir été jugée par un
» concile d'Evêques ; & pour fortifier
» la justice de leurs plaintes par des
» exemples de l'ancienne discipline de
» l'Eglise , ils allegueroient le concile
» d'Alexandrie contre Arius , celui de
» Constantinople contre Eutichès , ceux
» de Carthage & de Mileve contre Pe-
» lage , ceux de Valence & de Langres
» tenus en France pour la même ma-
» tierie dont il s'agit , & d'autres con-
» ciles contre d'autres hérétiques : &
» certes , très saint Pere , s'il étoit à
» propos d'examiner & de décider les
» propositions , l'ordre légitime des ju-
» gemens de l'Eglise universelle , joint
» à la coutume observée dans l'Eglise
» Gallicane , veut que les plus gran-
» des & les plus difficiles questions qui
» naissent en ce Roiâume , soient d'a-
» bord examinées par nous ; ce qui
» étant , l'équité nous obligeroit de

1654.

„ considerer murement , si ces proposi-
„ tions dont on se plaint à Votre
„ Sainteté , ont été faites à plaisir
„ pour rendre odieuses quelques per-
„ sonnes , & pour exciter quelque
„ trouble ; en quels lieux , par quels
„ auteurs , & en quel sens elles ont
„ été avancées & soutenues , d'enten-
„ dre de part & d'autre ceux qui con-
„ testent , de voir tous les ouvrages
„ faits de deçà touchant ces proposi-
„ tions , d'en distinguer les sens vé-
„ ritables d'avec les faux & ambigus ,
„ de nous informer avec soin de tout
„ ce qui s'est passé sur ce sujet depuis
„ que l'on commence d'en disputer ;
„ & après cela de faire entendre au
„ Saint Siege tout ce que nous aurions
„ fait & ordonné dans cette affaire ,
„ où il s'agit de la foi , afin que tout
„ ce que nous aurions prononcé avec
„ justice sur cette matière , fut confir-
„ mé par votre autorité apostolique .
„ Mais en s'adressant directement ,
„ comme l'on fait , à votre Saint Siege ,
„ sans que nous aions auparavant exa-
„ miné & jugé la cause , par combien
„ d'artifices la vérité ne peut-elle point
„ être opprimée ? par combien de ca-
„ lomnies la réputation des Prélats &
„ des docteurs ne peut-elle pas être

» noircie ? & par combien de trompe-
» ries Votre Sainteté ne peut-elle point
» être surprise dans cette grande affaire,
» qui regarde des points de foi ? Car
» d'un côté on voit ceux, en faveur des
» quels Messieurs nos confrères ont
» écrit à votre Sainteté, soutenir fer-
» mement & opiniâtrément que le
» plus grand nombre des nouveaux
» Scholastiques est de leur opinion, &
» que leur doctrine est la plus confor-
» me à la bonté de Dieu, & à l'équité
» de la raison naturelle. D'autre part,
» ceux qui s'attachent entièrement à
» S. Augustin, déclarent, non en se-
» cret, mais en public, que les quef-
» tions dont il s'agit, ne sont plus dou-
» teuses & problématiques, mais que
» c'est une affaire finie & terminée il
» y a longtemps ; que ce sont les déci-
» sions constantes des anciens conciles
» & des Papes ; que leurs décrets sur
» cette matière sont très évidens, &
» principalement ceux du Concile de
» Trente, qu'ils soutiennent être préf-
» que entièrement composés des paro-
» les & des maximes de saint Augus-
» tin, comme le sont ceux du Con-
» cile d'Orange. Ainsi ils témoignent,
» qu'au lieu d'appréhender notre ju-
» gement & le vôtre, ils ont plutôt

1654.

» raison de le desirer , ayant tout sujet
» de se promettre de votre Sainteté ,
» qu'étant assistée de l'inspiration du
» Saint Esprit , qui daigne la conduire
» lorsqu'elle le prie , elle ne se dépar-
» tira point en la moindre chose de ce
» qui a été ordonné par les SS. Peres ,
» afin qu'il n'arrive pas , ce qu'à Dieu
» ne plaît , que la réputation du Saint
» Siège apostolique & de l'Eglise Ro-
» maine , tombe dans le mépris des
» hérétiques , qui observent de près
» les moindres de ses actions & de ses
» paroles. Mais nous avons sujet de
» croire que cela n'arrivera jamais ;
» principalement si , pour retrancher à
» l'avenir toute contestation , il plait
» à votre Sainteté , marchant par les
» mêmes traces de vos prédecesseurs ,
» d'examiner à fond cette affaire , &
» d'entendre , selon la coutume , les
» défenses & les raisons des parties.
» Aiez donc agréable , très saint Pere ,
» ou de permettre que cette dispute si
» importante , qui dure depuis plu-
» sieurs siecles , sans que l'unité ca-
» tholique en ait été alterée , conti-
» nue encore un peu de tems , ou de
» décider toutes ces questions en y
» observant les formes légitimes des
» jugemens ecclésiastiques ; & que vo-

„tre Sainteté emploie, s'il lui plaît,
„tous ses soins & tout son zèle, pour
„faire que l'intérêt de l'Eglise, qui a
„été confiée à sa conduite, ne soit bles-
„sé en aucune sorte dans cette ren-
„contre. Dieu veuille durant plusieurs
„années combler votre Sainteté de
„toute prospérité & de tout bonheur.
„Nous sommes, &c.

Cette lettre vraiment épiscopale, & écrite par des Evêques qui connoissoient leurs droits & les règles de l'Eglise, étoit signée par Louis H. de Gondrin, Archevêque de Sens, B. d'Elbene Evêque d'Agen, Gilbert de Choiseul Evêque de Comminges, l'Evêque de Valence & de Die, A. d'Elbene Evêque d'Orléans, Bernard Evêque de S. Papoul, J. Henri de Sallette Evêque de Lescar, Felix Evêque de Châlons-sur-Saône, François Faur Evêque d'Amiens, Henri Arnauld Evêque d'Angers, Nicolas de Buzenval Evêque de Beauvais. Charles de Monchal Archevêque de Toulouse, & Antoine Godeau Evêque de Vence, écrivirent chacun une lettre en particulier à Sa Sainteté contenant les mêmes demandes. Ces lettres furent envoiées à M. de S. Amour, qui étoit sorti de Rome par la crainte d'être mis

1654.

à l'inquisition. Il y retourna par l'ordre des Evêques, chargé de leurs lettres, & les remit au Pape dans l'audience qu'il eut de Sa Sainteté le 10 juillet 1651. Ces mêmes Evêques envoierent aussi M. Brousse, & M. de Lalane Abbé de Valcroissant, docteurs en théologie de la faculté de Paris, & M^e Angran licencié, pour se joindre à M. de Saint Amour dans la poursuite de cette affaire.

xiv.

Le Pape
nomme des
Commissaires
pour l'affaire
de Jansenius.

Avant que de recevoir ces lettres, le Pape avoit déjà commencé d'agir en conséquence de la première signée par les 85 Prélats, & avoit établi une Congrégation composée de quatre Cardinaux Commissaires ; savoir, Roma, Spada, Ginetti, Cechini, auxquels il ajouta ensuite les Cardinaux Chiggi & Pamphile ; Albizzi en fut Secrétaire. On nomma treize théologiens pour consulteurs ; Sforza Palavicin Jésuite ; Marc Antoine Carpineti, Procureur général des Capucins ; Thomas d'Elbene, Chanoine régulier ; Augustin Marin de Cremone, Servite ; Lucas Wadding, Franciscain Irlandais de l'étroite observance ; Dominique Campanella, Carme ; Modeste de Ferrare, Procureur général des Mineurs ; Raphael Aversa, de l'ordre des Clercs

Mineurs ; Vincent de Pretis, Dominicain ; Philippe Visconti, Général des Augustins ; Vincent Candide, Dominicain ; Jean Augustin Tartaglia, Carme déchaussé ; Celestin Bruno, Augustin. Les Cardinaux de la Congregation s'assemblerent pour la première fois le 20 avril 1651.

1654.

Pendant ce tems-là les théologiens continuoient en France à écrire, & M. Arnauld faisoit face à tout. Ce fut cette année, qu'il publia la belle *Apolo-
gie pour les SS. Peres de l'Eglise*, dont nous avons parlé, divisée en huit parties.

L'année suivante (1652), le Pape donna le 21 janvier audience aux députés des Evêques, qui demandoient la distinction du sens des propositions : & lorsque l'audience finit, M. Brousse, qui comme l'ancien avoit porté la parole, présenta le mémoire suivant au Pape.

„ Très Saint Pere, les Docteurs de „ Paris, soussignés, supplient tres „ humblement votre Sainteté, au nom „ de plusieurs Evêques de l'Eglise de „ France, conformément aux lettres „ qu'ils lui ont écrites, qu'il lui plaise „ faire distinguer les sens des cinq „ propositions équivoques, & com- „ posées pour tromper & surprendre

XV.
Le Pape
donne au-
dience aux
députés des
bons Evêques.
Les députés
présentent un
mémorial au
Pape,

1654.

„ l'Eglise , qui ont été présentées à
„ votre Sainteté , & faire examiner
„ chacun de ces sens en particulier ,
„ afin que votre Sainteté en prononce
„ son jugement , selon que l'exigera la
„ vérité des uns , ou la fausseté des
„ autres , après qu'elle aura entendu
„ dans une Congrégation les parties en
„ présence l'une de l'autre, tant de vive
„ voix , que par écrit ; & que tous les
„ écrits qui feront donnés de part &
„ d'autre , auront été mutuellement
communiqués, selon que le demandent
„ la grandeur de cette affaire , la coutu-
„ me de l'Eglise en semblables occa-
„ sions, & l'usage même du S. Siège ,
„ observé il n'y a pas longtems par les
„ prédécesseurs de V.S.Clement VIII &
„ Paul V d'heureuse mémoire. Lesd. Sup-
„ plians espèrent qu'ils recevront cette
„ grace & cette consolation de la gran-
„ de bonté , sagesse & équité de vo-
„ tre sainteté , que Dieu veuille con-
„ server plusieurs années dans le Siege
„ Apostolique , où il l'a établi par un
„ don singulier de sa grace. Ainsi signé
„ Jaques Brouffe.... Je demande le con-
„ tenu au memorial ci-dessus. Mes-
sieurs de la Lane , de Saint Amour ,
& Angran avoient signé de même.

Le Général des Dominicains, croïant

trouver une occasion favorable de faire décider les questions agitées sous Clément VIII & sous Paul V, demanda au Pape qu'avant que d'examiner les V propositions, on terminât cette cause. C'étoit véritablement ce qu'il y avoit à faire; & par-là le système pélagien de Molina étant frappé d'anathème, la querelle sur le livre de Jansénius tomboit. Mais tout le contraire arriva, le Pape refusa au Général des Dominicains ce qu'il demandoit avec le Général des Augustins. Le coupable qui avoit été ménagé, après l'arrêt de condamnation porté contre lui ensuite de l'examen de son procès fait dans les Congrégations de *Auxiliis*, fut encore épargné; & malheureusement on mit l'innocent à sa place. Pélage fut absous, ou du moins ménagé, & Augustin fut accusé; & jusqu'à présent il n'a pu obtenir justice contre les ennemis de la grace de Jesus-Christ.

Les Députés des 85 Evêques, MM. Hallier, Lagault & Loisel, Docteurs de Paris, étant arrivés à Rome le 24 mai 1652, eurent audience du Pape, & au mois de juillet suivant le Cardinal Roma leur notifia, ainsi qu'aux Députés des autres Evêques, qu'il y avoit une Congrégation établie sur l'affaire

1654.
xvi.
Demande
du Général
des Dominicains au Pape.

xvii.
Assemblée
des Commissaires
pour l'examen des
propositions.

1654.

pour laquelle ils étoient venus à Rome, sans leur dire de qui elle étoit composée. Le Cardinal Roma, qui en étoit le Chef, étant mort le 17 septembre 1652, Spada prit sa place, & les Commissaires s'étant assemblés, ils délibérerent dans la premiere conférence sur la forme qu'on garderoit dans les suivantes. Il y fut arrêté qu'on examineroit & qu'on censureroit les cinq propositions dans les termes dans lesquels elles étoient conçues. La premiere proposition fut examinée dans une seconde assemblée tenue le premier d'octobre, & dans les cinq suivantes, dont la dernière fut tenue le 13 novembre. On parla ensuite dans différentes assemblées qui finirent le 19 janvier 1653, des quatre autres propositions, sur lesquelles les Consulteurs ne furent pas fort unanimes, les uns les condamnant dans un sens & les justifiant dans un autre ; quelques-uns même prétendant qu'il y avoit quelques unes de ces propositions qui étoient vraies & qui ne pouvoient être censurées en aucune façon ; plusieurs enfin les condamnant purement & simplement. La diversité d'opinions qui se trouva parmi les Consulteurs dans le jugement de ces propositions, auroit bien dû faire ouvrir les

les yeux , & sentir la nécessité de fixer le sens qu'on condamne dans une proposition équivoque , lorsqu'on la flétrit. Le Pape ne les ouvrit pas : on ne voulut pas même donner aucune audience aux Députés des bons Evêques , qui demandoient d'être écoutés contradictoirement avec leurs adversaires , & qu'on leur communiquât leurs écrits. Bien plus le Général des Dominicains ne put jamais obtenir une audience , quoiqu'il l'eût demandée jusqu'à dix-sept fois , pour présenter quelques écrits au Pape. Car les Dominicains prévirent dès lors , que la condamnation pure & simple des propositions donneroit atteinte à la doctrine de leur école sur la grace efficace , malgré les assurances que M. Hallier & ses collègues leur donnoient qu'ils n'en vouloient point à la doctrine des Thomistes. Le Pere Antoine Reginald , Profès de Toulouse , se trouvant pour lors à Rome , dressa par ordre de son Général l'écrit suivant , dans lequel il expliquoit les cinq propositions au sens des Thomistes.

„ 1^o. La grace efficace , qui prémeut & prédétermine réellement & physiquement , immuablement & infailliblement , insurmontablement & iné-

1654.

„ vitablement , est tellement nécessaire
 „ à toutes les actions , même au com-
 „ mencement de la foi , & pour la prie-
 „ re , que sans elle l'homme même le
 „ plus juste ne peut accomplir les com-
 „ mandemens de Dieu , quoiqu'il le
 „ veuille & qu'il tâche de le faire par
 „ une affection & un effort imparfait ,
 „ parce que la grace pour le pouvoir , lui
 „ manque ; savoir cette grace , par la-
 „ quelle les commandemens lui sont
 „ possibles , d'une possibilité qui a son
 „ effet , comme saint Augustin le dit
 „ dans son livre de la nature & de la
 „ grace *chap. 42.*

„ 2°. Dans l'état de la nature dé-
 „ chue , on ne résiste jamais à la grace
 „ intérieure , c'est-à-dire efficace , sui-
 „ vant le sens expliqué dans la premie-
 „ re proposition , dans laquelle il s'a-
 „ git de la grace efficace , qui est la
 „ seule que saint Augustin appelle inté-
 „ rieure.

„ 3°. Pour mériter & démeriter dans
 „ l'état de la nature déchue , il n'est pas
 „ nécessaire d'avoir une liberté exemte
 „ de toute nécessité , mais il suffit d'a-
 „ voir une liberté exemte de contrain-
 „ te , c'est-à-dire de violence & de né-
 „ cessité naturelle.

„ 4°. Les Sémitélagiens ont admis

» la nécessité de la grace intérieure pour
 » toutes les actions , même pour le
 » commencement de la foi , & ils é-
 » toient hérétiques en ce qu'ils vou-
 » loient que cette grace étoit de telle
 » nature que la volonté de l'homme
 » pouvoit lui résister ou lui obéir ; c'est-
 » à-dire qu'ils étoient hérétiques en ce
 » qu'ils enseignoient que cette grace
 » n'étoit pas efficace de la maniere ex-
 » pliquée dans la premiere proposi-
 » tion.

» 5°. C'est une erreur des Sémpé-
 » lagiens de dire que Jesus-Christ est
 » mort , & a répandu son sang pour
 » tous ; qu'il est bien vrai qu'il est
 » mort pour tous quant à la suffisance
 » du prix , suffisamment & non effica-
 » cement , puisque tous ne participent
 » pas au fruit de sa mort ».

Voilà le sens que donnoit le Pere Reginald aux propositions dans lequel il soutenoit qu'elles sont très-catholiques ; il en concluoit , avec raison , comme tous les docteurs de son ordre , & tous les gens sensés , qu'il étoit à propos d'expliquer les propositions , d'en demander la confirmation & la définition au sens de la grace efficace , & la condamnation dans les autres sens : c'est ce que proposa le Pere Alvarez ré-

Mij

1654.

gent à la Minerve , dans une conférence avec M. Hallier & ses collegues; mais ils avoient d'autres vûes.

XIX.
Assemblée
des Consul-
teurs devant
le Pape. Les
défenseurs de
s. Augustin
demandent
d'être enten-
du contradic-
toirement
avec leurs ad-
versaires. Ils
présentent l'é-
crit à trois co-
hommes.

Le Pape ayant fait avertir les Consulteurs , qu'il vouloit les entendre le 10 de mars 1653 , tous s'y rendirent au jour marqué, excepté Cinchini qui étoit brouillé avec lui. Ce fut la premiere assemblée tenue devant le Pape sur cette affaire. Les consulteurs dirent leur avis en sa présence , en sept congrégations , depuis le 10 mars jusqu'au 7 avril. Pendant ces congrégations , le Général des Dominicains fit de nouvelles tentatives pour avoir audience & présenter au Pape les écrits au nombre de onze , que les Dominicains avoient faits au sujet des cinq propositions , mais il ne put rien obtenir. Le Pere Desmares Prêtre de l'Oratoire & M. Menassier , qui venoient d'arriver à Rome , ayant eu audience du Pape le 4 mai , ne furent pas plus heureux que le Général des Dominicains dans la demande qu'ils lui firent , & qu'avoient déjà faite les premiers députés , d'une congrégation où les parties fussent entendues & disputassent en sa présence. Quelques remontrances qu'ils lui fissent , jamais ils ne purent l'obtenir. Le Pape leur offrit seulement de les écouter, sans leurs parties , & de recevoir leurs écrits. Ces

1654.

deux députés ayant rapporté à leurs confrères la réponse du Pape, ils prirent la résolution de comparaître, & de parler devant la congrégation, quoique le bruit courût dans Rome que la Bulle étoit déjà toute dressée, comme elle l'étoit en effet. Ils comparurent le 19 mai devant le Pape, les Cardinaux & les consulteurs de la congrégation. Le Pape leur ayant dit de parler, l'Abbé de Lalane prit la parole, & fit un long discours sur l'autorité de saint Augustin, accusant ses adversaires de vouloir y donner atteinte, en faisant condamner cinq propositions, qui avoient été fabriquées & conçues en des termes ambigus & équivoques, afin d'envelopper dans la condamnation, la doctrine de saint Augustin & le sens de la grâce efficace. Il lut ensuite l'écrit à trois colonnes, & fit des réflexions sur chaque article. (21) Cet écrit est trop important pour ne pas le donner à la fin de ce volume.

Les députés qui présenterent cet écrit au Pape, & qui pendant près de deux ans de séjour à Rome, lui avoient demandé inutilement d'être entendus devant leurs parties, demanderent

XX.
Bulle d'Innocent X.

(21) Outre l'écrit à trois colonnes, les Députés en remirent encore quatre autres au Pape.

1654.

avec aussi peu de succès, que les différens sens que pouvoient avoir les propositions, fussent distingués dans la censure qu'on en feroit. Le Pape donna le 31 mai sa constitution, dans laquelle il condamnoit les cinq propositions, sans aucune distinction de sens hérétique ni catholique : il est vrai que le Pape déclara aux députés, lorsqu'ils prirent congé de lui, que cette condamnation ne regardoit, ni la grace efficace par elle-même, ni la doctrine de saint Augustin, *qui étoit*, dit-il, & *qui feroit* toujours *la doctrine de l'Eglise* ; & cette déclaration supplée en quelque façon à ce que le Pape avoit refusé aux députés touchant la distinction des différens sens des propositions, qu'ils avoient demandée avec tant d'instance.

De cette relation, qui ne contient rien que de très vrai, il s'ensuit,

1^o. Que les cinq propositions n'ont point d'autre auteur que M. Cornet, ou quelqu'autre partisan de la doctrine de Molina, qui les ont fabriquées eux-mêmes pour être exposées à la censure ; qu'ainsi elles ne sont point de Jansénius, qui loin de les enseigner, dit formellement le contraire, mais des propositions des partisans de Molina.

2^o. Que personne ne les a jamais

soutenues , mais qu'au contraire dès qu'elles ont été fabriquées par les adversaires de la doctrine de saint Augustin , elles ont été combattues dans les divers sens hérétiques qu'elles peuvent avoir , par plusieurs écrits publics.

1654.

3^e. Que les docteurs députés à Rome pour défendre la doctrine de saint Augustin n'y ont point été députés pour défendre les cinq propositions ; mais seulement pour empêcher que sous le prétexte des erreurs & des hérésies que ces cinq propositions contiennent dans leur ambiguïté générale , on ne donnât quelqu'atteinte au sens très catholique de saint Augustin , que les Papes ont déclaré être celui du Saint Siege & de toute l'Eglise.

4^e. Que l'on ne peut prétendre , sans faire tort au saint Siège , que le Pape par sa constitution , ait condamné d'hérésies les sens particuliers que ces docteurs ont exposés dans la colonne du milieu de leur écrit public présenté au Pape ; puisque ces sens particuliers , qui sont en effet des propositions particulières bien différentes des générales , sont la doctrine même de saint Augustin , dont le saint Siège est dépositaire , & ne contiennent que la vérité de la grace efficace par elle-même , à

1654.

laquelle sa Sainteté a déclaré n'avoir point touché par cette constitution.

5°. Enfin le Pape n'ayant nullement condamné ces sens (ou propositions) particuliers, qui lui avoient été exposés par ces docteurs, après la déclaration juridique & solennelle qu'ils lui avoient faite de les soutenir comme étant la véritable doctrine de saint Augustin & de l'Eglise, tant que sa Sainteté ne les auroit point condamnés, il s'ensuit qu'elle a laissé tous les Théologiens dans la liberté toute entière de soutenir ces mêmes propositions particulières, qui sont de saint Augustin, & très différentes des propositions générales qu'elle a très justement condamnées. C'est M. Arnauld qui tire lui-même cette conclusion d'une *Relation abrégée* sur le sujet des cinq propositions (22).

La Bulle d'Innocent X a fait deux grands maux; le premier d'avoir épargné l'herésie de Pélage, ou le Molinisme qui a tant de partisans, tandis qu'elle condamne des erreurs que personne ne soutient: le second mal, est la clause incidente, (23) par laquelle ces erreurs sont attribuées à Jansénius,

(22) Lett. T. 1. pag. (23) 'Nous n'entendons
066 - 274. pas toutefois, dit la Bulle.'

quoique les consulteurs mêmes chargés de l'examen des propositions, ne les eussent examinées qu'en elles-mêmes, sans aucun rapport à l'Augustinus de Jansenius. Voilà ce qui a causé, & ce qui cause encore aujourd'hui tant de maux dans l'Eglise.

Le Pape expédia deux brefs après avoir donné sa bulle, l'un au Roi de France, l'autre aux Prélats du Roiaume, pour leur faire savoir qu'il avoit déclaré & defini ce que l'on devoit croire touchant les cinq propositions, comme ils l'avoient demandé. Le Roi ayant reçu la bulle des mains du Nonce, (M. Bagny Archevêque d'Athènes) donna le 4 juillet 1653, une Déclaration adressée à tous les Prélats du Roiaume, pour faire recevoir cette bulle, sans qu'aucune délibération du Clergé eût précédé.

En consequence des lettres patentes, par lesquelles le Roi enjoignoit (24) aux Evêques de recevoir la constitution, une trentaine, qui faisoient leur

par cette déclaration & définition faite touchant les cinq propositions, approuver en façon quelconque les autres opinions, qui sont contenues dans le livre ci-dessus nommé de Cornelius

Jansenius.

(24) Le roi réforma dans une nouvelle expédition de sa déclaration, ce terme qui avoit fait de la peine aux Evêques.

1654.

XXI.
Elle est publiée en France.

1654.

résidence à Paris, tinrent le 11 juillet 1653 une assemblée chez le Cardinal Mazarin, dans laquelle ils résolurent de recevoir la bulle, & d'écrire au Pape pour le remercier, aussi-bien qu'à tous les Archevêques & Evêques pour les engager à recevoir la constitution; & afin de leur épargner la peine de faire un mandement pour cela, on leur en envoioit un tout dressé. Ce fut M. de Marca qui prêta sa plume pour écrire ces lettres datées du 15 juillet 1653 envoiées avec le formulaire de mandement aux Prelats du Roiaume par les Agens du Clergé, après avoir été lus & approuvés par l'assemblée. La bulle fut reçue par les Evêques, dont plusieurs ne s'astreignirent cependant pas à suivre la formule de mandement qu'on leur avoit envoiée, comme M. de Gondrin Archevêque de Sens, M. d'Elbene Evêque d'Orléans, M. Arnauld d'Angers. Le premier donna pour la publication de cette Bulle, une lettre datée du 23 septembre 1653, dans laquelle il s'étend beaucoup sur les matières dont il s'agissoit dans la condamnation des cinq propositions. Cette lettre (24), très curieuse & très impor-

(24) On la peut lire T. 2, p. 280 & suiv. jusque dans l'Hist. Ecclesiast. du 17^{me} siècle par M. Dupin, qu'à la p. 292, Cette lettre de M. de

tante, eut de grandes suites. M. de Choiseul Evêque de Comminge donna aussi un mandement qui fut exposé à la contradiction. M. Nic. Chouart de Buzenval en publia un qui lui occasionna une grande affaire avec son Chapitre (25), dont le Doien se prétendant exempt de la juridiction de l'Evêque, fit un autre mandement pour la publication de la Bulle. La Constitution d'Innocent X fut aussi portée en Sorbonne par Henri de la Motte Houdancourt, alors Evêque de Rennes, depuis Archevêque d'Auch, elle y fut reçue à l'assemblée du premier d'août.

Le Cardinal Mazarin voioit avec assez d'indifférence toutes ces contestations. Il n'étoit pas même fâché que

Sens déplut beaucoup au Pape, qui regarda comme un attentat fait à l'autorité du Saint Siège, ce que disoit M. de Sens de l'autorité que les Evêques ont reçue de J. C. pour connoître des matières de foi, & ce qu'il ajoutoit de l'intention du Pape, qui n'avoit nullement été de censurer la doctrine de Saint Augustin par sa Bulle. Innocent X nomma quelques Evêques pour connoître en son nom de ce prétendu attentat, & adressa au Nonce cette commission en forme de

Bref. On proposa à l'Archev. d'accommoder cette affaire : il se montra disposé à y entendre, mais il protesta en même tems que si on agissoit par d'autres voies, il défendroit ses droits & sa personne par tous les moyens légitimes. Ce Prélat fit différentes démarches, où il marqua alternativement du courage & de la faiblesse : & l'affaire ne fut pas portée plus loin.

(25) Cette affaire dura jusqu'en 1661 qu'elle fut terminée.

XXII.
Assemblée
de trente huit
Evêques, au
sujet de la
bulle d'Inno-
cent X. Ils
nommèrent des
Commissai-
res pour exa-
miner le livre
de Jansenius.
Ecrits pour &
contre.

1654.

les esprits des François s'échaufassent sur de pareils sujets, qui les empêchoient de se mêler d'autres affaires qui lui auroient paru plus graves. D'ailleurs il étoit peu porté à obliger Innocent X, qui n'avoit jamais témoigné de bonne volonté pour lui, & auquel de son côté il avoit déjà donné plusieurs sujets de mortification. On fait aussi que ce Cardinal avoit plus d'estime pour les défenseurs de Jansenius que pour ses adversaires. Mais les Jésuites qui vouloient établir la créance du fait de Jansenius, profitèrent adroitement d'une circonstance où se trouvoit alors Son Eminence pour la faire entrer dans leurs vues. Le Cardinal Mazarin craignoit que le Pape ne voulût prendre connoissance de l'affaire du Cardinal de Rez, & n'en vînt à quelque déclaration qui auroit pu lui causer de l'embarras. Le pere Annat nouvellement arrivé de Rome pour être confesseur du Roi, fit entendre à ce premier Ministre que le moyen le plus propre pour gagner le Pape, étoit de faire en sorte que sa constitution fut reçue par toute la France sans aucune explication ni distinction. Le Cardinal se résolut donc à faire au S. Pere un plaisir qui lui couteroit si peu. En

conférence il tint le 9 mars 1654, au Louvre, une assemblée des Prelats, qui se trouvoient à Paris au nombre de trente-huit, & il en fut lui-même le président. Il y nomma huit commissaires ; savoir, les Archevêques de Tours, d'Embrun, de Rouen, de Toulouse ; & les Evêques d'Autun, de Montauban, de Rennes & de Chartres. Ces commissaires s'assemblerent le 10 chez l'Archevêque de Tours, avec les Agens du Clergé, & y tinrent six séances jusqu'au 17, pour concerter les moyens de concilier les Evêques dans l'acceptation de la bulle. Les défenseurs de Jansenius après être demeurés dans le silence par amour de la paix & de l'union, l'avoient enfin rompu en réfutant par deux écrits celui du P. Annat Jesuite, intitulé : *Cavilli Jansenianorum*, dans lequel ce pere prétendoit montrer que les V propositions étoient dans l'ouvrage de Jansenius. Le premier écrit avoit pour titre : *Le dessein des Jesuites, ou Réponse au pere Annat Provincial des Jesuites, touchant les V propositions attribuées à M. l'Evêque d'Ypres, présentée aux Evêques.* Le second écrit étoit intitulé : *Mémoire sur le dessein qu'ont les Jesuites de faire tomber la censure des V Propositions sur*

1654.

1654.

la véritable doctrine de saint Augustin.

On fit encore un autre écrit latin qui étoit un recueil de propositions tirées de l'Augustin de Jansenius, contraires aux propositions condamnées : *Quinque Propositiones ab Innocentio damnatae, & Propositiones Jansenii Ypensis Episcopi damnatis contrarie.* D'autre part on donna un écrit contenant des propositions tirées du livre de Jansenius, que l'on soutenoit être conformes aux V propositions. Ces mémoires furent présentés aux commissaires & aux autres Prélats, qui les examinèrent avec le livre de Jansenius en six jours de tems. Le croira-t-on jamais, qu'en six jours on ait pu examiner, & se mettre en état de faire le rapport d'un gros volume latin in-folio, dont la simple lecture demanderoit bien six mois ? Si le barreau avoit des commissaires aussi expeditifs pour le rapport des affaires temporelles, assûrément on n'auroit pas lieu de se plaindre de la lenteur : mais ne l'auroit-on pas de se plaindre de leurs jugemens ?

XXIII.
Rapport des
commissai-
res.

Voilà cependant tout l'examen qui ait jamais été fait du livre de Jansenius, & en conséquence duquel M. d'Aubusson Archevêque d'Embrun, chargé du rapport à la place de M. de

Tours, qui s'étoit retiré dans son diocèse, dit gravement à l'assemblée, que l'avis des commissaires étoit, 10. Que toute la question consistoit à savoir si les V propositions que le Pape a condamnées comme hérétiques, étoient de Jansenius Evêque d'Ypres, & si elles avoient été déclarées hérétiques au sens de cet auteur. (Il est bon de se rappeller ici que les consulteurs de Rome, lorsqu'ils délibérerent dans leur première assemblée sur la maniere dont ils procederoient dans cette affaire, convinrent qu'ils examineroient les propositions en elles-mêmes, & ne parlerent point de Jansenius, dont ils ne firent aucun examen.) 20. Qu'il étoit sûr qu'elles sont de Jansenius & qu'elles ont été condamnées comme hérétiques au sens de cet auteur. 30. Que ces cinq propositions s'ensuiven par une conséquence nécessaire de l'opinion qui ne reconnoît point d'autre grâce qui donne le pouvoir de faire le bien, que celle qui est efficace par elle-même; & que c'est-là l'opinion de Jansenius; & c'est, concluoit M. d'Aubusson, ce que l'on doit présentement décider, afin de le faire savoir au Pape & aux Evêques. Ce rapport fut fait après un festin magnifique que le Car-

1654

1654.

dinal Mazarin donna à toute l'assemblée. Aussi la relation du clergé , dit-elle que M. d'Embrun fit un *discours des plus éloquens.*

L'Evêque d'Autun, l'un des commissaires , déclara qu'il n'étoit point du sentiment de M. d'Embrun , & que son avis étoit, qu'il s'en falloit tenir aux termes de la bulle , sans y rien ajouter. L'Archevêque de Sens fut de même avis , ainsi que Louis de Vantadour Archevêque de Bourges & Jacques de Lebron Evêque de Valence & de Die. M. de Choiseul Evêque de Comminges soutint ce qu'il avoit avancé dans son mandement , qu'en publiant la bulle , il falloit déclarer qu'elle ne donneoit aucune atteinte à la doctrine de saint Augustin & de saint Thomas ; que quant à l'attribution des cinq propositions condamnées à Jansenius , il croïoit que la chose devoit être plus mûrement examinée. M. de Buzenval dit qu'on n'avoit point donné aux commissaires aucun pouvoir d'examiner le *livre de Jansenius.* (Qu'il nous soit permis de dire avec le respect que nous devons à ce saint Evêque , que les commissaires pouvoient lui dire avec vérité qu'ils n'avoient point passé *leur pouvoir.*) Les autres Prélats furent

de l'avis du rapporteur. L'assemblée remit la conclusion de cette affaire au 28 du mois , auquel ils se rassemblèrent. Les commissaires eurent le courage d'y apporter Jansenius & de le mettre sur la table. M. de Sens fit un long discours pour soutenir l'Augustin de Jansenius : les Evêques de Beauvais & de Comminges furent de son avis. On fit lecture des textes de Jansenius allegués par ses défenseurs , pour montrer que les V propositions n'étoient point de cet auteur , & que l'on trouvoit même dans son ouvrage des propositions contradictoires à celles qui étoient condamnées. On lut aussi les passages de saint Augustin allegués sur chacune des V propositions , pour faire voir que l'on ne pouvoit les condamner purement & simplement sans donner atteinte à la doctrine de ce saint docteur. Mais tout cela fut inutile ; le grand nombre des Evêques entraînés par le Cardinal Mazarin conclurent
» Que l'on déclareroit par voie de jugement donné sur les pieces produites de part & d'autre , que la constitution avoir condamné les V propositions comme étant de Jansenius , & au sens de Jansenius ». M. de Marca Archevêque de Toulouse fut

1654.

chargé d'écrire au nom de l'assemblée une lettre pour informer le Pape de cette déclaration. Le Pape fit réponse à la lettre des Evêques par un bref du 29 novembre 1655, qui fut apporté en France par M. de Lodeve, & ouvert dans une assemblée particulière de 15 Prélats, tenue le 10 mai 1655, à laquelle le Cardinal Mazarin présida. Le Roi avoit ordonné que ce bref seroit exécuté dans tout son roiaume, par une déclaration qui ne fut point vérifiée au Parlement ; parcequ'il y auroit eu de l'indécence, de faire autoriser par le Parlement un bref, qui exhortoit les Evêques à exécuter un décret de l'inquisition, c'est-à-dire d'un tribunal que le Parlement ne reconnoît pas.

Les quinze Evêques s'étant assemblés, témoignèrent beaucoup de satisfaction de ce que le Pape approuvoit dans son bref la conduite qu'ils avoient tenue dans l'assemblée précédente ; & ils arrêterent dans celle-ci une formule d'acceptation de la bulle conçue en ces termes :

„ Je N. reconnois être obligé en
 „ conscience de condamner de cœur
 „ & de bouche la doctrine des V pro-
 „ positions de Cornelius Jansenius

XXIV.

Assemblée
de quinze Prê-
lats au Louvre
le 10 mai
1655.
Premier for-
mulaire.

contenue dans son livre intitulé *Augustinus*, que le Pape & les Evêques ont condamnée ; laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansenius a mal expliquée contre le vrai sens de ce saint docteur ». Tel fut le premier formulaire, auquel on en substitua un autre l'année suivante ; (car on en a fait plusieurs à l'exemple des Ariens, qui firent autrefois jusqu'à seize formules.) Il fut dressé par M. de Marca homme d'esprit à la vérité & assez habile dans le droit canon & dans ce qui s'appelle la police extérieure de l'Eglise, mais du reste sachant très peu de théologie, ne s'étant destiné que fort tard à l'état ecclésiastique & ayant passé la moitié de sa vie dans des emplois séculiers, d'abord Préfident au Parlement de Pau, puis Intendant en Catalogne, d'où il avoit été élevé à l'Evêché de Conferans & ensuite à l'Archevêché de Toulouse. Les Evêques envoierent ce formulaire à tous les Prélats, les exhortant par une lettre à faire recevoir & signer la bulle d'Innocent X & son bref du 29 septembre de l'année précédente, par tous les chapitres tant réguliers que séculiers, exempts & non exempts,

1654.

par tous les Curés & Recteurs des Universités, & par tous ceux dont ils ont la charge, sous peine de procéder contre ceux qui refuseroient de le faire, comme contre des rebelles & des hérétiques (26). Le zèle de M. de la Motte-Houdancourt, Evêque de Rennes, & de M. Antoine-Denis Cohon Evêque de Dol les avoit porté à demander dans l'assemblée qu'on obligeât les séculiers mêmes qui seroient suspectés de Jansenisme, de signer ce formulaire, sous peine de la confiscation de leurs biens. Mais cette proposition fut rejetée par tous les autres.

XXV.

Signature du
formulaire
exigée par
quelques Evêques.

Quoique le formulaire eût été envoié à tous les Evêques de France, il n'y en eût néanmoins qu'un petit nombre qui en exigèrent la signature de leur clergé. L'Evêque de Meaux, Dominique Seguier, frere du Chancelier, fut le premier, qui ayant assemblé un Synode de son clergé le fit signer. Celui de Rennes, dont le zèle alloit jusqu'à vouloir obliger les séculiers à le signer, ayant obtenu des lettres patentes pour faire enregistrer

(26) C'est la première fois qu'il a été parlé de signature dans cette affaire. Il est assez étrange que quinze Evêques aient voulu imposer à tou-

te l'Eglise de France une loi que le Pape n'imposoit pas lui-même, & dont ni aucun Pape ni aucun Concile ne s'étoient jamais avisés.

la bulle & le bref du Pape, ce qui se fit le 29 septembre, publia le 26 du même mois un mandement par lequel il ordonna à tous ceux de son diocèse de signer un formulaire de sa composition. L'Evêque d'Amiens ordonna aussi dans son Synode, que l'on souscrivit à la Bulle, au bref du Pape & à la formule du Louvre.

1654.

L'assemblée générale du clergé qui se tint à Paris en 1656, voulant recommencer la poursuite de l'affaire du Jansenisme, fit assembler extraordinairement les Evêques qui étoient à Paris, le premier septembre. M. de Narbonne y présidoit à la tête de quarante Evêques : M. de Marca le heros de toute cette affaire, fit le rapport de tout ce qui s'étoit passé dans les assemblées précédentes, c'est-à-dire de 1653, 1654 & 1655. Le lendemain 2 du mois, on confirma tout ce qui s'étoit fait dans ces trois premières assemblées, & on résolut d'écrire au Pape pour lui donner connoissance de la délibération, au Roi, à la Reine & aux Evêques du Royaume, avec menace pour ceux-ci, que les Evêques qui négligeroient de faire exécuter lesdits ordres, ne seroient point reçus dans les assemblées générales, provinciales ni

XXVI.
L'Assemblée
du Clergé de
1656 recom-
mence la
poursuite de
l'affaire du
Jansenisme.

1654. *particulieres du Clergé.* Les lettres furent écrites, selon la résolution prise

XXVII. *Bulle du Pa-
pe Alexandre
VII.* succèsseur d'Innocent X, n'eût pas plu-
tôt reçu celle qui lui étoit adressée,

qu'il fit expédier le 16 octobre 1656, une bulle, dans laquelle il rapporte d'abord " celle de son prédécesseur, " & traite *d'enfans d'iniquité*, ceux qui " osent assurer au grand scandale de " tous les fideles chrétiens, que ces " V propositions ne se trouvent point " dans le livre de Cornelius Jansenius, " mais qu'elles ont été feintes & for- " gées à plaisir, ou qu'elles n'ont pas " été condamnées au sens, auquel " l'auteur les soutient ". En consé-
quence le Pape déclare & définit, que *ces V propositions ont été tirées du livre de Cornelius Jansenius, intitulé, Augustinus*; (Pourquoi ne pas citer les pages du livre, dont elles sont extrai-
tes, afin de confondre ces *enfans d'iniquité*, qui nient que ces propositions se trouvent dans Jansenius;) & qu'elles ont été condamnées dans le sens, auquel cet auteur les a expliquées ? Pour-
quoi ne pas déclarer ce sens, auquel Jansenius a expliqué ces prétendues propositions ? Y a-t-il de la charité à refuser de le faire ? Les Papes & les

conciles ont-ils jamais refusé de déclarer & de faire connoître quel étoit le sens des propositions qu'ils ont condamnées ? Y a-t-il jamais eu d'occasion, où il fut plus nécessaire de le faire que dans celle-ci, les propositions étant équivoques & renfermant différens sens ? Tel dira qu'il reçoit la bulle & condamnera les propositions en demeurant attaché aux dogmes des Pélagiens, prétendant que c'est la grace efficace qui est condamnée : un autre au contraire pourra la recevoir, & être dans des erreurs opposées. Pourquoi donc ne pas faire connoître le sens condamné dans ces propositions, pour éviter de tels inconvénients ? N'est-ce pas *au grand scandale des fideles chrétiens* qu'on refuse de s'expliquer là-dessus ? Qui sont ceux qui scandalisent, & qui méritent d'être appellés *enfans d'iniquité*, ou de ceux qui demandent humblement qu'on les éclaire, qu'on leur fasse voir ce qu'ils ne peuvent trouver, malgré toutes leurs recherches, qu'on leur explique ce qu'ils ne peuvent expliquer malgré tous leurs efforts ; ou de ceux qui refusent ces instructions & ces explications, quoiqu'ils soient chargés par leur état de le faire ? Quand même ceux qui les demandent, auroient

1654.

moins de fondement qu'ils n'en ont, des pasteurs charitables, instruits par S. Paul qu'ils sont par leur place rendevables aux fous & aux sages, aux savans & aux ignorans, ne pourroient refuser de les satisfaire (27).

(27) Il est vrai que ce n'est pas une chose aisée de répondre aux raisons solides qu'objette un homme qui a des lumières & de la piété, contre l'acceptation qu'on exige de lui, & contre la soumission à une bulle, qui condamne des propositions susceptibles d'un bon & d'un mauvais sens, sans expliquer le sens dans lequel elle les condamne. Je demande 10. à mon Evêque, dira-t'il, quel est le sens que les Papes Innocent X & Alexandre VII condamnent dans les V propositions. Est ce le sens naturel, qu'elles présentent ? est-ce le sens dans lequel Jansenius les a enseignées ? (je veux bien supposer qu'elles sont dans l'auteur auquel on les attribue faussement). S'il me répond que c'est dans leur sens naturel, nous sommes d'accord, je les condamne : mais la bulle porte qu'elles sont condamnées dans le sens de Jansenius. Je demande donc à Monseigneur, quel est ce sens de Jansenius ? Il faut que

j'aie recours au livre pour le connoître ; mais le Pape me fait défense de le lire. D'ailleurs, quand j'en obtiendrois la permission, suis-je assuré que j'ai bien réussi à prendre Jansenius dans le sens que le Pape & les Evêques l'ont entendu ? 20. Je suis persuadé que Jansenius n'a enseigné que la grace efficace enseignée par S. Augustin ; & j'en ai des preuves si convaincantes, que je n'ai aucun sujet de croire que je me trompe. 30. Apprenez-moi, s'il vous plaît, Monseigneur, comment je pourrai répondre à quelqu'un qui raisonnera ainsi, soit Pelagien, soit Moliniste, soit Calviniste : Le Pape a condamné le sens de Jansenius ; or le sens de Jansenius est celui de la grace efficace : donc le Pape a condamné la grace efficace. 40. Je ne puis signer le Formulaire, que je ne croie que les propositions sont de Jansenius : or, je l'ai lu & relu avec soin, & je ne les y ai point trouvées, il faut donc que je fasse un men-

La

La bulle d'Alexandre VII, après avoir été affichée à Rome aux lieux accoutumés le 7 novembre 1656 fut envoiée en France au commencement de l'année suivante (1657). Le Nonce la rendit au Roi le 12 de mars, & à l'Archevêque de Narbonne, qui présidoit à l'assemblée du clergé, à laquelle il la présenta le 14 du même mois. Elle fut reçue dans l'assemblée tenue le 17 suivant, à laquelle on avoit invité les Prélats qui se trouvoient à Paris. L'assemblée écrivit une lettre circulaire à tous les Evêques absens, & y joignit un formulaire pour leur servir de modèle, afin qu'il y eût une uniformité dans les souscriptions. Le Roi donna en même-tems une déclaration adres-

songe & un parjure, en assurant & en jurant qu'il y a des propositions, qui n'y sont pas : vouloir que je croie qu'elles y sont, c'est vouloir que j'abuse contre l'ordre de Dieu du sens qu'il m'a donné pour voir, & de la raison pour discerner le vrai avec le faux. 50. Pourquoi les Evêques ne donnent-ils pas les textes où ils prétendent que Jansenius a erré. Je ne sais ce qu'on pourroit répondre à cela. Pour moi, je n'y vois d'autre réponse raisonnable,

finon de dire que le successeur de Zozime a été trompé comme lui par un successeur de Pelage, qu'il faut en convenir de bonne foi, revenir au jugement, condamner les erreurs réelles des Molinistes, & n'en pas oublier à plaisir pour les condamner. A-t'on jamais vu personne qui ait enseigné les V propositions ? A-t'on quelqu'exemple que l'Eglise ait condamné des propositions que personne n'a enseignées ?

1654.
XXVIII.
La bulle d'Alexandre VII est envoyée en France, & reçue par l'assemblée du Clergé.
Déclaration du Roi.

1654.

lée à tous les Parlemens du roiaume ; par laquelle il ordonne que la bulle d'Alexandre VII sera publiée , & que tous les ecclésiastiques seront obligés de signer dans un mois le formulaire. La bulle fut aussi reçue le 4 avril , dans une assemblée de Sorbonne , où elle avoit été envoiée la veille avec le passeport ordinaire , ou la sauvegarde d'une lettre de cachet , pour la mettre à l'abri de toute insulte. Le 19 de novembre 1657 , le Roi alla en personne faire recevoir & enregistrer la bulle d'Alexandre VII au Parlement : elle y fut publiée & enregistrée par force , & ensuite envoiée aux autres Parlemens du roiaume.. Il n'y eût depuis cette année jusqu'en 1660 & 1661 , aucune nouvelle décision sur l'affaire de Jansenius , mais seulement des querelles particulières & des écrits , dans le détail desquels nous ne pouvons entrer. Celui que nous venons de faire étoit nécessaire pour connoître le principe & la source de la cruelle persécution qu'a effuïé P. R. , & qui a enfin abouti à la destruction de cette sainte maison.

XXIX.
Le but de
ceux qui ont
fait condam-
ner Jansenius
étoit de per-

C'est le but que se proposoient ceux qui entreprirent de faire condamner l'Augustin de Jansenius. Ils le firent bien voir par leur acharnement à vouloir qu'on condamnât les cinq proposi-

tions dans le sens d'un auteur , dans lequel on ne trouve pas même ces propositions. Car, puisque les défenseurs de Jansenius se soumettoient à la condamnation des propositions , quoiqu'équivoques , & quoiqu'on n'eût eu dans la censure aucun égard aux sages remontrances qu'ils avoient faites pour qu'on distinguât les différens sens ; puisque M. Arnauld , & tous les autres recevoient avec respect la Bulle ; puisque personne n'enseignoit d'erreur , de l'aveu même des Evêques dans leur lettre circulaire qui fut écrite alors par l'assemblée , où la Constitution fut reçue ; qu'étoit-il nécessaire de troubler la paix & l'union pour une question inutile ? Si les Jesuites , ennemis déclarés de P. R. , avoient été des enfans de paix , & n'eussent cherché que la vérité , auroient-ils fait un crime à de savans Théologiens qui n'enseignoient aucune erreur , plus recommandables encore par leur éminente piété que par leur profond savoir , de ce qu'ils témoignoient de la difficulté à croire que Jansenius eût erré , & qu'il eût enseigné ces cinq propositions ? Qu'importe pour l'Eglise que ces cinq propositions soient ou ne soient pas dans le livre d'un Evêque , qui a vécu très ar-

1654.
dre M. Ar-
nauld & P.
R.

1654.

taché à l'Eglise , & qui est mort dans une grande réputation de sainteté ? De quoi les hommes ne sont-ils pas capables , lorsque la passion les conduit ? On fabrique cinq propositions équivoques ; on les attribue à un saint Evêque , dans l'ouvrage duquel elles ne se trouvent pas ; on les fait condamner dans le sens qu'on prétend qu'a eu en vûe ce saint Prélat ; on veut qu'il ait enseigné ces erreurs , qu'on ne veut pas même expliquer ; on force les fidèles , les religieuses mêmes , d'assurer avec serment qu'elles condamnent ces propositions dans un sens vague qu'on n'explique point , & qu'on dit être celui de l'auteur : on traite ainsi un saint Evêque mort en odeur de sainteté dans le sein de l'Eglise , au jugement de laquelle il a soumis ses écrits ; tandis que l'Eglise , cette sage mère , en frapant d'anathème les dogmes impies , les hérésies & les blasphèmes des hérétiques les plus envenimés contre elle , épargne leur nom. Oui , le Concile de Trente , en condamnant les derniers hérésiarques , les Luther , les Calvin , supprime leur nom dans ses Canons & dans ses Decrets ; & une société puissante , piquée contre un Evêque mort dans le sein de l'Eglise , vient à bout de faire condamner ses

ouvrages, en lui attribuant des propositions qu'il n'a point enseignées, & de faire insérer son nom dans une censure la plus outrageante qui fut jamais, & dont on n'a aucun exemple. On force même, ce qui ne s'est jamais vu, non seulement tous les ecclésiastiques, mais encore des filles, à souffrir cette censure, avec le serment le plus terrible. *Obstupescite cœli.*

„ Ils publierent donc (dit M. Racine
 „ faisant le détail des calomnies (28) „ répandues contre P. R.) que la sou-
 „ mission de leurs adversaires étoit
 „ une soumission forcée, & qu'ils
 „ étoient toujours hérétiques dans le
 „ cœur. Il ne se contentoient pas de
 „ les traiter comme tels dans leurs
 „ écrits & dans leurs sermons; il n'y
 „ eut sorte d'invention, dont ils ne
 „ s'avisassent, pour le persuader au
 „ peuple & pour l'accoutumer à les re-
 „ garder comme des gens frapés d'a-
 „ nathème. Ils firent graver une plan-
 „ che d'Almanach, où l'on voioit Jan-
 „ senius en habit d'Evêque, avec des
 „ aîles de demon au dos, & le Pape
 „ qui le foudroïoit, lui & tous ses sec-
 „ tateurs. Ils firent jouer dans leur
 „ Collège de Paris une farce, où ce

xxx.
 Calomnies
 répandues
 contre P. R.

(28) Racine, p. 74 & suiv.

1654.

» même Jansenius étoit emporté par
» les Diables ; & dans une procession
» publique , qu'ils firent faire aux éco-
» liers de leur College de Mâcon , ils
» le representerent encore chargé de
» fers & traîné en triomphe par un de
» ces écoliers qui representoit la
» grace suffisante. Peu s'en falloit que
» saint Augustin ne fut traité lui-même
» comme cet Evêque. Du moins le
» P. Adam & plusieurs autres de leurs
» auteurs , à l'exemple de Molina , le
» dégradoient de sa qualité de Docteur
» de la grace , l'accusant d'être tombé
» en plusieurs excès dans ses écrits
» contre les Pélagiens , & soutenant
» qu'il eut mieux valu qu'il n'eut ja-
» mais écrit sur ces matieres.

» Il arriva même , au sujet de ce
» saint , un assez grand scandale dans
» un acte de théologie , qui se soutint
» chez eux à Caen , & où plusieurs
» Evêques étoient assis:car un bachelier
» dans la dispute , ayant opposé à leur
» répondant l'autorité de ce Pere sur la
» doctrine de la grace , le répondant
» eut l'insolence de dire , *transfeat Au-*
» *gustinus* , comme si depuis la Con-
» titution l'autorité de saint Augustin
» devoit être comptée pour rien. Ils
» faisoient par une horrible impiété des

„ vœux publics à la Vierge , pour lui
 „ demander que si les Jansenistes con-
 „ tinuoient à nier la grace suffisante
 „ accordée à tous les hommes , elle
 „ obtint par ses prières qu'ils fussent
 „ exclus eux seuls de la rédemption que
 „ Jesus-Christ avoit méritée par sa
 „ mort à tous les hommes.

„ Ils commettoient impunément tous
 „ ces excès , & en tiroient un grand a-
 „ vantage qui étoit de rendre odieux
 „ tous ceux qu'ils apelloient Jansenif-
 „ tes , à toutes les personnes qui n'é-
 „ toient pas instruites à fond de ces ma-
 „ tieres. Les mots mêmes de *grace efficace*
 „ & de *prédestination* , faisoient peur à
 „ toutes ces personnes. Ils regardoient
 „ comme suspects de l'hérésie des
 „ cinq propositions , tous les livres &
 „ tous les sermons , où ces mots é-
 „ toient employés ; jusques-là qu'on
 „ raconte d'un Prélat , ami des Jesui-
 „ tes , (il y en a tant de ce genre ,
 „ qu'il est difficile de deviner qui
 „ étoit cet Evêque) homme fort peu
 „ éclairé , qu'étant entré dans le ré-
 „ fectoire d'une abbaie de son Dio-
 „ cèse , & y ayant entendu lire ces
 „ paroles , qui renfermoient en elles
 „ tous le sens de la grace efficace ,
 „ *C'est Dieu qui opere en nous le*

1654.

» vouloir & le faire , il imposa silence
 » au lecteur , & se fit apporter le li-
 » vre pour l'examiner ; mais il fut
 » assez surpris , lorsqu'il trouva que
 » c'étoit les Epîtres de saint Paul.

» Les prétendus Jansenistes avoient
 » beau affirmer dans leurs écrits , que
 » Dieu ne commande point aux hom-
 » mes des choses impossibles ; que non
 » seulement on peut résister , mais
 » qu'on résiste souvent à la grace , &c.
 » les Jefuites soutenoient toujours que
 » c'étoient des gens , qui parloient con-
 » tre leurs pensées , & ils épuisoient
 » leurs subtilités , pour trouver dans
 » ces mêmes écrits quelques traces des
 » cinq propositions.

» Les Jefuites ne se bornoient pas
 » à décrier leurs adversaires sur la
 » seule doctrine de la grace , il n'y
 » avoit d'hérésie , ni sorte d'impiété ,
 » dont ils ne s'efforçassent de les ren-
 » dre coupables. C'étoit tous les jours
 » de nouvelles accusations. On disoit
 » qu'ils n'admettoient chez eux ni in-
 » dulgences , ni Messes particulières ;
 » qu'ils imposoient aux femmes des
 » pénitences publiques pour les pé-
 » chés les plus secrets , même pour de
 » très legeres fautes ; qu'ils inspiroient
 » le mépris de la sainte Communion ;

» qu'ils ne croïoient l'absolution du
 » prêtre que déclaratoire ; qu'ils re-
 » jettoient le Concile de Trente ; qu'ils
 » étoient ennemis du Pape ; qu'ils
 » vouloieat faire une nouvelle Eglise ;
 » qu'ils nioient jusqu'à la divinité de
 » J. C. ; & une infinité d'autres ex-
 » travagances toutes plus horribles les
 » unes que les autres , qui sont répan-
 » dues dans les écrits des Jesuites , &
 » qu'on trouve ramassées tout nouvel-
 » lement par un de ces Peres , en un
 » misérable libelle en forme de Caté-
 » chisme , qui se débitoit il y a près
 » d'un an dans un Couvent de Paris ,
 » dont ils sont directeurs (28). Aux
 » accusations d'hérésies , ils ajoutoient
 » encore celles de crime d'état , vou-
 » lant faire passer trois ou quatre prê-
 » tres , & une douzaine de solitaires ,
 » qui ne songeoient qu'à prier Dieu &
 » à se faire oublier de tout le monde ,
 » comme un parti de factieux , qui
 » se formoit dans le roïaume : ils im-
 » putoient à cabale les actions les plus
 » saintes & les plus vertueuses. J'en
 » rapporterai ici un exemple , par où

(28) M. Racine veut *par demandes & par ré-*
apparement parler d'un ponses , qui a paru en
ouvrage jésuitique , qui 1691 , dont il est parlé
*à pour titre : *Histoire de T. 8 chap. 14 de la mo-**
**Jansenius & S. Cyrano* , tale pratique.*

1654.

» on pourra juger de tout le reste.
» Feu M. de Bagnols , & quelques
» autres amis de P. R. ayant contribué
» jusqu'à une somme de près de qua-
» tre cens mille livres , pour secourir
» les pauvres de Champagne & de
» Picardie pendant la famine de
» 1652 , la chose ne put se faire si
» secrètement , qu'il n'en vint quel-
» que vent aux oreilles des Jésuites.
» Aussi-tôt l'un d'eux nommé le Pere
» d'Anjou , qui prêchoit dans la pa-
» roisse de saint Benoît , avança en
» pleine chaire , qu'il savoit de scien-
» ce certaine que les Jansenistes , sous
» prétexte d'assister les pauvres , amas-
» soient de grosses sommes qu'ils em-
» ploioient à faire des cabales contre
» l'Etat. Le Curé de saint Benoît ne
» put souffrir une calomnie si atroce ,
» & monta le lendemain en chaire ,
» pour en faire voir l'impudence &
» la fausseté. Mais l'affaire n'en de-
» meura pas là. Mademoiselle Vio-
» le , fille dévote & de qualité , entre
» les mains de laquelle on avoit mis
» cette somme , alla trouver le Pere
» Vincent supérieur de la Mission , &
» l'obligea de justifier par son registre ,
» comme quoi tout cet argent avoit
» été porté chez lui , & comme quoi

» on l'avoit ensuite distribué aux pau-
 » vres des deux provinces que je viens
 » de dire. Mais une calomnie étoit
 » à peine détruite , que les Jesuites
 » en inventoient une autre. Ils ne
 » parloient que de la puissante fac-
 » tion des Jansenistes ; ils mettoient
 » M. Arnauld à la tête de ce parti ,
 » & peu s'en falloit qu'on ne lui don-
 » nât déjà des soldats & des officiers.

» Tous ces bruits pourtant , quoi-
 » que si absurdes , ne laissoient pas
 » d'être écoutés par les gens du mon-
 » de , & principalement à la Cour ,
 » où l'on présume aisément le mal ,
 » sur-tout des personnes qui font pro-
 » fession d'une vie réglée & d'une
 » morale un peu austere. Les Jesuites
 » y gouvernoient alors la plûpart des
 » consciences. Ils n'eurent pas de pei-
 » ne à prévenir l'esprit de la Reine
 » mere , Princesse d'une extrême piété ,
 » mais qui avoit été fort tourmentée
 » durant sa régence , par des factions
 » qui s'éléverent , & qu'elle craignoit
 » toujours de voir renaître. Ils pri-
 » rent sur-tout soin de lui décrier les
 » religieuses de P. R. ; & quoiqu'elles
 » fussent encore moins instruites des
 » disputes sur la grace que des autres
 » démêlés , ils ne laissoient point de-

1654.

» lui représenter ces saintes filles,
 » comme ayant part à toutes les fac-
 » tions, & comme entrant dans toutes
 » les disputes.

La persécution se préparoit depuis long-tems par toutes ces calomnies & ces faux bruits, qu'on répandoit contre les disciples de saint Augustin, sur-tout depuis la bulle d'Innocent X. On emploia alors toutes sortes de moyens pour les rendre odieux aux puissances, en les représentant non seulement comme des ennemis cachés de l'Etat, mais aussi comme des gens, qui sous prétexte de pénitence & de retraite n'étudioient les anciens auteurs, que pour renverser la discipline de l'Eglise, corrompre sa doctrine & abolir les Sacremens.

XXXI.
 Messieurs de
 P. R. écrivent
 pour se jus-
 tifier.

Quoique Messieurs de Port-Roial eussent à la cour des personnes assez généreuses pour prendre hautement leur défense, ils se crurent cependant obligés d'écrire pour se justifier contre les bruits calomnieux qu'on répandoit de toutes parts. M. d'Andilly, qui depuis neuf ans demeuroit à P. R., le fit le 10 janvier 1654, par une lettre à M. le Cardinal Mazarin. (29) M. le Maître dressa dans le

(29) Volez cette lettre T, 1, hist. du Janschisme, p. 183.

même tems un grand mémoire, (30) pour informer de ce qui se passoit à P. R. des Champs, que l'on regardoit comme la citadelle des défenseurs de Jansenius, & où il y avoit, disoit-on, depuis long-tems, quarante belles plumes, taillées de la main d'un même maître. C'est ainsi qu'en parloit le fameux M. Habert.

Pour justifier P. R. de toutes les calomnies qu'on répandoit, M. le Maître entre dans un détail exact de ce qui s'étoit passé dans cette maison depuis quinze ans. » Si le mensonge, dit-il, » felon la pensée d'un ancien Pere, » craint avec grande raison d'être connu, la vérité au contraire ne craint rien tant que d'être inconnue. Elle n'a qu'à se rendre visible pour empêcher qu'on ne la rende suspecte, & la seule image fidèle de ses actions & de sa conduite est la justification de son innocence. C'est pourquoi l'on espere qu'elle dissipera par sa lumière les nuages dont la calomnie a tâché de l'obscurcir dans l'esprit des premiers ministres de Sa Majesté & des plus illustres officiers de la justice, & qu'ils reconnoîtront, s'ils daignent lire cet écrit, que ce qu'il a

XXXII.
Mémoire de
M. le Maître
contre les ca-
lomnies ré-
pandues sur
P. R.

(30) Ce mémoire est imprimé dans le Suppl. du Necr. de P. R. p. 39 & suiv.

1654.

» plû à Dieu de faire en cette maison
 » pour sa seule gloire , sans aucun in-
 » terêt de la part des hommes , est
 » plus digne de l'estime des gens
 » d'honneur & de piété , que des dif-
 » famations de la médisance , & de la
 » censure des magistrats.

XXXIII.

Détail des
solitaires de
P.R.

M. le Maître rapporte ensuite la re-
 traite des solitaires , qui se sont reti-
 rés dans le desert de P. R. Il com-
 mence par la sienne & celle de M. de
 Sericourt , & dit qn'ils ont été seuls
 pendant plus de trois ans , se déro-
 bant à la curiosité de quelques per-
 sonnes de grande considération , qui
 desiroient de les voir ; ce qui n'étoit
 pas un moien fort propre pour y atti-
 rer beaucoup de monde (31). M. de
 Luzancy , officier dans la citadelle du
 Havre , fils de M. d'Andilly , s'y retira
 en 1642 le 22 mai , sans aucune sol-
 licitation de leur part , ne l'aiant point
 vû & ne lui ayant jamais écrit depuis
 leur retraite. Son occupation étoit d'a-
 voir soin du ménage ; & des biens du
 monastere (32). M. d'Eragny s'étoit
 joint à M. de Luzancy dans cette oc-

(31) M. de Bascle vint pour aller au Chenai,
 à P. R. au mois de mars (32) Il mourut à Pome
 1641. Comme M. le pone en 1684 , après 43
 Maître n'en parle pas , il ans de pénitence.
 étoit apparemment fort.

cupation (33). M. Pallu docteur en médecine se retira à P. R. en 1643, & servit de médecin. Il fut accompagné dans ce charitable exercice par un chirurgien fort habile, (M. Moreau, qui après avoir abandonné la solitude, & être rentré dans le monde, eut le bonheur de retourner à P.R., où il mourut en 1668.) En 1645, M. d'Andilly voulant donner plus particulièrement ses dernières années à Dieu, choisit P. R., où il s'appliquoit à la traduction de plusieurs excellens ouvrages, & à la culture des arbres. M. des Playes, ou de Plais, honnête homme de la Cour, & ami de M. d'Andilly, l'avoit accompagné. Ce M. de Plais avoit été converti en 1640 par la lecture de l'Ecriture sainte. Il étoit parent de M. & Madame Saint-Ange. Après la retraite qu'il fit à P. R., il continua de vivre dans la piété jusqu'à sa mort arrivée en 1651. Depuis 1639, jusqu'en 1645, il n'y avoit qu'un prêtre seul à P. R., & pas un théologien; M. Arnauld le docteur, n'y étant venu qu'en 1648. Cependant on débitoit qu'il y avoit une Communauté de quarante ecclésiastiques. Il en est de même des *quaran-*

(33) Il est mort à P. R. en 1668.

1654.

étudiants, & des quarante belles plumes taillées de la main d'un même maître selon M. Habert.

En 1647, M. Boulli, d'une honnête famille de Paris, quitta un Canonicat d'Abbeville pour se retirer à P. R. (où il mourut en 1668). Un Gentilhomme de Poitou, (Baudry de Saint Gilles d'Asson vint la même année à P. R., & y mourut aussi en 1668, épuisé par les austérités & les œuvres de charité) (34). Voilà l'état où étoit P. R. jusqu'au commencement de 1648, que les religieuses vinrent l'habiter. Alors elles eurent besoin de plus d'un prêtre; & M. Arnauld le docteur, qui jusques-là n'y avoit point été; y vint avec M. de Sacy, qui fut fait prêtre l'année suivante. Il y fut suivi peu de tems après d'un docteur en theologie de ses amis, (M. Bourgeois qui avoit été à Rome; il venoit de tems en tems faire des retraites). M. Akakia l'aîné, appellé Dumont: M. de Bellair, jeune homme de condition, (35) M. Girout & M. Girout de Bessy, frères d'une religieuse, se retirerent cette même

(34) V. dans le Suppl. du Necr. p. 68 & suiv. deux pièces importantes au sujet de M. Baudry.

(35) Il mourut en 1659, au château de Vauvert.

année à P. R. , où le premier prit soin de la sacristie , (& y mourut en 1672 ,). L'autre , qui étoit capitaine dans un vieux régiment , tint à bonheur de s'employer à regler le nouveau ménage , que les religieuses étoient obligées d'entretenir dans la basse-cour de l'Abbaie. (Il mourut en 1659). M. le Maître oublie ici M. Charles du Chemin , qui vint à P. R. cette année 1649 , & y demeura jusqu'en 1687 qu'il mourut (36). M. Pizon de Betoulat de la Petitiere , converti en 1642 , n'étoit venu qu'en 1648 à P. R. pour y demeurer , après avoir appris le métier de cordonnier. Il demeura pour cet effet chez un maître comme apprentif , sans être connu. Il tenoit en règle les garçons & les enfants , les menoit aux offices , & leur lisoit l'Evangile & la vie des Saints. Quand son apprentissage fut fini , son maître qui en étoit très content & très édifié , le voulut garder , & lui offrit de gros gages pour rester chez lui. Il mourut à Paris en 1679 , & non en 1670 , comme le marque le nécrologue p. 15 .

Environ deux ans après le retour des religieuses à P. R. des champs , M. Ha-

(36) Voiez. *les. mem. de M. du Fosse* , p. 67.

1654.

mon docteur en médecine y vint & succeda à M. Pallu. Un jeune gentilhomme de Normandie (M. Deschamps des Landes,) qui avoit étudié en médecine, pour l'exercer par charité à la campagne, vint peu après, (en 1650) se joindre à M. Hamon, il mourut à P. R. en 1668. M. Duchêne (qui avoit été à Rome avec M. Bourgeois) se retira auprès de M. le Duc de Luines, dont il avoit été professeur de philosophie, lorsque ce seigneur pensoit à se faire bâtir une maison auprès de P. R., pour y vivre dans la retraite (37). Vers le même tems, une dame veuve (Madame de S. Ange) s'étant fait religieuse à P. R. de Paris son second fils (M. le Charon d'Epinoz,) touché de l'exemple de la piété de sa mere, vint (en 1651) demeurer avec M. d'Andilly & ses proches, qu'il avoit connus dès son enfance; & qui étoient liés d'une affection particulière avec toute sa famille.

(37) Louis Charles Albert, Duc de Luines, ayant perdu son épouse, vécut plusieurs années dans une grande piété au château de Vauvurier, qu'il avoit fait bâtir près de P. R. Cette retraite nous a procuré les traductions données sous le

nom de Laval. Dieu ne fit pas à ce Seigneur la grace de persévétrer dans la retraite; car il retourna au monde, épousa une de ses proches parentes, après la mort de laquelle il se maria une troisième fois, & mourut en 1690.

Outre ces solitaires, il y avoit quelques enfans, que leurs parens, amis de P. R. y avoient mis, dans la persuasion qu'ils seroient mieux élevés à la campagne. Parmi ces enfans, il y en avoit un nommé du Faï, fils d'un gentilhomme huguenot de Sedan, qui avoit quitté son pere pour suivre sa mere qui étoit catholique depuis peu. Ce fut M. de Paris qui envoia lui-même ce jeune gentilhomme à P. R., étant persuadé, comme il le marquoit dans sa lettre à la mere abbesse, qu'il n'y avoit gueres de personnes plus disposées à faire charité à cet enfant, & qui se portassent avec plus de zèle à le bien instruire dans la foi, dans la piété & dans les lettres.

Après avoir parlé des personnes qui étoient à Port-Royal, M. le Maître rapporte comment ils étoient logés. Dans le dehors de la basse-cour étoient deux prêtres, avec M. d'Andilly, le sacristain, le chirurgien & celui qui avoit soin du menage de la basse-cour : le reste au nombre de dix ou douze, sans compter les enfans & leurs maîtres, étoient logés en haut à la ferme, dans deux petits bâtimens assez éloignés l'un de l'autre, & un autre encore plus petit couvert de chaume. Voilà ce que l'on

1654.

représentoit à la Cour comme une place forte , & dont on faisoit un fantôme , pour lui faire ombrage : une quinzaine de pieux solitaires qui ne pensoient qu'à prier Dieu , & une douzaine d'enfans ; voilà , dis-je , les personnes dont on faisoit peur à la Cour , & qu'on vouloit faire passer pour un peuple redoutable à l'Etat .

M. le Maître répond ensuite à ce que l'on objectoit , que tant de personnes ne pouvoient demeurer en un même lieu , sans composer une assemblée illicite , à moins que d'y être établies par les puissances ecclésiastiques & séculières : il dit que cela est vrai , pour l'établissement d'une communauté qui fasse un corps dans l'Eglise & dans l'Etat , qui soit capable des droits & des priviléges canoniques & des effets civiles qui ne peuvent être communiqués qu'à des compagnies reconnues & autorisées par les puissances supérieures : » mais , dit M. le Maître , » que des personnes qui demeurent » ensemble , aient besoin de ces for- » malités nécessaires pour l'établis- » ment des communautés , lorsqu'ils » sont très éloignés d'en faire aucune , » c'est ce qu'on n'a ni lû dans les livres , » ni vu pratiquer dans aucun roïaume .

» Or il n'y a, dit-il, ici aucune forme de communauté: il n'y a ni église ni chapelle dans la ferme; on n'y fait ni vœux ni professions, quoique d'ailleurs on les respecte; il n'y a nulle règle que l'Evangile, nul lieu que celui de la charité catholique & universelle; nul intérêt ni en particulier, ni en commun, que celui de gagner le ciel. Ce n'est, ajoute M. le Maître, qu'un lieu de retraite toute volontaire & toute libre, où personne ne vient, que l'esprit de Dieu ne l'y amene, & où personne ne demeure, que parceque l'esprit de Dieu l'y retient. Ce sont des amis qui vivent ensemble, selon la liberté ordinaire & générale que le Roi laisse à tous ses sujets, mais des amis chrétiens, que le sang de Jesus-Christ répandu pour tous les hommes, & la grâce de ce sang répandue dans leurs cœurs par le saint Esprit ont joints ensemble d'une union plus étroite, plus ferme & plus pure, que ne sont les plus fortes & les plus intimes amitiés séculières.

» Si c'est un crime d'être liés par une affection si sainte, & de n'être qu'un cœur & qu'une ame, de ne rien rien plus éloigné d'un chrétien so-

1654.

„ litaire & retiré , que de s'occuper
 „ l'esprit de ce qui se passe dans le
 „ public & dans la conduite politique
 „ du roïaume , & de ne s'étudier à rien
 „ davantage qu'à oublier le monde ,
 „ & à ne se mettre point en peine de
 „ ses nouvelles , de ses affaires , ni de ses
 „ intrigues : c'est le crime des pre-
 „ miers fideles. Et si c'est une action
 „ de justice d'empêcher qu'il ne se trou-
 „ ve quelques personnes qui tâchent
 „ de vivre en vrais chrétiens dans un
 „ même lieu , au vû & au sû de leur
 „ Evêque qui daigne les honorer de
 „ sa bienveillance & de son estime ,
 „ c'est d'une justice qui n'a été propre
 „ qu'aux plus injustes persécuteurs de
 „ la religion chrétienne , & qui sera
 „ sans doute toujours en horreur aux
 „ premiers Magistrats & aux premiers
 „ Ministres d'un roïaume très chré-
 „ tien.

„ Que si c'étoit faire un corps de
 „ communauté interdit par les ordon-
 „ nances , de prier Dieu en particu-
 „ lier cinq ou six ensemble , selon que
 „ l'on se rencontre , sans dire autres cho-
 „ ses que les prières ordinaires de l'é-
 „ glise ; si c'étoit faire une union illé-
 „ gitime , que de manger dans une mè-
 „ me salle , & rendre ses repas pro-

„ fanes que d'y faire des lectures saintes, au lieu de s'y entretenir de vains & inutiles discours; si c'étoit faire une entreprise de mauvais exemple & d'une conséquence pernicieuse, de vivre sobrement & de rendre les jeûnes de l'Eglise un peu plus longs que l'on ne fait d'ordinaire, & suivre en ce point le sentiment du Cardinal Bellarmin, aussi-bien que de tous les Peres, sans y obliger néanmoins personne, & étant très éloigné de trouver à redire à ceux qui ne le font pas; il faudroit conclure que ce ce que saint Basile appelle *une profession plus pure & plus exacte du christianisme* feroit devenue en nos jours une profession *défendue*; qu'on auroit moins de liberté à pratiquer follement la vertu & la religion, que les gens du monde n'en ont à s'abandonner au vice, & qu'un petit nombre de personnes ne pourroit pas impunément servir Dieu, lorsque tant d'autres peuvent si impunément servir le Démon.

„ Mais aussi, graces à Dieu, on n'est pas réduit à ces termes. On n'a point encore oui dire qu'il y ait des loix dans l'Eglise & dans l'Etat, qui obligent d'obtenir des lettres paten-

1654.

» tes du Roi & des brefs du Pape , pour
 » pratiquer les simples exercices de la
 » religion chrétienne sans aucun insti-
 » tut particulier. Et ainsi l'on espere
 » que toutes les personnes équitables
 » qui verront avec quelle sincérité &
 » quelle candeur on expose à leurs yeux
 » tout ce que le seul esprit de Dieu ,
 » sans aucun dessein formé de la part
 » des hommes , sans aucune intrigue ,
 » sans aucune intention & sans aucun
 » intérêt , a fait depuis quinze ans dans
 » cette maison , n'auront sujet que de
 » bénir Dieu , qui se fait quand il
 » veut & où il veut , des serviteurs qui
 » l'adorent en esprit & en vérité ; &
 » qu'ils jugeront que pour mener une
 » vie de cette sorte , qui n'est que la
 » simple observation de l'Evangile , il
 » ne faut point d'autres lettres patentes
 » que celles de Dieu scellées par son
 » esprit , ni d'autres brefs que cette
 » grace apostolique qui a peuplé l'E-
 » glise des trois premiers siècles de
 » pareilles retraites de piété & de
 » semblables maisons d'amis chré-
 » tiens (38) ».

C'est ainsi que M. le Maître détrui-

(38) Voiez la lettre 786 de la mère Angélique , T. 3. p. 312 , où elle rapporte de quelle manière les solitaires de P. R. se sont assemblés. fit

fit toutes les calomnies qu'on répandoit contre P. R. Ce mémoire étoit daté du 9 janvier 1654 ; & l'année suivante on en envoia un autre au Cardinal de Retz, qui étoit à Rome, pour répondre à tous ces discours sans fondement qui courroient jusques-là.

1654.

Jusqu'ici la persécution n'avoit point encore éclaté : ce fut en 1655 qu'elle commença, à l'occasion de deux lettres de M. Arnauld, dont nous parlerons bientôt. Ce célèbre docteur avoit toujours gardé un profond silence sur tout ce qui s'étoit passé dans les assemblées du Clergé, pratiquant ce que dit l'écriture : *Homo sapiens tacebit usque ad tempus*, Eccli. 20 v. 7 ; & il se contentoit de gémir en secret des plaies que cette malheureuse querelle faisoit à l'Episcopat & à l'Eglise. Ce fut vers ce tems-là, que lui & ses neveux commencerent la traduction du nouveau Testament, imprimé depuis à Mons, qui ne fut achevée que long-tems après. Ils travailloient aussi à de nouvelles vies des Saints, & préparoient des matériaux pour le grand ouvrage de la *Perpetuité de la foi*. Les religieuses de P. R. donnerent occasion à ce bel ouvrage, en priant M. Arnauld de faire un recueil des plus considera-

1655.
XXXIII.
Commencement de la persécution.
Conduite & occupation de M. Arnauld.

1655.

bles passages des Peres sur l'Eucharistie, & de partager ces passages en plusieurs leçons pour les matines de tous les jours de l'année. Ce recueil est ce que l'on appelle l'office du saint Sacrement. M. le Duc de Luines, qui depuis sa retraite avoit fort étudié les Peres de l'Eglise, & qui avoit un très beau génie pour la traduction, s'emploia aussi à ce travail. C'est à quoi il s'appliquoit dans sa solitude & non pas à ces occupations basses & serviles, que les courtisans lui attribuoient faussement pour tourner en ridicule une vie très noble & très chrétienne qu'ils ne se sentoient pas capables d'imiter.

xxxiv.

M. Arnauld écrit au sujet du refus de l'absolution fait à M. le Duc de Liancourt.

Le silence que M. Arnauld s'étoit imposé sur les matieres de la grace dura près de deux ans; mais il fut enfin obligé de le rompre par une occasion assez extraordinaire. M. le Duc de Liancourt, qui par sa grande piété a édifié la France jusqu'au dernier soupir, s'étant présenté au tribunal de la pénitence vers le mois de fevrier 1655, un prêtre de la paroisse de saint Sulpice, (M. Picoté) ayant entendu sa confession, lui déclara qu'il ne lui donneroit point l'absolution, à moins qu'il ne lui promit de rompre tout commerce avec Messieurs de P. R., de retirer

Mademoiselle de la Rocheguion sa petite fille qui étoit pensionnaire au monastere des Champs , & qu'il ne congédiât de chez lui M. l'Abbé de Bourzeis (39); car M. Picoté qualifioit M. de Bourzeis de janseniste & d'hérétique , & prétendoit que sa compagnie & les liaisons de M. de Liancourt avec P. R. étoient autant d'occasions prochaines de pécher , dont il devoit se séparer , pour être en état de recevoir l'absolu-

1655.

(39) M. de Bourzeis né le 16 avril 1606 à Volvic , près de Riom en Auvergne , se rendit habile dans les langues grecques & hebraïques , dans la philosophie , la théologie , les belles-lettres , & sur tout dans la controverse. Etant allé à Rome à l'âge de 17 ans , le Pere Arnould jésuite , son parent , oſa le produire sur ce grand théâtre comme un génie extraordinaire. A son retour en France , le Duc de Liancourt , qui faisoit cas des geus de lettres , lui offrit un appartement dans son hôtel. Le Cardinal de Richelieu le choisit pour être un des membres de l'Académie Françoise , qu'il venoit d'établir , & M. de Colbert pour être de celle des Inscriptions. Lorsque les disputes sur la grâce s'éleverent , M. de Bour-

zeis composa sur cette matière plusieurs ouvrages excellens , dans lesquels il défendit les vérités de la grâce , la doctrine & la personne de Jansenius. Il combattit vivement le P. Pierre de S. Joseph , Feuillant , le P. Petau , le P. Deschamp & autres. Ce fut contre le dernier , qu'il publia le bel écrit intitulé : *S. Augustin victorien de Calvin & de Molina* , &c. M. de Bourzeis n'eut pas l'avantage de perséverer. S'étant malheureusement trop engagé dans la fréquentation de la Cour , & dans l'amitié du Cardinal Mazarin , il eut la foibleſſe de signer le formulaire le 4 novembre 1661. Alors Messieurs de P. R. cesserent de le voir.

M. de Bourzeis est mort à Paris le 2 d'août 1671.

O ij

1655.

tion. On n'auroit peut-être pas fait beaucoup d'attention à l'entreprise téméraire de ce confesseur, si M. Oliver curé de saint Sulpice n'eût approuvé la conduite de M. Picoté, & pris des mesures pour faire refuser la communion à M. le Duc de Liancourt, en cas qu'il se présentât dans son église. Il déclara même à une personne envoiée de la part de ce Duc, qu'il le prioit de ne s'y point présenter. Néanmoins M. Olier se relâcha quelque tems après & lui envoia dire qu'il ne lui refuseroit pas la communion. Comme cette affaire avoit fait beaucoup d'éclat à Paris & à la Cour, M. Arnauld étant consulté sur ce sujet (40), en dit son sentiment dans une lettre qu'il écrivit le 24 février sous ce titre : *Lettre d'un Docteur de Sorbonne à une personne de condition, sur ce qui est arrivé depuis peu dans une paroisse de Paris à un Seigneur de la Cour.* M. Arnauld fait voir dans cette lettre l'injustice du procedé du confesseur de saint Sulpice, & soutient que l'on n'est en droit de refuser les Sacremens qu'à des hérétiques connus, convaincus, condam-

(40) Voiez les trois p. 135 & suiv... *Causes* premières lettres p. 109... *Arnald*... *Font. T. 2 p. Question curieuse, ou vie abrégée...* *Méth. du Fossé* 103 & suiv,

nés & excommuniés par l'Eglise ; que les ecclésiastiques qu'on accuse d'être hérétiques & de soutenir les propositions condamnées , sont bien éloignés de ce sentiment , „ puisque d'une part ils „ condamnent sincèrement les V pro- „ positions censurées par le Pape , en „ quelque livre qu'elles puissent se „ trouver , sans exception „ ; & que d'ailleurs , bien loin de soutenir aucune opinion nouvelle sur la grace , ils n'en ont point d'autres que celles qu'ils ont puisees dans l'Ecriture , dans les Peres & la Tradition ; en un mot qu'ils n'enseignent & ne croient que ce que croit & enseigne l'Eglise catholique & romaine ; qu'enfin quand bien même on supposeroit que ces ecclésiastiques seroient tombés dans quelqu'erreur , de simples prêtres n'étoient pas en droit de les séparer de la communion , avant qu'ils eussent été jugés & condamnés par leur supérieur.

Cette lettre écrite d'une maniere fort vive & remplie de beaux passages des Peres , fut aussi-tôt attaquée par un grand nombre d'écrits (41) , que M. Arnauld réfuta tous dans une seconde lettre , sous ce titre : *Seconde Lettre de M. Arnauld, Docteur de Sorbonne ,*

(41) Il y en eut jusqu'à neuf.

1655. à un *Duc & Pair de France* (42), pour servir de réponse à plusieurs écrits qui ont été publiés contre sa première lettre sur ce qui est arrivé à un Seigneur de la Cour dans une paroisse de Paris. Cette lettre est divisée en deux parties, dont la première est employée à soutenir ce qu'il a avancé dans sa première lettre ; & dans la seconde partie, il justifie la soumission qu'il rend à la bulle contre les V propositions, & soutient que ses adversaires doivent se contenter de cette déclaration qu'il a faite : *Je condamne sincèrement les V propositions condamnées, en quelque livre qu'on les puisse trouver, sans exception, & par conséquent, ajoute-t-il, aussi bien dans le livre de Jansenius, que dans tout autre où elles se trouveront.* Il prouve ce principe par plusieurs autorités & plusieurs exemples : ensuite il accuse ses adversaires d'attaquer l'autorité de saint Augustin & d'en vouloir à sa doctrine, en établissant une grâce suffisante donnée à tous les hommes, même aux idolâtres & aux impies. Il s'élève contre ce dogme, & soutient qu'on n'est pas obligé de croire que les idolâtres & les impies, poussés par le démon ou

(42) Ce *Duc & Pair* étoit M. de Luines.

par leur cupidité à violer la loi de Dieu & celle de la nature, ont une grace suffisante, interieure, pour pouvoir vaincre ces tentations; c'est-à-dire de bonnes pensees & des mouvemens actuels dans leur entendement & dans leur volonté, pour les détourner du mal & de l'idolâtrie: que l'on n'est point obligé de croire que ceux qui sont dans l'ignorance de ce que Dieu demande d'eux; ceux qui ne croient rien faire que de légitime, en violant la loi de Dieu; que les Juifs qui croïoient observer la loi de Dieu en demandant le sang de Jesus-Christ; que les personnes les plus débordées, qui avalent l'iniquité comme le miel, qui font consister leur félicité à se livrer à toutes leurs passions, ceux que l'Ecriture dit avoir été laissés & abandonnés à leurs voies & aux désirs de leurs cœurs endurcis & aveuglés; que les athées ou les infideles, &c.; qu'on n'est pas, dis-je, obligé de croire que tous ceux dont on vient de faire l'énumeration ont toujours une grace interieure actuelle, qui les éclaire & les porte au bien. M. Arnauld soutient encore que l'on n'est pas obligé de croire, que les tentations de colere, d'orgueil, d'envie, &c. ne font jamais faire de

1655.

fautes aux justes & aux gens de bien , sans qu'ils aient dans la tentation même la pensée & le mouvement actuel de ne la point faire ; que l'on n'est point obligé de croire que la constitution d'Innocent X ait renversé la doctrine de saint Augustin & de ses disciples ; qu'elle ait obligé de croire comme article de foi que la grace interieure , qui est nécessaire à la volonté , afin qu'elle puisse vouloir ce que Dieu exige d'elle , ne lui manque jamais dans l'occasion où elle peche. Il allegue à ce sujet l'exemple de saint Pierre , & cite deux passages , l'un de saint Chrysostome , l'autre de saint Augustin , d'où il tire une conclusion qui a servi de principal fondement à l'injuste censure portée contre lui : Voici les passages & la conclusion.

*Saint Jean Proposition de S. Augustin.
Chrysostome. M. Arnauld.*

La chute de S. Pierre ne lui arriva pas pour avoir été froid envers J. C. , mais parce que la grace lui manqua. Elle ne lui arriva pas tant par sa négligence , que parce que Dieu l'avoit abandon-

Les Peres nous montrent un juste en la personne de S. Pierre , à qui LA GRACE , SANS LAQUELLE ON NE PEUT RIEN , a manqué dans

Qu'est-ce que l'homme sans la grace de Dieu , sinon ce que fut Saint Pierre lorsqu'il renonça J. C ? Et c'est pour cette raison que le Sauveur abandonna S. Pierre pour un peu de temps , afin que

né , pour lui apprendre à ne se pas éléver au-dessus de l'infirmité humaine, & pour faire reconnoître aux autres Apôtres par son exemple , que **SANS DIEU L'ON NE PEUT RIEN.** Hom. 72. in Joan. & 32. in Ep. ad Hebr.

une occasion , où on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché.

tous les hommes puissent reconnoître par son exemple , QU'ILS NE PEUVENT RIEN SANS LA GRACE DE DIEU. Serm. de Temp. 124.

1655.

Il y avoit du tems que les ennemis de M. Arnauld attendoient avec impatience quelqu'ouvrage avoué de lui , où ils pussent , soit avec quelque fondement , soit à tort , trouver une matière de censure. Cette lettre vint fort à propos pour eux , & ils prétendirent qu'il y avoit deux propositions erronées , l'une de fait , qui consistoit , selon eux , en ce que M. Arnauld avoit dit que , *des personnes qui ont lu Jansenius avec soin , & n'y ont point trouvé les propositions qui lui sont attribuées dans l'exposé de la constitution du Pape , ne peuvent déclarer en conscience qu'elles s'y trouvent , quoiqu'en même tems ils les condamnent en quelques livres qu'elles se rencontrent : qu'aureste quand ils se tromperoient , ce n'est qu'un point de fait , dont les yeux sont juges.*

XXXV.
Affaire de
M. Arnauld
en Sorbonne.

O v

1655. *& non point de foi, qui ne peut être établi que sur la révélation divine; qu'ainsi on ne peut les traiter d'hérétiques, déclarant néanmoins, qu'ils sont résolus de s'abstenir de toutes contestations sur ce fait même, & de garder un silence respectueux, qui est, dit-il, la plus grande soumission qu'on donne aux Conciles même œcuméniques dans ces faits particuliers.* Voilà la première proposition, prétendue erronée de la lettre de M. Arnauld: On la qualifia, *Question de fait.* La seconde proposition, qu'on appella la *Question de droit*, est celle que nous avons rapportée ci-dessus, *Les Peres nous montrent, &c.*

M. Arnauld, voyant qu'on méditoit de faire censurer sa lettre, écrivit le 26 août 1655 à Alexandre VII, protestant de son attachement & de son obéissance au saint Siege, au jugement duquel il se soumettoit. Ce qui n'empêcha pas que sa lettre à un *Duc & Pair* ne fut dénoncée le 4 novembre à l'assemblée par M. Guyart docteur de la faculté. M. de Saint-Amour fit des efforts inutiles pour empêcher l'examen, en disant que M. Arnauld avoit écrit à Alexandre VII, & qu'on avoit avis que sa Sainteté avoit reçu la lettre. En vain M. Messiers Doïen de la faculté, représenta

qu'il ne falloit rien précipiter dans cette affaire ; la cabale prévalut : il fut décidé qu'on procéderoit à l'examen , & on nomma pour commissaires , des ennemis déclarés pour la plupart de M. Arnauld ; savoir , Cornet , Chapelas , Lemoine , , de Breda , Bail , & le pere Nicolai Dominicain , avec le Doïen & le Syndic. Le premier de décembre , M. Chapelas , l'ancien des députés , fit son rapport , & le continua le lendemain. Il donna l'extrait des principaux endroits que les députés avoient trouvés dignes de censures , & les réduisit à deux chefs , l'un qu'ils appelaient *question de fait* , l'autre *question de droit*. Au lieu de proposer d'abord la question de droit à la faculté , on commença par celle de fait , le 7 décembre ; on continua la délibération (43) le 10 , le 17 , le 18. M. de Pérefixe Evêque de Rhodès , depuis Archevêque de Paris , ayant porté des plaintes au Roi sur ce qui se passoit dans ces assemblées , c'est-à-dire sur ce qu'il prétendoit que les docteurs

(43) Voiez les différentes particularités de ces délibérations , dans les lettres de M. Arnauld , T. 1 lett. 25 p. 110 , quelles étoient les dispositions

de ce grand homme , son amour pour la paix , son humilité , son respect pour le saint Siège , lett. 26 , p. 112. Lett. 27 p. 139 , &c. Lett. 35 p. 165 &c.

1656.

étoient longtems à opiner, le Chancelier Seguier, tout cassé de vieillesse, eut ordre d'y présider. Il y vint le 20 du mois avec tout son cortège de cérémonie, & continua de s'y trouver les 22, 23, 24, 29, 30 & 31 jours de décembre 1655; & les 5, 7, 8, 10, 12, 13 & 14 de janvier de l'année suivante. On peut juger si le chef de la justice du roïaume, tout dévoué aux principaux ennemis de M. Arnauld, dont plusieurs étoient ses pensionnaires, assista aux assemblées pour y maintenir la liberté des suffrages.

XXXVI.
Jugement de
la Sorbonne.

Le 14 de janvier, tous les docteurs ayant achevé d'opiner, on compta les suffrages, & il s'en trouva 120, du nombre desquels étoient 40 mendians & sept Evêques, qui furent d'avis de déclarer la proposition de M. Arnauld, qui regardoit le fait, *téméraire, scandaleuse, injurieuse au Pape, & aux Evêques, & même comme donnant sujet de renouveler entièrement la doctrine de Jansenius ci-dessus condamnée.* Il y eut 72 docteurs qui ne furent point d'avis de la censure: 8 ou 10 autres docteurs prirent des avis singuliers. La censure fut arrêtée par le Doïen à la pluralité des voix, & l'assemblée fut

remise au 17 pour délibérer sur la 1656. question de droit.

Le 17 l'assemblée se tint, & on y arrêta que le tems d'opiner pour chaque docteur ne pourroit être que d'une demie heure. Le but de cette délibération étoit d'empêcher les docteurs favorables à M. Arnauld, de parler pour sa justification aussi longtems qu'ils le vouloient faire. En conséquence du règlement, on mit sur la table dans les assemblées suivantes un clepsydre, ou un sable, qui étoit la mesure de ce tems; invention non moins odieuse en pareilles occasions, que honteuse dans son origine, & qui au rapport du Cardinal Palavicin, ayant été proposée au Concile de Trente par quelques gens, fut rejetée avec indignation par tout le Concile. M. le Chancelier vint en personne dans l'assemblée du 24 janvier, pour faire observer, comme il le dit lui-même, ce honteux règlement que la compagnie avoit fait touchant le tems d'opiner. On avoit commencé à délibérer sur la question de droit le 18 janvier 1656, & on continua les assemblées les jours suivans, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29. M. le Chancelier qui avoit assisté à l'as-

1656.

semblée du 24 , ayant appris que soixante amis de M. Arnauld s'étoient retirés dès le lendemain , ne crut plus sa présence nécessaire aux assemblées , pour faire observer le règlement du clepsydre.

XXXVII. Le 26 janvier 1656 , M. Arnauld voiant que sa condamnation étoit inévitable , passa un acte par devant le Carron & Galoys Notaires au Châtellet , par lequel il protesta de nullité contre tout ce qui s'étoit fait & se ferroit contre lui dans les assemblées de Sorbonne , & fit signifier cet acte le lendemain. Mais on n'y eut aucun égard ; & le 29 du même mois , les docteurs ayant achevé d'opiner sur la question de droit , la seconde proposition fut déclarée *impie , blasphématoire ,* frappée d'anathème & hérétique , par trois Evêques & 127 docteurs. La censure fut lue & confirmée dans l'assemblée du premier fevrier , & signée le 18. Il fut de plus arrêté , que si M. Arnauld ne se soumettoit à la censure & n'y souscrivoit , il seroit retranché du corps de la faculté. Et dans l'assemblée du premier de mars , il fut ordonné par ordre du Roi , que tous les bacheliers & docteurs seroient tenus dès à présent , &

à l'avenir de souscrire à cette censure. C'est ainsi que fut traité le plus grand homme qu'ait jamais eu la Sorbonne, par la censure la plus criante & la plus injuste pour le fond & pour la forme : injuste pour le fond, puisque la Sorbonne en condamnant les deux propositions de M. Arnauld condamna le langage de l'Ecriture & des Peres ; injuste pour la forme, puisque toutes les loix naturelles & humaines, les règles les plus communes de l'équité, & les statuts de la faculté de théologie furent violés par ce jugement. 1°. On refusa à M. Arnauld la justice, qui s'accorde tous les jours dans tous les tribunaux aux plus grands criminels, auxquels on permet de récuser les juges, qui sont raisonnablement suspects : on lui donna même pour commissaires ses ennemis les plus déclarés, sans avoir aucun égard, ni à ses accusations, ni à ses défenses, ni à ses protestations, ni aux lettres qu'il écrivit à la faculté, ni aux écrits qu'il lui présenta pour sa justification. 2°. Les docteurs sulpiciens, qui étoient ses parties, & qui auroient dû se récuser eux-mêmes, comme font les honnêtes gens dans les tribunaux, même laïcs, eurent l'injustice & la dureté de de-

1656.

meurer ses juges , malgré sa récusation. 3°. Au lieu de deux docteurs de chacun des quatre ordres mendians , qui ont coutume d'assister aux assemblées de la faculté selon son usage & ses loix ordinaires , on en fit venir de toutes les provinces du roïaume , qui s'y trouverent au nombre de plus de quarante. 4°. On ôta la liberté aux amis de M. Arnauld de parler & de dire tout ce qu'ils avoient préparé pour sa défense. 5°. Pour ôter entièrement la liberté des suffrages , le Chancelier Seguier , malgré son grand âge & ses infirmités , eut ordre d'assister à ces assemblées.

Les ennemis de M. Arnauld , non contens d'avoir condamné la vérité dans ses deux propositions , & de l'avoir exclu de leur corps , obligèrent par un nouveau decret tous les docteurs & bacheliers à souscrire sa condamnation , sous peine d'être exclus. C'est ainsi que furent traités en 1589 , les docteurs qui ne voulurent pas souscrire le decret de la Sorbonne , par lequel elle déclaroit que les sujets du Roi Henri III étoient déliés du serment de fidélité , & pouvoient prendre les armes contre lui. Voilà le premier exemple d'une pareille exclusion , &

qui étoit digne de servir de modèle à ceux qui censurerent M. Arnauld ; mais il est bien honteux de prendre des parricides pour règle de conduite.

1656.

„ Si on efface votre nom d'entre
 „ celui des docteurs , disoit la mère
 „ Angelique dans une lettre à M. Ar-
 „ nauld du mois de décembre 1655 ,
 „ il n'en sera que mieux écrit dans le
 „ livre de Dieu. Quoiqu'il vous ar-
 „ rive , Dieu sera avec vous , vous
 „ servirez mieux sa sainte vérité par les
 „ souffrances que par les écrits (44),

En vertu de ce décret contre M. Arnauld , qui subsiste encore aujourd'hui à la honte de la faculté , plus de 72 docteurs se retirerent pour ne point prendre part à l'iniquité , & la Sorbonne devint alors un corps sans ame. Que pouvoit-elle être autre chose , après avoir chassé de son sein le grand Arnauld , dont elle n'étoit pas digne ; son propre Archevêque le Cardinal de Retz ; M. Vialart Evêque de Châlons sur Marne , dont Dieu a manifesté la sainteté

(44) Lett. 784 p. 108. ses bonnes dispositions.
 Voiez plusieurs autres lettres de la mère Angelique Lett. 789 , T. 3 p. 117.
 sur le même sujet , où Lett. 792 p. 123. Lett.
 elle encourage M. Ar- 802 p. 144. Lett. 821 p.
 nauld , & le soutient dans 175.

1656.

par plusieurs miracles , & 72 docteurs qui faisoient son ornement & sa gloire. Voilà ce qu'il plaît au docteur Tournely d'exprimer par , *alios non-nullos* , comme s'il n'y en avoit eu que trois ou quatre d'exclus.

xxxviii. Du nombre de ces 72 docteurs étoit
 M. de Lau- le célèbre M. de Launoy, qui quoiqu'il
 noy écri^{it} con- fût dans des sentiments très opposés à
 tre la censure de Sorbonne. ceux de M. Arnauld sur la grace , aimait
 mieux par un pur esprit d'équité , s'ex-
 clure lui même de la faculté , que de
 souscrire à une censure si injuste. Il la
 combattit même par des remarques
 qu'il fit contre ; *Notationes in conjuram*
duarum Antonii Arnauld propositionum,
&c. & écrivant à un de ses amis , qui
 desiroit savoir les raisons qui l'avoient
 empêché de souscrire à cette censure ,
 il en marque jusqu'à neuf ou dix. 1^o.
 Parceque ayant écrit contre M. Arnauld ,
 il pouvoit & devoit lui être suspect ;
 ainsi sa conscience lui dictoit qu'il ne
 devoit pas être juge de sa doctrine :
 2^o. Parceque la proposition de M. Ar-
 nauld étant inseparablement jointe à
 la question de *Auxiliis* , qui n'avoit pu
 être décidée , il ne croioit pas pouvoir
 décider ce qui étoit demeuré indécis
 à Rome : 3^o. Parcequ'en supposant mê-
 me que la proposition de M. Arnauld

pût être censurée , les qualifications étoient excessives : 4°. Parceque la faculté étoit contraire à un arrêt du Parlement , qui quoique obtenu par les parties de M. Arnauld , en leur permettant de juger de sa doctrine , leur défendoit de juger de sa personne.

5°. Parceque M. Arnauld n'avoit point été cité , quoiqu'il dût l'être selon les loix civiles & ecclésiastiques & la coutume de la faculté. 6°. Parceque la faculté n'aïant point la juridiction contentieuse nécessaire pour l'exclusion de la personne de M. Arnauld , elle devoit appeler l'Archevêque de Paris ; ce qui ne s'étoit point fait. 7°. Parcequ'on n'avoit point observé la coutume de faire jurer les docteurs qu'ils jugeroient en conscience. 8°. Parceque la censure n'a pas été faite d'un consentement unanime , *concordi omnium consensu , nemine reclamante* , comme il a toujours été d'usage dans les censures doctrinales de la faculté. Qui pourroit s'empêcher de rire , dit M. de Launoy , si on mettoit , ce qui est vrai , *visum est magistris omnibus , septuaginta duobus exceptis*. 9°. Parcequ'il ne pouvoit s'engager à souscrire à la censure contre M. Arnauld , qu'il ne s'engageât à souscrire celle , par

1656.

laquelle la faculté avoit décidé en 1589 que les sujets du Roi Henri III étoient absous du serment de fidélité & pouvoient prendre les armes contre lui , puisqu'il y avoit eu plus d'unanimité dans la censure contre Henri III , que dans celle contre M. Arnauld : car au lieu que 72 docteurs résisterent à 80 , qui firent la censure contre M. Aruauld , il n'y eut que sept ou huit docteurs , qui s'opposèrent au decret qui fut fait par 52 contre Henri III .

XXXIX.
Disposition
de M. Ar-
nauld en cer-
te rencontre.

M. Arnauld après avoir fait tout ce qu'il pouvoit faire en conscience afin de n'avoir rien à se reprocher , pour empêcher la faculté de se porter à cet excès contre lui , demeura tranquille. Il a souvent raconté à ses amis , qu'à l'heure même que la censure se prononçoit en Sorbonne , selon l'avis qu'il en avoit reçu , il se promenoit tout seul & en priant Dieu dans une galerie qui étoit tout en haut de la maison dans la cour de P. R. aussi tranquille que si l'affaire ne l'eût point regardé , & que ces paroles de saint Augustin se présentèrent à son esprit :
 » Puisqu'ils n'ont persécuté en moi
 » que la vérité , secourez-moi donc ,
 » Seigneur , afin que je combatte pour

„ la vérité jusqu'à la mort ; *Quia nihil* —————
 „ *persecuti sunt in me nisi veritatem,* 1656.
 „ *ideo adjuva me, ut certem pro veri-*
 „ *tate usque ad mortem.* Aug. in Ps. 118.

C'est ainsi que lorsque des hommes charnels croioient l'avoir abattu & désarmé , il se relevoit avec plus de courage , s'offrant à Dieu pour continuer à défendre la vérité , sans s'appuyer sur d'autres forces que celles de la grace qu'il défendoit , & sans mettre d'autres bornes à ses combats que celle de sa vie.

Nous souhaiterions pouvoir nous étendre davantage , pour faire connoître les dispositions admirables de ce grand homme dans une pareille circonstance. Rien n'est plus beau que ce qu'il en écrivit (45) à un ami dans une lettre , qui devint publique dès-lors , & qui a été insérée dans le recueil de ses lettres (46). Que ne nous est-il permis de transcrire ici celle qu'il écrivit aux pensionnaires de P. R. , qui étoient sous sa conduite , lorsque la tempête l'obligea de s'éloigner. On y voit la véritable disposition de son cœur plein de charité , & de zèle pour le salut des ames , & son courage in-

(45) Mem. du Fossé p. 142 & suiv.

(46) T. 1 p. 193.

1656.

vincible dans la défense de la vérité (47).

Le jour que la censure contre M. Arnauld fut signée parut aux Jesuites

XL. Triomphe des Jésuites à la censure de M. Arnauld. Ils sont couverts de confusion.

un grand jour pour leur compagnie. Non - seulement ils s'imaginerent triompher par-là de M. Arnauld & de tous les docteurs attachés à la grace efficace ; mais ils croioient triompher de la Sorbonne même , & s'être vengés de toutes les censures dont elle avoit flétrí les Garaffes , les Santarel , les Baunis & plusieurs autres de leurs Peres ; puisqu'ils l'avoient obligée de censurer , en censurant M. Arnauld , deux Peres de l'Eglise dont la seconde proposition étoit tirée , & de se faire à elle-même une plaie incurable par la nécessité où ils la mirent de retrancher de son corps ses plus illustres membres. D'ailleurs ils donnaient aussi par-là une grande idée de leur pouvoir & de leur crédit en Cour. Ils confirmoient le Roi & la Reine-mere dans toutes les préventions qu'ils leur avoient inspirées contre leurs adversaires.

Enfin pensant à tirer des fruits plus solides de leurs victoires , ils obtinrent differens ordres de la Cour contre

(47) Fossé , ibid. p. 146. Lett. d'Arn. T. 8 p. 221.

ceux qu'ils vouloient perdre , & sem-
bloient toucher au moment d'exécuter
tous leurs desseins contre P. R. Mais
celui qui se joue des desseins des hom-
mes , & qui a posé des bornes à la mer ,
contre lesquelles elle vient briser ses
flots , sortit de son secret pour justi-
fier par des merveilles éclatantes ,
l'innocence des personnes qu'on vou-
loit opprimer ; il confondit l'orgueil
de ceux , qui perséculoient ses servi-
teurs & ses servantes , & les couvrit
d'une confusion , qui durera autant
& plus que la société. Ce fut au com-
mencement de l'année 1656 , c'est-à-
dire dans le tems même du triomphe
des Jesuites , que commencerent à pa-
roître ces lettres admirables , qui dé-
voilent à la face de l'univers les erreurs
monstrueuses des persécuteurs de P. R. :
ouvrage au-dessus de tout éloge , qui
en immortalisant le nom de son auteur ,
fera passer jusqu'à la postérité la plus
reculée la honte de la société. Les Je-
suites n'ont pas trop lieu de se flatter
d'avoir donné occasion à ces lettres ,
qui leur ont porté un coup , dont ja-
mais ils ne se releveront ; & ils ne
sont point sans doute à se repentir ,
de s'être fait tant de mal , en voulant
en faire à M. Arnauld. Ils vinrent à

1656.

bout à la vérité de faire censurer , par
brigue & par cabale , deux seules pro-
positions de ce célèbre docteur par
une partie de la Sorbonne contre l'avis
& la réclamation de la plus fâche par-
tie : mais il leur en a coûté cher & ils
se sont attiré une infinité de censures ,
tant de la part des universités , que des
Evêques & des Papes mêmes , qui ont
condamné un nombre prodigieux de
propositions extraites fidelement des
auteurs de la société : censures auxquel-
les tout le monde chrétien a applaudi ,
& contre lesquelles personne n'a récla-
mé. Les Jesuites reçurent ainsi la juste
récompense qu'ils méritoient. L'in-
strument dont Dieu se servit , pour les
couvrir de tant de confusion devant les
hommes , fut le célèbre M. Pascal.
La niece de ce grand homme fut le su-
jet qu'il choisit encore pour faire écla-
ter sur elle la puissance de son bras , &
pour justifier l'innocence de P. R. par
un miracle , dont nous parlerons ,
après avoir rapporté les circonstances
qui l'ont précédé , & qui le rendent en-
core plus éclatant.

XII. **Persécution**
contre P. R. Les ennemis de P. R. avoient réussi
non-seulement à faire condamner &
exclure de Sorbonne M. Arnauld ; mais
ils avoient encore obtenu des ordres du
Roi

Roi favorables à leurs desseins contre une maison dont ils avoient depuis long-tems juré la perte. L'année 1656 avoit commencé, comme le dit la mere Magdeleine de Ligny (48), avec de nouvelles menaces de chasser les solitaires, & d'ôter aux religieuses leurs confesseurs & leurs pensionnaires. Les bruits qui se répandirent qu'on alloit attaquer P. R. engagerent M. d'Andilly à écrire au Cardinal Mazarin, qui lui avoit toujours témoigné beaucoup d'estime comme on l'apprend de M. d'Andilly dans ses mémoires (49). La lettre lui fut présentée le 13 février 1656 par M. l'Evêque de Coutance. Le 21 du même mois, M. de Brienne (50) secrétaire d'Etat, ami de P. R. donna avis que le Nonce avoit ordre de demander de la part du Pape à la Cour, c'est-à-dire au Cardinal Mazarin, que toutes les personnes qui demeuroient au dehors de P. R. fussent dispersées, & que son Eminence en ayant ouï parler, avoit dit qu'on ne pourroit pas refuser cela au Pape. Sur cette parole, Madame Duplessis-Guenegaud

(48) 12 Rel. 1 part. T.
2, p. 106.

(49) 2 Patt. p. 130 &
sui. & 147.

(50) Remarques de M.
de Ponchateau sur ce qui
s'est passé en 1656. Recueil
p. 229 & suiv.

1656.

1656.

se disposa pour aller le lendemain avec M. Singlin retirer ses enfans. Néanmoins on apprit par les informations qu'on fit, que le Nonce avoit seulement dit en général à M. de Brienne, que le Pape avoit fort à cœur l'assemblée des diverses personnes qui étoient à P. R. des champs, & que M. de Brienne l'avoit imprudemment rapporté au Cardinal, lequel avoit fait la réponse que nous avons rapportée. Tous ces bruits firent qu'au commencement de mars on pensa à faire retirer les solitaires avant qu'on les chassât; mais tous désirerent d'attendre jusqu'à l'extrémité, parceque tous les momens qu'ils pouvoient passer dans ce désert leur étoient chers. » Les préparatifs de notre dispersion, dit la mere Angelique, dans une lettre à la Reine de Pologne, s'avancent tous les jours. » On attend du Tibre l'eau & l'ordre pour nous submerger. . . . On avoit eu la pensée de faire retirer tous les ermites ayant qu'on les chassât; mais tous ont une telle douleur de quitter ce désert, qu'ils ont supplié qu'on les laissât attendre à l'extrémité, & la dure nécessité qui les obligera de perdre un bien qui leur est si précieux qu'ils esti-

» ment cherement les jours qui leur
» peuvent rester (51).

1656.

Après les menaces on en vint aux effets. Le 6 de mars on parla beaucoup au Louvre de P. R. Comme l'éducation qu'on y donnoit aux enfans étoit un des articles qui excitoient le plus la jalouſie de ceux qui ne voioient qu'avec peine les bénédictions que Dieu répandoit sur cette sainte maison, ce fut à quoi on s'attacha d'abord. Il fut résolu d'écartier ces enfans, qu'on elevoit, disoit-on, dans toutes les maximes du Jansenisme, & ce grand nombre de personnes qui étoient retirées à P. R., parmi lesquelles on disoit qu'il y avoit tant d'ecclésiastiques, quoiqu'il n'y en eût que trois ou quatre. La Reine mere, qui aimoit M. d'Andilly, & qui ne vouloit pas qu'il fût surpris, ne tarda pas à l'inſtruire de tout ce qui se passoit, & le 15 du même mois elle dit à M. de Bartillac, qu'il l'avertit de fe retirer lui & ceux qui demeuroient avec lui. M. d'Andilly nous apprend, p. 140 de ses mémoires, qu'il écrivit sur cela à la Reine & au Cardinal Mazarin, qu'il n'étoit pas besoin de faire de l'éclat, & qu'on sortiroit, quoique les bruits qu'on avoit répan-

XLII.
Résolution
prise au Lou-
vre de diffi-
per les enfans
qu'on elevoit
à P. R. & les
solitaires.

La Reine-
mere fait a-
vertir M.
d'Andilly.

1656.

dus contre eux furent faux & calomnieux ; & il ajoute qu'en conséquence l'ordre fut révoqué ; mais qu'ensuite on lui écrivit de se retirer ; ce qu'il fit le 27 pour aller dans sa maison de Pomponne.

XLIII.
Lettre de la
mere Angelique
à M. le
Maître sur la
sortie de M.
d'Andilly.

Le même jour la mere Angelique écrivit la lettre suivante (52) à M. le Maître (qui avoit accompagné M. Arnault , lorsqu'il sortit de P. R. des champs pour son affaire de Sorbonne :)

„ Mon frere d'Andilly qui étoit demeuré le dernier , & qui sembloit devoir être exempt d'une obéissance si rude , part aujourd'hui. Il faut adorer les jugemens de Dieu avec humilité ; il fait ce qu'il fait , & sa force dispose tout avec ordre , poids & mesure. Nous verrons un jour en l'autre monde , & peut-être encore en celui-ci une partie des causes que Dieu a eues de laisser opprimer ses serviteurs , & en apparence sa vérité même. Cependant nous avons assez de qu'oi nous consoler en cette seule parole : qu'*au juste tout lui coopere en bien.* Comme elle est infaillible , c'est le remede à tous nos maux ; & le moyen de les changer en bien , c'est de chercher la justice. C'est ce

1656.

» que nous devons sans cesse demander à Dieu les uns pour les autres.
 » J'espere qu'il assistera ceux qui sont
 » fortis. Ils m'ont extrêmement édifiée (53). Leur douleur a été toute chrétienne, sans murmure, sans découragement & sans chagrin. Enfin on a vu par leur sortie qu'ils n'avaient cherché que Dieu en leur entrée. Nos sœurs sont aussi, graces à Dieu, affligées comme il faut, mais dans le silence. La plus grande partie ne l'a su que quand on a apporté leurs meubles : les petites filles qui avoient des frères aux grandes, ont extrêmement pleuré, craignant que leur tour ne vienne. Enfin Dieu voit tout. Sans la foi tout est insupportable ; avec la foi tout est doux. Toute notre attention à cette heure est de nous bien humilier, de bien prier & de nous tenir en grande solitude intérieure, comme nous sommes en l'extérieure, afin qu'elle remplisse les petits services que nous rendions aux serviteurs de Dieu ». On voit dans la même lettre, la part

(53) Tous nos pauvres hermites, dit la mère Angélique dans une autre lettre, nous ont autant édifiés en leur sortie, qu'ils avoient fait en leur demeure. Lett. 838. T. 3. p. 204-205.

1656.

que les religieuses de Gif prirent à cet evenement. „ Nos sœurs voisines , dit „ la mere Angelique , nous témoignent „ plus d'affection que jamais. Elles „ envoient sans cesse savoir de nos nou- „ velles , & font des prières publiques „ pour M. Arnauld : leur confesseur „ même , qui a été contraire , est tout „ gagné , jusqu'à pleurer de voir les „ choses en l'état qu'elles sont.

XLIV. Ceux dont la mere Angelique parle
 Sortie des solitaires de P. R. dans cette lettre & dont elle dit que
 la sortie l'avoit édifiée , étoient MM.
 de Luzancy , de Pontis , de Beaumont ,
 de Bessi , de la Riviere , de la Petitiere ,
 d'Espinoy , de saint Gilles d'Asson ,
 des Landes , de Ponchâteau (qui n'y
 demeuroit pas encore tout-à-fait ,) Mo-
 reau , Fontaine , les freres Akakia , &c.
 qui étoient sortis quelques jours avant
 M. d'Andilly , de sorte qu'il ne resta à
 P. R. que ceux qui avoient des em-
 plois nécessaires , comme M. de Saci
 qui étoit confesseur , & sans doute M.
 Hamon medecin. Les enfans sortirent
 aussi ; dès le 20 mars on renvoia les
 uns chez leurs parens , les autres au
 Chenay chez M. de Bernieres : ces
 jeunes gens n'étoient gueres plus de
 quinze , parmi lesquels étoient MM.
 du Fossé , de Tillemont , de Villeneu-

ve, de Fresle, d'Albain (54).

Ce dernier étoit fils du Marquis de la Rochepozai, neveu de l'Evêque de Poitiers ami intime de M. de saint Cyran. » Il fut, dit M. du Fossé (55), un de ceux qui firent plus d'honneur à l'école de piété & de science, d'où il étoit sorti, c'est-à-dire, à l'école de P. R., où il fut envoié après la guerre des Princes, en 1652. Il y apprit non-seulement les sciences profanes, mais plus encore la vraie science du christianisme. Se trouvant engagé par sa naissance à suivre la profession des armes, il fut admiré du Marechal de Turenne : car comme il l'interrogeoit un jour sur les commentaires de Cesar, qu'il aimoit beaucoup lui-même, il fut étonné de la profondeur de l'intelligence & du jugement qu'il remarqua dans ses réponses, & ne put s'empêcher de dire devant tout le monde, qu'il y avoit bien des Officiers, qui après vingt années de service n'en favoient pas tant que ce jeune gentilhomme. Il mourut dès sa première campagne, & l'on regarda sa mort comme un effet singulier de la miséricorde

(54) Mem. du Fossé, p. 219, & suiv.

(55) Du Fossé, Mem. p. 123.

1656.
XLV.
Marquis
d'Albain, é-
leve de P. R.
M. de Ville-
neuve.

» de Dieu à son égard. En partant pour
» l'armée, il avoit donné une aumône
» considérable à une pauvre Demoiselle,
» & l'avoit priée en même-tems
» de bien demander à Dieu, qu'il le
» fit plutôt mourir que de permettre
» qu'il l'offensât mortellement ».

M. de Villeneuve, autre élève P. R. fils de M. d'Andilly, avoit été mis dans cette sainte école dès l'an 1641 & y demeura jusqu'à cette année 1656 qu'il en sortit par les ordres supérieurs dont nous venons de parler.

» Il avoit beaucoup de disposition
» pour les études; & sa mémoire,
» jointe à la pénétration & à la viva-
» cité naturelle de son esprit le ren-
» doit capable de soutenir avec éclat
» la gloire & la réputation de tous
» ceux de sa famille. Il étoit habile en
» blason & en généalogie; il savoit
» parfaitement la géographie & l'his-
» toire. Il avoit trouvé de lui-même
» des règles certaines, pour faire en
» très peu de tems toutes les anagra-
» mes, qui se pouvoient faire sur cha-
» que nom des personnes. Il déchif-
» froit tous les chiffres très prompte-
» ment. Enfin on peut assurer que ce
» jeune gentilhomme avoit d'excel-
» lentes qualités; & s'il eût continué

de s'appliquer aux sciences, comme
il avoit commencé, il auroit été
aussi loin en ce genre qu'on peut
aller (56).

1656.

M. de Villeneuve ayant pris le parti des armes, il mourut dès sa première campagne, ainsi que le jeune Marquis d'Albain, & Monsieur de Fresle. Il étoit Enseigne-colonel du Régiment du Maréchal de Fabert, à qui M. d'Andilly l'avoit recommandé. Ce Maréchal en rendit un témoignage des plus avantageux.

M. du Fossé avoue qu'il fut sensiblement affligé, de se voir séparé de Monsieur de Villeneuve, avec lequel il avoit lié une étroite amitié; mais s'il fut vivement touché de la séparation & ensuite de la mort de ce cher ami, qui dès l'an 1643 avoit été le fidèle compagnon de son enfance & de ses études, Dieu lui en fit dans le même tems trouver un autre incomparable dans la personne de M. de Tillemont, avec lequel il vécut depuis comme avec un frere. Ces deux amis obligés de sortir de P. R. par des ordres surpris à la religion de sa Majesté par les ennemis de cette maison, auxquels l'union de tant de personnes chrétiennes

(56) *Du Fossé*, p. 130.

1656. nes faisoit ombrage , allerent se loger dans une petite maison de la rue des postes. M. Singlin leur associa un excellent ecclésiastique nommé M. duMont, un de ses frères , & M. Akakia du Lac qui apprit l'hébreu à M. du Fossé (57). Il y avoit dans cette maison une porte de derrière , qui leur donnoit communication & entrée par un grand enclos dans la maison où logeoit M. de Pontchâteau , à qui Dieu avoit fait la grace , après bien des combats , de triompher enfin du monde.

XLVI.
M. de Pont-
château.

„ Parmi tous les saints solitaires de „ P. R. , dit judicieusement un mo- „ derne (58) , en qui la force divine „ de la vocation a triomphé le plus „ glorieusement de la seduction des „ fêns , on doit donner à juste titre „ un rang distingué à Messire Sébas- „ tien-Joseph du Cambout , dit de „ Pontchâteau ; qui entré dans le mon- „ de par une naissance illustre (59) , „ assuré de toutes les faveurs les plus „ flatteuses de la fortune , a fait à Dieu „ un généreux sacrifice de tout ce que „ l'homme mondain recherche avec „ le plus d'ardeur , a caché jusqu'à son

(57) Ib. p. 132.

(59) M. de Pontchâteau.

(58) Lobin. Vies des fils de Charles du Cambout. 27 Juin 1699.

» nom ; & qui après avoir quitté ses
 » biens & ses établissemens , pour n'a-
 » voir d'autre soin que celui de plaire
 » à Dieu , n'a voulu avoir que lui
 » pour témoin de la vie nouvelle qu'il
 » lui avoit consacrée & de la mortifica-
 » tion dans laquelle il a perseveré pen-
 » dant les 28 dernières années de sa
 » vie ». Après sa conversion , que
 Dieu opera par le ministere de M. Sin-
 glin , il faisoit de tems en tems des
 retraites à P. R. Il étoit dans ce saint
 désert lorsqu'e les solitaires regurent
 ordre d'en sortir , & il revint à sa mai-
 son de la rue des postes. Nous parle-
 ront ailleurs plus au long de ce grand
 serviteur de Dieu.

La mere Angelique qui informoit
 exactement la Reine de Pologne de ce
 qui se passoit à P. R. , ne manqua pas
 de lui faire part de ce triste évenement.
 Voici la description qu'elle en fait
 (60) : » Enfin nos hermites sont for-
 » tis d'ici. Notre vallée a été
 » vraiment une vallée de larmes , tous
 » les Messieurs & les enfans qui étoient
 » quinze , étant si affligés d'être obligés
 » de quitter ce lieu , que cela faisoit pi-
 » tié. Mais enfin il faut obéir à Dieu
 » en tout. Aussi sont-ils très soumis à

(60) Lett. 834 T. 3 p. 198², 199, 200.

1656.

„ sa sainte volonté. Nous attendons
 „ le reste des effets des menaces pour
 „ nos confesseurs & pour le dedans de
 „ la maison , dont le principal me re-
 „ garde. . . . La foi nous console
 „ de tous maux , & je ne trouve de
 „ miserable que ceux qui ne croient pas
 „ en Dieu & qui n'espèrent pas en sa
 „ miséricorde , étant privés de sa cha-
 „ rité , dont la moindre étincelle nous
 „ rend heureux en quelqu'état que le
 „ monde nous puisse réduire „.

XLVII.

Visite de M.
Aubrai, Lieu-
tenant civil
à P. R.

Ce fut dans ces circonstances , où les
 ennemis de P. R. étoient près d'exé-
 cuter les autres desseins qu'ils avoient
 contre cette sainte maison , que Dieu
 s'en déclara lui même le protecteur , en
 operant le 24 mars un grand miracle
 sur une pensionnaire de ce monastere ;
 mais avant que ce miracle éclatât , les
 perfécuteurs continuoient leur œuvre.
 Ils firent donner un ordre à M. Aubrai
 Lieutenant civil , de se transporter à
 P. R. pour voir si tous ceux qui de-
 meuroient au dehors en étoient sortis.
 Il s'y rendit le jeudi 30 mars au matin &
 alla d'abord aux granges , où il ne trou-
 va que M. Charles qui avoit soin du
 labourage. M. Aubrai l'interrogea pen-
 dant deux heures & demie , le prenant
 pour un bon païsan. M. Charles joua

son personnage à merveilles. Le magistrat lui ayant demandé où étoit l'imprimerie, le bon honime prétendu répondit qu'il ne connoissoit point de fœur de ce nom dans la maison : M. Aubray lui ayant dit ; *où sont les presses?* il le mena tout doucement au pressoir. Comme il lui demanda entr'autres choses, ce qu'on apprenoit à ces petits Messieurs : il répondit ; *Est-ce que je fai ça, Monsieur : y disont qu'apprennent l'humanité. Les maîtres y tourmentent bian les pauvres enfans : y sont allés pourmener, y en ont bian besoin.* M. Bouilli qui étoit là en qualité de vigneron fit aussi très bien son personnage. Après l'interrogatoire, le Lieutenant civil lui ayant dit : *bon homme mettras tu bien ton nom ?* il répondit, *Monsieur, je somme plus accoutumés à tenir une bêche qu'une pleume ;* sur quoi le Magistrat lui dit : *fais comme tu pourras.*

La visite ainst faite aux granges, M. Aubray descendit à l'Abbaie après midi &c y dîna. Après quoi il monta au parloir, où il fit appeller la supérieure. La mere Angelique s'y rendit, après avoir fait en silence une petite priere. La mere prieure, Marie Doro-
thée de l'Incarnation le Conte y entra.

XLVIII.
Interrogatoire
de la mere
Angelique.

1656.

& demeura retirée dans un coin pour entendre ce qui se diroit avec la mere Magdeleine de Ligny , qui a dressé une relation de cet interrogatoire. Après un compliment tel qu'on peut le faire en pareille occasion , M. Aubray commença par demander par quelle autorité ces Messieurs étoient assemblés aux granges ; à quoi la mere Angelique répondit qu'on n'avoit jamais eu dessein de faire aucune assemblée , & qu'on n'avoit point cru non plus qu'il fut besoin d'aucune autorité pour permettre à ce peu de personnes qui s'y étoient retirées , de vivre de la même maniere que toute personne qui veut servir Dieu le peut faire dans une retraite particulière ; qu'au reste rien ne s'étoit jamais fait avec moins de dessein. M. Aubray l'aiant écoutée sans l'interrompre , lui demanda si elle voudroit bien lever la main & promettre de répondre avec vérité à ce qu'il lui demanderoit. La mere Angelique lui ayant dit avec assurance qu'elle y étoit prête , & que Dieu étant vérité elle l'honoroit en la disant ; il lui demanda son nom , la charge qu'elle avoit dans la maison , & commença son interrogatoire. Il lui répéta la premiere question ; savoir par quelle autorité ces Messieurs

étoient assemblées aux granges ; la mere Angelique répondit que c'avoit été sans aucun dessein & par diverses rencontres : elle raconta ensuite comment M. le Maître s'y étoit d'abord retiré, puis M. de Sericourt son frere, ensuite M. Lancelot qu'on avoit chargé de l'éducation de trois jeunes enfans. Elle lui parla de M. d'Andilly, qu'elle dit y être venu au vû & au sû de tout le monde ; ayant même pris congé de la Reine & de M. le Cardinal. Le Lieutenant civil lui dit qu'il favoit cela, qu'il lui avoit fait l'honneur de lui venir dire adieu à lui-même.

Après que la mere Angelique lui eût encore nommé plusieurs autres solitaires, il lui demanda si ce n'étoit point en ce tems qu'ils avoient commencé à vivre en communauté : la réponse de la mere Angelique fut, que n'y ayant jamais eu aucune regle particulière, mais seulement celle qui oblige tous les chrétiens; ni supérieur, ni uniformité d'habits, ni rien de ce qui forme une communauté, on ne pouvoit point dire qu'ils en formaissent une. Le Lieutenant civil lui demanda s'il n'étoit pas vrai néanmoins qu'ils disoient tous l'office ensemble : elle répondit que non, mais seulement que

1656.

quelques-uns d'eux, quand ils se ren-
controient dans le logis aux heures
qu'il le falloit dire, l'alloient dire en-
semble tout bas dans la chambre de
M. Arnauld avec lui. M. Aubrai dit à
la mere Angelique, qu'il falloit bien au
moins qu'il y eût une chapelle, où ces
Messieurs qui étoient ecclésiastiques
dissent la messe, & il insista sur cet ar-
ticle : la mere Angelique l'assura du
contraire, & que les deux seuls prê-
tres qui y étoient, quoiqu'on eût assuré
qu'il y en avoit quarante, descendoient
toujours pour dire la messe dans l'ab-
baie ; n'y ayant jamais eu que M. de
Beauvais qui avoit eu permission de
la dire en particulier dans son logis,
parcequ'il ne pouvoit descendre à
cause de ses incommodités. M. Au-
brai, continuant son interrogatoire,
lui dit qu'elle ne pouvoit pas nier
au moins que ces Messieurs ne man-
geassent en commun ; ce qu'elle avoua
en ajoutant qu'elle ne voioit pas ce
qu'on y pouvoit trouver à redire, puis-
que cela se faisoit en plusieurs endroits
sans que personne le trouvât mauvais :
En vérité, Madame, vous dites vrai,
répondit bonnement M. Aubrai, *& si*
M. Arnauld & les autres Messieurs n'a-
voient pas tant d'esprit, on ne parle-

roit pas tant d'eux, & on trouveroit moins à redire à ce qu'ils font (61). Il demanda ensuite quelle raison avoit porté ces Messieurs à se retirer; s'ils n'étoient pas allés s'établir ailleurs; en quel tems ils étoient partis. La mere Angelique répondit qu'ils s'étoient retirés, parcequ'ils avoient appris que le Roi le desiroit; qu'elle ignoroit le lieu de leur retraite; que M. Arnauld avoit quitté dès le mois de novembre (62), que les autres s'étoient retirés depuis environ deux mois ou six semaines, les uns après les autres. Elle ajouta qu'on s'imaginoit peut-être faire un grand déplaisir aux religieuses d'avoir obligé ces messieurs de se retirer, mais qu'on se trompoit, puisqu'à peine s'appetcevoient-elles qu'ils y fussent & qu'elles ne les voïoient jamais: elle dit même que leur sortie procureroit au monastere des commodités dont il avoit besoin, c'est-à-dire que leur logemens étant vuides, serviroient à faire des greniers pour ferrer leur provision de blé, & leurs fruits: (ce que

(61) 1^{re} Rel. 1 part. T. 2.

(62) M. Arnauld se retira aussi-tôt après la censure de Sorbonne contre lui, c'est-à-dire, dès le

mois de Février. Peut-être s'étoit-il retiré dès le mois de Novembre 1655, & qu'il y étoit ensuite revenu, puisqu'il s'y trouva lorsqu'que la censure fut portée.

1656. la mere Angelique disoit, pour prévenir le dessein qu'on craignoit qu'ils n'eussent de démolir les logemens, pour mettre un obstacle au retour de ces mes-sieurs) M. Aubrai entra dans ce qu'elle disoit, & lui dit que cela feroit bien. Après quoi il la pressa fort de lui dire la vérité sur une question qu'il vouloit lui faire, savoir s'il n'y avoit point de presses, & si l'on n'y avoit jamais imprimé : il se servit de son même terme *de foi de religieuse*, pour l'obliger de répondre à cette question, sur laquelle il appuia plus que sur tous les autres articles; mais aussi inutilement, parce que jamais on n'avoit pensé à imprimer (63).

Enfin après avoir achevé son interrogatoire, il lui demanda si elle ne vouloit pas l'entendre relire & le signer. Elle lui répondit qu'elle en feroit fort aise, puisqu'elle s'attendoit qu'elle le pourroit voir quelques jours imprimé ; il lui demanda pourquoi elle avoit cette pensée; elle répondit qu'elle n'y trouvoit rien d'étrange, puisque l'on avoit imprimé celui que M. de Laubardemont avoit eu commission de faire dans ce même lieu, quand MM.

(63) On voit ici comment les presses incommodent les ennemis des gens de bien & de la vérité.

Le Maître s'y furent retirés en 1638.

1656.

M. Aubrai répliqua de bonne grâce :

Oh ! Madame, pour qui me prenez-vous ici ? Je ne suis pas Laubardemont, le diable de Loudun. Ensuite on relut & on signa.

Après cela le Lieutenant civil se levant, dit à la mère Angelique, que mettant à part sa commission, & l'ordre du Roi, à quoi il venoit de satisfaire, il lui restoit à lui faire en son propre nom de grands remercimens de la bonne réception & du bon traitement qu'il avoit reçu chez elle, & qu'il étoit très satisfait de tout ce qu'il y avoit vu. Il lui dit encore qu'elle devoit avouer qu'il ne lui avoit pas fait trop de mal, & que l'on a peur d'ordinaire, lorsqu'on parle d'un Lieutenant civil, mais que ce n'est pas à dire qu'il soit toujours aussi mauvais qu'il est noir. La mère Angelique répondit qu'elle n'avoit point eu peur, qu'elle ne craignoit pas une justice réglée; & lui témoigna être fort satisfaite de la manière dont il avoit agi. Voilà tout le résultat de la visite faite à P.R. des champs.

Cela étant fait, M. Aubrai alla à Vaumurier saluer M. le Duc de Luines. Puis M. de Bagnols le conduisit lui-

XLIX.
M. Aubrai
se transporta
aux Troux &
au Chêne.

1656.

même à sa maison de saint Jean des Troux , où il avoit aussi ordre de la Cour d'aller. Il traita fort civilement M. de Bagnols , qui lui fit voir ses trois fils , avec trois ou quatre enfans de leur âge, qui n'avoient point de bien quoique de bonne famille. Ce Magistrat & les deux commissaires qui l'accompagnoient en furent très édifiés aussi-bien que de la maniere dont M. de Bagnols leur dit qu'il avoit connu Port-Roial.

Le lendemain à sept heures du matin le Lieutenant civil partit des Troux pour le Chenai , où il fut reçu par M. de Bernieres , qui lui parla avec la générosité , le zèle & la liberté qui lui étoient ordinaires. Cette maison étoit fort en butte aux ennemis , parcequ'il y avoit environ vingt-quatre enfans. L'un des commissaires dit en voiant de quelle maniere ils étoient élevés , qu'il aimeroit mieux donner 400 liv. en ce lieu pour un de ses enfans , que 200 liv. ailleurs. Le Lieutenant civil en dit autant. Cette visite causa une grande alarme , & quelques parens retirerent leurs enfans. (M. Wallon de Beaupuis tint bon avec le petit troupeau qui lui resta jusqu'au 12 mars 1660 , que le Lieutenant civil alla une seconde fois

au Chenai, & en fit sortir tout le monde, excepté le maître de la maison, à qui il fit défense de la part du Roi d'employer à l'avenir sa maison à pareil usage.)

1656.

Au milieu de ces troubles, la mere Angelique mettant toute sa confiance en Dieu avoit recours à lui & disoit : *Que Dieu nous donne une vraie foi & une vraie charité, & avec cela nous serons trop forts.* Les religieuses entrant dans des sentimens de ferveur à l'occasion de toutes les menaces qu'on faisoit, en devenoient enco-re plus régulieres (64). C'est le té-moignage que leur rend la mere Angelique dans une lettre à M. le Maître (65). » Nous sommes dans un tems étrange, dit-elle, & les tene-bres sont horribles. La raison & la justice semblent abandonner la terre, ce qui nous oblige de n'avoir plus recours qu'au ciel. J'ai consolation de voir le zèle de nos sœurs tout humble, & penitent. Jamais elles ne furent si solitaires, silencieuses & dévotes qu'elles le sont par la grace de Dieu ». La mere de Ligny rend le même témoignage à la ferveur de

(64) 1^e Relat. 1 Part. (65) Lett. 837. T. 3 p.

1656.

ces saintes sœurs. » Tout ce qu'on avoit
 » après cela à craindre de la part des
 » hommes, dit-elle, fit un tel effet dans
 » les deux maisons de P. R. que ja-
 » mais les sœurs ne furent plus soli-
 » taires, silentieuses, & dévotes. Pour
 » la mere Angelique , elle étoit dans
 » de grandes inquiétudes par rapport
 » à ces pauvres enfans que nous tâ-
 » chions d'élever dans la crainte de
 » Dieu & l'éloignement du monde.
 » Elle ne désiroit pas tant que les mi-
 » racles fissent cesser la persécution que
 » nous souffrions , que celle que nous
 » faisions souffrir à la vérité en n'y
 » conformant pas nos actions. Elle
 » ajoutoit que si nous lui étions vraie-
 » ment fideles , Dieu ne seroit pas
 » obligé de faire souffrir sa vérité pour
 » nous châtier. La trêve que nous eû-
 » mes ensuite , lui faisoit dire que c'é-
 » toit pour nous préparer à mieux souf-
 » frir quand la tempête arriveroit. Et
 » en considerant ce grand nombre de
 » miracles , elle disoit : *Je suis dans*
 » *le tremblement que nous ne témoi-*
 » *gnions pas assez à Dieu notre recon-*
 » *noissance , par la fidélité à nous ren-*
 » *dre attentives à ses désirs & à la mor-*
 » *tification de nos passions. S'il veut*
 » *que nous souffrions , disoit-elle , dans*

^{12 Rel. 1}
 part. T. 2 p.
^{819.}

„ une autre occasion , il fortifie notre
 „ foi par tant de merveilles , que nous
 „ serions les plus ingrates du monde ,
 „ si nous ne lui étions parfaitement
 „ soumises. Si la mere Angelique trem-
 bloit à la vûe des miracles , de
 n'en pas témoigner assez de recon-
 noissance , combien devons - nous
 craindre davantage en considerant
 le nombre prodigieux de ceux que
 Dieu a operés de nos jours ? & n'a-
 vons-nous pas encore plus de raison
 de nous appliquer ces paroles , &
 de dire avec elle que : „ *Si Dieu veue*
 „ *que nous souffrions* , il fortifie notre
 „ foi par tant de merveilles , que nous
 „ serions les plus ingrats du monde
 „ si nous ne lui étions parfaitement
 „ soumis ? „

Mais rien n'est si admirable que les
 sentimens & les dispositions particu-
 lières & personnelles de la mere Ange-
 lique. „ Enfin , dit-elle (66) , la Reine
 „ a commandé à l'assemblée du clergé
 „ de nous pousser à bout , & leur a
 „ dit que c'étoit sa propre affaire.
 „ Je n'en ai nul ressentiment contre
 „ sa Majesté ; je sais qu'elle croit faire
 „ une très bonne œuvre , & qu'on lui
 „ persuade sans cesse qu'elle n'en sau-

(66) *Lett. 838* , p. 206.

1656.

„ roit faire une meilleure. Notre Seigneur a dit que ceux qui persécutent ses serviteurs, croiroient lui rendre service. Tout ce que nous avons à désirer est donc de souffrir en cette qualité & non pas pour nos crimes. Nous avons assez d'imperfections & de péchés qui méritent plus de peines & d'afflictions qu'on ne sauroit nous en faire souffrir ; il nous doit suffire que par la grace de Dieu, nous ne sommes point hérétiques, mais enfans de l'Eglise, quoique non pas si innocens que nous ne méritions les châtimens. Trop heureux, s'il nous fait la grace de nous purifier par la patience „.

LI: Après avoir rapporté les circonstan-

Miracle opé-
ré sur Made-
moiselle Per-
sister
ces, dans lesquelles Dieu sortit de son secret pour justifier par un miracle éclatant l'innocence des religieuses de P. R. entrons dans le récit de cette merveille.

On a donné au public plusieurs relations de ce miracle, comme le remarque M. Racine. Entr'autres, feu M. l'Évêque (67) de Tournay (Choiseul) non moins illustre par sa piété & sa doctri-

(67) Relation par M. touchant la Religion, p.
de Tournay, dans son 78.
Livre intitulé : Mémoires

ne que par sa naissance , la raconté fort au long dans un livre qu'il a composé contre les Athées , & s'en est servi comme d'une preuve éclatante de la vérité de la religion. » Dieu en » a operé un en nos jours , dit M. de » Tournay , à la vûe de tout Paris en » la personne d'un enfant , qui a été » guéri en un moment par l'attou- » chement d'une des épines de la cou- » ronne de notre Seigneur ; & ce mi- » racle suffit pour nous obliger d'a- » vouer , que tous les miracles ne » sont pas faux , & que Dieu parle » quelquefois par eux en Jesus-Christ » son fils , selon l'expression de saint » Paul. Je vis la petite fille cinq ou » six jours après qu'elle fut guérie : » elle n'avoit que dix ou onze ans : » son mal étoit une fistule lachrymale , » qui lui avoit carié l'os au-deffus de » l'œil , & qui avoit tellement corrom- » pu cette partie par le pus qui lui » couloit par la bouche , qu'elle étoit » insupportable à toutes ses compa- » gnes à cause de la puanteur qui for- » toit de sa plaie. Les plus habiles » Chirurgiens avoient jugé son mal » incurable , si on n'y appliquoit le » feu , qui étoit même un remede , » dont le succès étoit très périlleux ;

1656.

» & ils craignoient que la violence de
» cette opération ne fit mourir cet en-
» fant. Cependant elle fut délivrée
» de son mal , sans remedes & en un
» instant , après avoir été conduite à
» l'adoration de cette sainte épine par
» la maîtresse des pensionnaires du
» monastere où elle étoit élevée.

» Si cela étoit arrivé loin d'ici,dans
» un tems éloigné du nôtre , si on l'a-
» voit appris de personnes suspectes ,
» on pourroit en douter raisonnable-
» ment : mais Dieu a opéré cette
» merveille de nos jours, dans Paris ,
» qu'on peut nommer la capitale du
» monde. La petite fille m'a raconté
» elle-même sa guérison. Une reli-
» gieuse d'une naissance , & d'une
» vertu au-dessus du commun , mon
» amie particulière & mon alliée , m'a
» confirmé la chose : les Chirurgiens
» en ont fait leur rapport en forme,
» Le sieur Dalencé , l'un des plus
» grands hommes de notre siecle dans
» cette profession , m'en a assuré. Ceux
» qui l'ont connu peuvent lui rendre
» ce témoignage , que son esprit étoit
» également éloigné de superstition
» & de duplicité. Il avoit été un des
» principaux consultans , & l'un de
» ceux qui ayoient le plus examiné

„ cette fistule. Il avoit vu la petite
„ fille la veille du jour qu'elle fut
„ guérie , jugeant toujours son mal
„ incurable , à moins d'y appliquer le
„ feu; & je lui entendis dire en présen-
„ ce d'un grand Prince, que cette gué-
„ rison si prompte ne lui paroissoit pas
„ un moindre miracle que la résur-
„ rection d'un mort , parceque les
„ remedes les plus efficaces du monde
„ n'auroient pu rien opérer en si peu
„ de tems , & qu'il étoit impossible
„ que l'imagination la plus forte pro-
„ duisit cet effet prodigieux , beau-
„ coup moins celle d'un enfant aussi
„ simple qu'étoit cette petite fille.
„ Aussi l'innocence de l'enfant , la
„ sincérité , la suffisance , & le nom-
„ bre des témoins , m'assurent telle-
„ ment de la vérité de ce miracle ,
„ que non-seulement ce seroit en moi
„ une opiniâtreté , mais une extrav-
„ gance & une espece de folie d'en-
„ douter ; & si je ne puis douter de
„ celui-là , pourquoi ne croirai-je pas
„ que Dieu en a fait d'autres , & que
„ Jesus-Christ couronné d'épines &
„ crucifié pour nous que cet enfant
„ & sa maîtresse adorerent , est notre
„ Dieu & notre Libérateur „. M. de
Tournay réfute ensuite les libertins ,

1656.

les hérétiques , & quelques Catholiques (on fait quels Catholiques) qui ont contredit ce miracle.

Contenson célèbre théologien de l'Ordre de saint Dominique , aussi recommandable par sa tendre piété que par ses lumières , prouvant la vérité de la religion chrétienne dans une dissertation qu'il a mise à la tête du traité de la Trinité , par l'autorité des miracles , rapporte celui-ci comme propre à fermer la bouche aux infidèles les plus obstinés. Après avoir dit que ce miracle a été attesté par les médecins , les chirurgiens , les vicaires généraux du diocèse , il ajoute que les ennemis mêmes de ce monastère l'ont reconnu , mais que forcés de l'avouer par l'évidence du fait , ils sont tombés dans une erreur de droit en prétendant que Dieu permet quelquefois que les hérétiques fassent des miracles ; ce que ce pieux & savant théologien combat avec beaucoup de force (68).

(68) » Testati demum
 » sunt ipsi monasterii
 » ænuli , qui facti veri-
 » tate coacti , in erro-
 » rem juris inciderunt ,
 » afferentes miracula ab
 » hæreticis nonnun-
 » quam Deo permittente

» edi. Sed hanc falsita-
 » tem non solum repu-
 » diat pietatis sensus
 » Christianis omnibus
 » implantatus , non fo-
 » rum reprobat gravio-
 » rum theologorum conf-
 » tantissima sententia

Ce sage théologien blâme avec beaucoup de raison les ennemis de P. R., qui veulent enlever à l'Eglise catholique & romaine, le privilege des miracles, parce qu'ils ne s'accommo-
dent pas avec leurs vues particulières. Mais pour moi, dit Contenson, qui suis éloigné de l'esprit de parti, & qui ne puis rien contre la vérité, mais seulement pour elle, je soutiens en dépit de l'envie, que les miracles opérés dans le monastere de P. R. par la sainte épine tournent merveilleu-
ment à la gloire de l'Eglise catholi-
que. C'est pourquoi le Pape Benoit
XIII n'a pas oublié ce miracle dans
la continuation qu'il a fait faire de
ses homelies sur l'Exode, où il prou-
ve que les miracles n'ont point cessé
dans l'Eglise.

M. Racine, après avoir cité M. de

» verè affirmantium gra-
» tiam miraculorum esse
» singularem Ecclesiæ
» catholicæ dotem, hære-
» ticiis non nisi hæreticè
» communicandam; sed
» eam etiam condemnat
» Angelicus noster præ-
» ceptor, docens posse
» quidem à malis patra-
» ri miracula in confir-
» mationem verae doctri-
» næ, sed non in testi-

» monium hæretis: aliæ
» Deus esset autor men-
» dacii. Nam ut ait 2. 2.
» q. 178. a. 2. ad 3. Di-
» cendum quod miracula
» semper sunt testimonia ejus
» ad quod inducuntur; unde
» à malis qui falsam doc-
» trinam enuntiant, num-
» quam sunt vera miracula
» a confirmationem suæ doc-
» trinæ.

1656.

Tournay, qui s'est servi du miracle opéré sur Mademoiselle Perrier, comme d'une preuve éclatante de la vérité de la religion, ajoute : " Mais on pourroit s'en servir comme d'une preuve étonnante de l'indifférence de la plupart des hommes de ce siecle sur la religion. (Ce qui étonnoit M. Racine dans les hommes du dix-septième siecle par rapport à l'indifférence sur les miracles, l'étonneroit bien davantage dans ceux du dix-huitième siecle) " puisqu'une merveille le si extraordinaire, & qui fit alors tant d'éclat, est presqu'entièrement effacée de leur souvenir. C'est ce qui m'oblige, continue M. Racine, à en rapporter ici jusqu'aux plus petites circonstances, d'autant plus qu'elles contribueront à faire mieux connoître tout ensemble, & la grandeur du miracle, & l'esprit & la sainteté du monastere où il est arrivé ". Nous avons aujourd'hui des pieces originales sur cette merveille, dont ce sage historien n'a pas eu connoissance, & qui contiennent beaucoup de circonstances des plus importantes & des plus propres à faire connoître la grande foi & la piété qui regnoient à P. R. Nous en ferons usage.

Marguerite Perrier fille de M. Perrier, Conseiller à la Cour des Aides de Clermont (69), & de Gilberte Pascal, sœur du célèbre M. Blaise Pascal, fut mise à P. R. avec sa sœur aînée en 1653 par Madame sa mère, qui mettoit tous ses soins à donner une éducation chrétienne à ses enfans. Dieu qui vouloit manifester ses œuvres & sa puissance dans cette enfant, permit qu'elle fût affligée pendant trois ans & demi d'une fistule lachrymale au coin de l'œil gauche (70). Cette fistule, qui étoit fort grosse au dehors, avoit fait un très grand ravage au dedans. Elle avoit entierement carié l'os du nez, & percé le palais; en telle sorte que la matière, qui en sortoit à tous moments, lui couloit le long des joues & par les narines, & lui tomboit même dans la gorge. Son œil s'étoit considérablement rapetissé, & toutes les parties voisines étoient tellement abreuées & altérées par la fluxion, qu'on ne pouvoit lui toucher ce côté de la

1656.

LII.

Relation de
la maladie de
Mlle Perrier.

(69) M. Perrier étoit Etienne Perrier, né en 1642; Jacqueline, née en 1644; Marguerite, en 1646; Louis, en 1651; Blaise, né en 1653. plusieurs enfans, dont cinq lui survécurent. 1^{re}.

(70) Racine, p. 97-98.

1655.

tête sans lui faire beaucoup de douleur. On ne pouvoit la regarder sans une espece d'horreur ; & la matiere qui sortoit de cet ulcere étoit d'une puanteur si insupportable, que de l'avis même des Chirurgiens on avoit été obligé de la séparer des autres pensionnaires, & de la mettre dans une chambre avec une de ses compagnes beaucoup plus âgée qu'elle, en qui on trouvoit assez de charité, pour vouloir bien lui tenir compagnie. On l'avoit fait voir à tout ce qu'il y avoit d'Oculistes, de Chirurgiens, & même d'Opérateurs plus fameux. Mais les remedes ne faisoient qu'irriter le mal. Comme on craignoit que l'ulcere ne s'étendit enfin sur tout le visage, trois des plus habiles Chirurgiens de Paris, Cressé, Guillard & Dalencé, furent d'avis d'y appliquer au plutôt le feu, sans toutefois donner beaucoup d'espérance de guérison. En un mot elle étoit dans un état si triste, que toutes les fois qu'on en parloit devant Madame d'Aumont, *elle souhaitoit*, (dit la sœur Euphémie, seconde lettre à Madame Perrier.) *qu'elle mourut, pour ne pas tant souffrir, & quand on parloit de miracles peu assurés, elle disoit que si ce mal guérissait par*

T'attouchement de quelques reliques, ce seroit vraiment celui là qui seroit un miracle. L'avis des Chirurgiens fut envoyé à M. Perrier, qui se mit aussitôt en chemin pour être présent à l'opération, & on attendoit de jour à autre qu'il arrivât.

1656.

C'étoit alors que l'orage étoit prêt à fondre sur P. R. On eut même une nouvelle certaine, que le Conseil du Roi se devoit tenir pour conclure la dispersion des religieuses. Cette nouvelle fut apportée le lundi 20 mars de la troisième semaine de Carême (71); & l'on ajoutoit qu'on avoit vu la liste sur la toilette de la Reine. Une telle nouvelle, dont on ne pouvoit douter, ayant mis l'allarme dans P. R., la mère des Anges, qui étoit pour lors Abbesse, en sentit vivement le coup, & se mit en priere pour flétrir la colere de Dieu, » Ma fille, dit-elle à la sœur Candide, il faut tout quitter, & ne s'appliquer plus qu'à flétrir la colere de Dieu: car si Dieu n'a pitié de nous, la maison est perdue: on doit tenir le Conseil pour conclure notre dispersion, & cela est assuré. Il faut détourner ce mal, en implorant jour & nuit la

LIII.

Orage prêt à fondre sur P. R.

(71) Relation de la mère des Anges, p. 273.

1656.

„ miséricorde de Dieu : pour cela je
 „ m'en vais être trois jours & trois
 „ nuits en prières continues ; je
 „ passerai tous ces jours à la tribune
 „ devant le saint Sacrement. Je vous
 „ en avertis, afin que vous ne soyez
 „ pas en peine, & que vous ne me
 „ détourniez pas „. Elle commença
 le mardi à se mettre en oraison ; elle
 n'en sortoit que pour les repas , &
 s'y remettoit aussi-tôt après , & passoit
 ainsi jusqu'à neuf heures du soir , que
 la sœur Candide la faisoit coucher ;
 mais à peine étoit-elle dans son lit, qu'el-
 le se relevoit , & passoit une partie
 de la nuit en priere.

LIV.

Une sainte
épine portée
à P. R.
Guérison de
Mlle. Pertier.

Le lendemain Mademoiselle Tardieu vint à P. R. , & dit à la sœur Magdeleine des Anges de Druy , que M. de la Poterie , (ecclésiastique de piété & de condition , qui avoit recueilli avec soin beaucoup de saintes reliques) avoit une sainte épine qu'il avoit fait voir à toutes les communautés du faubourg , & que si elle vouloit , elle l'apporteroit le lendemain. La sœur Magdeleine ayant rapporté ce que lui avoit dit M^{lle} Tardieu , à la mère des Anges , elle lui dit de la remercier & M. de la Poterie , ajoutant que la maison n'étoit pas dans un temps de

se permettre la consolation de voir une si sainte relique, qu'il ne falloit pas songer à autre chose qu'à prier & à gémir devant Dieu. La sœur Magdeleine des Anges un peu mortifiée ne répliqua point, mais elle fut le dire à la mère Agnès, qui lui répondit que, puisque la Mère ne le trouvoit pas à propos, il ne le falloit pas; qu'il étoit vrai qu'elles n'étoient pas dans un tems à se dissiper, sur quoi la sœur Magdeleine répliqua, que si on l'apportoit pour l'exposer le vendredi à la priere de la Passion, cela ne distrairoit pas. La mère Agnès ayant approuvé la proposition, lui dit d'en aller parler à la Mère, qui le trouva bon, & lui dit seulement qu'il ne falloit la passer qu'à l'heure de la priere, afin que personne ne s'y amusât. La sœur Magdeleine écrivit aussitôt à M. de la Poterie pour le prier d'envoyer la sainte relique. Elle fut apportée le 24 mars 1656, qui étoit cette année un vendredi de la troisième semaine de Carême, jour auquel l'Eglise chante à l'Introit de la Messe ces paroles du Pseaume 85: *Fac mecum signum in bonum, &c.* » Seigneur, » faites éclater un prodige en ma faveur, afin que mes ennemis le voient,

1656.

„ & qu'ils soient confondus ; qu'ils
„ voient, mon Dieu, que vous m'a-
„ vez secouru & que vous m'avez con-
„ solé. „ Il y avoit trois jours que
la mère des Anges étoit dans une es-
pece de retraite , où elle ne faisoit
autre chose jour & nuit que de lever
les mains au ciel , ne lui restant plus
aucune espérance de secours de la part
des hommes. Mais c'étoit le moment
où le secours du ciel alloit paroître sur
elle & sur sa sainte maison. Les re-
ligieuses aïant reçu cette précieuse
épine , la mirent sur un petit autel
dans le chœur , & la communauté fut
avertie de se trouver à une procession
qu'on devoit faire apres Vêpres en son
honneur. Vêpres finies , on chanta les
hymnes & les prières convenables à la
sainte Couronne d'épines & au mys-
tère douloureux de la Passion. Après
quoi elles allerent chacune en leur rang
baiser la relique , les religieuses pro-
fesses les premières , les novices en-
suite , les pensionnaires après. Quand
ce fut le tour de la petite Perrier , la
maîtresse des novices (la sœur Flavie)
qui s'étoit tenue debout auprès de la
grille , pour voir passer tout ce petit
peuple , l'aïant apperçue , ne put la
voir défigurée comme elle étoit , sans

une espece de frissonnement mêlé de compassion, & elle lui dit : *Recommandez-vous à Dieu, ma fille, & faites toucher votre œil malade à la sainte épine* ; & elle-même, (dit la sœur Euphemie Pascal) (72) prit la sainte relique & l'y appliqua sans réflexion. Chacune s'étant retirée, on la rendit à M. de la Poterie.

1656.

Sur le soir, la sœur Flavie qui ne pensoit plus à ce qu'elle avoit fait, entendit la petite Perrier qui disoit à une de ses petites sœurs : *Ma sœur je n'ai plus de mal, la sainte épine m'a guérie.* En effet la sœur Flavie s'étant approchée trouva son œil gauche qui étoit le malade, aussi sain que l'autre & sans aucune différence, quoiqu'avant l'attouchement de la sainte relique, il fut dans un état qui faisoit peine à voir. La guérison fut si parfaite que la sœur Euphemie parlant du mal & de la guérison, dit dans sa lettre, *qu'il faut à présent sans comparaison plus de foi à ceux qui ne l'ont pas vue, pour croire qu'elle a eu un tel mal, qu'il n'en faut à ceux qui l'ont vue pour croire qu'elle n'a pu être gué-*

(72) Dans sa lettre à elle fait le détail du miracle. Voiez le recueil de pièces, p. 283 & suiv.

1656.

rie en un moment que par un miracle
aussi grand & aussi visible que de rendre
la vue à un aveugle. » Elle avoit outre
» son œil , ajoûte la sœur Euphémie, plu-
» sieurs autres incommodités qui en pro-
» cedoient. Elle ne pouvoit presque plus
» dormir. Elle avoit deux endroits à la
» tête , où on ne la pouvoit presque pei-
» gner. Il n'y avoit que deux jours que
» moi-même regardant son mal , il me
» fit venir la larme à l'œil , & je trouvai
» qu'il commençoit à sentir mauvais.
» Présentement il n'y a rien de tout cela ,
.. non plus que s'il n'y avoit jamais rien
» eu. » Ce miracle fut opéré à trois heu-
res après midi , comme le dit la sœur
Euphémie , qui est l'heure à laquelle
Jesu-Christ donna par sa mort , une
si merveilleuse puissance aux instru-
mens de sa passion. On peut juger
combien dans toute autre maison que
P. R. un événement si surprenant au-
roit occasionné de mouvemens , &
avec quel soin on auroit averti la com-
munauté. Cependant parceque c'étoit
l'heure du silence , & que ce silence
s'observoit encore plus exactement le
Carême que dans les autres tems ;
que d'ailleurs toute la maison étoit
dans un plus grand recueillement qu'à
l'ordinaire , ces deux jeunes filles se

1656.

tinrent dans leur chambre, & se cou-
cherent sans dire un seul mot à person-
ne; & il n'y eut que la sœur Flacie
qui le fut par occasion, & qui se contenta
de le dire à la mère Agnès, par la-
quelle la sœur Euphémie Pascal, tante
de la miraculée, l'apprit; mais le lendemain
seulement. Ce jour-là, une
des religieuses employée auprès des
pensionnaires, vint pour peigner la
petite Perrier, & comme elle appré-
hendoit de lui faire du mal, elle évi-
toit, comme à son ordinaire, d'ap-
puier sur le côté gauche de la tête;
mais la jeune fille lui dit: *Ma sœur,
la sainte épine m'a guérie. Comment
ma sœur vous êtes guérie? Regardez &
voiez*, lui répondit-elle. En effet, la
religieuse regarda & vit qu'elle étoit
entièrement guérie. Elle alla en don-
ner avis à la mère abbesse qui vint, &
qui remercia Dieu de ce merveilleux
effet de sa puissance. Mais elle jugea
à propos de ne le point divulguer dans
le dehors, persuadée que dans la mau-
vaise disposition où étoient les es-
prits à l'égard de la maison, elles de-
voient éviter sur toutes choses de
faire parler le monde. Ce qui est ex-
traordinaire, & ce qui peut être re-
gardé comme une autre espece de mi-

1656.

racle , c'est la retenue avec laquelle elles en userent. Elle fut telle que plus de six jours après , il y avoit des sœurs qui n'en avoient point entendu parler. La mere Agnès , alors prieure , écrivant cinq jours après à M. de la Poterie son cousin , pour le remercier de ce qu'il leur avoit envoié la relique , & ne pouvant se dispenser de lui faire part de ce miracle , lui témoigna en même tems , qu'elle n'avoit nulle dessein de le faire savoir à personne.

» Voilà , Monsieur , ajoutoit-elle à la fin de sa lettre , une attestation bien certaine de votre relique , dont il a plû à Dieu de nous consoler , & je le prens pour un présage , qu'il veut guérir nos ames , & les sanctifier par les épines des persécutions dont on nous menace ..

La sœur Euphemie Pascal fait sur ce miracle dans sa lettre à Me Perrier , une réflexion , qui n'est pas moins édifiante que celle de la Mere Agnès :

» C'est une double joie , dit-elle , d'être favorisé de Dieu , lorsqu'on est hâï des hommes. Priez Dieu pour nous , afin qu'il nous empêche de nous éléver en l'un , & de nous abattre en l'autre , & qu'il nous fasse regarder tous les deux

» également comme un effet de sa mi-
» séricorde.

1656.

La réponse que M. de la Poterie fit
à la lettre de la mere Agnès est trop
édifiante pour n'être pas rapportée ici.

LV.
Lettre de M.
de la Poterie
à la mere
Agnès sur ce
miracle.

« La lecture de la lettre que vous m'a-
vez fait la charité de m'écrire , dit
ce pieux abbé , m'a causé une si
grande consolation , que la joie m'a
tiré des larmes du cœur & des yeux.
Je loue l'humble retenue que vous
avez de ne pas divulguer ce mira-
cle , parcequ'il est arrivé en votre
maison , dont plusieurs par la ma-
lice du tems , ont une telle aver-
sion qu'ils ne voudroient pas le
croire , mais plutôt que vous l'au-
riez mis en avant pour donner quel-
que haute estime de votre maison ,
ou pour d'autres intérêts que ces per-
sonnes se forgeroient en l'esprit ,
selon leur humeur & leur fantaisie.
Mais pour moi , je crois être obligé
de le faire connoître avec discretion
dans les occasions pour n'aller au con-
traire de ce que nous apprend l'Ange
dans Tobie , qu'il est bon de cacher
le secret du Roi , mais qu'il est ho-
norables de reveler & de confesser les
œuvres de Dieu. Et agissant de la
sorte , peut-être que ceux qui enten-

1656.

„ dront ce miracle si assuré , arrivé
 „ dans votre maison , & non sans un
 „ trait particulier de la providence de
 „ Dieu , diminueront de l'aversion
 „ qu'ils y ont , & auront quelque com-
 „ passion des persécutions dont vous êtes
 „ attaquées sans sujet. Je ne fais au-
 „ cun doute , que Dieu ne veuille
 „ sanctifier vos ames par ces persécu-
 „ tions , & je le supplie de tout mon
 „ cœur , qu'il vous fortifie pour les
 „ supporter “. La mere Angelique ,
 qui étoit dans un commerce continual
 de lettres avec la Reine de Pologne ,
 quoiqu'elle fût bien convaincue de la
 part que cette Princesse prenoit à tout
 ce qui regardoit P. R. , ne lui écrivit
 sur ce miracle que plus d'un mois après
 que Dieu l'eut opéré , vers la fin du
 mois d'avril , (73).

Malgré la retenue des religieuses , ce miracle ne put demeurer caché ; & Dieu qui l'avoit opéré pour justifier l'innocence & la pureté de la foi de ces vierges chrétiennes qu'on

(73) Cette lettre , la 851 , T. 3 p. 226 & suiv. est une des plus importantes pieces concernant ce miracle : le détail que la mere Angelique y fait des circonstances qui l'avoient précédé , accom- pagné & suivi , les preuves , les témoignages des Chirurgiens , les faux bruits que répandirent les ennemis de cette sainte maison pour l'obscurcir , rendent la lettre très intéressante.

décrioit, le rendit bien-tôt public. M. Dalencé, qui avoit vu la petite Perrier (74) avec son mal, étant venu le 11 mars à P. R., c'est-à-dire six ou sept jours après sa guérison, on la lui présenta sans lui rien dire. Il se mit à la regarder de tous côtés, il lui pressa l'œil, il lui fit entrer sa spatule dans le nez; & à tout cela, il étoit bien étonné de ne rien trouver du tout. On lui demanda, s'il ne se souvenoit pas du mal qu'il avoit vu, & il répondit bien naïvement, *c'est ce que je cherche, mais je ne le trouve plus.* La sœur Euphémie Pascal le pria de regarder dans la bouche; il le fit, il y porta sa spatule, & il y trouva si peu, qu'il se mit à rire, & dit, *il n'y a rien du tout.* Sur cela la sœur Flavie lui raconta ce qui s'étoit passé. Il le lui fit répéter plus d'une fois, car c'étoit un homme fort sage & prudent; & après avoir écouté paisiblement & demandé si cela s'en étoit allé sur le champ, & l'enfant même ayant répondu qu'oui, il dit *qu'il donneroit, quand on voudroit, son attestation, qu'il étoit impossible que cela se pût faire sans miracle.*

M. Dalencé donna en effet son at-

(74) Deuxième lettre dame Perrier. Recueil de de la sœur Pascal à Ma- pieces, p. 287.

1656.

testation avec plusieurs médecins & chirurgiens des plus fameux , qui avoient eu connoissance de la maladie , (les médecins furent Charles Bouvard premier médecin du Roi, Jean Hamon & Isaac Eusebe Renaudot ; les chirurgiens , Pierre Cressé , Martin d'Alencé, Etienne Guillard). Ces Messieurs disent dans leur attestation du 14 avril , qu'ils ont » vû plusieurs & diverses fois , » séparément & ensemble , la demoiselle Marguerite Perrier , laquelle » ils ont trouvée malade & incommodée depuis trois ans & demi d'un » œgilops , ou fistule lachrymale en » l'œil gauche , de la grosseur d'une » noisette , avec intemperie de la peau » & inondation , la matière扇ieuse » sortant par l'œil , le nez & le palais , » tellement fœtide & puante , qu'on » étoit constraint de la séparer des autres pensionnaires , encore qu'elle » eût été pansée & traitée pendant » dix-huit mois sans aucun bon succès » le mal allant toujours en empirant , » jusqu'à ce que l'ayant de rechef visitée depuis trois semaines , immédiatement après les symptômes susdits , lorsque suivant leur résultat , » l'on étoit près d'y apporter les derniers remèdes , ils l'avoient trouvée

„ & séparément & ensemble, comme
 „ ils la trouvoient encore à présent,
 „ entierement guérie, non-seulement
 „ de la fistule lachrymale, mais aussi
 „ de la carie des os, de la puanteur
 „ qui l'accompagnoit, & de tous les
 „ autres accidens qui en étoient insé-
 „ parables; & comme cette guéri-
 „ son faite ainsi en un instant d'une
 „ maladie de cette importance, ne
 „ peut être qu'extraordinaire, de quel-
 „ que façon qu'on la veuille prendre,
 „ ils estiment qu'elle surpassé les for-
 „ ces ordinaires de la nature, &
 „ qu'elle ne s'est pû faire sans mira-
 „ cle, ce qu'ils assurent être véritable.

„ Le pere de l'enfant (dit M. du
 „ Fossé; (75)) qu'on avoit fait venir
 „ d'Auvergne pour être présent à l'opé-
 „ ration que M. Dalencé devoit faire
 „ à l'œil de sa fille, fut celui qui contri-
 „ bua le plus à faire éclater cette mer-
 „ veille. Car l'ayant trouvée guérie,
 „ lorsqu'il arriva à Paris, il en fut si
 „ transporté de joie, qu'après avoir
 „ fait assembler les médecins & chirur-
 „ giens, & avoir tiré d'eux une attesta-
 „ tion authentique de ce qu'ils recon-
 „ noissoient n'avoir pû être que l'effet
 „ de la toute-puissance de Dieu, il joit-

(75) Du Fossé, Mem. p. 123.

1656. » gnit sa voix à la leur , pour faire
 „ éclater par-tout cette guérison mi-
 „ raculeuse , qui fut sue dans tout Pa-
 „ ris , & crue même de toute la Cour.

LVII. La Reine mere se trouva d'abord fort
 étonnée du
 miracle , en- se répandit jusqu'à Compiegne , où étoit
 voie à P. R. la Cour. Elle avoit peine à croire que
 M. Felix , pre- Dieu eût si particulierement favorisé
 mier Chirur- gien du Roi , une maison , qu'on lui dépeignoit depuis
 gien duquel recon- noit que c'est si longtems comme infectée d'hérésie ;
 l'ouvrage de & que ce miracle , dont on lui faisoit
 tant de récit , eût même été opéré en la
 personne d'une des pensionnaires de cet-
 te maison , comme si Dieu eût voulu
 approuver par-là l'éducation que l'on y
 donnoit à la jeunesse. Elle ne s'en fia ,
 ni aux lettres que plusieurs personnes
 de piété lui en écrivoient , ni au bruit
 public , ni même aux attestations des
 chirurgiens de Paris. Elle y envoia M.
 Felix , premier chirurgien du Roi , esti-
 mé généralement pour sa grande ha-
 bilité dans son art , & pour sa probité
 singuliere ; & le chargea de lui rendre
 un compte fidele de ce qui regardoit ce
 miracle. M. Felix s'acquitta avec une
 fort grande exactitude de sa commis-
 sion. Il interrogea les religieuses & les
 chirurgiens se fit raconter la naissan-
 ce , le progrès & la fin de la maladie ;

1656.

il examina attentivement la pensionnaire, & enfin déclara que la nature ni les remèdes n'avoient eu aucune part à cette guérison, & qu'elle ne pouvoit être que l'ouvrage de Dieu (76).

Afin qu'il ne manquât rien à l'authenticité de ce miracle, Dieu voulut qu'il fût constaté par les grands Vicaires de l'archevêché de Paris. Ces Messieurs excités par la voix publique (77) commencèrent à la fin de mai de faire dans les règles les informations de ce miracle, & elles furent continuées dans le mois de juin suivant; & au mois d'octobre, le miracle fut vérifié par M. Hodeneq grand Vicaire & Official, qui étoit Curé & Archiprêtre de saint Severin. Voici ce que nous apprenons sur ce sujet important, par une lettre du 24 octobre 1656 écrite par la sœur Euphémie Pascal à Madame Perrier :

LVIII.
Le miracle
est constaté
par les in-
formations
des grands
Vicaires de
Paris.

(76) 1 Rel. 1 p. T. 1 p. 356. voir de Grand Vicaire, & on en nomma deux autres en sa place, savoir, M. Chevalier & M. l'Avocat. Par un effet singulier de la providence, au lieu d'exécuter l'ordre de la Cour, ils furent obligés d'exécuter celui de Dieu; car ils vérifierent le miracle de la Sainte Epine dans le temps destiné à cette visite.

(77) M. du Saussai eut un ordre de la Cour de faire une nouvelle visite, qui se devoit terminer par chasser les Confesseurs. Il la commença dans cette intention, mais avant qu'il l'eut conclue, on lui signifia de la part du Cardinal de Retz (alors Archevêque de Paris) une exhortation de son pou-

1656.

» Il y a , dit-elle , huit ou dix jours ,
 » que la petite a été vûe juridique-
 » ment par les chirurgiens d'office (78)
 » en présence de M. le grand Vicaire
 » & official (M. Hodencq) ; à cause
 » de quoi on la fit sortir avec sa sœur
 » en habit séculier , & depuis il a
 » prononcé sa sentence (79). Je
 » ne fais si cela s'appelle d'approbation
 » ou de vérification du miracle. En
 » conséquence nous chanterons ven-
 » dredi , Dieu aidant , un *Te Deum*
 » solennel , avec une Messe d'action
 » de graces ; la petite sera dans l'E-
 » glise du dehors avec un cierge allu-
 » mé. Nous nous efforcerons ainsi de
 » faire paroître une partie de la re-
 » connoissance que Dieu nous met au
 » cœur .. Cette cérémonie se fit d'u-
 » ne maniere si édifiante , que nous ne
 » pouvons nous dispenser de transcrire
 » ici le détail qu'en fait la sœur Euphe-
 » mie dans une letrre du 30 octobre ,
 » écrivte à M^e Perrier.

(78) MM. Menard & rison furnaturelle & mira-
 le Large¹ , qui attestèrent culente.
 que la petite Perrier étoit entièrement guérie , &
 qu'elle l'étoit même plus parfaitement que si elle l'avoit été par les remedes ordinaires & artificiels , croïant , disent-ils , en leur confiance , cette gué-

(79) La mere Angelique envoia cette sentence à la Reine de Pologne , jointe à une lettre qu'elle lui écrivit le 27 Octobre , jour auquel se chanta la Messe solennelle en actions de graces.

» On

1656.

LIX.

Grande so-
lemnité en
action de gra-
ces de ce mi-
racle.

» On nous fit commencer la solem-
» nité dès la veille (26 octobre) &
» nous chantâmes Vêpres de la sainte
» Couronne , de laquelle nous fimes
» office double le vendredi (27) en
» chantant toutes les heures comme
» aux grandes solemnités. Afin que rien
» n'y manquât , ma petite sœur Mar-
» guerite étoit au chœur avec les no-
» vices , parceque c'étoit sa fête ,
» (car les petites n'y viennent pas
» d'ordinaire).

» Le lendemain dès le grand matin ,
» il se trouva à l'église quantité de mon-
» de , quoiqu'il plût beaucoup. On
» dressa dans notre chœur un petit au-
» tel contre la grille qui demeura ou-
» verte , paré de blanc & couvert d'un
» beau voile de calice , sur lequel no-
» tre mere posa le reliquaire de la sain-
» te Epine , environné de quantité de
» cierges. M. le grand Vicaire qui fai-
» soit la cérémonie , le vint prendre
» avec la croix , accompagné de seize
» diacres , qui tenoient des cierges , &
» il le porta en cérémonie couvert du
» dais comme à la procession du saint
» Sacrement jusqu'à l'autel , deux dia-
» cres l'encensant continuellement ; &
» il le posa sur un petit tabernacle bien
» préparé , qu'on avoit fait exprès. Ce-

1656.

„ pendant toutes les sœurs ayant leur
 „ voile baissé, chanterent à genoux
 „ devant la grille, l'hymne *Exite fi-*
liæ Sion, Sortez filles de Sion, &
 „ l'antienne *O corona*. Elles avoient
 „ des cierges allumés, aussi-bien que
 „ la petite guérie, qui étoit devant no-
 „ tre chœur, tout devant la grille, ha-
 „ billée en séculiere fort proprement,
 „ mais fort modestement, avec une robe
 „ grise & une coiffe, & à genoux sur
 „ deux grands carreaux, afin qu'elle
 „ fut assez élevée pour être vûe d'une
 „ foule de peuple, qui grimpoit où il
 „ pouvoit pour la voir.

„ On ôta ensuite le petit autel, &
 „ M. le grand Vicaire dit la sainte
 „ messe de la sainte Couronne, qui
 „ fut chantée avec beaucoup de solem-
 „ nité; pendant laquelle le milieu de
 „ la grille demeura ouvert, afin que
 „ le peuple eut la consolation de voir
 „ la petite, qui en étoit proche sur un
 „ prié-Dieu couvert d'un tapis, & il
 „ y avoit un cierge allumé devant elle,
 „ & derrière une chaise pour s'asseoir
 „ quand elle en auroit besoin. Elle de-
 „ meura là avec autant d'assurance que si
 „ c'eût été sa place ordinaire, se le-
 „ vant & s'agenouillant quand il le fal-
 „ loit avec autant de modestie que si

1656.

» elle eût été bien dévote, & d'aussi
 » bonne grace que si on lui eût bien
 » fait étudier. A la préface on l'ota
 » pour la communion des sœurs, qui
 » dura long-tems, parceque toutes cel-
 » les à qui leur santé & leurs occupa-
 » tions l'avoient pû permettre, s'é-
 » toient réservées pour cette messe qui
 » fut fort solennelle, le célébrant y
 » étant accompagné de ses diacres (80)
 » & de six acolythes avec des cierges
 » allumés.

La messe étant achevée, on ouvrit
 » la grille entiere, on remit le prié-
 » Dieu, & nous descendîmes toutes
 » dans les chaises des novices avec des
 » cierges allumés. Le *Te Deum* fut chan-
 » té, pendant quoi le célébrant, après
 » avoir encensé la sainte Epine, l'adora
 » le premier, puis la donna à baiser à
 » tous les ministres de l'autel. Ensuite
 » on le supplia de s'aller reposer, par-
 » cequ'il étoit plus de midi, & un
 » des prêtres la prît pour la faire ado-
 » rer au peuple. Pour nous, nous refer-
 » mâmes la grille & chantâmes sexte à
 » cause de la solemnité, qui dura jusqu'à
 » l'après-dîné, où nous ne fimes que
 » mémoire des saints Apôtres saint Si-

(80) M. Singlin étoit Diacre, & M. Bourgeois Sous-diacre.

1656.

» mon & saint Jude , ayant eu ordre
 » de faire vêpres entieres de la sainte
 » Couronne.

» Voilà tout ce que je fais, sinon qu'il
 » faut ajouter , que le tems étant de-
 » venu plus beau pendant la cérémo-
 » nie , l'église ne désemplit pas le ma-
 » tin , & qu'on vendit un si grand nom-
 » bre de sentences de M. le grand Vi-
 » caire , qu'on estime qu'il y en eût
 » pour cent francs à un sol piece , seu-
 » lement dans la cour qui est devant
 » l'église. Je n'ai ni le tems ni le pou-
 » voir de vous dire mes sentimens sur
 » ce sujet. Je crois que vous en jugerez
 » par les vôtres. Tout ce qui regarde
 » Dieu est ineffable & s'entend beau-
 » coup mieux par l'experience que par
 » les paroles. Prions Dieu seulement
 » qu'il nous fasse avoir toujours présente
 » au cœur une si grande merveille , &
 » que le tems ne la fasse pas vieillir
 » à notre égard , puisqu'il ne sera pas
 » moins admirable dans dix ans d'ici
 » qu'un si grand mal ait été guéri en un
 » instant , que dans le moment où il se
 » fit. Je ne vois plus goute que pour
 » vous dire , que Madame d'Aumont
 » qui a beaucoup de bonté pour nous
 » tous vous envoie le portrait de ma
 » petite sœur Marguerite en taille-dou-

ce (81), ne doutant point que vous
n'aiez bien envie de l'avoir ». Tel
est le détail que fait la sœur Euphémie
du miracle & de la solemnité, avec
laquelle on en rendit à Dieu des ac-
tions de grâce. La même sœur sainte
Euphémie en témoigna à Dieu sa recon-
noissance d'une autre façon, & se rap-
pellant ses anciennes idées de poésie,
dont elle avait fait beaucoup d'usage
dans le monde, elle fit sur ce sujet
de fort beaux vers, au nombre d'en-
viron deux cens quarante, qui sont
imprimés dans le recueil des pieces
publié l'an 1740 (82).

Ce miracle fit une telle impression
sur l'esprit du peuple, que revenant
de ses préventions contre les religieu-
ses de P. R. qu'il regardoit (83) com-
me des hérétiques par un effet des
faux bruits qu'on faisoit courir contre
ces saintes filles, il leur donnoit mil-
le bénédicitions ; & leur église qu'on

(81) Elle a été aussi
peinte & représentée de-
vant la sainte Epine dans
un tableau qui se voit
encore à P. R. de Paris.

La famille de cette pe-
tite Demoiselle guérie,
fonda dans la suite à per-
pétuité, dans la Cathé-
drale de Clermont, une
maison, qui s'y chante en-

core le 24 mars en musi-
que ; & on voit dans cette
Eglise une inscription qui
conserve la mémoire du
miracle.

(82) P. 294 &c suiv.

(83) Lettre de la mère
Angélique à la Reine de
Pologne, 1653. T. 3,
p. 233, 234. Lett. 858 &
p. 242.

1656.

comparoît au temple des huguenots, devint le lieu d'un concours de dévotion perpétuelle. Les puissances mêmes parurent adoucies. » Mais, dit la mère Angélique, nous avons contre nous des sollicitateurs si vigilans, si violens & si persévérand, qu'il n'y a que la toute-puissance de Dieu qui nous puisse protéger contre eux (84).

LX. Pendant que l'Eglise rendoit à Dieu

^{Efforts des ennemis de P. R. pour détruire ce miracle, qui est constaté de nouveau.} des actions de grâces, & se réjouissoit du grand avantage que ce miracle lui donnoit sur les Athées & sur les hérétiques, les ennemis de P. R. bien loin de participer à cette joie, demeuroient tristes & confondus, selon l'expression du psaume. Ce miracle parloit si ouvertement pour P. R., qu'il étoit impossible de ne le pas voir; & il étoit si accablant pour les ennemis de ce monastère, qu'il les chargeoit de confusion. Heureux, si cette confusion leur eût été salutaire, & les eût fait rentrer en eux-mêmes: mais ils ne furent point rougir, *erubescere nescierunt*, & plus endurcis que les magiciens de Pharaon, qui reconnurent autrefois le doigt de Dieu, il n'y eût point d'effort qu'ils ne fissent pour détruire dans le public la créance de ce miracle. Tan-

tôt ils accusoient les religieuses de fourberie , prétendant qu'au lieu de la petite Perrier , elles montrnoient une sœur qu'elle avoit & qui étoit aussi pensionnaire dans cette maison : tantôt ils assuroient que ce n'avoit été qu'une guérison imparfaite , & que le mal étoit revenu plus violent que jamais. On trouve une seconde attestation signée de la main de M. Felix , par laquelle ce célèbre Chirurgien certifie de nouveau , & la vérité du miracle & la parfaite santé de la Demoiselle ; ce qui donne lieu de croire que les faux bruits qu'on avoit fait courir , l'engagerent une seconde fois à aller à P. R. pour s'informer de ce qui en étoit. Non-seulement le miracle fut attaqué par de faux bruits , mais même par des écrits. Il en parut un , (dont on ne doute point que le pere Annat ne fut auteur) avec ce titre ridicule : *Le rabat-joie des Jansenistes, ou Observations sur le miracle qu'on dit être arrivé à P. R., composé par un docteur de l'Eglise catholique.* L'auteur avoit raison d'avertir qu'il étoit catholique , n'y ayant personne qui à la seule inspection de ce titre , & plus encore à la lecture du livre ne l'eût pris pour un protestant très envenimé contre l'Eglise.

1656.

Il avoit assez de peine à convenir de la vérité du miracle ; mais enfin voulant bien le supposer vrai , il en tiroit la conséquence du monde la plus étrange , savoir que Dieu voiant les religieuses infectées de l'hérésie des V propositions , il avoit opéré ce miracle dans leur maison , pour leur prouver que Jesus-Christ étoit mort pour tous les hommes. Il faisoit là-dessus un grand nombre de raisonnemens , tous plus extravagans les uns que les autres , par lesquels il ôtoit à la religion l'une de ses plus grandes preuves qui est celle des miracles. Pour conclusion , il exhortoit les fidèles à se bien donner de garde d'aller invoquer Dieu dans l'église de P. R. de peur qu'en y cherchant la santé du corps , ils n'y trouvassent la perte de leur ame.

LXI
M. Pascal fait usage de ce miracle contre les ennemis de P. R. Mais il faut entendre M. Pascal confondre ces calomniateurs dans une de ses lettres (la seizième :) » Cruels & lâches persécuteurs , dit-il , faut-il donc que les cloîtres les plus retirés ne soient pas des asyles contre vos calomnies ? Pendant que ces vierges saintes adorent nuit & jour Jesus-Christ au saint Sacrement , seront leur institution , vous ne cessez de publier qu'elles ne croient pas qu'il soit ni dans l'Eucharistie , ni à la

» droite de son pere ; & vous les re-
 » tranchez publiquement de l'Eglise ,
 » pendant qu'elles prient dans le secret
 » pour vous & pour toute l'Eglise. Vous
 » calomniez celles qui n'ont point d'o-
 » reilles pour vous ouir , ni de bou-
 » ches pour vous répondre. Mais Jesus-
 » Christ en qui elles sont cachées ,
 » pour ne paroître qu'un jour avec lui ,
 » vous écoute & répond pour elles. On
 » l'entend aujourd'hui cette voix sainte
 » & terrible qui étonne la nature &
 » qui console l'Eglise. Et je crains ,
 » mes peres , que ceux qui endurcif-
 » sent leurs cœurs & qui refusent avec
 » opiniâtréte de l'ouir quand il parle
 » en Dieu , ne soient forcés de l'ouir
 » avec effroi , quand il leur parlera en
 » Juge ».

Ainsi parloit Monsieur Pascal en combattant les ennemis de P. R. , & faisant usage de l'argument invincible que lui fournissoit le miracle opéré sur sa niece. Il fut longtems dans l'admiration à l'occasion de cette merveille , & il avoit une raison d'en être encore plus touché que les autres. Car il paroissoit que Dieu l'avoit accordé , non seulement aux prières & aux besoins de P. R. , mais encore à sa foi. Quelques jours auparavant il avoit eu un

LXII.
Raison par-
ticuliere pour
laquelle M.
Pascal fut
touché de ce
miracle.

1656.

entretien avec un homme sans religion qui concluoit de ce qui se passoit dans l'Eglise , qu'il n'y avoit point de Providence. » Car , disoit-il , il est évident qu'il n'y a rien de plus injuste que de persécuter comme hérétiques des personnes qui doutent d'un fait non révélé & indifférent à la religion tel qu'est celui de Jansenius. » Comment donc , ajoutoit-il , si Dieu se mêle de nos affaires , si la religion est son œuvre par excellence , si l'Eglise est le royaume de la vérité comment peut-il arriver que les seuls théologiens , qui défendent toute vérité , soient opprimés , excommuniés & sans ressource , soit du côté des hommes , soit du côté de Dieu qui garde un profond silence ? »

A ce discours du libertin , M. Pascal répondit sans hésiter , qu'il croïoit les miracles nécessaires & qu'il ne doutoit point que Dieu n'en fit incessamment.

LXIII. La joie qu'il eut de voir le Seigneur Occasion des pensées de M. Pascal sur les miracles. Sa lettre à Mlle de Roannès sur ce sujet. s'intéresser pour ainsi dire à la parole qu'il avoit donnée , fut si grande qu'il en étoit pénétré , de sorte qu'en étant tout occupé , » Dieu lui inspira , dit Madame Perrier , une infinité de pensées sur les miracles , qui lui don-

nant beaucoup de lumières sur la religion lui redoublerent l'amour & le respect qu'il avoit pour elle ». C'est ce qui paroît en partie dans une lettre qu'il écrivit à Mademoiselle de Roannès, en lui envoiant la sentence de M. le grand Vicaire de Paris. » Il y a si peu de personnes, dit M. Pascal, à qui Dieu se fasse connoître par des coups extraordinaires, qu'on doit bien profiter de ces occasions, puisqu'il ne sort du secret de la nature, qui le couvre, que pour exerciter notre foi à le servir avec d'autant plus d'ardeur, que nous le connaissons avec plus de certitude. Si Dieu se découvroit aux hommes continuellement, il n'y auroit point de mérite à le croire; & s'il ne se découvroit jamais, il y auroit peu de foi; mais il se cache ordinairement & se découvre rarement à ceux qu'il veut engager à son service. Cet étrange secret, dans lequel Dieu s'est retiré, impénétrable à la vue des hommes, est une grande leçon pour nous porter à la solitude: il est demeuré caché sous le voile de la nature, qui nous le cache jusqu'à l'incarnation; & quand il a fallu qu'il ait paru, il s'est encore plus

1656.

„ caché en se couvrant de l'humanité.
„ Il étoit bien plus reconnoissable lors-
„ qu'il étoit invisible, que non pas
„ lorsqu'il s'est rendu visible. Enfin
„ lorsqu'il a voulu accomplir la pro-
„ messe qu'il avoit faite à ses Apôtres
„ de demeurer avec les hommes jus-
„ qu'à son dernier avenement, il a
„ choisi d'y demeurer dans le plus
„ étrange & le plus obscur secret de
„ tous, qui sont les especes de l'Eu-
„ charistie. C'est ce sacrement que S.
„ Jean appelle dans son apocalypte une
„ *manne cachée*; & je crois qu'Isaïe le
„ voïoit en cet état, lorsqu'il dit en
„ esprit de prophétie : *véritablement*
„ *tu es un Dieu caché*. C'est là le der-
„ nier secret où il peut être. Le voile
„ de la nature qui couvre Dieu, a été
„ pénétré par plusieurs infideles, qui
„ comme dit saint Paul, ont reconnu
„ un Dieu invisible par la nature vi-
„ sible. Les chrétiens hérétiques l'ont
„ connu à travers son humanité, en
„ adorant Jésus-Christ Dieu & hom-
„ me. Mais de le reconnoître sous les
„ especes du pain, c'est le propre des
„ seuls catholiques. Il n'y a que nous
„ que Dieu éclaire jusques-là.

„ On peut ajouter à ces considéra-
„ tions le secret de l'esprit de Dieu.

„ caché encore dans les écritures. Car
„ il y a deux sens, le littéral & le mys-
„ tique. Les Jesuites s'arrêtant à l'un
„ ne pensent pas seulement qu'il y eut
„ a un autre, & ne songent pas à le
„ chercher. De même les impies voiant
„ les effets naturels, les attribuent à
„ la nature, sans penser qu'il y ait un
„ autre auteur; comme les Juifs voiant
„ un homme parfait en Jesus-Christ,
„ n'ont pas pensé à y chercher une autre
„ nature: *nous n'avons pas pensé que ce
„ fût lui*, dit encore Isaïe. De même
„ encore les hérétiques voiant les appa-
„ rences parfaites du pain, ne pensent
„ pas a y chercher une autre substance „.

„ Toutes choses couvrent quelques
„ mystères; toutes choses sont des voi-
„ les qui couvrent Dieu: les chrétiens
„ doivent le reconnoître en tout. Les
„ afflictions temporelles couvrent les
„ biens éternels, où elles conduisent;
„ les joies temporelles couvrent les
„ maux éternels qu'elles causent. Prions
„ Dieu de nous le faire reconnoître,
„ & que nous le servions en tout. Ren-
„ dons lui des grâces infinies de ce que
„ s'étant caché en toutes choses pour les
„ autres, il s'est découvert en toute cho-
„ ses & en tant de manières pour nous „.

Il faut convenir que Dieu se découvre

1656.

vrit d'une maniere bien visible pour
 LXIV. P. R. dans le miracle operé sur Ma-
 Miracle sur demoiselle Perrier ; & ce qui montre
 Mlle Perrier visiblement que le Tout-Puissant avoit en vûe ce
 fait pour P. R. M. de la
 Poterie en- c'est qu'il n'en fit aucune autre dans
 voie de nou- tout le tems que la sainte Epine fut
 veau la sainte Epine dans ce en divers lieux , soit aux Carmelites ,
 monastere. soit aux Ursulines , soit dans la cha-
 pelle de M. l'Abbé de la Poterie. Ce-
 pendant les Carmelites & les Ursuli-
 nes vivoient très saintement. M. de la
 Poterie étoit aussi reconnu pour un
 ecclésiastique d'une très grande piété ;
 mais ces personnes n'avoient pas be-
 soin , comme quelques-unes le dirent
 alors (85) , que Dieu prouvât par un
 miracle qu'il étoit au milieu d'elles ,
 pour fermer la bouche à leurs ennemis.
 Il parut encore dans la suite d'une ma-
 niere plus sensible , que c'étoit là l'u-
 nique dessein de Dieu. Car lorsque
 la sainte Epine eut été rendue à M. de
 la Poterie & remise dans sa chapelle
 le bruit dela guérison de Mademoiselle
 Perrier y attira un grand concours de
 personnes , dans l'espérance d'être gué-
 ries de diverses maladies , & cependant
 Dieu n'y fit aucun miracle. C'est pour-
 quoi ce saint Abbé , jugeant sagement

(85) Mem. du Fossé , ibid.

que puisque Dieu ne faisoit point de miracle par la sainte Epine ailleurs que dans l'église de P. R., c'étoit sans doute dans ce lieu-là qu'il vouloit qu'elle fût exposée à la vénération des peuples : il l'y renvoia le 17 avril de la même année avec une lettre à la mere Agnès sa cousine, où il lui parle en ces termes : " Comme les esprits bienheureux inférieurs en gloire n'ont point de jalouzie de ce que Dieu est plus hautement loué & glorifié par ceux qui sont au-dessus d'eux , mais au contraire en ont une grande joie , je dois aussi à leur imitation me réjouir davantage de ce que cette sainte épine soit plus fervemment , plus dignement & par plus de personnes honorée en votre maison , qu'elle ne pouvoit l'être en ma chapelle. Dieu a voulu que je vous la laissasse , puisque par elle il a fait un si évident miracle. J'en suis étonné en moi-même , lorsque je considere tout ce qui s'est passé & la conjoncture en laquelle il arrive , vû que je vous vois vous la faire voir il y a deux mois , & vous aussi me la demander comme ont fait les Carmelites. Mais Dieu l'avoit réservée pour ce tems auquel vous étiez menacées de plus.

L. 56.

» grandes persécutiōns, pour relever
 » vos esprits, & vous donner une plus
 » grande confiance qu'il ne délaissera
 » point ses épouses. Et ce qui est enco-
 » re remarquable, c'est que ce miracle
 » est arrivé en l'une de vos petites fil-
 » les, lorsqu'on faisoit courir le bruit
 » comme vous savez, qu'on vouloit vous
 » les ôter. Je trouve tant de choses
 » extraordinaires & remarquables en
 » cette faveur que Dieu vous a faite,
 » que je ne puis pas entrer plus avant
 » dans ce discours. Au reste vous avez
 » voulu mener une vie cachée & n'être
 » connues que de Dieu, ne l'étant dû
 » monde sinon par les persécutiōns
 » qu'il vous faisoit; mais Dieu a vou-
 » lu faire connoître au monde votre
 » innocence, & que dorénavant on
 » aille en votre sainte maison pour
 » recevoir des graces de lui ».

LXV.

Nouveaux véritablement entré dans les desseins
 miracles opé- de Dieu, en renvoiant à P. R. la sainte
 rés à P. R. épine de la couronne de son fils; car
 elle n'y fut pas plutôt rapportée, qu'il
 s'y fit de nouveaux miracles. Une reli-
 gieuse de la *maison de Dieu* de Vernom
 (Marguerite Carré de Merçay) atta-
 quée d'une espece de paralysie sur les
 deux jambes, qui s'étoit fait appor-

ter à Paris, ayant adoré la sainte épine à P. R. & communié à la messe, fortit de l'Eglise parfaitement guérie.

1656.

La femme d'un Procureur nommé Durand, malade depuis deux ans d'un vomissement continual, qui lui faisoit rejeter toutes sortes de nourriture, s'étant fait porter à P. R., & y ayant adoré & baisé la sainte épine, elle obtint une guérison parfaite. Quantité d'autres personnes furent guéries de différentes maladies (86). Mademoiselle Portelot, fille d'un Procureur, malade depuis trois ans sans pouvoir sortir du lit, fut guérie au bout d'une neuvaine à la sainte épine, & alla à P. R. deux jours après. Une religieuse Ursuline de Noiers, étique & paralytique depuis deux ans; une autre Ursuline de Pontoise; une religieuse du Thrésor; une religieuse de la Congrégation de Notre-Dame de Provins, &c., furent autant de témoins vivans des merveilles que Dieu faisoit éclater par la vertu de la sainte épine en faveur d'une maison calomniée & persécutée. Deux religieuses de P. R. des champs furent guéries, l'une d'une paralysie dont elle étoit attaquée depuis

(86) On a dressé dans le tems des relations de plus de quatre-vingts.

1656.

quatre ans, l'autre d'une sciatique dont elle souffroit depuis plusieurs années, en appliquant sur elles des linges qui avoient touché à la sainte épine (87). Il est est vrai que toutes ces guérisons étoient operées sur des femmes ; mais on n'avoit pas encore alors trouvé ces raisonnemens insensés de certains faux théologiens (88), qui accablés par le poids des miracles qu'on leur objecte, attribuent, à l'exemple des libertins, à la nature ce que la raison éclairée par la lumiere de la foi avoit jusqu'ici cru ne pouvoir être que l'effet de la toute-puissance de Dieu. Parmi ce grand nombre de miracles, il y en eut un qui fit beaucoup plus d'éclat : ce fut celui que Dieu opera subitement sur Mademoiselle Baudran. Les médecins & les chirurgiens qui avoient vu le mal étant venus pour faire l'opération furent dans le dernier étonnement, en la voiant guérie, & s'écrierent que c'étoit là le plus grand miracle qui se fut encore fait par la sainte épine, & qu'ils l'estimoient autant que la résurrection

(87) Voiez la lettre 870, p. 281, p. 286. Lett. 894, de la mère Angelique à la Reine de Pologne, T. 3, p. 266. Lett. 871, p. 268, 270. Lett. 873, p. 272. Lett. 875, p. 275. Lett. 281, p. 286. Lett. 897. Lett. 898. Lett. 899. Lett. 904. Lett. 909, 913. 914. 919. 928.

(88) Auteur des *lettres* (prétendues) *théologiques*.

d'un mort. C'est cette pensionnaire qui est peinte avec Mademoiselle Perrier au-dessus de la grille de P. R. de Paris (89).

Les religieuses de P. R. loin de se prévaloir de ces merveilles que Dieu operoit en leur faveur, gardoient le silence, se contentant de s'en édifier & d'en remercier Dieu. On est étonné de voir jusqu'où alloit leur réserve à ce sujet. » Pour moi, disoit la mere » Angelique (90), je vous dirai que je » ne faurois approuver tant de recher- » ches. Dieu fait pourquoi il fait ces » miracles, il en tirera sa gloire en » la maniere qu'il lui plaira, sans qu'il » soit besoin que nous nous en mê- » lions ni que nous fassions autre chose » que d'adorer sa divine providence, » & d'admirer sa bonté avec une grande » humilité & reconnoissance. Cela doit » plutôt servir à ceux qui viendront » après nous, pour leur faire révéler » la conduite de Dieu, qu'à nous en » distraire. Le monde en fait assez de » bruit ». Ce n'étoit point par indiffé- » rence que cette sainte abbesse tenoit

(89) Ce miracle opéré ^{année}, rendue par MM. de Contes & Hodeneq, sur Mademoiselle Baudran le 17 Mai 1657, fut constaté par une sentence ^{(90) Lett. 919.} du 29 aout de la même

1656.

ce langage, elle souhaitoit même que l'on fit un état bien exact de ce qu'on en apprenoit (91). Mais c'est qu'elle craignoit le péril, auquel l'éclat de ces merveilles exposoit l'humilité des religieuses, qu'elles ne prissent une vaine complaisance dans les œuvres de Dieu (92), & qu'elles ne fussent pas assez reconnoissantes de ces faveurs (93).

LXVI.

Dieu suscite
M. Pascal
contre les
persécuteurs
de P. R. Fa-
mille de M.
Pascal. Son
enfance.

Dieu ne se contenta pas de confondre par lui-même les ennemis de P. R. en justifiant par des miracles éclatans l'innocence de ces vierges chrétiennes que l'on persécutoit injustement; il suscita encore un homme extraordinaire, qui par des lettres pleines d'une force & d'un sel inconnu jusqu'alors, dévoila à la face de l'univers les erreurs monstrueuses de ces persécuteurs, & les couvrit de confusion. C'étoit M. Blaise Pascal que Dieu avoit conduit l'année précédente dans la solitude de P. R., pour s'y consacrer à la pénitence, & servir de compagnon aux défenseurs de la vérité, dans leurs travaux littéraires.

M. Blaise Pascal descendoit d'une ancienne famille d'Auvergne, qui avoit

(91) M. de Pontchateau le Secrétaire de la Ste Epine..
se chargea de faire cet
écar, ce qui le fit appeler (92) Lett. 920.
(93) Lett. 836.

été annoblie par Louis XI, en conséquence des services que lui avoit rendus *Etienne Pascal* Maître des Requêtes. Le pere de Blaise Pascal se nommoit aussi *Etienne*, & étoit fils de *Martin Pascal* Thrésorier de France, & de Marguerite Pascal de Mons, fille du Sénéchal de Clermont. M. son pere l'ayant envoié à Paris pour faire ses études de droit, le recommanda à M. Arnould l'Avocat qui étoit aussi d'Auvergne. Lorsque M. Etienne Pascal fut revenu à Clermont, il y acheta une charge d'Elu, puis il devint second Président de la Cour des Aides. Il époussa en 1618 *Antoinette Begon*, dont il eût plusieurs enfans : 1^o. Le premier, né en 1619, mourut aussi-tôt après son baptême : 2^o. *Gilberte*, née en 1620, mariée en 1641 à M. *Flerin Perrier* Conseiller en la Cour des Aides de Clermont : 3^o. M. Blaise Pascal né le 19 juin 1623 : 4^o. une fille, nommée *Jaqueline*, née le 4 octobre 1625 ; elle fut religieuse à P. R. M. Pascal ayant perdu son épouse en 1626, vendit sa charge à son frere, & mit la plus grande partie de ses biens sur l'Hôtel de ville de Paris, où il se retira, pour s'appliquer à l'éducation de ses enfans surtout à celle de *Blaise Pascal*, à qui

1656.

il ne donna point d'autre maître que lui-même. On fait quel progrès fit dans les sciences humaines le jeune Pascal, surtout dans les mathématiques, qu'il apprit d'une maniere surprenante, comme on peut le voir dans sa vie.

LXVII. *Jaqueline Pascal donna aussi dès l'âge*

Pascal. Son esprit. Ses talents. le plus tendre des marques extraordinaires d'esprit. A huit ou dix ans elle

composoit des vers qui étoient admirés de tout le monde, même à la Cour. Elle en fit en 1638 sur la grossesse de la Reine, qui prenoit plaisir à la voir & à lui parler. Cette année M. son pere se retira en Auvergne, de crainte d'être mis à la bastille, parcequ'il étoit soupçonné d'avoir eu part à quelques paroles séditieuses qui furent dites chez M. le Chancelier à l'occasion des retranchemens qu'on avoit faits aux rentes de l'hôtel de ville. Au commencement de l'année suivante (1640) le Cardinal de Richelieu eût la fantaisie de faire jouer une comédie par de jeunes filles. Il chargea de cette affaire la Duchesse d'Aiguillon sa niece, qui choisit la jeune Pascal pour actrice. La petite apprit son rôle & le joua avec tant d'agrément qu'elle ravit tout le monde. Après la comédie, voiant qu'on ne pensoit point à la présenter à M. le

Cardinal, comme on en étoit convenu, elle s'approcha de lui. Le Cardinal la prit & la mit sur ses genoux; elle avoit alors treize ans, mais elle paroissoit à peine en avoir huit. Alors elle se mit à pleurer, & récita à son Eminence les vers qu'elle avoit faits pour demander la délivrance de M. son pere. Le Cardinal l'ayant accordée, la petite ajouta d'elle-même: *Monseigneur j'ai encore une grace à demander à votre Eminence*: le Cardinal ravi de sa gentillesse, lui ayant répondu: *Demandez tout ce que vous voudrez; tu es trop aimable, on ne peut te rien refuser*; elle lui dit: » Je supplie votre Eminence de trouver bon, que mon pere ait l'honneur de la remercier de sa bonté ». A quoi le Cardinal répondit: *Non seulement je vous l'accorde, mais je le souhaite; qu'il me vienne voir, & qu'il m'amene toute sa famille*. M. Pascal à qui on mandait tout cela, partit aussi-tôt pour Paris, & se rendit à Ruel, pour saluer le Cardinal, qui ayant appris qu'il étoit seul, lui fit dire qu'il ne le vouloit point voir sans sa famille. Il revint le lendemain avec ses trois enfans, & fut très bien reçu du Cardinal: il lui dit qu'il étoit ravi de l'ayoir rendu à une

1656.

famille qui demandoit toute son application ; & il ajouta : *je vous recommande ces enfans, j'en ferai un jour quelque chose de grand.* Toute cette aventure „ ne paroîssoit avoir rien „ que d'agréable selon le monde (comme le remarque Mademoiselle Perrier de qui on apprend ces faits), & que „ de capable d'en inspirer l'amour. „ Cependant ce fut par là que Dieu „ conduisit la famille de M. Pascal „ au lieu où il avoit destiné de lui procurer les moyens de le connoître , „ afin qu'elle se donnât pleinement à „ lui „ ; ce qui arriva de la maniere que nous allons le rapporter.

LXVIII. Peu après , M. Pascal fut envoié en

^{M. Pascal} Normandie , où il y avoit beaucoup ^{pere est fait} Intendant de de troubles , pour y être Intendant ^{Normandie.} jointement avec M. de Paris , Maître & sa fille Ja- des Requêtes. Il mena toute sa famille ^{quelque s'y} distinguant ^{par la vivaci-} avec lui & y demeura jusqu'en 1648. ^{té de leur es-} La Cour fut si contente de son admis- ^{petit,} nistration , qu'elle lui donna des let- tres de Conseiller d'Etat. Blaise Pascal fit voir à Rouen , pendant que M. son pere y étoit , la vivacité de son esprit & de quoi il étoit capable , par les expériences qu'il fit , entr'autres sur le vuide. Ce fut dans ce tems , que par

un effort prodigieux d'esprit , il inven-
ta

ta la machine arithmétique, n'ayant encore que vingt ans, mais il fut plusieurs années à la perfectionner.

» Il faisoit, dit M. Fontaine (94),

» que de petites roues sans raison,

» où étoient sur chacune les dix premiers chiffres, rendoient raison aux personnes les plus raisonnables; &

» il faisoit en quelque sorte parler les machines muettes pour résoudre en jouant les difficultés des nombres qui arrêtent les savans ». Mais cela lui coûta tant d'application & d'effort d'esprit, qu'il en fut malade trois ans. Il obtint du Roi en 1649 un privilége dans lequel on trouve l'idée de cette machine.

Mademoiselle Jacqueline Pascal se distingua aussi à Rouen par la beauté de son esprit; & dans ce païs qui a donné à la France ses plus grands poètes, elle emporta à l'âge de 14 ans environ, le prix de vers qui s'y donne chaque année, le jour de la Conception. Ses belles qualités la faisoient désirer dans toutes les compagnies, où elle étoit toujours reçue avec le plus grand accueil. On lui présenta divers partis, mais Dieu permit qu'il y eût toujours quelque chose qui empêcha la conclusion d'un mariage.

1656.

Plus le frere & la sœur avançoient en âge, plus on remarquoit en eux cette innocence de mœurs, qui fait les honnêtes gens du monde, mais avec laquelle on est encore bien éloigné de Dieu, lorsqu'on aime les divertissemens qui ne peuvent s'accorder avec son esprit. A l'égard du pere, il avoit de la piété, mais elle n'étoit pas éclairée. Il ne connoissoit pas encore les devoirs de la vie chrétienne, & il croïoit pouvoir allier des vûes de fortune avec l'Evangile. Mais Dieu qui avoit des vûes de miséricorde sur lui & sur sa famille, permit qu'il lui arrivât un accident qui fut l'occasion de sa conversion & de celle de ses enfans.

LXIX.

Occasion de la conversion de M. Pascal de celle de ses enfans.

M. Pascal s'étant cassé la jambe dans le mois de janvier 1646, se mit entre les mains de deux gentilshommes voisins de Rouen, qui avoient beaucoup de réputation pour ces sortes de maux. Ces deux gentilshommes étoient freres, de la famille des Bailleuls, & s'appelloient, l'un M. de la Bouteillerie, l'autre M. Deslandes (95). Dès leur jeunesse on avoit remarqué en eux beau coup d'adresse pour remettre les mem-

(95) M. Deslandes a eu un fils religieux de la Trape, & un autre mort solitaire de P. R. à Font, T. 2. p. 351.) & une fille religieuse à P. R., nommée sœur Jeanne de Sainte Aldegonde,

bres rompus & démis ; mais comme ils ne vouloient pas courir les risques de faire quelque faute en se fiant seulement à leur industrie , ils avoient appris l'anatomie & la médecine. Dieu leur fit faire de ce talent un usage bien différent de celui qu'ils pensoient , car ils n'en faisoient d'abord qu'un amusement. Il y avoit près d'eux un grand serviteur de Dieu , Monsieur Guillebert , curé de Rouville , à qui M. de saint Cyran a écrit une excellente lettre sur la vocation aux charges ecclésiastiques. Il conduisoit parfaitement sa paroisse & faisoit des instructions admirables. On venoit l'entendre prêcher de tous les environs ; & il y avoit même des officiers du Parlement de Rouen , qui louoient des appartemens à Rouville , pour y venir coucher les samedis. Messieurs de la Boutheillerie & Deslandes étant venus aux sermons de M. Guillebert , en furent si touchés , qu'ils le prierent de vouloir bien les faire entrer dans la voie du salut. Ils s'abandonnerent entierement à sa conduite , & ne s'occupèrent plus qu'à leur salut & à exercer la charité envers le prochain. Ils firent bâtir chacun un petit hôpital au bout de leur parc. M. Deslandes mit dix lits dans le sien ; &

1656.

M. de la Boutheillerie en mit vingt. Ils recevoient tous les pauvres malades qui se présentoient, & les traitoient fort charitablement, leur servant de médecins & de chirurgiens. Voilà ceux que Dieu destinoit dans l'ordre de sa providence, pour faire entrer M. Pascal & toute sa famille dans la voie du salut.

M. Pascal ayant prié ces Messieurs de lui remettre la cuisse, ils y travaillèrent, & vinrent passer quelque tems chez lui. Leurs discours & leurs exemples y opererent bientôt un grand changement. On voulut lire les livres de piété qu'ils lisoient, afin de s'instruire de la religion comme ils l'étoient. Ce fut ainsi que la famille de M. Pascal commença à prendre connoissance des ouvrages de Jansenius, (par la lecture du discours sur la *réformation de l'homme intérieur*, dont il est auteur; de ceux de M. de saint Cyran, de M. Arnauld & d'autres de ce genre,) dont la lecture ne fit qu'augmenter le désir qu'ils avoient de se donner à Dieu.

LXX.

Blaise Pascal
est le premier
touché de
Dieu.

Mme Pascal
mit l'exem-
ple de son
épouse,

M. Blaise Pascal le fils fut le premier touché; il comprit alors que la religion chrétienne oblige à ne vivre que pour Dieu, à ne rechercher que lui, & à ne vivre que pour lui. Il renonça

à toutes les recherches curieuses, aux-
quelles il s'étoit appliqué jusqu'alors
& ne fit plus d'autre étude que celle
de la religion. Il tâcha d'inspirer les
mêmes sentiments à sa sœur Jacqueline,
& réussit, quoique avec beaucoup de
peine, par ses discours & ses exem-
ples à lui persuader de ne plus penser
qu'à Dieu, dont elle lui témoigna tou-
jours une grande reconnaissance, se
regardant comme sa fille. Elle fut mê-
me plus fidèle que celui dont Dieu
s'étoit servi pour la mettre dans la
bonne voie; car elle y persévera, au
lieu que son frère regarda un peu derriè-
re lui. Elle avoit alors vingt ans, &
étoit recherchée en mariage par un Con-
seiller du Parlement de Rouen. Depuis
ce tems elle renonça à tous les divertis-
semens du monde, & pensa à se faire
religieuse, état pour lequel elle avoit
eu jusques-là beaucoup d'éloignement.

Le frere & la sœur porterent en-
suite M. leur pere à se donner pleine-
ment à Dieu, ce qu'il fit avec une
grande joie que Dieu lui conserva
jusqu'à la mort. Tout ceci se passoit en
1646. Sur la fin de la même année,
M. & Madame Perrier étant venus à
Rouen; touchés de la façon de penser
& de se conduire de leur famille, ils ne

LXXI.

Conversion
de M. Pascal
le pere & de
Madame Per-
rier.

Avis impor-
tant de M.
Guillebert à
Madame Per-
rier.

1656.

crurent pas pouvoir mieux faire que de l'imiter : ainsi la grace de Dieu se répandit aussi sur eux , & ils se mirent sous la conduite de M. Guillebert.

Madame Perrier , qui réunissoit en sa personne tout ce qui peut plaire au monde , y renonça généreusement à l'âge de 25 ans. Elle demeura à Rouen pendant deux ans , & elle édifa toute la ville par sa piété solide & sa modestie dans les habillemens. Lorsqu'elle fut obligée de retourner à Clermont , M. Guillebert lui donna cet avis important , de prendre garde de ne pas faire ce que font souvent les Dames qui qui ttent les parures par piété , & les mettent sur leurs enfans ; ce qui est plus dangereux pour ces enfans , en ce qu'ils y mettent leurs cœurs , que pour les meres qui en connaissent le mal. Madame Perrier profita de cet avis.

XXXII.
M. Blaise
Pascal re-
vient à Paris ,
& assiste aux
sermons de
M. Singlin a-
vec Mlle sa
sœur.

Cependant l'application que M. Blaise Pascal avoit donnée aux sciences , lui avoit tellement dérangé la santé , que les médecins lui ordonnerent de quitter toute étude. Lorsqu'il se porta mieux , il revint à Paris avec Mademoiselle sa sœur. Les sermons de M. Singlin faisoient alors grand bruit. En ayant entendu parler , ils y aillerent &

goûterent beaucoup ses instructions, qui produissoient de grands fruits. Ils se firent un devoir d'y assister avec assiduité. La maniere dont M. Singlin parloit de la vie chrétienne leur parut remplir l'idée qu'ils en avoient conçue depuis que Dieu les avoit touchés, & ce fut ce qui les attacha tant à le suivre.

1656.

Mademoiselle Pascal ayant su que M. Singlin conduissoit toute la maison de P. R., pensa à se faire religieuse dans ce monastere. Elle communiqua son dessein à M. son frere, qui la fortifia dans sa résolution. Mais comme ils n'avoient aucune habitude dans cette maison, ils s'aviserent d'en parler à M. Guillebert, qui demeuroit alors à Paris, & qu'ils savoient être fort lié avec ce monastere. Ce fut lui qui mena Mademoiselle Pascal à la mere Angelique. Depuis ce tems-là elle continua d'aller à P. R., & elle se mit sous la conduite de M. Singlin.

LXXXIII.
Mlle Pascal
pense à se faire religieuse
à P. R. Son
pere refuse
son consentement.
Mort
de M. Pascal

M. Pascal le pere étant revenu à Paris au mois de mai 1648, M. Singlin qui avoit remarqué dans Mademoiselle Pascal toutes les marques d'une véritable vocation à l'état religieux, jugea à propos qu'on en parlât à M. son pere. Quoique ce bon pere fût bien

1656.

aise de voir ses enfans se donner pleinement à Dieu , cependant l'affection tendre qu'il avoit pour sa fille l'important en cette occasion , il déclara qu'il ne pouvoit consentir à son entrée dans la religion. Mademoiselle Pascal ne diminua rien pour cela de sa ferveur , & M. son pere lui laissa une entiere liberté de vivre chez lui comme elle voudroit , la priant seulement de ne le point quitter. Elle se conduissoit par les avis de la mere Agnès , dont elle recevoit souvent des lettres , & on lui envoioit de P. R. les billets de chaque mois. La mere Agnès lui en ayant envoié un , qui parloit de la mort de Jesus-Christ , elle médita avec grand soin ce mystere , & Dieu lui donna sur ce sujet des pensées admirables , qu'elle écrivit & qu'elle envoia à P. R. Aïant ensuite accompagné M. son pere en Auvergne , où elle demeura dix-sept mois , vivant dans une grande retraite & uniquement occupée de la priere & d'œuvres de piété , elle eut la consolation de voir Madame Perrier sa sœur , aussi-bien que son époux persévérer dans le genre de vie qu'ils avoient embrassé , & prendre un soin tout chrétien de leur petite famille.

Peu de tems après le voïage d'Au-

1656.

vergne, M. Pascal le pere mourut à Paris le 24 septembre 1651. Il y avoit mené, depuis qu'il y demeuroit, une vie si exemplaire, que M. Loysel curé de saint Jean en greve, dans la paroisse duquel il étoit, crut devoir faire son éloge après sa mort; ce qu'il n'avoit jamais fait à l'égard d'aucun de ses paroissiens.

Mademoiselle Pascal n'eut pas plu-
tôt signé les partages de la succession,
qu'elle quitta le monde avec une tran-
quillité & une joie parfaite, n'étant
âgée que de 26 ans. Elle entra à P. R.
le 4 janvier 1652, & fit profession en
1653, sous le nom de sœur Jacqueline
de sainte Euphemie.

M. Blaise Pascal son frere ne put alors goûter cette retraite, parcequ'il n'étoit plus le même qu'auparavant. Comme on lui avoit interdit tout étude, il s'étoit engagé insensiblement à revoir le monde, à jouer, à se divertir. Au commencement cela étoit modéré; mais enfin il se livra tout entier à la vanité, à l'inutilité; au plaisir & à l'ameusement, sans se laisser aller cependant à aucun déreglement honteux. La mort de M. son pere lui donna encore plus de facilité & de moyen pour continuer ce genre de vie. Ce changement de M.

LXXXIV.
M. Blaise
Pascal s'en-
gage insensi-
blement dans
le monde. Il
s'oppose à
l'entrée en re-
ligion de
Mlle sa sœur.

1656.

Pascal fait voir combien certains remedes, sur-tout la dissipation, les délassemens que l'on conseille si souvent aux malades, sont dangereux. Sa sœur lui demanda par une lettre des plus tendres, son consentement pour entrer en religion : ce n'est pas qu'il lui fût nécessaire, mais seulement comme elle le dit elle-même, *pour accomplir avec joie, avec repos d'esprit, avec tranquillité ce qu'elle désiroit.* M. Pascal lui demanda d'attendre deux ans : puis s'étant laissé gagner par M. d'Andilly, il se rabattit à six mois, & enfin il lui dit, qu'il aimoit autant que ce fut à la Trinité comme elle le désiroit, que quinze jours après; il fit encore plus de difficulté pour sa profession. Lorsqu'il se fut déterminé à donner une dot, la mere Angelique lui ayant fait dire qu'il fondât son cœur pour ne point agir par un esprit humain; qu'elle aimoit mieux qu'il ne donnât rien que de ne le point faire par l'esprit de Dieu, il en fut extrêmement surpris : La mere Angelique lui dit alors : „ Nous „ avons appris, Monsieur, de feu M. „ de saint Cyran, à ne rien recevoir „ pour la maison de Dieu, qui ne „ vienne de Dieu. Tout ce qui est „ fait par un autre motif que la cha-

» rité , n'est point un fruit de l'esprit
 » de Dieu , & par conséquent nous
 » ne devons point le recevoir “.

1656.

Dieu qui avoit des vues de miséricorde sur lui , se servit de sa pieuse sœur qu'il avoit fait entrer lui-même dans la voie du salut , pour le rappeller à lui dans le tems qu'il étoit le plus près de prendre des engagements avec le monde : ce fut vers l'an 1654. Il paroît que le Seigneur le poursuivoit depuis longtems , comme il l'avoua lui-même dans la suite. La providence disposa divers évenemens , pour le détacher peu à peu , de ce qui étoit l'objet de ses passions. Un jour de fête , étant allé à la promenade , selon sa coutume , dans un carosse à quatre chevaux , au pont de Neuilly , les deux premiers prirent le mors aux dents à un endroit du pont où il n'y avoit point de garde-fou , & se précipiterent dans la riviere : comme leurs traits se rompirent , le carosse demeura sur le bord. Cet accident fit prendre à M. Pascal la résolution de renoncer à ses promenades & de mener une vie plus retirée. Mais il étoit nécessaire que Dieu lui ôta le vain amour des sciences , auquel il étoit revenu ; ce qu'il fit par une vision , dont M.

LXXV.
 Il est rappel-
 le à Dieu par
 le ministère
 de sa sœur.
 Divers évene-
 mens qui pré-
 cedent sa con-
 version.

1656.

Pascal n'a jamais parlé à personne , si ce n'est peut-être à son confesseur. On n'en a eu connoissance qu'après sa mort , par un écrit de sa main qui fut trouvé (96) sur lui. Voici ce qu'il contient & de quelle manière il est figuré. Il faut seulement remarquer , qu'on a mis en caractères *italiques* ce que M. Pascal avoit souligné.

L'an de grace 1654.

LXXVI.
Vision de M. Pascal. Lundi 23 Novembre , jour de S. Clement Pape & martyr , & autres au martyrologe. Veille de S. Chrysogone martyr , & autres. Depuis environ dix heures & demie du soir , jusques environ minuit & demi. (97).

Feu

Dieu d'Abraham , Dieu d'Isaac , Dieu de Jacob ,
non des philosophes & des savans.

(96) L'original de cet écrit est dans la bibliothèque de Saint Germain-des-prés.

(97) Cette vision se trouva écrite de la main de M. Pascal , sur un petit parchemin plié , & sur un papier écrit de la même main. Ces deux pièces , dont l'une étoit une copie fidèle de l'autre , étoient cousues dans la veste de M. Pascal , qui depuis 8 ans prenoit la peine de les coudre & découper l'orsqu'il changeoit d'habit. Le domestique

qui les trouva , les remit à Madame Perrier , qui les fit voir à plusieurs de ses amis. Après la mort de Madame Perrier , arrivée en 1687 , Monsieur son fils & Mademoiselles Perrier communiquèrent cette pièce à un Carme Dechausse de leurs amis , & fort éclairé , lequel la copia , & fit dessus un commentaire de 20 pages *in fol.* qui sont dans la bibliothèque des Pères de l'Oratoire de Clermont .

Certitude, certitude, sentimens, vue,
joie, paix.

1656.

Dieu de Jesus-Christ.

Deum meum & Deum vestrum. Jean X. 17.

Ton Dieu sera mon Dieu. Ruth.

Oubli du monde & de tout, hormis Dieu.
Il ne se trouve que par les voies enseignées.
dans l'Evangile.

Grandeur de l'âme humaine.

Pere juste, le monde ne t'a point connu;
comme je t'ai connu. Jean 17.

Joie, joie, pleurs de joie.

Je m'en suis séparé.

Dereliquerunt me fontem aquæ viveæ.

Mon Dieu me quitterez-vous?

*Que je n'en sois point séparé éternellement:
Cette est la vie éternelle, qu'ils te connois-
sent seul vrai Dieu, & celui que tu as
envoie.*

Jesus-Christ.

Jesus-Christ.

Jesus-Christ.

Je m'en suis séparé, je l'ai fui, renoncé.

Crucifié.

Que je n'en sois jamais séparé.

*Dieu ne se conserve que par les voies en-
seignées dans l'Evangile.*

Renonciation totale & douce.

Soumission totale à Jesus-Christ & à mon
Directeur.Eternellement en joie pour un jour d'e-
xercice sur la terre. (98)*Non obliuiscar sermones tuos.amen.*

(98) Ces deux lignes ne sont pas dans l'original en parchemin, mais dans joint deux pages in-4. de celui qui est en papier, commentaires, où elles sont fort bar-

1656.

LXXVII
Nouvelle
conversion de
M. Pascal.

La sœur de Monsieur Pascal gémissoit sans cesse de voir celui, qui lui avoit fait connoître le néant des choses du monde, s'y plonger lui-même de plus en plus. Elle lui parloit lorsqu'il venoit lui rendre visite, avec autant de douceur que de force, mais il la laissoit dire. Enfin Dieu commença à le toucher de nouveau vers la fin de septembre; & le jour de la Conception, 8 de décembre suivant de l'an 1654, il acheva son œuvre. Comme il étoit avec sa sœur, le sermon étant venu à sonner, il la quitta, & entra dans l'Eglise au moment que M. Singlin montoit en chaire. Son instruction lui parut si proportionnée aux circonstances dans lesquelles il se trouvoit, qu'il ne put s'empêcher de s'en faire l'application. Le prédicateur parla en particulier, avec beaucoup de feu, sur l'abus qui regne dans les engagemens que l'on prend par des vues humaines & sans consulter Dieu, soit en entrant dans des charges, soit en se mariant. M. Pascal en fut vivement touché, & s'en ouvrit aussi-tôt à sa sœur Jacqueline de sainte Euphémie, qui fit ce qu'elle put pour augmenter ce nouveau feu. Elle manda le même jour cette bonne nouvelle à Madame Perrier.

Dans une seconde lettre datée du 25 janvier 1655, elle confirma cette agréable nouvelle, & entra dans un grand détail sur ce changement si heureux & si désiré. Nous apprenons par cette lettre que M. Singlin voulut bien se charger de la conduite de M. Pascal à la sollicitation de la sœur de sainte Euphémie, qu'il avoit constituée la directrice du nouveau proselyte, avant que de se déterminer à le recevoir. Le sage directeur, jugeant que la retraite étoit nécessaire à ce pénitent, lui conseilla de faire un voyage à la campagne, pour être plus à soi qu'il ne l'étoit à Paris, où M. le Duc de Roannès son intime ami l'occupoit beaucoup. Le nouveau converti persuadé lui-même de la nécessité de la solitude, partit le lendemain des Rois, 7 janvier 1655, avec M. de Luines, pour aller dans une de ses maisons. Mais n'y étant pas assez seul à son gré, il obtint une chambre, ou cellule parmi les solitaires de P. R., d'où il écrivit à la sœur Euphémie, témoignant une extrême joie de se voir logé & traité en Prince, mais en Prince, au jugement de saint Bernard, dans un lieu solitaire, où l'on faisoit profession de pratiquer la pauvreté.

1656.

LXXVIII.

Il se met sous la conduite de M. Singlin. Il prend le parti de la retraite.

1656.

LXXIX.

Lettre de la sœur Euphémie à M. Pascal, par une lettre du 19 jan-

seur Euphémie à M. Paf-

vier 1655, (99) dans laquelle, après

cal son frère.

La sœur Euphémie , qui avoit autant d'esprit que de piété , fit réponse à M. Pascal , par une lettre du 19 janvier 1655 , (99) dans laquelle , après avoir plaisanté sur ce qu'il étoit si gai & si réjoui dans sa retraite , ce qui semble ne pas convenir à un pénitent , elle ajoute qu'elle s'en rapporte cependant bien à M.deSaci. Elle le loue de son impatience à quitter tout ce qui a quelque apparence de grandeur , & témoigne de l'étonnement de la grandeur des grâces que Dieu lui a faites si promptement après y avoir apporté tant d'obstacles. Elle lui dit à l'occasion de la cuillier de bois , & de la vaisselle de terre , dont il avoit parlé dans sa lettre , que c'est *l'or & les pierres précieuses du christianisme* , qu'il n'y a que les *Princes qui en doivent avoir à leur table* , qu'il faut être vraiment pauvre pour mériter cet honneur. Pour acquérir cette principauté , c'est de faire comme si on l'avoit déjà , afin d'arriver par l'appauvrissement à la pauvreté , comme on va de l'humiliation à l'humilité. Quant à ce qui regarde le régime de vie que menoit M.Pascal & qui sembloit contribuer à sa santé , quoiqu'il fut contraire à l'ordonnance des médecins , la sœur Euphémie

· lui dit agréablement „ J'ai éprouvé la
„ premiere que la santé dépend plus de
„ Jesus-Christ que d'Hypocrate , &
„ que le régime de l'ame guérit le
„ corps , si ce n'est que Dieu veuille
„ nous éprouver , & nous fortifier par
„ nos infirmités. Il est vrai que c'est
„ un grand avantage d'avoir assez de
„ santé pour pouvoir faire tout ce
„ qu'on nous conseille , pour gué-
„ rir notre ame ; mais ce n'en est
„ pas un moindre de recevoir une pé-
„ nitence de la main de Dieu même.
„ Si nous sommes à lui , nous serons
„ toujours bien , soit en vivant , soit
„ en mourant. Il n'est pas dit : *Si quel-*
„ *qu'un veut venir après moi , qu'il*
„ *fasse des ouvrages bien pénibles , &*
„ *qui demandent de grandes forces , mais*
„ *qu'il renonce à soi-même.* Un ma-
„ lade peut le faire peut-être mieux
„ qu'un homme sain.

La sœur Euphémie instruisant Ma-
dame Perrier de ce que faisoit à P. R.
ce frere , qui étoit si cher à l'une & à
l'autre lui marque , „ qu'il assiste à
„ tout l'office , depuis Prime jusqu'à
„ Complies , sans qu'il sente la moin-
„ dre incommodité de se lever à cinq
„ heures du matin ; & comme si Dieu
„ vouloit qu'il joignît le jeûne à la

1656.

» veille pour braver toutes les regles
 » de la médecine qui lui ont défen-
 » du l'un & l'autre , le souper com-
 » mence à lui faire mal à l'estomach ,
 » de sorte que je crois , dit-elle , qu'il
 » le quittera. Il n'a rien perdu à sa
 » directrice ; car M. Singlin , qui a de-
 » meuré en cette ville pendant tout ce
 » tems , l'a pourvû d'un directeur ,
 » dont il est ravi ». Ce directeur étoit
 M. de Saci.

M. Pascal ne s'ennuioit point dans sa retraite de P. R. des Champs , mais quelques affaires l'ayant obligé de re-venir à la ville contre son gré , il demanda un logement à P. R. de Paris , où il demeura quelque tems , sans qu'on fût chez lui qu'il fut de retour.

xxxx. Qui pourroit exprimer la joie que
 La conver- la conversion & la retraite de M. Pas-
 sion de M. cal causerent à tout P. R. ? Quelle re-
 Pascal cause une grande connoissance n'y témoigna-t-on pas au
 joie à P. R. Entrevue de Seigneur , pour avoir rendu humble
 de M. Saci & cet esprit si élevé , ce philosophe ,
 de M. Pascal. dont la réputation étoit si répandue ?
 Quelle plus grande marque de la tou-
 te-puissance de Dieu ?

M. Singlin crut , dit M. Fontaine
 t. 2 p. 55 , en voyant ce grand genie ,
 » qu'il feroit bien de l'envoyer à P. R.
 » des Champs , où M. Arnauld lui

„ prêteroit le collet pour les sciences ,
„ & où M. de Saci lui apprendroit à
„ les mépriser. Il vint donc demeu-
„ rer à P. R. ; M. de Saci ne put pas
„ se dispenser de le voir , sur-tout en
„ aïant été prié par M. Singlin : mais
„ les lumieres faintes qu'il trouvoit
„ dans l'écriture & dans les Peres , lui
„ firent esperer qu'il ne seroit point
„ ébloui de tout le brillant de M. Pas-
„ cal , qui charmoit néanmoins & en-
„ levoit tout le monde. Il trouvoit en
„ effet tout ce qu'il disoit fort beau.
„ Il avouoit avec plaisir la force de ses
„ discours ; mais il n'y trouvoit rien
„ de nouveau. Tout ce que M. Pascal
„ lui disoit de grand , il l'avoit vû a-
„ vant lui dans saint Augustin , &
„ faisant justice à tout le monde , il
„ disoit : M. Pascal est extrêmement
„ estimable , en ce que n'aïant point
„ lû les Peres de l'Eglise , il a de lui-
„ même par la pénétration de son es-
„ prit trouvé les mêmes vérités qu'ils
„ avoient trouvées. Il les trouve sur-
„ prenantes , parcequ'il ne les a vûes
„ en aucun endroit ; mais pour nous
„ nous sommes acroutumés à les voir
„ de tous côtés dans nos livres.

La conduite de M. de Saci , en con-
verfant , étoit de proportionner ses en-

1656.

1656.

tretiens à ceux à qui il parloit. Avec M. Champagne qui étoit peintre , il parloit de la peinture ; avec M. Hamon médecin , il parloit de la médecine ; de la chirurgie , avec le chirurgien ; de la culture des arbres , avec le jardinier , &c. Tout lui servoit pour s'élever à Dieu , & y élever les autres, Il crut donc devoir mettre M. Pascal sur son fort , & lui parler des lectures de philosophie , dont il s'occupoit le plus. Il le mit sur ce sujet aux premiers entretiens qu'ils eurent ensemble. M. Pascal lui dit que ses deux livres les plus ordinaires avoient été Epictète & Montagne , & il lui fit de grands éloges de ces deux esprits. M. de Saci qui avoit toujours cru devoir peu lire ces auteurs , pria M. Pascal de lui en parler à fond. Nous avons été tentés de rapporter ici cet entretien; mais par la crainte de déplaire à quelques-uns de nos lecteurs , nous nous sommes déterminés à le renvoier à la fin du volume , au recueil des pieces.

LEXXXI " Lorsque M. de Saci & tout P. R.
 Conversion
 merveilleuse " des champs , dit M. Fontaine (99) ,
 de M. Ri- " étoit tout occupé de la joie que cau-
 cher. " soient la conversion & la vûe de M.
 " Pascal , & qu'on y admireroit la force
 (99) Mem. T. 2 , p. 73 & suiv.

1656.

„ toute puissante de la grace , qui par
 „ une misericorde , dont il y a si peu
 „ d'exemples , avoit si profondément
 „ abbasé cet esprit si élevé de lui-
 „ même ; on le fut encore bien plus ,
 „ vers le même tems , du changement
 „ presque miraculeux d'une autre per-
 „ sonne , qui combla de joie tout ce
 „ désert .. Ce changement , que M.
 Fontaine joint à celui de M. Pascal ,
 n'arriva que l'an 1657 & doit être re-
 gardé comme l'effet des prières des re-
 ligieuses de P. R. Ces saintes filles
 pratiquant le précepte de l'Evangile ,
 qui ordonne de bénir ceux qui nous
 maudissent , & de prier pour ceux qui
 nous persécutent , faisoient des neu-
 vaines pour leurs persécuteurs , sur
 les représentations d'un serviteur de
 Dieu (1) , qui jugea que ce n'étoit pas
 assez de les combattre par la plume ,
 qu'il falloit aussi le faire par la priere .
 Ce fut pendant le cours d'une neuvai-
 ne qu'arriva le changement d'un Avo-
 cat , nommé Richer , qui d'ennemi de
 P. R. en devint l'ami zélé .

Cet Avocat s'imaginant que ses in-

(1) Ce serviteur de Dieu avoit écrit à M. Arnauld pour lui proposer la pensée qui lui étoit venue à ce sujet. Voiez la lettre 969 de la mère Angelique , T. 3. p. 435.

1656.

térêts ne s'accordoient pas avec les pen-sées de retraite que Monsieur & Ma-dame de Luines méritoient de faire à P. R. conçut une telle haine contre ceux avec qui le Duc se retiroit , qu'il n'en pouvoit supporter le nom. Après les avoir noircis & déchirés par ses discours calomnieux , il forma le pro-jet d'un libelle diffamatoire , & le rem-plit de tout ce que la passion est capa-ble de dicter (2). Madame Richer qui avoit une vertu fort solide , & qui étoit dans des dispositions très opposées à celles de son mari , gémissoit de ses emportemens. Elle emploïoit tout ce qui étoit en son pouvoir , les prières , les larmes , les remontrances , mais inu-tilement. Lorsqu'elle vit que son ma-ri , se livrant absolument à sa passion , étoit près de publier son libelle , trans-portée d'un mouvement encore plus vif qu'à l'ordinaire , elle vint , fondant en larmes , lui parler de nouveau : elle lui repré-senta avec force & avec tendresse les mauvaises suites du pro-jet qu'il méritoit , son injustice à l'é-gard des gens de bien qu'il alloit dé-crier , & à l'égard d'elle-même. M.

(2) Cet écrit fut con-
certé avec le P. Annat ,
& deux Cordeliers , les

PP. Faure & Soyer , dont
l'un étoit confesseur de la
Reine.

Richer se sentit touché de ses sages remontrances ; mais il rejetta alors , comme une foiblesse , les mouvemens qu'il sentoit malgré lui se glisser imperceptiblement dans son cœur. Enfin Dieu touché des larmes de la femme fidelle , jeta un regard de miséricorde sur le mari infidele ; & pour guerir son aine , il affligea son corps d'une grande maladie , qui lui fit ouvrir les yeux & reconnoître l'innocence de ceux qu'il calomnioit. Ce persécuteur fut frappé pendant la neuvaine qu'on faisoit à P. R. à la sainte Epine pour sa conversion , & dans le moment même qu'il alloit publier son libelle diffamatoire , ainsi qu'il avoit été résolu dans le conseil du pere Annat & des Cordeliers. Etant sorti un matin pour mettre à exécution l'arrêté de ce conseil ; à peine fut-il à cent pas de sa maison qu'il se sentit attaqué d'un grand mal de tête & d'une grosse fièvre ; il revint sur ses pas & se mit au lit. Le Seigneur qui le frappoit dans sa miséricorde , pour le guerir , lui faisant sentir toute l'horreur de son crime , il envoia chercher les deux copies de son écrit , dont l'une étoit entre les mains du confesseur de la Reine , & l'autre dans celles d'un Èvêque de ses amis ; puis il donna or-

1656.

dre à sa femme de les jeter au feu avec tous les papiers concernant la même matiere.

Madame Richer pleine de joie de voir cet heureux changement , en rendit des actions de graces à Dieu , & le pria d'achever son ouvrage (3). Après qu'elle se fut assurée à loisir de la fermeté des résolutions de son mari , soit pendant sa maladie qui fut longue , soit pendant sa convalescence , elle alla elle-même le mener à M. Singlin à P. R. de Paris. M. Singlin les reçut très honnêtement l'un & l'autre , & leur témoigna sa joie de ce changement : mais comme Madame Richer l'avoit prié de se charger de la conduite de ce pénitent , il crut ne devoir rien précipiter , parcequ'il trouvoit de grandes difficultés pour la conduite des personnes engagées dans le monde , & dans des emplois souvent dangereux , qui d'un autre côté paroissent nécessaires pour les faire subsister. Néanmoins M. Singlin se rendit dans la suite aux pressantes sollicitations de Madame Richer. Le grand amour de cette femme chrétienne pour son mari , lui faisant craindre pour lui le séjour de Paris , où il avoit des amis capables de le gâter , elle

(3) Font. ib.

pensa

pensa aux moyens de l'en tirer, & rien
ne lui vint à l'esprit que P. R. des
champs. Elle en fit la proposition à M.
Richer, qui quelque pénitent qu'il fût
ne laissa pas d'en être étonné, & lui dit :

1656.

„ Ma femme, que me dites-vous là ?
„ Moi aller dans ce désert ? De quels
„ yeux m'y regarderoit-on, & com-
„ ment m'y recevroit-on ? Je connois
„ le terrain, dit Madame Richer, je
„ vous réponds de l'évenement, si
„ vous y voulez consentir. Ne craignez
„ rien, vous serez témoin même de
„ la joie avec laquelle on vous recevra.
„ Vous n'avez qu'à vous présenter sans
„ rien dire, leur bon cœur fera le
„ reste. Nous trouverons dans le fond
„ de leur charité plus que nous n'au-
„ rons espéré. Vous serez surpris de
„ voir de tels amis dans ceux que vous
„ aviez regardés comme ennemis. Ils
„ vous aimoient, lorsque vous vous
„ unissiez si fort avec ceux qui les
„ haïssent, & pour qui néanmoins ils
„ n'ont que de l'affection ; comment
„ donc ne vous aimeroient-ils pas,
„ lorsque vous revenez si heureusement
„ à eux ? ”

M. Richer s'étant rendu à la propo-
sition de cette femme forte, ils vin-
rent ensemble déclarer leur résolution

1656.

à M. Singlin, & le prierent d'agréer qu'ils allaissent avec toute leur famille à P. R. des champs chez M. le Duc de Luines. Lorsque M. Richer fut arrivé à P. R., il éprouva d'abord de la part des solitaires, qui n'étoient pas instruits des choses, ce qui arriva à saint Paul lorsqu'il fut à Jérusalem après sa conversion. » Il cherchoit à se joindre aux disciples, mais tous le craignoient, ne croiant pas qu'il fut disciple : *Omnes timebant eum, non credentes quod esset discipulus* (4). Alors M. Singlin fit à son égard ce que Barnabé avoit fait à l'égard de saint Paul, non en amenant M. Richer aux solitaires, mais en écrivant à M. le Maître, & en lui racontant ce que Dieu avoit fait en faveur de cet Avocat. Sur cette lettre, & sur les assurances d'un tel garant, on regarda M. Richer avec d'autres yeux ; & M. de Saci, malgré son humeur froide, lui fit le plus d'accueil. On y vit aussi avec joie ses enfans que le pere amenoit comme les gages de sa fidélité. M. Richer tomba malade peu après sa retraite à P. R. & mourut dans de grands sentiments de piété (5), entre les mains

(4) Act. IX. 26.

(5) Font, ib. Le 6 fev. 1659. Voiez Nectol.

de M. de Saci qui lui rendoit tous les jours visite au fort de l'hiver , à quatre heures du matin , allant de P. R. au château de M. le Duc de Luines , à travers les nèiges & les glaces avec un zèle & un courage admirable , pendant tout le tems que dura la maladie de ce pénitent. Il admirroit sans cesse ce loup changé en agneau , qui s'étoit venu jeter entre les mains de ceux qu'il déchiroit aupatavant , & s'estimoit trop heureux que Dieu daignât se servir de lui pourachever par son ministere ce qu'il avoit commencé lui seul par sa grace toute puissante. La mort de M. Nicolas Richer est rapportée dans le Nécrologe de P. R. avec de grands éloges de ce pénitent , sur le sacrifice qu'il avoit fait en quittant le monde , sur sa pénitence , sa patience & sa résignation à la volonté de Dieu dans sa dernière maladie. Mais on n'y fait aucune mention de son procédé injuste contre P. R. Ce seul trait , je veux dire ce silence , fait bien connoître l'esprit de cette sainte maison & de celui qui a dirigé & conduit la plume de l'auteur de cet excellent ouvrage , le plus édifiant en son genre qu'il y ait au monde.

Pour revenir à M. Pascal , il ne tar-

T ij

1656.
LXXXII.
Conversion
de M. le Duc
de Roannès.

da pas à faire part des dispositions, où le Seigneur l'avoit mis, à deux personnes qui s'étoient liées avec lui d'une amitié très étroite : ces deux personnes se donnerent à Dieu d'une maniere parfaite, à son exemple, & furent des amis très zélés de Port-Roïal. L'un étoit le Duc de Roannès (Artus Gouffier,) seigneur d'un très bon esprit, qui commença assez jeune à avoir des sentimens de religion. Depuis qu'il eut goûté M. Pascal qui étoit son voisin, il s'attacha tellement à lui qu'il ne pouvoit plus s'en passer. Il n'avoit guères que vingt-quatre ans lorsque M. Pascal s'étant donné à Dieu lui persuada d'entrer dans les mêmes sentimens que lui & de se mettre sous la conduite de M. Singlin. Quelque tems auparavant il pensoit à épouser Mademoiselle de Menys, la plus riche héritière du Roïaume. Mais sa conversion pensa coûter cher à M. Pascal qui demeuroit alors en son hôtel, Car le Comte d'Harcourt, oncle de M. de Roannès, entra dans une grande colere contre celui qui lui avoit inspiré ces sentimens; & la concierge de ce jeune Seigneur vint un matin à la chambre de M. Pascal avec un poignard pour le tuer. M. de Roannès quitta quelques années après son gouvernement

& se retira à la maison de l'institution de l'Oratoire. Quoiqu'il fût fort affligé de voir sa sœur penser à se marier, après avoir eu un grand amour pour la vie religieuse (6) : il consentit cependant à son mariage avec Monsieur de la Feuillade, & lui céda presque tout son bien, mais à condition que son mari seroit tenu d'achever de païer les dettes de son pere. Il lui céda aussi son duché que le Roi fit revivre en faveur de M. de la Feuillade. Ce seigneur ne païa point les dettes de M. Gouffier, en sorte que les créanciers revinrent sur M. de Roannès ; ce qui fut cause qu'il passa sa vie fatigué de dettes & d'affaires. Mais il eût toujours beaucoup de religion & même une piété tendre, qui se faisoit remarquer dans toutes ses paroles & dans toutes ses actions. Nous le verrons dans la suite toujours lié avec P. R., toujours disposé en toute occasion à servir ce saint monastere.

(6) Elle fut arrachée de force, en 1667, de P. R. où elle s'étoit retirée. Voiez les lettres de la mere Angelique, T. 3, Lett. 955, p. 406. Lett. 956, p. 408. Lett. 957, p. 409. Lett. 972. La nuit d'au-
pa-

ravant qu'on fit sortir Mlle. de Roannès, elle s'étoit coupé les cheveux. C'est une ame, dit la mere Angelique toute extraordinairement appellée de Dieu, & je crois qu'il s'en servira pour sa gloire.

1656.
LXXXIII.
M. Domat.

L'autre personne à qui M. Pascal fit part de ses dispositions, étoit M. Domat (7), natif de Clermont en Auvergne. Il avoit fait ses études aux Jésuites de Paris, où le fameux pere Sirmond son grand oncle l'avoit amené. La vivacité, la beauté & la justesse de son esprit lui donnerent une grande facilité pour toutes sortes de sciences. Il suivit ensuite le barreau pendant huit ou dix ans, & ce fut alors que pour remplir plus dignement la fonction d'Avocat qu'il exerçoit, il s'appliqua sérieusement à l'étude du droit. Comme il se mit aussi dans le même tems à étudier la religion, il se désabusa pleinement des fausses préventions qu'on lui avoit inspirées aux Jésuites. L'amour qu'il avoit pour les mathématiques fut ce qui lui donna occasion de se lier si étroitement avec M. Pascal, & d'entrer plus que personne dans ses sentimens. S'étant trouvé à Paris pendant sa dernière maladie, il lui rendit tous les devoirs d'un sincere ami, & reçut ses derniers soupirs. MM. de P. R. estimoient beaucoup M. Domat, & ils prenoient même quelquefois ses avis sur des matieres de théologie. Il avoit de grands sentimens de

(7) Il est mort à Paris le 24 mars 1696.

religion, sur lesquels il se faisoit un devoir de regler sa conduite. Il aimoit la vérité par dessus toutes choses, & gémissoit sans cesse des maux de l'Eglise. Lorsque M. Pascal mourut, il y avoit déjà quelques années qu'il étoit pourvû d'une charge d'Avocat du Roi au Présidial de Clermont, dont il remplit les devoirs pendant trente ans avec dignité, capacité & intégrité. En 1682 il vint s'établir à Paris pour y travailler selon les ordres du Roi à son ouvrage si estimé, qui a pour titre : *Les Loix civiles dans leur ordre naturel*. A mesure qu'il avançoit son travail, il le communiquoit à ceux qui étoient les plus capables d'en juger. M. d'Aguesseau Conseiller d'Etat lui dit un jour en lui remettant le cahier, où étoit le Traité de l'Usure : *Je savois, Monsieur, que l'usure étoit défendue par l'Ecriture sainte & par les loix, mais je ne la savois pas contraire au droit naturel : votre écrit m'en a persuadé* (8).

Depuis que M. Pascal eut renoncé aux sciences humaines après sa conversion, il ne pensa plus qu'à la religion & à faire un saint usage des talents que Dieu lui avoit donnés. Pour cet effet, il conçut le plan d'un ouvrage

LXXXIV.
Dessein de
M. Pascal
d'écrire con-
tre les Athées.

(8) Voiez le Supp. au Necr. de P. R. p. 459.

1656.

contre les athées , dont on peut prendre une idée dans ses pensées , qui sont une partie des matériaux qui y devoient entrer. Mais il ne vécut pas assez pour leur donner la forme. Ce qui nous en reste sous le titre de *Pensées de M. Pascal* , nous donne sujet de regretter qu'il n'ait pas achevé cet ouvrage. Il y met dans un très beau jour une pensée dont Arnobe s'est servi ; savoir , que ceux qui croient en Dieu , pensent être heureux éternellement , s'ils ont raison ; & ne perdent rien s'ils se trompent ; mais un Athée ne gagne rien , s'il a raison , & se rend malheureux éternellement s'il se trompe. Ch. 6. (9).

LXXXV. Pendant les retraites que M. Pascal
 Il assiste aux fit en différens tems à P. R. , il assista aux
 conférences sur la traduc- conférences qui se tenoient à Vau-
 zion de Mons. rquier chez M. le Duc de Luines , au sujet de la traduction du nouveau testament qu'on appella depuis *la traduction de Mons. M. de Saci* , qui en est proprement l'auteur , fit d'abord sa traduction d'un style très élevé croïant que la dignité de la parole de Dieu le demandoit ainsi. Mais quand on revit

(9) On conserve dans la bibliothèque de S. Germain-des-Prez de ces pensées , qui ont été imprimées plusieurs fois.

1656.

son ouvrage, on dit que ce stile ne convenoit point à l'Évangile, qui demandoit de la simplicité, & que Jesus-Christ n'avoit point parlé comme cela. M. de Saci recommença donc son ouvrage & s'attacha à un stile simple. Cette seconde traduction aïant été examinée par ces Messieurs, on trouva que le stile étoit trop bas & qu'il avilissoit la parole de Dieu; de sorte qu'il fallut qu'il en refit une troisième & qu'il trouvât un stile mitoïen entre le trop recherché & le trop négligé, qui conservât néanmoins la dignité de la parole de Dieu. Ce fut cette traduction, qui après avoir été bien examinée par les plus habiles gens, fut imprimée sous le nom de la ville de Mons. Lorsque M. de Saci l'eut faite, M. Pascal lui conseilla de la garder bien du tems sans la voir & de ne l'examiner que lorsque les premières idées dont l'esprit étoit prévenu, seroient effacées. C'est ce que fit M. de Saci deux ou trois ans après. On a su ce fait de Messieurs Perriers, à qui M. Pascal en avoit parlé plusieurs fois.

Ce fut vers le même tems qu'il fit les petites lettres si connues sous le nom de *Lettres provinciales*; (dont les dix premières, à ce que pensent quel-

LXXXVI.
M. Pascal
écrivit les let-
tres Provin-
ciales. Com-
ment il s'y en-
gagea.

1656.

ques-uns, ont été adressées à M. Perrier beau-frere de l'auteur.) Voici de qu'elle maniere M. Pascal s'engagea à y travailler. Il étoit à P. R. des champs en janvier 1656 : comme on travailloit alors en Sorbonne à la condamnation de M. Arnauld, ces Messieurs presserent fort ce docteur, qui étoit aussi à P. R. de se défendre, & ils lui disoient : *Est-ce que vous vous laisserez condamner comme un enfant, sans rien dire, & sans instruire le public de quoi il est question?* Il composa donc un écrit, dont il fit lui-même la lecture. Ces Messieurs n'y donnant aucun applaudissement, M. Arnauld qui n'étoit pas jaloux de louanges leur dit : *Je vois bien que vous ne trouvez pas cet écrit bon, & je crois que vous avez raison.* Puis il dit à M. Pascal : *Mais vous qui êtes jeune, vous devriez faire quelque chose.* M. Pascal se mit à faire une lettre, & l'aiant lue à ces Messieurs, M. Arnauld s'écria aussi-tôt : *Cela est excellent, cela sera goûté, il faut la faire imprimer* : tous furent du même avis. Cette premiere lettre parut dans le mois de janvier 1656, & fut bientôt suivie de deux autres (10), dans

(10) La premiere est deuxieme, du 29 ; la troisieme datée du 23 Janvier ; la sieme, du 9 fev..

lesquelles il fit voir qu'il ne s'agissoit point de la foi dans ce grand fracas qu'on faisoit en Sorbonne, & qu'on n'avoit pour but que d'opprimer un savant théologien, pour une question ridicule de fait. Il est inutile de parler de l'accueil que le public fit à ces célèbres lettres, & aux suivantes, écrites par M. Pascal, sous le nom de Louis Montalt à un ami de province. L'applaussion fut général. Et l'estime qu'elles s'acquièrent dès-lors, s'est non seulement soutenue, mais a encore augmenté. On peut dire avec assurance, que jamais lettres ne furent plus admirées & lues avec plus de satisfaction que les lettres provinciales. C'est là proprement le manuel des beaux esprits, comme les commentaires de César sont celui des militaires.

M. Pascal, après avoir entretenu agréablement le public dans ses premières lettres sur les assemblées de Sorbonne, fit diversion dans les suivantes, & attaqua les véritables auteurs des troubles, en combattant de la manière la plus ingénieuse leur scandaleuse morale. Pour continuer cet admirable ouvrage, il alla se loger dans une auberge, rue des Poiriers, à l'en-

1656.

seigne du Roi David, vis - à - vis la maison des Jesuites.

Dans la quatrième , il attaque les théologiens , qui prétendent que la grace actuelle , qui donne connoissance du mal & excite à l'éviter , est nécessaire , afin qu'une action soit imputée à péché : d'où il s'ensuivroit que les pécheurs endurcis , qui ne pensent point à Dieu ; que les infideles , que Dieu abandonne à leur aveuglement ne pechent point ; les Juifs mêmes en crucifiant Jesus-Christ n'auroient point peché ; ceux qui croient rendre service à Dieu , en persecutant l'Eglise , ne pecheroient point.

M. Pascal , après avoir ainsi entamé un principe de morale , tombe dans sa cinquième lettre & les suivantes sur la morale des casuistes , dont il tourne les maximes en ridicules , en faisant le récit d'une conférence qu'il suppose avoir eue avec un Jesuite versé dans la doctrine de sa société , lequel les lui découvre naïvement. Dans la cinquième lettre , il fait exposet à son Jesuite la doctrine de la probabilité , selon laquelle on peut soutenir une opinion probable , c'est-à-dire enseignée par quelque auteur grave , &

choisir même entre plusieurs opinions probables , celle qui quoique moins probable , est plus accommodante. Le Jesuite dit d'après le Pere Cellot , que dans les questions de morale , les nouveaux casuistes sont préférables aux anciens Peres , & qu'il faut les suivre : il en nomme un grand nombre , qui portent des noms bizarres & inconnus , ce qui donne occasion à l'auteur de la lettre de se récrier & de demander à son Jesuite s'ils sont chrétiens : *Comment chrétiens !* réplique le Jesuite , *ce sont les seuls par lesquels nous gouvernons aujourd'hui la chrétienneté.*

M. Pascal continue dans la sixième lettre à découvrir les suites de la probabilité ; les différens artifices , dont les Jesuites se servent pour éluder l'autorité de l'Evangile , des Conciles & des Papes ; leurs relâchemens en faveur des bénéficiers , des prêtres , des religieux , des domestiques. Il raconte dans cette lettre l'histoire de Jean d'Alba valet des Jesuites au collège de Clermont , lequel en 1647 leur ayant dérobé quelque vaisselle d'étain pour se récompenser , à ce qu'il disoit , de ses gages , fut mis en justice par les Jesuites , & se défendit par un écrit d'un de leurs casuistes , qui au-

1656.

torisoit cette pratique ; sur quoi l'un des Conseillers, M. de Mont-rouge, fut d'avis que l'accusé fut fouetté devant la porte du collège par la main du bourreau, qui brûleroit en même tems les écrits, dans lesquels la pratique de ce larcin étoit autorisé. Le Jesuite fut un peu déconcerté par cette histoire, & M. Pascal eut assez de peine à l'appaïser, en lui conseillant de prescrire aux confesseurs d'obliger les juges à absoudre les criminels qui suivent une opinion probable, sous peine d'être exclus des Sacremens.

La septième lettre traite de la méthode de diriger son intention, selon les casuistes, pour ne point pécher en faisant des actions les plus contraires à la loi de Dieu. Ainsi, dans l'intention de conserver son honneur, son bien, on peut, sans pécher, accepter un duel, & même assassiner celui qui veut nous faire du tort ou un affront. C'est ce qui est permis par tous les casuistes, selon le témoignage de Lessius, *ex sententia omnium*, qui enseignent unanimement, qu'on peut tuer celui qui veut donner un soufflet ou un coup de bâton, lorsqu'on ne peut autrement l'éviter ; qu'il est permis aux prêtres, même aux religieux de prévenir ceux

qui les veulent noircir par des médi-
fances , en les tuant pour les en em-
pêcher. Non-seulement Caramuel (11),
après le pere Lamy , enseigne qu'ils le
peuvent faire , mais même qu'ils le
doivent dans certaines occasions, *Etiam*
debet occidere. Sur ce principe , il exa-
mine plusieurs questions , par exem-
ple celle-ci : *savoir si les Jesuites peu-*
vent tuer les Jansenistes. Sur quoi M.
Pascal s'écria : *Voilà mon Pere un point*
de théologie bien surprenant ! Et je tiens
les Jansenistes pour morts. » Vous voilà
» attrapé , dit le Jesuite à M. Pascal ,
» Caramuel conclut le contraire des
» mêmes principes voici ses
» paroles , n. 1146 & 1147 , p. 547
» & 548 : Les Jansenistes appellent les
» Jesuites Pélagiens , pourra-t-on les
» tuer pour cela ? Non , d'autant que
» les Jansenistes n'obscurcissent non
» plus l'éclat de la société , qu'un hi-
» bou celui du soleil ; au contraire ils
» l'ont relevée quoique contre leur in-
» tention : *occidi non possunt , quia*
» *nocere non potuerunt*.

1656.

Pendant l'impression de cette sep-
tième lettre , ou de la suivante , un
événement singulier , qui mérite sa
place ici , manqua de faire découvrir

(11) Caramuel Theol. p. 543.

1656.

tout le mystere. M. Perrier arrivant à Paris dans le même tems que M. Pascal étoit dans l'auberge du roi David , où il faisoit ses lettres , alla se loger dans cette même auberge comme un homme de Province, sans faire connoître qu'il étoit beaufrere de M. Pascal , qui y étoit sous le nom de M. deMons. Le Pere de Fretat Jesuite , parent de M. Perrier , vint lui rendre visite , & lui dire qu'ayant l'honneur de lui appartenir , il étoit bien aise de l'avertir , qu'on étoit persuadé dans la société , que c'étoit M. Pascal son beaufrere , lequel vivoit dans la retraite , qui étoit auteur des petites lettres qui courroient Paris contre les Jesuites , & qu'il devoit lui dire & lui conseiller de ne pas les continuer , parcequ'il pourroit lui en arriver du chagrin. M. Perrier le remercia , & lui dit que cela étoit inutile , & que M. Pascal lui répondroit , qu'il ne pouvoit pas les empêcher de l'en soupçonner , parceque quand il leur diroit que ce n'étoit point lui , ils ne le croiroient pas ; & qu'ainsi s'ils s'imaginoient que cela étoit , il n'y avoit point de remede. Le Pere de Fretat se retira là-dessus , disant toujours qu'il étoit bon de l'avertir , & qu'il prit garde à lui. M. Perrier fut fort soula-

gé , quand il s'en alla , car il y avoit sur son lit une vingtaine d'exemplaires de la septième ou de la huitième lettre , qu'il y avoit mis pour sécher. Il est vrai que les rideaux étoient un peu tirés , & qu'heureusement le Frere , que le Pere Fretat avoit amené avec lui & qui s'étoit assis auprès du lit , ne s'apperçut de rien. M. Perrier alla aussi-tôt en divertir M. Pascal , qui étoit dans la chambre au-dessous de lui , & que les Jesuites ne croioient pas si proche d'eux , quoiqu'ils sentissent bien ses coups.

Dans la huitième lettre , M. Pascal fait parcourir à son Jesuite toutes les conditions , & lui fait débiter les maximes corrompues , que les casuistes enseignent : par exemple , ils permettent à un juge de recevoir des présens ; Castro Palao lui permet de juger selon une opinion probable , en quittant la plus probable , même contre son propre sentiment. Il rapporte ensuite les différens moyens , dont les casuistes se sont servis pour pallier l'usure , entre autres le contrat *mohatra* , qui consiste à vendre des marchandises au prix le plus haut & à crédit , & les racheter sur le champ , argent comptant à plus bas prix.

1656.

La neuvième lettre commence par une raillerie contre le livre du Pere Barry intitulé *le Paradis ouvert à Philagie par cent dévotions aisées à pratiquer* : il tombe ensuite sur les *peintures morales* du Pere Lemoine , puis il rapporte les sentimens des casuistes , pour excuser l'ambition des Grands , décharger les riches de l'obligation de faire l'aumône , changer les péchés mortels en veniels , laisser la liberté de satisfaire ses passions dans le boire & le manger , autoriser les équivoques & les restrictions , le luxe & les parures des femmes , le jeu , &c. ; sur la maniere d'entendre la Messe , &c.

Dans la dixième lettre , le Jesuite de M. Pascal lui parle des adoucissemens qu'ils ont trouvés pour la confession , par le moyen desquels , *les crimes s'expient aujourd'hui avec plus d'allegresse & d'ardeur , alacriùs , qu'ils ne se commettoient autrefois*. C'est ce que les Jesuites de Flandres appellent *de saintes & pieuses finesse*s , *un saint artifice de dévotion* : *Piam & religiosam calliditatem ; pietatis solertiam*. Ces pieuses finesse , consistent à permettre au pénitent d'avoir deux confesseurs , un ordinaire pour les péchés veniels , afin de se maintenir en bonne répu-

tation auprès de lui ; *uti bonam famam tueatur apud ordinarium* ; Escoabar, Suarez, t. 7 a 4 n. 135 ; & un extraordinaire pour les péchés mortels , & à laisser au confesseur la liberté de ne point s'enquerir des circonstances des péchés ; à lui défendre de refuser ou de différer l'absolution ; à enseigner que la contrition & l'amour de Dieu ne sont pas une disposition nécessaire pour le Sacrement de pénitence , & que l'attrition conçue par le seul motif des peines de l'enfer , même une attrition naturelle , suffit avec le Sacrement ; à décharger l'homme de l'obligation pénible d'aimer Dieu pourvu qu'il observe extérieurement les Commandemens.

Jusqu'ici M. Pascal avoit ménagé ses termes d'une maniere, qui fait assez connoître qu'il n'approuve pas ce que lui dit le Jesuite , lequel n'apperçoit pas que c'est une raillerie continue de sa part ; mais poussé à bout par cette detestable maxime , il se déclare ouvertement , & finit par-là ses conférences.

Il parut aussi-tôt différens écrits contre les provinciales sous ces titres : *Lettres à Philarque* ; *La bonne foi des Jansénistes*) par le Pere Annat) , &c. Les Jesuites se plaignoient sur-

LXXXVII.
Ecrits contre
les Provin-
ciales réfutés
par la XIe.
lettre du 18
août.

1656.

tout dans ces écrits, que M. Pascal
avoit tourné les choses saintes en rail-
leries, & avoit même assez peu de
pudeur, pour marquer le *contrat Mo-
hatra & l'histoïre de Jean d'Alba* : ce
qui ouvrit une nouvelle carrière à
l'auteur des Provinciales, & lui don-
na beau champ pour couvrir de confu-
sion ces corrupteurs de la morale de
l'Evangile, & ces véritables profana-
teurs des choses saintes. Etant donc
obligé d'interrompre son premier des-
sein, il se justifia par une nouvelle
lettre adressée aux *R. P. Jesuites*, con-
tre le reproche qu'ils lui faisoient de
la raillerie, dont il s'étoit servi pour
décrier les maximes des casuistes relâ-
chés. Il fait voir qu'il est permis de
tourner en ridicule des erreurs qui mé-
ritent d'être l'objet de la risée ; il em-
ploie l'autorité de l'écriture & des Pe-
res, pour le prouver. Au jugement der-
nier, Dieu joignant la risée à la fureur
& à la vengeance, condamnera les pé-
cheurs aux supplices éternels : *in inte-
ritu vestro ridebo & subsannabo vos.* Les
justes agissant par le même esprit, en
useront de même en voiant la puni-
tion des méchans : *videbunt justi & ti-
mebunt & super eum ridebunt.* Au com-
mencement du monde, Dieu en pu-

nissant Adam de sa désobéissance , — 1656. —
joignit à la peine une raillerie piquante : *Voilà Adam devenu comme l'un de nous.* La raillerie est même une action de justice , parceque , comme dit Jeremie , les actions de ceux qui errent sont dignes de risée , *risu digna.*

Bien loin que ce soit une impiété d'en rire , c'est l'effet d'une sagesse divine , selon cette parole de saint Augustin : *Les sages rient des insensés , parcequ'ils sont sages , non pas de leur propre sagesse , mais de cette sagesse divine , qui rira de la mort des méchans.* Les Prophetes ont usé de raillerie , comme on le voit par les exemples d'Elie & de Daniel. Jesus-Christ s'en est servi , selon la remarque de saint Augustin , pour humilier l'orgueil de Nicodeme , en lui disant : *Tu es magister in Israel , & hæc ignoras ? ce qui est le même que s'il lui eut dit : Prince superbe reconnoissez que vous ne savez rien.* Les plus grands docteurs de l'Eglise , comme S. Jerome , S. Augustin , ont employé la raillerie , pour combattre les erreurs des infideles , des hérétiques , Tertullien entre autres suit non-seulement cette méthode en écrivant contre les Valentiniens , mais même il l'a justifie , parcequ'il y a des opinions

1656.

dont il est permis de se mocquer , de peur qu'on ne leur donne du poids en les réfutant sérieusement : *Sic digna revinci , ne gravitate adorentur* ; rien n'est plus dû à la vanité que la risée : *vanitati propriété festivitas cedit.*

La charité même oblige quelquefois comme l'enseigne saint Augustin , à rire des erreurs des hommes : *Hec tu misericorditer irridens eis ridenda ac fugienda commendas.* M. Pascal fait l'application de ces maximes aux erreurs qu'il a combattues , & soutient que dans la raillerie & les reproches qu'il a faits , il n'a point blessé la charité , suivant les règles que les Peres ont prescrites. La première est de parler avec vérité & sincérité. La seconde de parler avec discrétion. La troisième de n'employer les railleries que contre les erreurs. La quatrième est d'avoir dans le cœur le désir du salut de ceux contre lesquels on écrit.

M. Pascal répond dans la douzième lettre du 9 septembre , dans la treizième du 30 septembre , dans la quatorzième du 23 octobre , aux reproches qu'on lui avoit faits , de n'avoir pas fidèlement rapporté les passages. Il convainc ses ennemis eux-mêmes d'impostures , & justifie pleinement tout

ce qu'il a avancé par de nouveaux passages qu'il ajoute aux premiers. Dans la quinzième du 15 novembre, il fait voir que ses adversaires sont indignes de toute créance dans les accusations qu'ils font contre lui, parceque selon leur théologie, ils pensent pouvoir, sans crime, calomnier ceux par lesquels ils se croient injustement attaqués, & leur imputer des crimes qu'ils savent être faux, afin de leur ôter toute créance. Il cite sur cela Caramuel, qui assure que cette opinion *est soutenue par tant de casuistes, que si elle n'étoit probable & sure en conscience, à peine y en auroit-il aucune qui le fût dans toute la theologie.* Il rapporte dans la seizième du 4 décembre, plusieurs exemples de cette pratique; & répond à différentes accusations calomnieuses formées contre Messieurs de P. R. Dans la dix-septième du 23 janvier 1657, & la dix-huitième du 24 mars, qui sont adressées au Pere Annat, M. Pascal s'y défend & tous ses amis de l'accusation d'hérésie dont on le chargeoit avec les défenseurs de Jansenius.

Ces dix-huit lettres de M. Pascal ont toujours été regardées comme un chef-d'œuvre, c'est de tous les ou-

1656.

vrages qui ont jâmais été faits contre les Jesuites , celui qui leur a causé plus de chagrin , parcequ'il les a mieux fait connoître & les a démasqués entièrement. Avant M. Pascal , on avoit combattu les maximes de ces faux sages , par plusieurs écrits ; elles avoient même été censurées (12) , mais sans beaucoup de succès. Il falloit un Pascal , qui traitant la matiere avec cette vivacité merveilleuse , & cet heureux enjouement qu'il avoit reçu de la nature , rendît à jamais les casuistes & leurs partisans l'objet de la risée & du mépris , non-seulement de tous les gens de bien , mais de tout le genre humain. Tel fut l'effet des Lettres Provinciales. Les parties interessées en firent l'aveu elles-mêmes , en confessant publiquement que les *exils* , les *emprisonnemens* , & tous les plus affreux *supplices* n'approchoient point de la douleur qu'ils avoient de se voir mocqués & abandonnés de tout le monde (13).

Les Jesuites accablés par ces lettres ,

(12) En 1641 , la Faculté de théologie de Paris , censura Bauni ; en 1644 elle condamna la morale du P. Hereau ; en 1653 , la faculté de Louvain

avoit censuré 17 maximes des Casuistes relâchés. M. Boanen Archevêque de Malines confirma cette censure en 1654 , &c.

(13) Apol. des Cas.

ont

ont tâché de faire croire que l'auteur s'étoit repenti de les avoir écrites (14); mais écoutons M. Pascal leur donner d'avance le démenti. Voici ce qu'il dit sur ce sujet environ un an avant sa mort, à quelques-uns de ses amis; c'est de Mademoiselle Perrier sa nièce, qui étoit alors âgée de seize ans & demi, que nous tenons ce fait. 1°. On m'a demandé, dit M. Pascal parlant à ses amis, si je ne me repens pas d'avoir fait les provinciales, » je réponds que bien loin de m'en repentir, si j'étois à les faire, je les ferois plus fortes. 2°. On m'a demandé pour quoi j'ai dit les noms des auteurs où j'ai pris toutes ces propositions abominables que j'ai citées; je réponds que si j'étois dans une ville, où il y eut douze fontaines, & que je fusse certainement qu'il y en eut une d'empoisonnée, je ferois obligé d'avertir tout le monde de n'aller point puiser de l'eau à cette fontaine; & comme on pourroit croire que c'est une pure imagination de

1656.

LXXXVIII.
M. Pascal ne
s'est jamais
repenti d'a-
voir fait les
Provinciales.

(14) *Les lettres provinciales* ont été rétractées & détestées, dit le P. Hazart jésuite, par son propre auteur, lorsqu'il étoit empêché d'ajuster son compte avec son Sauveur. Sur quoi M. Arnauld répond: *Autre saufeté non moins grossiere, &c.* Mor. prat. T. 8. p. 465.

1656.

„ ma part , je serois obligé de nom-
„ mer celui qui l'auroit empoisonnée ,
„ plutôt que d'exposer toute une ville
„ à s'empoisonner. 3^o. On m'a de-
„ mandé pourquoi j'ai emploieé un
„ stile agréable , railleur & divertis-
„ sant ; je répons que si j'avois écrits
„ d'un stile dogmatique , il n'y au-
„ roit eu que les savans qui les au-
„ roient lues ; & ceux là n'en avoient
„ pas besoin , en sachant pour le moins
„ autant que moi là-dessus. Ainsi j'ai
„ cru qu'il falloit écrire d'une maniere
„ propre à faire lire mes lettres par
„ les femmes & les gens du monde ,
„ afin qu'ils connussent le danger de
„ toutes ces maximes & de toutes ces
„ propositions qui se répandoient a-
„ lors , & dont on se laissoit facile-
„ ment persuader. 4^o. On m'a deman-
„ dé si j'ai lû moi-même tous les li-
„ vres que j'ai cités ; je répons que
„ non. Certainement il auroit fallu
„ que j'eusse passé une grande partie
„ de ma vie à lire de très mauvais li-
„ vres ; mais j'ai lû deux fois Escobar
„ tout entier , & pour les autres je les
„ ai fait lire par quelques-uns de mes
„ amis ; mais je n'en ai pas emploieé
„ un seul passage sans l'avoir lû moi-
„ même dans le livre cité , & sans

„ avoir examiné la matière sur laquelle
 „ il est avancé , & sans avoir lù ce qui
 „ précède & ce qui suit , pour ne
 „ point hasarder de citer une objec-
 „ tion pour une réponse , ce qui au-
 „ roit été reprochable & injuste.

Après avoir parlé des célèbres lettres provinciales & de leur incomparable auteur , il est nécessaire de rapporter en peu de mots les grandes suites que ces Lettres ont eues par un effet visible de la providence. » *Ce que j'ai fait , dit M. Pascal , (après Tertulien) , a- dressant la parole aux Jésuites , dans sa onzième lettre , n'est qu'un jeu ayant un véritable combat.* Quel jeu pour la société ! & quel combat ! En effet ces lettres furent comme le signal d'un grand combat entre les partisans de la morale relâchée & les défenseurs des maximes de l'Evangile. Ceux-ci élèverent leurs voix & demanderent aux premiers pasteurs la condamnation de l'erreur.

Les curés du diocèse de Rouen furent les premiers qui signalerent leur zèle pour la défense de la morale de l'Evangile. Le curé de saint Maclou l'un des plus considérables d'entr'eux ayant parlé dans un sermon synodal en

1656.

présence de l'Archevêque de Rouen ; (M. de Harlay) contre les casuistes qui corrompent la morale chrétienne, il fut attaqué par le pere Brisacier recteur du collège, qui présenta contre lui une requête à M. l'Archevêque. Alors les autres curés vinrent au secours de leur zélé confrere, ils s'assemblerent pour examiner les points de morale, qui avoient donné occasion à ce différend ; & après avoir vérifié dans les auteurs les propositions citées dans les lettres provinciales, ils présenterent une requête à M. l'Archevêque le 28 août 1656, signée de vingt-huit curés, par laquelle ils le suppliaient *d'employer son autorité & son zèle épiscopal, pour arracher cette maudite zizanie du champ de l'Eglise.* L'Archevêque reçut la requête, renvoia l'affaire à l'assemblée générale du clergé, & députa un de ses grands Vicaires pour y porter de sa part la requête & les extraits présentés par les curés de son diocèse.

xc.

Les Curés de Paris imitent le zèle de ceux de Rouen.

L'assemblée du Clergé fait imprimer les trente-huit propositions, dont ils demanderent la condamnation par une

Les curés de Paris ne tarderent pas à se joindre à ceux de Rouen, pour poursuivre la condamnation de la morale relâchée, & firent un extrait de règles de S. Charles, pour requête présentée à M. Hodencq curé

de saint Severin , grand Vicaire du Cardinal de Retz (14). M. Hodencq ^{1656.} les ^{oppose} aux maximes des casuistes renvoia par une ordonnance du 18 octobre 1656 , la requête & les parties par devant l'assemblée du Clergé comme étant fausse de cette affaire. Les Curés de Paris firent encore un autre extrait de plusieurs autres propositions qu'ils présenterent à l'assemblée du Clergé le 24 novembre , avec une remontrance par laquelle ils l'exhortoient à condamner ces propositions. L'assemblée nomma l'Archevêque de Toulouse & les Evêques de Montauban , de Couteance , de Vannes & d'Aire , pour faire droit sur la requête des curés. Mais comme elle étoit sur le point de se séparer , on ne put pas procéder à l'examen de ces propositions , & l'assemblée se contenta d'ordonner que les

(14) Les Curés de Paris avoient alors coutume de s'assembler tous les mois pour les affaires de leurs paroisses : ils prirent dans ces assemblées la résolution de demander la condamnation de la morale relâchée. Mais personne d'eux ne paroifsoit disposé à se charger de la commission d'écrire sur ce sujet. Alors M. Fortin , ami de M. Pascal , engagea M. Mazure Curé de Saint

Paul à l'accepter , en lui promettant de faire composer les écrits nécessaires par des personnes très habiles. Il s'adressa pour cela à M. Arnauld , M. Nicole & M. Pascal , qui sont auteurs des écrits qui ont paru sous le nom des Curés de Paris. Le cinquième entre autres est de M. Pascal. Dans la suite il fut défendu aux Curés de Paris de s'assembler.

1656.

instructions de saint Charles Borromée seroient imprimées par l'ordre du Clergé, avec une lettre circulaire à tous les Prélats du roiaume. M. l'Abbé de Cyron chargé de faire imprimer ces instructions, les envoia l'année suivante 1657 dans les provinces avec une lettre circulaire, dans laquelle il déclare au nom de l'assemblée : *que le manque de loisir pour faire cet examen, (Qu'étoient donc devenu les célèbres députés, qui en dix séances s'étoient trouvés en état de faire leur rapport sur le gros volume de Jansenius ?) est la seule chose qui empêche les Prélats de prononcer un jugement solennel qui eût arrêté le cours de cette peste des consciences, & qu'ils l'auroient fait volontiers, si les supplians s'y fussent plutôt addressés.* Quoique les Jésuites n'eussent pas lieu de se plaindre de la sévérité des Prélats, ils furent néanmoins très mortifiés de la publication de ce livre, sur lequel ils n'ignoroient pas que toute la doctrine du livre de la fréquente communion étoit fondée.

XCI.

Messieurs les curés de Paris eurent bientôt occasion de présenter une nouvelle requête aux Vicaires généraux de M. le Cardinal de Retz. Un infâme livre, intitulé : *Apologie pour les Ca-*

Poursuite des Curés de Paris & de Rouen contre l'apologie des Jésuites.

1656.

suistes contre les calomnies des Jansenistes, la leur fournit. Ce livre composé par le pere Pirot, Jesuite, professeur de théologie au collège de Clermont, ayant paru l'an 1657, excita le zèle de ces dignes pasteurs, qui firent un extrait des erreurs qu'il renfermoit, & en demanderent la condamnation. Ils publierent en même tems un factum contre l'apologie (15). Les curés de Rouen, qui avoient donné l'exemple à ceux de Paris, les suivirent dans leur démarche contre l'apologie des casuistes, dont ils demanderent la condamnation dans une requête présentée à M. l'Archevêque de Rouen. Les Jesuites au lieu de désavouer l'apologiste & ses erreurs, défendirent opiniâtrément les maximes scandaleuses de leurs casuistes; & ne se rendant ni sur le droit ni sur le fait, ils publierent un écrit contre le factum des curés de Paris, dans lequel ils soutenoient que ce factum n'étoit point l'ouvrage des curés de Paris, & que la lettre circulaire sous le nom de l'Abbé de Cyron étoit une *piece subreptice, sans aveu, sans ordre & sans au-*

(15) Les Jésuites distribuerent les exemplaires de l'*Apologie des Casuistes* à leurs amis; & le P. Brisaïez la fit lire en plein sé-
lectoire dans le collège de Rouen. Qu'on juge par là en quelles mains on met les jeunes gens pour les élever.

1656.

torité (16). Les curés de Paris leur donnerent le démenti, en reconnoissant par un acte le factum, & en obtenant de l'Abbé de Cyron un certificat au sujet de la lettre circulaire.

XCII. Pendant ce tems, la faculté de théologie de Paris, toute affoiblie qu'elle Censure de la faculté & des grands Vicaires de Paris contre l'apologie des casuistes, publiée le 21 octobre 1658. étoit par l'exclusion de ses meilleurs sujets, ne laissa pas de se mettre en mouvement contre la morale relâchée, & dressa le projet d'une censure, dans laquelle elle vouloit inférer, que l'apologie des casuistes ayant été faite à l'occasion des lettres provinciales, la faculté ne les approuvoit pas, ayant appris qu'elles avoient été condamnées à Rome : *Factam esse Apologiam occasione epistolarum provincialis ad amicum* (17), *quas non probat facultas, ut pote quas audivit Romæ damnatas.* Quelle raison de condamner les provinciales, parcequ'elles ont occasionné l'apologie des casuistes ? Condamne-t-on dans les

(16) L'animosité des Jésuites ne se borna pas à la personne de l'Abbé de Cyron, elle s'étendit sur le St établissement des filles de l'Enfance, dont il avoit dressé les constitutions ; & ils eurent le crédit de faire détruire cette congrégation, au grand regret de la province de Langue-

doc, & de toute l'Eglise même, qui en recevoit autant d'utilité que d'édition.

(17) Il falloit dire, *amici ad Provincialem*, car ces lettres sont d'un *ami à un Provincial*, & non d'un *Provincial à un ami* : apparemment les docteurs ne les avoient pas lues.

1656.

tribunaux séculiers ceux qui font connoître les malfaiteurs, les voleurs & les empoisonneurs ? Par quelle règle, & quelle loi condamnera-t-on dans la république chrétienne ceux qui découvrent les corrupteurs de la morale de l'Evangile, qui font perir les ames par les mauvaises maximes qu'ils enseignent ? Quoi l'on condamne un excellent ouvrage, parcequ'il a donné occasion à un infâme écrit ! Cette clause passa néanmoins à la pluralité ; mais les Gens du Roi plus sages & plus attentifs aux libertés de l'Eglise Gallicane que ces docteurs, leur ordonnerent de supprimer ces paroles, *ut pote quas audivit Romæ damnatas*, parceque cette façon de parler étoit contraire à la pratique du roïaume, & que l'on ne pouvoit en user sans reconnoître le tribunal de l'inquisition. La censure fut arrêtée & conclue le 16 juillet 1658, sans cette clause. Mais la publication en fut différée par ordre du Chancelier, jusqu'à ce que le Roi aïant levé la défense & accordé le 21 octobre à Gaspard Meturas le privilege d'imprimer cette censure, elle fut publiée dès le lendemain.

Les Vicaires généraux de l'Archevêché de Paris dressèrent aussi le 23

1656.

août une censure de l'apologie des casuistes, qui fut signée le 30 octobre, & publiée aux prônes de toutes les paroisses de Paris le premier dimanche de l'Avent. Cette censure est la plus détaillée de toutes, & renferme presque toutes les propositions de morale relâchée, soutenues dans l'apologie des casuistes.

XCIII. *Les Casuistes relâchés sont condamnés par plusieurs Evêques, & par le Pape même.* Ce ne fut pas seulement dans les diocèses de Paris & de Rouen, que les curés s'éleverent contre la morale relâchée; il y en eut beaucoup de différens autres diocèses, comme d'Amiens, de Beauvais, de Sens, d'Evreux, &c. qui en demanderent la condamnation à leurs Evêques. Les Prélats se portèrent d'un consentement unanime à condamner cet ouvrage & les propositions de la morale relâchée; ensorte qu'en peu de tems on vit paroître une multitude d'ordonnances des Evêques dans la plupart des diocèses de France. On peut voir ces pieces, recueillies pour la plus grande partie par M. l'Evêque d'Auxerre (Cailus) à la fin de sa belle instruction pastorale contre la remontrance des Jesuites, dans laquelle ces peres marchant sur les traces de leurs ancêtres, prétendoient qu'on peut déposer le personnage de chrétien.

1656.

Il ne manquoit plus aux casuistes relâchés & à leur apologiste, que d'être condamnés par le Pontife romain. Tout le crédit de la société ne put parer ce coup ; il fallut encore effuier une censure à Rome. Elle fut rendue en présence d'Alexandre VII, le jeudi 21 août 1659, par un décret de l'inquisition, tribunal à la vérité qui n'est pas reconnu en France, mais que la société respecte, & dont elle fait valoir l'autorité.

Ce sont là en partie les suites qu'eurent les lettres provinciales ; ce sont, pour remonter plus haut, les fruits du livre de la fréquente communion ; car les grandes idées que ce livre & plusieurs excellens ouvrages qui le suivirent, avoient données de la morale chrétienne & des dispositions nécessaires pour recevoir les sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, ouvrirent les yeux à un grand nombre d'Évêques, de Curés & de théologiens, sur les égaremens prodigieux des nouveaux casuistes dans la matière de la pénitence & sur les devoirs & les péchés des chrétiens. Comme la plupart de ces nouveaux auteurs sont Jésuites, M. Arnauld avoit fait vers l'an 1643 un petit abrégé de leurs mauvaises ma-

1655. xiimes sous ce titre : *Théologie morale des Jésuites*. Dès-lors on leur livra quelques attaques , comme nous l'avons remarqué , mais ce ne furent que comme de légeres escarmouches qui n'eurent pas de grandes suites. Cette morale corrompue ne fut fortement attaquée qu'à l'occasion des deux propositions de M. Arnauld , & pendant qu'on les censuroit en Sorbonne. Tout occupé que ce docteur étoit à se défendre contre les forces de la société & de la Sorbonne unies ensemble , il ne laissa pas de porter la guerre jusques chez les Jésuites mêmes & de les obliger à se mettre sur la défense , ayant eu part à tout ce qui se fit de considérable dans ce tems-là & dans la suite contre les casuistes relâchés..

La condamnation de la morale des Jésuites fut donc la suite de l'exclusion de Sorbonne de M. Arnauld , & de l'injuste censure de ses deux propositions. Quelle consolation pour ce docteur de voir naître des fruits si abondans de l'injustice commise à son égard ! Quel chagrin pour les Jésuites de s'être attiré tant de censures & tant d'écrits accablans , pour avoir voulu faire condamner un innocent ! C'est ainsi que Dieu tire le bien du mal ,

qu'il fait tomber les méchans dans les pieges qu'ils tendent aux gens de bien, & confond les faux sages & la fausse sagesse du monde.

1656...

Tandis que M. Pascal & M. Arnauld travailloient à défendre la pureté de la morale, comme nous venons de le voir, Dieu continuoit de sortir de son secret par les miracles qu'il opéroit pour faire connoître l'innocence des religieuses de P. R. qu'on commençoit à persécuter (18). „ Vraisemblablement, dit M. Racine, la pieté de la Reine fut touchée „ de la protection visible de Dieu sur „ ces religieuses. Cette sage Princesse „ commença à juger plus favorablement „ de leur innocence. On ne parla plus „ de leur ôter leurs novices, ni leurs „ pensionnaires, & on leur laissa la liberté d'en recevoir tout autant qu'elles voudroient „. Ainsi ces miracles produisirent à peu près le même effet que celui que Dieu opera autrefois à Milan en faveur de saint Ambroise dans la découverte des corps de saint Gervais & de saint Protais. La persécution de l'Imperatrice Justine n'en fut pas tout-à-fait éteinte, dit S. Ambroise, mais elle fut un peu râ-

XCIV.
La persécution contre P. R. est suspendue. Les solitaires reviennent à P. R.

(18) *Hist. de P. R.* p. 109.

1656.

lentie, & elle donna quelque relâche.

Les solitaires eurent la liberté de revenir dans la solitude. Au commencement de Mai la Reine fit dire à M. d'Andilly qu'il pouvoit retourner à P. R. des champs. M. le Maître en obtint aussi dans le même tems la permission. Les autres solitaires voiant les dispositions de la Cour, revinrent presque tous peu à peu dans leur cher désert. Nous apprenons de M. du Fossé (p. 155) que M le Maître fit demander cette permission au Cardinal pour lui & pour un de ses amis, par M. Bastet qui lui avoit témoigné autrefois beaucoup d'amitié, lorsqu'il l'avoit vu à P. R. Le Cardinal dont l'humeur étoit assez pacifique, & qui se mettoit peu en peine de ce qui ne touchoit point ses intérêts, accorda aisément à M. le Maître ce qu'il demandoit tant pour lui même que pour son ami. Cet ami fut M. du Fossé, qui devint le compagnon de M. le Maître dans sa solitude & dans ses travaux. Ils se logerent tous les deux dans un quartier séparé de tous les autres bâtimens, qu'on appelloit le quartier de saint Antoine, du nom du patron de M. le

1656.

Maître. Ils regloient là tout leur tems, de maniere que les religieux les plus exacts ne sont pas plus fideles à leur regle, qu'ils l'étoient aux exercices qu'ils s'étoient prescrits.

Comme M. le Maître avoit eu une grande maladie, (19) dont il lui restoit encore de fâcheux restes, qui ne lui permettoient plus de se lever comme autrefois de si grand matin, il fixa l'heure de son lever à quatre heures ou quatre heures & demie. Après avoir fait leurs prieres & leurs lectures, & entendu la messe, les deux solitaires travailloient ensemble à quelques traductions. M. le Maître ayant résolu de revoir la traduction de saint Jean Climaque, qu'il avoit faite quelque tems auparavant, apprit par son ami M. d'Hérouval, qu'il y avoit dans la bibliotheque de M. le Chancelier Seguier plusieurs manuscrits de ce pere, avec des commentaires d'Elie de Crete qui pouvoient beau-

XCV.

Occupation
de M. le Mai-
tre après son
retour à P. R.
des-Champs.

(19) Les Libraires de Paris publierent deux éditions fort défectueuses des plaidoiries de M. le Maître. Quelques personnes du désert vouloient que M. le Maître en donnait lui-même une édition correcte, à quoi il avoit une grande répugnance; d'autres s'y opposoient à

M. le Maître eut tant de chagrin à cette occasion, ne sachant quel parti prendre, qu'il en eut une grande & longue maladie, dont il étoit attaqué lorsqu'il fut obligé de quitter P. R..

Voiez le 2 Tome de M. Fontaine, p. 134 & suiv.

1656.

coup servir à l'intelligence des endroits obscurs; il envoia à Paris M. du Fossé, pour voir ces manuscrits & en tirer ce qu'il jugeroit propre pour son dessein. M. le Maître désiroit depuis longtems de travailler à la vie des Saints, & il avoit recueilli par le moyen de M. d'Herouval, si connu des savans par son zèle pour la découverte des précieuses richesses de l'antiquité, tout ce qu'il avoit pu découvrir d'originaux d'actes des martyrs & des vies édifiantes. Son dessein étoit de composer une légende qui fut purgée de toutes les fables, que des auteurs peu judicieux y ont introduites. Sa principale intention étant d'édifier les ames, & de les édifier solidement tant par les exemples que par les paroles, il étoit bien-aise que ce qu'il donneroit au public, fut appuyé autant qu'il seroit possible sur des autorités qu'on ne put rejeter. Il nous a donné un excellent échantillon de ce qu'il auroit pu faire, en composant la vie de saint Ignace Evêque d'Antioche, celle de saint Jean Climaque & l'histoire si touchante des martyrs de Lyon. C'est ainsi que M. le Maître continuoit à occuper saintement son tems dans le désert de P. R. Il dressoit aussi des relations des évenemens remarquables qui arrivoient dans cette sainte solitude.

Nous avons parmi ses relations, celle de la maniere dont Dieu attira à lui les deux demoiselles Bernard, dont l'aînée fut religieuse de P. R., sous le nom de sœur Marie de saint Louis (20). Ces deux demoiselles furent une conquête que la mere Agnès fit en revenant de l'abbaie du Tard l'an 1635. Etant arrivé à Chenoise en Brie, où Madame de Ligni, sœur de la dame de ce lieu avoit été la joindre, elle consentit d'y demeurer deux jours, pourvu qu'elle s'y établît en clôture dans une chambre où nul homme n'entreroit. Les deux petites demoiselles Bernard, que Madame leur mere avoit envoiées peu de jours auparavant dans sa maison de campagne de Chenoise, s'offrirent de très bonne grace à la mere Agnès pour lui servir de tourrieres & lui apporter à manger. La mere accepta l'offre, les voiant modestes, civiles & de si bonne volonté. La cadette, nommée Catherine, pria la mere Agnès de lui accorder une place à P. R., l'assurant qu'elle vouloit absolument se consacrer à Dieu.

» Mais moi, dit l'aînée (Marie) qui ne sens pas à présent le même mouvement qu'elle sent, je vous de-

1656.

XCVI.

Deux demoiselles Bernard se retirent à P. R. Occasion de cette retraite ; leur vertus.

(20) Vies édif. T. 2. Suppl. au Necr. 30 janv. & Rslat. pages 130 - 146. &c 12 avr.

1656.

„ mande que vous me gardiez seulement une place dans votre maison ; „ car j'espere que Dieu me fera la grace „ de m'y consacrer un jour , & je vous „ supplie de le lui demander pour „ moi „.

Dès ses premières années , Catherine Bernard parut favorisée des grâces du Seigneur. Elle aimoit à entendre parler de Dieu & tâchoit d'observer ce qu'on lui disoit & ce qu'elle favoit. Quant elle eût atteint l'âge de sept ans, elle alla se jettter aux genoux de M. son pere , le suppliant avec larmes de la mettre au couvent , pour éviter les péchés mortels qu'elle pourroit commettre dans le monde : elle demeura du temps fans pouvoir se consoler d'être en âge de pêcher mortellement. Elle étoit ennemie des parures & de tout ce que les personnes de son âge & de son sexe ont coutume de rechercher avec le plus d'empressement : elle se livroit aux travaux les plus vils : elle avoit un soin extrême des domestiques , les servoit dans leurs maladies , même les plus dégoutantes & les plus dangereuses , jusqu'à leur rendre les services les plus bas. Sa charité s'étendoit également au dehors , sur les pauvres & les étrangers. Elle les nourrissoit , les pa-

foit dans leurs infirmités, se dépouilloit pour les couvrir. Son obéissance égalloit sa charité, étant toujours prête à tout ce qu'on vouloit d'elle, ne contrevenant à rien, quelque répugnance qu'elle y eût. Sa mere, craignant que de telles inclinations ne la portassent enfin à être religieuse, lui ôta tous ses livres de dévotion, & ne lui laissa que des romans; mais jamais elle n'en voulut lire aucun, aimant mieux se passer entièrement de lecture que d'en faire qui pussent déplaire à Dieu. Elle le prioit secrètement & le plus souvent qu'elle pouvoit, se retirant dans une chambre haute de la maison. La chose ayant été découverte, Madame sa mere après l'avoir grondée, s'emporta jusqu'à la frapper, ce qu'elle souffrit avec patience, sans rien répliquer pour se justifier.

Tous ces obstacles n'arrêtèrent point les desseins de Dieu sur cette ame choisie. Elle conçut le désir d'être religieuse; mais prévoiant l'opposition qu'y feroit Madame sa mere, elle recommanda cette affaire à Dieu, sans en parler à personne. Elle addressa ses prières à la sainte Vierge, la suppliant instamment de faire naître une occasion qui facilitât son dessein. Elle fut

1656.

exaucée; car il y a lieu de croire que la divine providence conduisit pour cet effet la mere Agnès à Chenoise, où elle ne fut pas plutôt arrivée que la petite Catherine alla prier Madame de Chenoise de lui permettre de servir les religieuses qui venoient d'arriver; ce qui lui fut accordé. A la premiere demande qu'on lui fit par maniere de conversation, si elle vouloit être religieuse, elle pria la mere Agnès de lui accorder une place dans son monastere. La mere la lui promit avec le nom de Catherine de saint Bernard; ce qui fut alors comme les arrhes de sa réception. Lorsque la mere Agnès fut de retour à Paris, Catherine Bernard, pria Madame sa mere de lui permettre d'entrer à P. R. Mais elle éprouva de sa part les plus grandes oppositions. Enfin voïant qu'elle ne pouvoit obtenir son consentement, elle crut devoir suivre le conseil des Peres; & faisant usage de la liberté chrétienne, elle partit sans dire adieu, & alla vers la mi-carême 1636 à P. R., où elle fut reçue. Elle s'y distingua par sa piété, par la mortification, & surtout par une profonde humilité, qui lui faisoit avouer toutes ses plus petites fautes, & lui inspiroit les plus bas sentimens d'elle-

même. Un jour qu'elle assistoit à la messe , à la lecture de l'Evangile du Publicain & du Pharisiens elle fendoit en larmes ; la maîtresse des novices , qui le remarqua , ne sachant quelle pouvoit en être la cause , lui demanda ce qu'elle avoit ; à quoi elle répondit en redoublant ses larmes , qu'elle ressembloit au Pharisiens & n'étoit qu'une hypocrite. Sa simplicité , sa sincérité , sa soumission aux supérieures , étoient des preuves bien claires du contraire. Aussi Dieu permettoit qu'ayant le cœur sur les levres , la moindre parole de ceux qui la conduisoient , suffisoit pour calmer son esprit dans les troubles que la confusion qu'elle avoit d'elle-même , lui causoit. Par ce moyen elle vivoit dans une paix presque continue , dans une égalité , une gaieté & une liberté d'esprit admirables.

Elle a supporté avec un grand courage de grandes & continues maladies accompagnées d'extrêmes douleurs , sans se reposer jamais que par nécessité , rentrant incontinent après dans le travail & le service des malades. Sa soumission à l'ordre & à la providence de Dieu étoit extraordinaire. Elle demeura près de cinq ans sans prendre l'habit , tant à cause de l'opposition de

1656.

Madame sa mere , que parcequ'on la destinoit pour le monastere du saint Sacrement , attendant dans une parfaite tranquillité que Dieu manifestât sa volonté , & pratiquant toutes les observances avec autant d'exactitude que si elle eût été professe. La maîtresse des novices lui demandoit quelquefois , si elle ne s'ennuioit pas d'attendre si long-tems ; à quoi elle répondoit : *Moi ma mere , d'être novice ; je ne suis pas encore convertie.*

Cette disposition ne venoit point d'indifférence pour la religion ; elle l'aimoit avec ardeur , & le témoignoit encore plus par ses actions que par ses paroles. Cette ardeur étoit même si grande qu'elle lui causa la mort ; car ayant appris que Madame sa mere espéroit de la faire sortir , elle en fut si saisie qu'elle tomba malade d'une colique dont la violence l'enleva en trois jours , après avoir reçu les sacrements avec une piété exemplaire & souffert des douleurs excessives avec une patience admirable. Elle mourut le 30 janvier 1641. Son confesseur témoigna après sa mort qu'elle étoit bienheureuse , ayant conservé l'innocence de son baptême ; & que sa mort étoit devant Dieu comme celle d'un martyr ,

parcequ'outre les douleurs excessives
qu'elle avoit souffertes, elle n'étoit
tombée malade que de regret de ce
que le monde avoit encore des préten-
tions sur elle.

La sœur de cette digne épouse de
Jesu-Christ avoit aussi le désir d'être
religieuse, mais la crainte de causer la
mort à Madame sa mère, qui étoit tom-
bée malade, lorsque sa sœur Catherine
la quitta, l'empêcha d'abord de suivre
son exemple. Elle proposa ses difficul-
tés au pere l'Alleman son confesseur,
fameux alors par la direction des da-
mes. Peu satisfaite de ce Jesuite, &
se défiant avec raison de sa décision,
elle eut recours à un pieux ecclésiasti-
que de la paroisse saint Germain l'Au-
xerrois, nommé du Costé, qui plus
éclairé que le Jesuite, lui donna un
conseil plus conforme à l'Evangile, qui
fut d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hom-
mes. Toutefois Madame sa mère la
fit consentir à un mariage, dont les
articles furent accordés & signés. Mais
celui de la main duquel personne ne
peut ravir ceux qu'il a choisis, rom-
pit les liens de cette alliance par des
évenemens singuliers, dans lesquels
on ne peut point méconnoître sa divine
providence. Après que ces liens furent

1656.

rompus, Mademoiselle Bernard eut encore d'autres obstacles à vaincre ; mais enfin animée par les conseils de son directeur (M. du Costé,) préférant la voix d'un Dieu qui l'appelloit aux cris d'une mère, elle suivit l'exemple de sa sœur & se retira à P. R. Madame Bernard se consola peu à peu de son absence, mais elle ne voulut jamais venir à P. R. pour voir ses deux filles. Cependant la cadette, Catherine de saint Bernard, ayant dit à sa sœur pendant sa dernière maladie, que si Dieu la tiroit à lui, elle lui demanderoit qu'il adoucît le cœur de sa mère & lui donnât des pensées plus chrétiennes que celles qu'elle avoit eues jusqu'alors ; l'évenement fit voir que Dieu avoit exaucé ses prières, & donna une preuve de la sainteté de cette vierge chrétienne ; car trois jours après sa mort, la mère se trouva attendrie, alla voir la sœur Marie de saint Louis, lui avoua qu'elle étoit toute changée, & lui témoigna toute la tendresse d'une mère.

La sœur Marie de saint Louis fut une des premières religieuses que la mère Angélique mena avec elle en 1648 à P. R. des champs (21). Elle fut tou-

(21) Vies édif. T. 2. X Rel. Sup. du Necr. 12 av. P. 549.
jours

1657.

jours occupée à l'apothicairerie, qu'elle entendoit très bien. C'étoit une fille franche, douce, d'un grand cœur, qui contentoit tout le monde de parole & d'effet. Elle étoit tellement aimée que sa mort affligea plus les sœurs que celles de toutes les autres qui moururent en ce même tems. La mort après laquelle elle soupiroit sans cesse l'enleva le 12 avril 1657.

La sœur Marie de l'Annonciation, Sandoine, religieuse converse, qui travailloit à l'apothicairerie avec la sœur Marie de saint Louis, fut si touchée de sa mort, qu'elle ne pût lui survivre: en la voïant frappée à mort, elle dit à la mere Angelique de saint Jean, qu'elle espéroit de s'en aller avec elle. Effectivement elle mourut deux jours après, le 14 d'avril.

M. le Maître parle encore dans la même relation, d'une autre sœur converse, nommée Catherine de l'Assomption Gaillard, qui étoit, dit-il, une des meilleures filles de toute la maison. Elle avoit fait la cuisine pendant plus de trente ans, tant à Paris qu'à P. R. des champs. Lorsqu'on annonçoit qu'il falloit ajouter une nouvelle portion pour les Messieurs, elle s'en réjouissoit, disant à sa compagne :

1657.

Dieu a amené un nouvel hermite. Cette vertueuse fille mourut fort âgée le 4 juin 1657.

Depuis le retour des solitaires tout étoit assez tranquille dans cette sainte solitude. Les menaces de persécutions avoient cessé. Il semble même que la Cour avoit un peu changé de disposition & de sentiment à l'égard de P. R. Du moins une Princesse (22) du plus haut rang ne craignit point d'aller à P. R. des champs, rendre visite à M. d'Andilly & d'entrer dans la maison, d'où elle sortit fort édifiée, après avoir tout vu, & très persuadée de la fausseté de tous les bruits défavantageux publiés contre ce monastère. C'est ce qu'elle témoigna, non seulement à M. d'Andilly, mais en toute occasion.

XCVII.

M. Singlin
supérieur de
P. R. Il fait
sa visite en
cette qualité.

On songeait si peu alors à inquiéter les religieuses, dit M. Racine, que M. le Cardinal de Retz leur ayant accordé un autre supérieur en la place de M. du Saussay, qu'il avoit destitué de tout emploi dans le diocèse de Paris, on ne leur fit aucune peine là-dessus, quoique M. Singlin qui étoit ce nouveau supérieur ne fut pas fort au goût de la Cour, où

(22) Mademoiselle, fille unique de Gaston Dug d'Orléans.

1657.

les Jesuites avoient pris un grand
 soin de le décrier ». Les amis de
 M. le Cardinal de Retz, qui étoit pour
 lors à Rome, avoient obtenu de lui
 des lettres par lesquelles il établissoit
 M. Singlin son grand Vicaire dans tout
 le ressort de P. R., c'est-à-dire qu'il
 lui en donnoit tous les pouvoirs, afin
 qu'on n'eût pas besoin de recourir aux
 grands Vicaires du diocèse. Quelque
 tems après (23), les grands Vicaires
 de Paris, par ordre de M. le Cardinal
 de Retz, expedierent publiquement à
 M. Singlin la commission de superieur
 des deux maisons de P. R. Il fit sa vi-
 site dans l'une & dans l'autre au mois
 de septembre, & elle futachevée au
 commencement d'octobre 1657 (24),
 avec une sagesse, une prudence & une
 charité extraordinaires, dont toutes les
 sœurs furent ravis & encouragées à
 mieux faire que jamais. La mere Ange-
 lique, qui connoissoit tout le prix de la
 faveur que Dieu leur avoit faite en leur
 donnant un tel superieur, étoit au com-

(23) La mere Angelique de saint Jean ne fixe pas ce tems dans sa chronologie, & ignore si ce fut en l'an 1656, ou l'année suivante.

(24) Nous trouvons dans une note, T. 3, des

lettres de la mere Angelique, p. 438, qu'il commença sa visite vers Septembre à Paris, & qu'il la termina à P. R. des Champs le 31 décembre 1657.

1657.

ble de ses souhaits, & exhortoit les religieuses à bien profiter de cette grace (25). „ Ce fut en effet , dit la mere „ Angelique de saint Jean , trois an- „ nées d'abondance qui précédèrent „ la famine universelle qui nous me- „ naçoit & qui a duré huit ans „.

XCVIII. M. le Cardinal de Retz ne pouvoit faire un meilleur présent aux religieuses de P. R. que de leur donner pour visiteur une personne du mérite de M. Singlin, que Dieu avoit rempli de toute la charité & de toute la lumiere nécessaire à un superieur & à un pere des ames: il ne pouvoit mieux marquer qu'il avoit hérité de toute la bonne volonté de son prédecesseur pour ces saintes filles.

Comme c'est cette bonne volonté , dont on a fait le plus grand crime aux

* Il n'est prétendus Jansenistes * , il est bon de dire ici jusqu'à quel point a été leur P. Daurigny liaison avec M. le Cardinal de Retz. Jésuite ne charge à ce M. Racine traite cet article avec tant sujet MM. de P. R. dans ses Memoires , ne pouvons rien faire de mieux que de T. 2 , p. 254 transcrire ce qu'il dit sur ce sujet. „ On

„ ne prétend point , dit-il , justifier le „ Cardinal de Retz de tous les défauts „ qu'une violente ambition entraîne „ ordinairement avec elle , mais tout

(25) Volez les lettres de la mere Angel. T. 3.

1657.

„ le monde convient qu'il avoit de
 „ très excellentes qualités, entr'autre
 „ tres une considération singuliere pour
 „ les gens de mérite, & un fort grand
 „ désir de les avoir pour amis. Il re-
 „ gardoit M. Arnauld comme un des
 „ plus grands théologiens de son
 „ siecle, étant lui-même un théolo-
 „ gien fort habile, & il lui a conser-
 „ vé jusqu'à la mort cette estime qu'il
 „ avoit conçue pour lui dès qu'ils
 „ étoient ensemble sur les bancs; jus-
 „ ques-là qu'après son retour en Fran-
 „ ce, il a mieux aimé se laisser raier
 „ du nombre des docteurs de la facul-
 „ té que de souscrire à la censure dont
 „ nous avons parlé, & qui lui parut
 „ toujours l'ouvrage d'une cabale „.

„ La vérité est pourtant que tandis
 „ qu'il fut coadjuteur, c'est-à-dire dans
 „ le tems qu'il étoit à la tête de la
 „ fronde, Messieurs de P. R. eurent
 „ très peu de commerce avec lui, &
 „ qu'il ne s'amusoit gueres alors à leur
 „ communiquer ni les secrets de sa
 „ conscience, ni les ressorts de sa po-
 „ litique. Et comment les leur auroit-
 „ il pu communiquer? il n'ignoroit pas,
 „ & personne ne l'ignoroit dès-lors,
 „ que c'étoit la doctrine de P. R.,
 „ qu'un sujet pour quelque raison que

1657.

» ce soit, ne peut se révolter en con-
» science contre son Prince légitime;
» que quand même il en seroit injuste-
» ment opprimé, il doit souffrir l'op-
» pression, & n'en demander justice
» qu'à Dieu, qui seul a droit de faire
» rendre compte aux Rois de leurs ac-
» tions. C'est ce qui a toujours été en-
» seigné à P. R., & c'est ce que M.
» Arnauld a fortement défendu dans
» ses livres, & particulièrement dans
» son Apologie pour les catholiques,
» où il a traité la question à fond.
» Mais non seulement Messieurs de
» P. R. ont soutenu cette doctrine,
» ils l'ont pratiquée à la rigueur. C'est
» une chose connue par une infinité de
» gens, que pendant les guerres de Pa-
» ris, lorsque les plus fameux directeurs
» de conscience donnoient indifférem-
» ment l'absolution à tous les gens en-
» gagés dans les deux partis; les ecclé-
» siastiques de P. R. tinrent toujours
» ferme à la refuser à ceux qui étoient
» dans le parti contraire à celui du
» Roi. On fait les rudes pénitences
» qu'ils ont imposées & au Prince de
» Conti, & à la Duchesse de Longue-
» ville, pour avoir eu part aux trou-
» bles dont nous parlons, & les som-
» mes immenses qu'il en a coûté à ce

1657.

» Prince , pour réparer autant qu'il
 » étoit possible , les desordres dont
 » il avoit pû être cause pendant ces
 » malheureux tems. Les Jesuites
 » ont eu peut-être plus d'une occasion
 » de procurer à l'Eglise de pareils exem-
 » ples ; mais ou ils n'étoient pas per-
 » suadés des mêmes maximes qu'on
 » suivoit là-dessus à P. R. , ou ils n'ont
 » pas eu la même vigueur pour les faire
 » pratiquer.

» Quelle apparence donc que le Car-
 » dinal de Retz ait pu faire entrer dans
 » une faction contre le Roi des gens
 » remplis de ces maximes , & pré-
 » venus de ce grand principe de saint
 » Paul & de saint Augustin , qu'il
 » n'est pas permis de faire même un
 » petit mal pour qu'il en arrive un
 » grand bien. On veut pourtant bien
 » avouer que lorsqu'il fut Archevê-
 » que , après la mort de son oncle , les
 » religieuses de P. R. le reconnurent
 » pour leur légitime pasteur ; & firent
 » des prières pour sa délivrance. Elles
 » s'adresserent aussi à lui pour les af-
 » faires spirituelles de leur monaste-
 » re du moment qu'elles furent qu'il
 » étoit en liberté. On ne nie pas mê-
 » me qu'aïant su l'extrême nécessité où
 » il étoit après qu'il eut disparu de

1657.

» Rome, elles & leurs amis ne lui
» aient prétré quelqu'argent pour sub-
» fister, ne s'imaginant pas qu'il fût
» défendu ni à des ecclésiastiques, ni
» à des religieuses, d'empêcher leur
» Archevêque de mourir de faim.
» C'est de là aussi que leurs ennemis
» prirent occasion de les noircir dans
» l'esprit du Cardinal Mazarin, en
» persuadant à ce Ministre, qu'ils n'a-
» voit point de plus grands ennemis
» que les Jansenistes; que le Cardi-
» nal de Retz n'étoit parti de Rome
» que pour venir se jettter entre leurs
» bras; qu'il étoit même caché à P. R.;
» que c'étoit là que se faisoient tous
» les manifestes qu'on publioit pour
» sa défense; qu'ils lui avoient déjà
» fait trouver tout l'argent nécessaire
» pour une guerre civile, & qu'il ne
» désesperoit pas par leur moyen de
» se rétablir à force ouverte dans son
» siège. On a bien vu dans la suite
» l'impertinence de ces calomnies.
» Mais pour en faire mieux voir le
» ridicule, il est bon d'expliquer ici
» ce que c'étoit que M. Arnauld, qu'on
» faisoit l'auteur & le chef de toute
» la cabale.

» Tout le monde sait que c'étoit
» un génie admirable pour les lettres,

» & sans bornes dans l'étendue de ses
» connoissances. Mais tout le monde
» ne fait pas , ce qui est pourtant très
» véritable , que cet homme si mer-
» veilleux étoit aussi l'homme le plus
» simple , le plus incapable de finesse
» & de dissimulation , & le moins
» propre , en un mot , à former ni à
» conduire un parti ; qu'il n'avoit en
» vûe que la vérité , & qu'il ne gar-
» doit sur cela aucune mesure , prêt
» à contredire ses amis lorsqu'ils a-
» voient tort , & à défendre ses enne-
» mis s'il lui paroissoit qu'ils eussent
» raison ; qu'au reste jamais théolo-
» gien n'eut des opinions si faines & si
» pures sur la soumission qu'on doit
» au Roi & aux puissances ; que non-
» seulement il étoit persuadé , comme
» nous l'avons déjà dit , qu'un sujet
» pour quelque raison que ce soit ne
» peut point s'élever contre son Prince ,
» mais qu'il ne croïoit pas même que
» dans la persécution il pût murmurer.

» Toute la conduite de sa vie a bien
» fait voir qu'il étoit dans ces senti-
» mens. En effet , pendant plus de
» quarante ans qu'on a abusé pour le
» perdre , du nom & de l'autorité du
» Roi , a-t-il manqué une occasion de
» faire éclater & son amour pour sa

1657.

„ personne , & son admiration pour
 „ les grandes qualités qu'il reconnois-
 „ soit en lui ? Obligé de se retirer
 „ dans les païs étrangers , pour se
 „ soustraire à la haine implacable de
 „ ses ennemis , à peine y fut-il arri-
 „ vé , qu'il publia son *Apologie pour*
 „ *les catholiques* ; & l'on fait qu'une
 „ partie de ce livre est employée à
 „ justifier la conduite du Roi contre les
 „ huguenots , à justifier les Jesuites mê-
 „ mes. M. le Marquis de Grana ayant
 „ su qu'il étoit caché dans Bruxelles ,
 „ le fit assurer de sa protection ; mais
 „ il témoigna en même tems un fort
 „ grand désir de voir ce docteur , dont
 „ la réputation avoit rempli toute
 „ l'Europe. M. Arnauld ne refusa
 „ point sa protection ; mais il le fit prier
 „ de le laisser dans son obscurité , &
 „ de ne point l'obliger de voir un gou-
 „ verneur des païs bas Espagnols , pen-
 „ dant que l'Espagne étoit en guerre
 „ avec la France , & M. de Grana
 „ fut assez galant homme pour approu-
 „ ver la délicatesse de son scrupule.
 „ Lorsque le Prince d'Orange se fut
 „ rendu maître de l'Angleterre , les
 „ Jesuites qu'on regardoit par - tout
 „ comme les principales causes de
 „ tous les malheurs du Roi Jacques ,

1657.

„ ne furent pas , à ce qu'on prétend ,
 „ les derniers à vouloir se rendre fa-
 „ vorable le nouveau Roi. Mais M.
 „ Arnauld , qui avoit tant d'interêt à
 „ ne pas s'attirer son indignation , ne
 „ pût retenir son zèle. Il prit la plu-
 „ me & écrivit avec tant de force pour
 „ défendre les droits du Roi Jacques ,
 „ & pour exhorter tous les Princes
 „ catholiques à imiter la générosité
 „ avec laquelle le Roi l'avoit recueilli
 „ en France , que le Prince d'Orange
 „ exigea de tous ses alliés , & sur-
 „ tout des Espagnols , de chasser ce
 „ docteur de toutes les terres de leur
 „ domination. Ce fut alors qu'il se
 „ trouva dans la plus grande extrê-
 „ mité où il se fut trouvé de sa vie ,
 „ la France lui étant fermée par les
 „ Jésuites , & tous les autres païs par
 „ les ennemis de la France.

„ On a sû de quelques amis qui ne
 „ le quitterent point dans cette extrê-
 „ mité , qu'un de leurs plus grands em-
 „ barras étoit d'empêcher que dans
 „ tous les lieux où il cherchoit à se ca-
 „ cher , son trop grand zèle pour le
 „ Roi ne le fit découvrir. Il étoit si
 „ persuadé que ce Prince ne pouvoit
 „ manquer dans la conduite de ses en-
 „ treprises , que sur cela il entreprenoit

1657.

„ tout le monde ; jusques-là que sur la
„ fin de ses jours étant sujet à tomber
„ dans un assoupiissement que l'on
„ croloit dangereux pour sa vie , ces
„ mêmes amis ne favoient point de
„ meilleurs moyens pour l'en tirer
„ que de lui crier , ou que les Fran-
„ çois avoient été battus , ou que le
„ Roi avoit levé le siege de quelque
„ place , & il reprenoit toute sa viva-
„ cité naturelle , pour disputer contre
„ eux & leur soutenir que la nouvelle
„ ne pouvoit pas être vraie. Il n'y a
„ qu'à lire son testament , où il déclare
„ à Dieu le fond de son cœur , on y
„ verra avec quelle tendresse , bien loin
„ d'imputer au Roi toutes les traverses
„ que lui ou ses amis ont effuïées , il
„ plaide , pour ainsi dire devant Dieu ,
„ la cause de ce Prince , & justifie la
„ pureté de ses intentions.

„ Oserai je parler ici des épreuves
„ extraordinaire où l'on a mis son a-
„ mour inébranlable pour la vérité ?
„ De grands Cardinaux très instruits
„ des intentions de la Cour de Rome ,
„ n'ont point caché , qu'il n'a tenu qu'à
„ lui d'être revêtu de la pourpre de Car-
„ dinal , & que pour parvenir à une di-
„ gnité , qui auroit si glorieusement la-
„ yé tous les reproches d'hérésie que ses

» ennemis ont osé lui faire , il ne lui en
» auroit coûté que d'écrire contre les
» propositions du Clergé de France tou-
» chant l'autorité du Pape. Bien loin
» d'accepter ces offres , il écrivit mê-
» me contre un docteur Flamand qui
» avoit traité ces propositions d'héré-
» tiques. Un des Ministres du Roi ,
» charmé de la force de ses raisonne-
» mens, proposa de les faire imprimer
» au Louvre ; mais la jalouse des en-
» nemis de M. Arnauld l'emporta &
» sur la fidélité du Ministre & sur l'in-
» tention du Roi même. Voilà quel
» étoit cet homme qu'on a toujours
» dépeint comme si dangereux pour
» l'Etat , & contre lequel les Jesuites
» peu de tems avant sa mort , firent
» imprimer un livre avec cet infâme
» titre : *Antoine Arnauld fugitif pour
se dérober à la justice du Roi.*

» Je ne saurois , continue M. Racine , mieux finir cette longue digres-
» sion , que par les propres paroles que
» le Cardinal de Retz dit à quelques-
» uns de ses plus intimes amis , qui ,
» en lui parlant de ses avantures pas-
» sées , lui demandoient si en effet en
» ces tems-là il avoit reçu quelques
» secours de la cabale des Jansenistes :
» *Je me connais* , leur répondit-il , en

1657.

» cabale , & pour mon malheur , je
» m'en suis trop mêlé ; j'avois autre-
» fois quelqu'habitude avec les gens
» dont vous me parlez , & je voulus les
» sonder pour voir si je les pourrois
» mettre à quelqu'usage ; mais , vouspou-
» vez vous en fier à ma parole , je ne vis
» jamais de gens qui par inclination &
» par incapacité fussent plus éloignés de
» tout ce qui s'appelle cabale . Ce mê-
» me Cardinal leur avoua aussi qu'il
» avoit auprès de lui pendant sa dis-
» grace deux théologiens réputés jan-
» tenistes qui ne purent jamais souf-
» frir que dans l'extrême besoin où
» il étoit , il prit de l'argent que les
» Espagnols lui faisoient offrir , &
» qu'il se vit par-là obligé à en em-
» prunter de ses amis ». Quelques-
» uns de ceux à qui il tint ce discours vi-
» voient encore lorsque M. Racine écri-
» voit ceci , & il assure qu'ils sont dans
» une telle réputation de probité , qu'il
» est bien sûr qu'on ne récusera pas leur
» témoignage .

Il n'y eut jamais d'autre liaison entre
le Cardinal de Retz & P. R. que celle
dont nous venons de parler d'après M.
Racine. Si ce Prélat favorisa les reli-
gieuses il ne fit que suivre les règles de
l'équité à leur égard , & jamais elles

ne s'en écarterent pour mériter ses faveurs.

1657.

Ces saintes filles commençoint donc à jouir des douceurs de la paix , au commencement de l'année 1657 ; mais Dieu qui vouloit que leur vertu fût toujours exercée , les éprouva d'une autre maniere , c'est-à-dire par les maladies qui regnerent dans ce desert. Grand nombre de religieuses en furent attaquées , & plusieurs en moururent (26).

La sœur Marie de sainte Aldegonde des Pommares , mourut le 4 janvier (27) , n'ayant été en religion que trois ans & demi , pendant lesquels elle édifa toutes ses sœurs par sa vertu , sur-tout par sa charité & sa patience dans l'éducation des enfans , & sa grande confiance en Dieu. Elle en donna une grande preuve dans sa dernière maladie , par la réponse qu'elle fit à une personne qui lui demanda si elle ne souhaitoit pas de tems pour

(26) Voiez la lettre 914 , p. 339 ; la lettre 935 , T. 3 , p. 373. dans lesquelles la mère Angeli que parle des maladies qui regnoient à P. R. ; dans la 972 , p. 437 , elle dit à la Reine de Pologne , qu'il étoit mort 25 religieuses depuis trois ans ; qu'il en restoit encore 113 , avec dix novices , & 9 postulantes , & qu'il s'en présentoit qui présoient beaucoup pour être reçues.

(27) Voiez le Necr. 4 , jany.

1657.

faire penitence : *Dieu fait mieux que moi*, dit-elle, *ce qui m'est nécessaire ; puisqu'il ne m'en donne point, je n'en souhaite pas davantage.*

Ecoutons la mere Angelique faire le récit des dispositions dans lesquelles mourut cette sainte religieuse : Ma
 » sœur (28) Marie Aldegonde mourut
 » hier à cinq heures & demie dans
 » une si bonne & si sainte disposition,
 » que tout le monde en est ravi & ce-
 » lui aussi qui l'a assistée. Parce qu'elle
 » n'a rien désiré, elle a eu en abon-
 » dance de tout & vraie satisfaction
 » & reconnoissance incroyable. Elle
 » communiquoit sa dévotion : on n'a
 » point dit une parole inutile auprès
 » d'elle : tout le monde y prioit Dieu.
 » Il ne se peut voir une plus grande
 » présence d'esprit dans de plus gran-
 » des douleurs. Elle recevoit ce qu'on
 » lui disoit avec un parfait acquiesce-
 » ment, sans répliquer. Ses yeux par-
 » loient. Enfin rien ne se peut ajouter
 » aux apparences extérieures que je ne
 » doute nullement qui ne soient pro-
 » cédues de l'interieur, par le réjail-
 » lissement de l'esprit saint qui étoit en
 » elle, & qui l'a conduite à la religion
 » & dans la perfection, où elle doig

1657.

» faire entrer les ames. C'est en apparence une grande perte, mais dans la vérité, c'est une grande grace pour nous, qu'une de nos sœurs soit présentée à sa divine Majesté si bien préparée par la grace pour laquelle on nous persécute. J'espere qu'elle nous obtiendra de la force pour bien souffrir.

La mere des Anges, qui étoit abbesse, fut dangereusement malade dans le mois de fevrier. La mere Agnès fut attaquée d'une apoplexie, qui fit craindre pour sa vie. La mort enleva le 3 d'avril la sœur Antoinette de sainte Foi, d'abord novice de chœur, puis postulante converse (29); qui, après avoir donné beaucoup d'exercice à la charité & à la patience de la mere Angelique, lui donna la consolation de la voir rentrer en elle-même, & mourir dans des sentiments très chrétiens.

Mais P. R. fit sur-tout une grande perte cette année par la mort de M. de Bagnols, qui avoit toujours eu un si grand attachement pour cette maison, & lui avoit rendu des services si importans dans toutes les occasions. Je » vois un vuide horrible dans le monde

c.
M. de Bagnols; ses vertus; sa mort.

(29) *Voiez vies édif. T. 3. p. 190-208.*

1657.

» par cette mort , dit la mere Angelie
 » que (30) ; mais enfin c'est Dieu qui
 » l'a fait.

» Je ne saurois , dit-elle encore ,
 » dans une autre lettre (31) , vous di-
 » re l'état où je me trouve à l'occa-
 » sion de la mort de M. de Bagnols ;
 » il me semble qu'il n'y a plus per-
 » sonne au monde Toute la
 » paroisse a eu une extrême douleur
 » de sa perte : ce n'étoit que larmes
 » à son service , des Maîtres des Re-
 » quêtes , & généralement de tout le
 » monde , & même des ennemis.
 » Il se comportoit avec une telle sa-
 » gesse & charité , qu'il ne blessoit
 » personne , & cependant il ne faisoit
 » point de tort à la vérité ni à ses en-
 » nemis Il faut que je me taise
 » & que nous nous abimions en Dieu ,
 » auprès de qui est celui que nous
 » pleurons Jamais homme ne
 » fut tant regretté , & généralement ,
 » & si sensiblement de ses amis (32).

M. du Gué Bagnols Maître des Re-
 quêtes né à Lyon , sembloit avoir selon
 l'Evangile , les plus grands obstacles à
 son salut , car outre qu'il étoit très riche ,

(30) Lett. 944 , T. 5 , 393.
 386.

(31) Lett. 947 , p. 391.

(32) Ibid. 395.

Il étoit naturellement très fier. Son grand esprit joint à ses grands biens contribuoit à lui inspirer un certain orgueil, qui le portoit à s'élever au-dessus des autres. Il paroisoit extrêmement éloigné d'abaisser sa tête sous le joug de l'humilité évangélique. Dieu se servit premierement de la piété de son épouse (Gabrielle Feydeau) pour lui inspirer les premiers mouvements d'une crainte salutaire. Il acheva de le détacher tout-à-fait du monde par les sermons de M. Singlin. La conversion de M. de Bagnols ne se fit pas à demi. Dès qu'il eut connu ce que Dieu demandoit de lui, il s'y donna tout entier. Jugeant d'abord que le commerce du monde lui étoit trop dangereux, il songea à rompre tous les liens qui l'y tenoient attaché. Il vendit sa charge de Maître des Requêtes qui l'exposoit davantage. Il fit exprès un voyage à Lyon pour porter son pere à attirer la bénédiction de Dieu sur sa famille, en faisant conjointement avec lui la revue de tous ses biens. Après cette révision, il eut la force de l'engager à se dépouiller de 400000 livres, dont il ne le croioit pas légitime possesseur; il regla ensuite sa propre famille, selon les règles.

1657.

étroites du christianisme. De 60000 livres de rente qu'il avoit , il en destina 40000 livres pour des œuvres de piété & pour des aumônes réglées , & n'y touchoit non plus qu'à un bien sacré , le reste étoit pour l'entretien de sa maison & de ses enfans , & pour faire encore des aumônes journalières.

Aiant établi cet ordre pour ce qui regardoit son bien , il songea à procurer une éducation chrétienne à ses enfans. Pour cela il acheta , à sept lieues de Paris , une terre nommée *Saint-Jean des Troux* , où il les mit avec un précepteur choisi , qui avoit soin de leur apprendre les humanités , & qui veilloit encore plus sur leurs mœurs. M. de Bagnols y venoit de tems en tems , pour penser plus sérieusement à l'affaire de son salut dans la retraite. Il joignoit à ses aumônes , au soin de l'éducation de ses enfans & à sa retraite , une priere assidue , une soumission d'enfant pour les avis de M. Singlin son directeur , & une telle pénitence qu'il tomboit quelquefois en foiblesse par un effet de ses jeûnes & de ses autres austérités. Rien n'étoit plus doux , plus modeste , plus humble & plus soumis que M. de Bagnols. En renonçant au monde , il renonça si

parfaitement à son propre esprit , qu'au lit de la mort il eut la consolation de pouvoir dire à M. Singlin , sans vanité, mais par la seule reconnoissance de la grace de Dieu ; *in laudem gratiæ Dei* , ces paroles : *Vous savez , Monsieur , que depuis que je me suis mis sous votre conduite , je n'ai jamais fait ma volonté.*

„ Cet homme d'une piété admirable , dit M. Fontaine (33) , & dont la mémoire sera toujours en bénédiction dans l'Eglise , avoit de très grands biens & une charge de Maître des Requêtes , mais étant fortement touché de Dieu , il devint plus grand par le mépris qu'il fit des richesses , qu'il n'avoit été auparavant. La profession qu'il faisoit de la pénitence le rendit plus vénérable que les grands emplois qu'il avoit eus dans le monde. Il commença par se dépouiller de sa charge de Maître des Requêtes pour n'avoir ni rang ni emploi & pour n'être plus rien dans le monde , & il résista à ses proches qui s'opposoient à ce dessein. Cet homme rare avoit un grand génie , & une élévation d'esprit capable de con-

1657.

» duire les plus grandes affaires avec
» une sagesse & une conduite pleine
» de douceur & de force. Toutes les
» fois que M. de Saci lui parloit ; il
» admirroit en lui une certaine élo-
» quence naturelle , & une grace dans
» ses paroles qui persuadoit toujours
» ce qu'il vouloit. C'est ce qui l'avoit
» rendu l'ame & la langue d'un grand
» corps où il prenoit par-tout le parti
» de la justice. . . . Il faut lui rendre
» ce témoignage , qu'il avoit un zèle
» incroyable pour la justice , en sorte
» que par-tout où il croioit qu'elle
» étoit , il se déclaroit aussi-tôt pour
» elle contre tous. Quel triomphe la
» grace remporta-t-elle sur cet hau-
» teur d'esprit & sur cette élévation
» d'ame qui lui étoit si naturelle ? Il
» ne chercha plus qu'à se taire & à se
» soumettre ; il se rendit lui-même
» comme un enfant ; il chercha par-
» tout à suivre la voie des autres , &
» affecta l'obeissance jusques dans la
» moindre chose. Il ecrivit à un abbé
» de grand mérite , pour se retirer
» auprès de lui & se soumettre à sa
» conduite. Cet abbé (que M. Fon-
» taine ne nomme point , & qui appa-
» remment étoit M. de Barcos abbé
» de saint Cyran) en fut extrême-

1657.

ment surpris, & lui fit la réponse suivante : M. encore que vous vous humiliez si fort, dans la proposition que vous me faites, je n'ai pas néanmoins été fort surpris, sachant que l'ambition de ceux qui servent Dieu, porte au rabaissement, comme celle du monde en éloigne, & que le plus haut degré où elle puisse aller, est de rendre un homme le dernier de tous. Chacun est obligé d'avoir cette ambition pour soi-même, & de se laisser conduire à Dieu, qui fait seul à quoi il nous a destinés, & quel rang il veut que nous tenions dans son roïaume. C'est pourquoi il faut bien considerer s'il desire que vous soiez si rabaissé sous moi, & moi sous vous, de peur de nous élever véritablement en nous rabaissant en apparence, parceque l'humilité peut être autant blessée par un rabaissement volontaire que nous cherchons nous mêmes, que par un élèvement extérieur, qui est un effet de l'humilité lorsqu'il ne vient pas de notre propre choix; mais de celui d'autrui. La seule charité est capable de nous conduire en ces rencontres, puisqu'elle seule peut nous empêcher de

1657.

„ nous regarder nous mêmes , & nous
 „ tenir dans la dépendance de Dieu
 „ seul , laquelle est proprement l'ame
 „ & l'essence de l'humilité. Je desire
 „ de tout mon cœur de la suivre en-
 „ vers tous les hommes ; mais parti-
 „ culierement envers vous , étant celle
 „ qui ne me laissera point égarer.
 „ Quoi que je fasse & vous aussi , & en
 „ quelqu'état que je sois à votre égard
 „ devant les hommes , je serai tou-
 „ jours par elle devant Dieu & de-
 „ vant les Anges , votre très humble
 „ & obéissant serviteur.

„ Ce Magistrat pénitent jugeant bien
 „ par cette réponse que c'étoit une
 „ chose à laquelle il ne devoit plus
 „ penser , prit le parti de se retirer
 „ dans une maison fort solitaire qui
 „ lui tenoit lieu d'une agreeable pri-
 „ son , & il n'avoit plus rien de sa
 „ magnificence passée. Il changea tous
 „ les dehors , dès que son cœur fut
 „ changé. Toute son ambition du sie-
 „ cle passa à une ambition plus sainte
 „ & plus élevée. Il ne trouva plus de
 „ joie que dans les exercices laborieux
 „ de la pénitence , & ne pensa plus
 „ qu'à mourir à lui-même , afin de ne
 „ vivre que pour Dieu. Il mit à l'a-
 „ venir toutes ses délices dans les jeû-
 „ nes

nes & son repos dans les veilles. Il
est vrai qu'il conserva toujours la
même grandeur d'ame, mais il ne
la voulut plus employer que pour
Dieu & pour la charité, devenir
l'asyle & le soutien des veuves qui
étoient dans l'oppression, & mettant
tout son plaisir à être le vengeur &
le juge des pauvres & des foibles,
dont il commença plus que jamais à
devenir le pere, enviant leur pau-
vreté, qu'il leur ôtoit en quelque
sorte par la profusion de ses aumô-
nes. J'avoue, continue
M. Fontaine, que quand je considere
la grandeur des aumônes de M. de
Bagnols, je m'en laisse éblouir, &
que je ne considere pas assez ce qui
le rendoit plus particulierement
agréable à Dieu, qui est la profonde
humilité avec laquelle il les faisoit.
Ses larmes & la componction de son
cœur leur donnoit un nouveau lus-
tre aux yeux de Dieu, qui ne con-
sidere pas tant ce qu'on lui donne
que le mouvement & l'affection avec
laquelle on le donne. M. de Bagnols
faisoit ses aumônes, non avec la
hauteur d'une personne qui donne,
mais avec l'humilité d'une person-
ne qui paie ce qu'elle doit, & qui

1657.

„ croïant ne pouvoir s'acquitter de toutes ses dettes , veut au moins en rendre une petite partie. C'étoit cette foi humble , c'étoit cet esprit bas & humilié , éloigné de l'orgueil d'un pharisién , qui attiroient les regards de Dieu sur les aumônes de M. de Bagnols , parcequ'il étoit convaincu qu'il étoit redevable d'une grande grâce à Dieu de cet amour qu'il lui donnoit pour l'aumône & de ce qu'il lui faisoit comprendre que rien n'étoit plus assuré dans ses biens que ce qu'il faisoit passer dans les mains de Dieu , & plus utile à lui-même & à Messieurs ses enfans , que ces charités qui vivoient toujours dans la présence de Dieu & qui leur attiroyent ses bénédictions.

„ Voilà quel étoit l'esprit de ce saint pénitent. Il agissoit comme voulant plus encore donner à Dieu sa personne que ses biens. Il ne croïoit pas que ses aumônes dussent le dispenser de la pénitence , ni que la pénitence dût le dispenser de ses aumônes. Il confacra encore plus faintement son corps qu'il offroit à Dieu comme une victime de la pénitence , & suivit ainsi de bien près ses aumônes qu'il avoit fait passer ayant

1657.

„ lui. M. de Bagnols avoit encore une
„ raison particulière qui le rendoit
„ humble dans ses aumônes , qui ne
„ venoit que de la grande délicatesse
„ de sa conscience , qui lui faisoit tou-
„ jours craindre qu'il n'y eût dans les
„ grands biens que lui avoit laissé M.
„ son pere , quelque chose qui ne fût
„ pas assez légitime , au lieu que tant
„ d'autres personnes sont fort peu scru-
„ puleux sur ce point & éteindroient
„ même la lumiere de ceux qui pour-
„ roient leur faire voir quelque raison
„ de restitution dans les biens dont ils
„ deviennent héritiers : M. de Bagnols
„ au contraire consulta tout ce qu'il
„ put trouver , pour lui résoudre la
„ difficulté qu'il avoit sur ce sujet.
„ Mais toutes ces personnes qui n'a-
„ voient garde d'abuser de sa tendresse
„ de conscience sur un point impor-
„ tant , lui repréſenterent fortement
„ qu'il ne devoit avoir aucun ſcrupule
„ sur ce ſujet ; puisque les affaires &
„ les traités où M. son pere avoit été
„ engagé , étoient très légitimes ; que
„ n'aient de preuve positive de rien
„ qui fût contre l'ordre , le respect
„ qu'il devoit à la mémoire de M. son
„ pere , il devoit arrêter ſon esprit &

1657.

» & bannir ses inquiétudes , les au-
» mônes purifiant tout.

» Peut-on voir un homme qui eût
» un respect plus sincère envers son
» pere ? & en a-t-on jamais vu qui
» eût un amour plus sage & plus chré-
» tien pour ses enfans , ni en qui l'a-
» varice ait été plus détruite , & le dé-
» sir de les avancer dans le monde plus
» éteint ? Etant dans de si grands biens
» & pouvant , sans passer pour avare ,
» les faire multiplier , il ne lesregar-
» da qu'avec mépris. Il crut que le
» moindre degré de vertu d'un chré-
» tien qui est riche , étoit de se con-
» tenter de conserver ce qu'il avoit ,
» sans penser à l'augmenter. M. de
» Bagnols prodigua saintement ses
» biens pour acquérir des trésors éter-
» nels à ses enfans. Sa douleur , en
» donnant ses revenus aux pauvres ,
» étoit de ne pouvoir vendre en même
» tems le fond , de peur que sa piété
» ne fut exposée à la risée & que ses
» meilleurs amis ne fussent en butte à
» ses proches qui attendoient de faire
» de grands vaçarmes à sa mort , com-
» me s'il eut dissipé son patrimoine ;
» ce qui se trouva si faux que l'on trou-
» va à sa mort qu'il n'en ayoit pas alié-
» né un denier. Combien donc ce sage

„ Magistrat fut-il éloigné de la folie de
„ ces peres qui travaillent tant, afin que
„ leurs enfans entrent autant dans leurs
„ vices que dans leur patrimoine qu'ils
„ leur laissent, qui les rendent plus
„ héritiers de leurs passions que de leurs
„ richesses, & qui font qu'au lieu
„ que leurs enfans n'entrent dans leurs
„ biens qu'après leur mort, ils entrent
„ au contraire dans leurs désordres
„ pendant leur vie. M. de Bagnols ne
„ chercha qu'à faire éllever ses enfans
„ dans la crainte du Seigneur. Sa gran-
„ de foi lui faisant regarder l'or com-
„ me de la boue, il pensa pour eux à
„ d'autres trésors qui ne leur échapaf-
„ sent jamais, & à les rendre eux-
„ mêmes le trésor de Dieu.
„ Peut-on assez plaindre l'aveugle-
„ ment de ces peres, qui ayant dans
„ leurs richesses un moyen si admirab-
„ ble de s'acquerir une félicité éter-
„ nelle, ne s'en servent au contraire
„ que pour s'attirer un malheur sans
„ fin; qui veulent encoré en mourant
„ posséder leurs trésors dans ceux à
„ qui ils les laissent; qui se déshéritent
„ en quelque sorte en faveur des
„ autres; & qui pour laisser des héri-
„ tiers riches pendant un peu de tems,
„ se condamnent eux-mêmes à une

1657.

„ mendicité éternelle ? Ils craignent „ si fort la pauvreté pour eux ou pour „ leurs enfans pendant une vie si cour- „ te , qu'ils ne la craignent point pour „ une autre qui ne finira jamais. Où „ est la grandeur & la dignité d'une „ ame raisonnab le faite à l'image de „ Dieu ? Etre timide pour une vie qui „ passe , & ne l'être point pour une „ vie qui ne passe point !

„ Une des charités auxquelles M. de „ Bagnols s'appliquoit avec plus de „ soin , & qui est un grand exemple „ pour les peres qui sont riches , étoit „ celle qu'il faisoit envers de jeunes „ demoiselles , qui faute de bien ne „ pouvoient exécuter le dessein qu'el- „ les avoient de se donner à Dieu „ dans une religion. Cet homme ad- „ mirable qui désiroit ardemment d'at- „ tirer la bénédiction de Dieu sur Ma- „ demoiselle sa fille qu'il faisoit éle- „ ver à P. R. , ne laissoit échapper „ aucune de ces occasions lorsque Dieu „ les lui présentoit „.

M. Fontaine nous a conservé une lettre de M. de Bagnols , écrite à une de ces demoiselles , novice à P. R. , qui se regardoit comme sa fille spirituelle ; & qui l'avoit prié de se charger pour elle de la reconnoissance qu'elle devoit à

Dieu & à la maison où on l'avoit reçue.

» Ma très chere sœur , dit M. de
» Bagnols , je ne doute pas que vous
» ne croiez que c'est la seule impuissance
» ce qui m'a empêché de vous écrire plus
» tôt & que j'y trouve trop de douceur
» pour m'en priver volontairement.
» Je voudrois avoir assez de pouvoir
» pour vous accorder ce que vous
» demandez par votre lettre , je vous
» assure que je païerois pour vous avec
» joie & à Dieu & à vos bonnes meres ,
» à qui vous vous tenez si obligée. Je
» reconnois avec vous que la grace
» que Dieu vous a faite est fort grande ,
» & il est vrai que vous ne la
» sauriez conserver sans un ref-
» sentiment continual , qui paroisse
» dans toutes vos œuvres & dans toute
» votre vie. Je ne m'étonne point que
» vous ne soiez point contente de ce
» que vous faites pour le témoigner ,
» & que vous vous trouviez trop tiéde
» & trop imparfaite. Sans cela vous ne
» seriez pas en bon état , & surtout
» dans l'état d'une bonne novice , à la
» ferveur de laquelle rien ne sauroit
» paroître assez ardent ni assez rigou-
» reux , principalement en elle-même.
» Mais l'ardeur que vous en avez tien-
» dra lieu d'une vertu plus accomplie ,

1657.

» & vous acquittera aisément envers
» Dieu, pourvu qu'elle vous serve
» comme d'un aiguillon pour vous ex-
» citer & pour vous faire avancer tous
» les jours quelque peu. Et ainsi vous au-
» rez assez de quoi païer & satisfaire à
» Dieu sans être obligée d'emprunter
» des autres & surtout de moi qui suis
» plus pauvre que vous ne pensez, &
» qui n'ai rien de commun avec les
» vierges sages, que la connoissance de
» n'avoir pas assez & pour les autres &
» pour moi tout ensemble.

» Je suis assuré que satisfaisant à Dieu
» en cette maniere, vous satisferez par
» le même moyen à vos meres qui vous
» aiment & qui ne vous servent que
» pour lui, ne demandant pas aussi
» d'autre paiement & d'autre recon-
» noissance de leur affection & de leur
» service, que celle que vous rendez
» à la bonté souveraine, qui est l'ori-
» gine de tout le bien qu'elles font,
» aussi-bien que de tout celui que vous
» faites. Je fais que vos infirmités cor-
» porelles ne leur feront point à charge,
» pourvu qu'elles soient simplement
» corporelles & ne passent point dans
» l'esprit, & qu'au contraire elles vous
» rendent plus patiente, plus humble
» plus tranquille & plus détachée da-

„ cette vie & de vous même ; ensor-
„ te qu'on puisse dire de vous comme
„ de saint Paul , que votre vertu s'ac-
„ complit dans l'infirmité ; ce qui arrive
„ à toutes les personnes qui ont une ver-
„ tu solide , lesquelles se fortifient dans
„ leurs indispositions corporelles , com-
„ me les foibles s'y affoiblissent.

„ Les religions seroient trop heu-
„ reuses , si elles étoient remplies de
„ cette sorte de malades , & si au lieu
„ d'apprendre à bien faire , on y appre-
„ noit à bien souffrir ; & à bien mou-
„ rir , au lieu d'y apprendre à bien vivre :
„ ce que je ne vous dis pas pour vous
„ consoler de l'opinion qu'il semble
„ que vous aiez d'être inutile , & de
„ ne servir que d'objet de compassion
„ & de charité. Vous ne sauriez être
„ plus utile à la maison & plus agree-
„ ble à vos supérieures qu'en donnant
„ l'exemple de soumission , de sim-
„ plicité , de contentement , d'égalité
„ d'esprit , qui sont des biens par les-
„ quels vous y serez plus considerée
„ que si vous aviez apporté tous ceux
„ que le monde possède ; & vous y fe-
„ rez par-là des leçons plus fortes &
„ plus importantes que celles de toutes
„ les paroles & de toutes les actions des
„ autres. Après cela vous n'aurez point

1657.

„ besoin de moi ni de personne. Vous
 „ trouverez dans vous-même de quoi
 „ satisfaire à Dieu & aux hommes, &
 „ il ne me restera rien de quoi con-
 „ tribuer à votre bonheur, que la
 „ joie de le connoître & de le voir
 „ croître tous les jours. Cela seul me
 „ récompensera de tout ce que j'ai
 „ fait & de tout ce que je pourrai fai-
 „ re pour votre service, & m'obligera
 „ de vous servir au-delà de mes forces
 „ par celles qu'il plaira à Dieu de me
 „ donner, parceque je regarde votre
 „ bien comme le mien propre, & que
 „ je ne me sépare point de vous ni pour
 „ le tems ni pour l'éternité, dans la-
 „ quelle seule vous pourrez connoître
 „ combien je suis votre, &c.

M. de Bagnols ayant été lié à P. R. par la charité la plus tendre, on peut juger de la consternation qu'y causa la nouvelle de sa maladie. M. Singlin l'alloit voir souvent. Le moribond qui avoit toujours eu pour lui un profond respect, se sentant sécher d'un feu qui le brûloit & ayant besoin de boire, il en demanda la permission à M. Singlin; ce fut à cette occasion qu'il lui dit, que depuis qu'il avoit l'avantage de le connoître, il n'avoit jamais fait sa volonté. « Je ne voudrois, dit M. Fontaine,

1657.

» jamais perdre le souvenir d'un si saint
 » homme qui a appris lui-même la
 » maniere de faire pénitence à ceux qui
 » depuis long-tems en faisoient profes-
 » sion. Il nous monstroit par son exem-
 » ple l'assujetissement dans lequel nous
 » devions vivre. Il aimoit plus la pau-
 » vreté que ceux qui l'avoient embras-
 » fée ; & par les jeûnes, les veilles
 » & les austérités, il se sacrifia de si
 » bon cœur que Dieu l'enleva prompt-
 » tement (le 15 mai 1657, à l'âge de
 » quarante-un ans) le trouvant mûr
 » pour le ciel. Ses amis affligés de sa
 » perte, reçurent après sa mort son
 » corps qu'il leur avoit laissé comme
 » une marque de son amour ». Il fut
 enterré à P. R., & fut exhumé l'an
 1711, lorsqu'on rasa ce saint monas-
 tere (34). Dieu fit connoître alors la
 sainteté de son serviteur par un évene-
 ment extraordinaire & qui peut passer
 aux yeux de la foi pour un miracle.
 A l'exhumation des corps le cercueil de
 M. de Bagnols s'étant un peu dessoudé
 par le pié, il en sortit du sang jusqu'à
 la quantité d'une pinte, quoique le
 corps fut inhumé depuis plus de cin-
 quante ans. Nous avons appris nous-
 mêmes, il n'y a que quelques années,

(34) Hist. de la dern. pers. de P. R. T. 2, p. 398.

1657.

du curé de S. Jean des Troux où il fut transferé, que cette merveille s'y renouvela & qu'il en sortit encore une quantité de sang, dont le banc sur lequel on le plaça d'abord, fut teint. Ce même curé, homme non suspect, nous assura que quinze ans après cette translation, lorsqu'on tira encore de terre le corps de M. de Bagnols pour le placer dans le caveau que la famille avoit fait, & où il repose aujourd'hui, il répandit du sang tout de nouveau.

Font. *Ibid.*

p. 154.

„ Heureux homme, puis-je m'é-
 „ crier, de M. de Bagnols, comme
 „ S. Sulpice de S. Paulin qui avoit mé-
 „ prisé de grands biens pour être pau-
 „ vre ! Heureux homme, qui ayant
 „ été la joie des Anges en ce monde
 „ par sa conversion, l'est maintenant
 „ plus saintement par la société qu'il a
 „ avec leurs troupes sacrées ! Heureux
 „ homme, qui ayant été le protecteur
 „ des saintes vierges pendant votre
 „ vie, avez été reçu d'elles après vo-
 „ tre mort ! Celles d'entr'elles qui
 „ sont déjà dans le Ciel & celles qui
 „ sont encore sur la terre, vous invi-
 „ tent également à demeurer à jamais
 „ avec elles. Celles du Ciel se réjouis-
 „ sent de posséder votre ame ; celles
 „ de la terre se réjouissent de possé-

„ der vos cendres , & n'ont pas craint
 „ de se faire des affaires auprès des
 „ Puissances , en vous ôtant de votre
 „ premiere sépulture , pour vous met-
 „ tre dans l'enceinte de leur chœur.
 „ Attendez là le bruit de la premiere
 „ trompette , dont la sainte troupe qui
 „ vous environnera alors , contribue-
 „ ra beaucoup à vous diminuer la
 „ fraïeur „.

Les religieuses de P. R. étoient redevables en partie du rétablissement de leur monastere des champs à M. de Bagnols , qui donna pour cela 40000 livres. Il leur laissa de plus six mille livres de rente , afin qu'elles pussent recevoir gratuitement à perpétuité des religieuses qui n'auroient point de bien. Mais elles lui avoient encore *sans comparaison* , comme elles le disent , plus d'obligation pour la grande affection qu'il leur avoit témoignée , que pour les grands dons qu'il leur avoit faits (35).

Le prodige que nous avons rapporté , n'est pas le seul , par lequel Dieu ait fait connoître la sainteté de M. de Bagnols. Long-tems auparavant , c'est-à-dire peu après sa mort la mere Angelique de saint Jean étant

(35) Necr. 15 mai , p. 201... Mem. de Lanc. T. 2 ,
 p. 469... in-12. T. 1... p. 251...

1657.

tombée malade d'une fievre quarte des plus violentes, la sœur Suzanne, (religieuse d'une vertu extraordinaire, fille de M. Robet de Lai) qui avoit une grande idée de la vertu de M. de Bagnols, résolut de faire une neuvaine à son tombeau pour la mere Angelique de saint Jean. Elle s'associa la sœur Isabelle Agnès, fille spirituelle de M. de Bagnols; elles découvrirent leur dessein à la mere Angelique de saint Jean, qui ne crut pas devoir s'y opposer & qui même se joignit à elles. Et à la fin de la neuvaine la fievre manqua tout d'un coup & ne revint plus (36).

Tout P. R. fut donc extrêmement sensible à la mort de M. de Bagnols, mais sur-tout M. le Maître, qui étoit lié d'une amitié la plus étroite avec lui (37). On en peut juger par ce seul trait. Personne n'ignore l'extrême attache qu'avoit M. le Maître pour sa chere solitude; dont il ne voulut pas même sortir pour assister à la cérémonie de la prise d'habit de Madame le Maître sa mere, lorsqu'elle se fit religieuse. Néanmoins M. de Bagnols qui, quelque tems avant sa mort, avoit été obligé d'aller à Lyon pour des affaires, lui

(36) Font. T. 2, p. 155 & suiv.

(37) Font. T. 2, p. 160, &c.

1657.

avant écrit pour l'engager à le venir trouver, afin de l'aider de ses lumières, & pour se délasser avec lui de l'embarras & du tumulte du monde; il fut prêt à partir pour l'aller trouver, & il l'auroit fait, si M. de Bagnols ne l'eût arrêté par une lettre, dans laquelle il le remercie en ces termes : Oui
» mon très cher frere, je crois plus
» vous devoir des offres charitables
» que vous me faites de me venir se-
» courir, que je ne ferois à un Roi,
» qui me donneroit sa couronne pour
» sortir de l'esclavage. Cette compa-
» raison est encore au-dessous de ma
» pensée, & je ne puis m'empêcher
» de vous dire, que si je vous pou-
» vois rendre témoin des larmes de
» joie que me causent ces précieux
» témoignages de votre amitié, elles
» feroient plus obligeantes que mes
» paroles. Encore une fois, je ne sau-
» rois m'empêcher de dire qu'il me
» semble que je les verse comme je le
» dois, & qu'il est difficile de rien
» ajouter à l'ardent desir que j'ai que
» votre charité soit reconnue par l'ar-
» deur qui vous la cause, &c. ». On
peut dire que M. de Bagnols & M. le
Maître ne faisoient qu'un même cœur,
par le même zèle pour la pénitence,

1657.

qui avoit formé entr'eux une amitié toute particulière. Cette liaison de cœur étant donc si grande entre ces deux hommes si admirables, il ne faut pas s'étonner si M. le Maître fut sensible à sa mort ; mais sa séparation ne fut pas longue, & Dieu réunit bientôt dans son sein ces deux amis qui avoient été si étroitement liés sur la terre.

CL. Dieu prépare M. le Maître à la mort.

M. le Maître ne survécut qu'un an & quelque mois à M. Bagnols. Dieu, dont les voies sont admirables & pleines de miséricorde pour les siens, disposa insensiblement ce solitaire pénitent à ce dernier passage, sans qu'il y eût aucune apparence de mort. M. le Maître s'étant trouvé un jour dans un entretien de quelques personnes spirituelles, elles lui dirent, en lui parlant avec beaucoup d'ouverture de cœur, qu'elles souhaitoient pour lui devant Dieu qu'il ne fût ni demi-mort ni demi-vivant, mais qu'il fût tout-à-fait mort à lui-même & vivant à Dieu pour l'éternité (38). Cette parole dite sans aucun dessein, fut comme une flèche perçante dont la divine Providence se servit pour pénétrer le cœur de M. le Maître. Depuis ce temps il ne cessoit

(38) Font, ib.

de se dire à lui-même , en gémissant & en répandant des larmes , ces paro-roles : *Ni demi-mort ni demi-vivant* ; & pour les avoir plus présentes à l'esprit , il voulut les avoir toujours devant les yeux , & les écrivit en gros caractères. Aïant ensuite vû par occasion sa chere cousine , la mere Angelique de saint Jean , comme il étoit accoutumé de répandre son cœur dans le sien , il fut difficile qu'étant occupé de ces pensées il ne lui en témoignât quelque chose. Cette sage religieuse exhorta M. le Maître à ne pas négliger cette voix ; mais à y répondre autant qu'il lui se-roit possible. Comme il voulut entrer avec elle dans le particulier pour sa-voir ce qu'il devoit faire , cette sainte religieuse , qui étoit fort prudente , se-difiant de ses forces & de ses lumie-
res , lui dit de s'ouvrir à la mere An-
gelique sa tante , qui tout d'un coup
lui diroit ce qu'il avoit à faire dans
cette rencontre. M. le Maître , qui
la redoutoit , parcequ'elle le faisoit
trembler comme beaucoup d'autres ,
témoigna quelque répugnance , ne se-
fendant pas pour elle la même ouver-
ture de cœur que pour la mere Ange-
lique de saint Jean. Néanmoins aïant
surmonté cette répugnance par le con-

1658.

feils de sa cousine & par ses prières , il la vit & lui parla avec grande effusion de cœur. Cette bonne mere lui conseilla fort de faire beaucoup d'attention sur cette parole , qui lui avoit fait une impression si vive , & présentant sa disposition , elle lui dit : qu'elle trouveroit à propos qu'il fit un renouvellement entre les mains de M. Singlin pour mourir entierement à lui-même , & devenir un vrai enfant par une entiere soumission & une parfaite obéissance , parceque tout le christianisme confistoit en cela. Elle lui donna ensuite , par cette charité & cette liberté chrétienne qui lui étoient si ordinaires , un petit avis sur quelque chose qu'elle avoit remarqué en lui , & qui ne lui paroissoit pas tout-à-fait bon.

M. le Maître recevant ces avis avec une joie & une humilité admirable , la supplia de repasser encore à loisir ce qu'elle avoit pu remarquer de défectueux dans sa conduite , & lui dit que dans un mois il viendroit la retrouver. Au bout de ce tems , qu'il passa dans de grands sentimens & de grands exercices de pénitence , il vit la mere Angelique , qui le fortifia dans ses bonnes résolutions. Enfin ayant vu M. Sin-

glin pour faire un renouvellement , il en sortit si édifié & si consolé , qu'il en écrivit un mot à la mere Angelique pour lui témoigner sa joie. Qui peut n'être pas effraié de la grande pureté dans laquelle il faut être pour se présenter devant Dieu , en voyant cet exemple de M. le Maître ? Cet homme qui dans le monde avoit vécu avec éclat , à la vérité , mais toujours en homme de bien , éloigné de tous déregemens de mœurs , se retire dans un desert , où il mene une vie exemplaire pendant vingt ans. Cependant , quand Dieu est sur le point de l'appeler à lui , cette pureté n'est pas encore assez grande pour paroître devant lui. Il veut qu'il entre dans de nouveaux sentimens de composition. Il est lui-même l'éguillon qui l'excite , & qui lui faisant paroître sa pénitence comme imparfaite & pleine de défauts , l'anime d'un nouveau zèle pour se purifier de plus en plus , & devenir digne de lui. Il lui semble qu'il n'a rien fait qu'à demi , qu'il n'est que demi-vivant pour Dieu , qu'il n'est qu'à demi-mort pour lui-même. Il se regarde encore comme un Lazare dans le tombeau , d'où il a besoin que Dieu le rappelle. Dieu lui fit en effet cette grace

1658.

le jour qu'on lisoit dans l'église l'Evangelie du Lazare. » Heureux homme , » s'écrie M. Fontaine , que Dieu n'a » pas épargné sur la fin de ses jours , » & qu'il a trouvé assez vigoureux pour » ne pas épargner sa foiblesse ! Heureux homme , qui sur la fin de sa vie a renouvelé sa force comme celle de l'aigle , & qui s'élevant tous jours de plus en plus au-dessus de lui-même , s'est enfin préparé à voir le soleil de plus près ! C'est là la vraie maniere de n'être point surpris de la mort. Quand on l'a prévue si long-tems & si saintement , qu'on meurt ensuite sans qu'on s'en apperçoive , on ne peut appeller cela une surprise. La surprise qui est à craindre , est de tomber malade sans avoir fait auparavant une sérieuse pénitence. Qu'on soit malade alors tant qu'on voudra , & qu'on voie la mort s'approcher peu à peu , quoi qu'il y ait sujet d'espérer en menaçant cet état , il est toujours vrai de dire que la préparation qui ne commence qu'avec la maladie est bien imparfaite , & se sent toujours de la surprise ».

Il n'en fut pas ainsi de celle de M. le Maître. Ce bien-heureux solitaire ,

1653.

CII.

Mort de M.
le Maître.

après avoir été si souvent chassé du port par la tempête , y étoit revenu & y vivoit tranquillement (39). Il tomba malade le 27 octobre , qui étoit un dimanche , & il eut la fievre les trois jours suivans ; mais le jour de la Toussaint il se trouva mieux , & dit à M. du Fossé , qu'il avoit cru que Dieu le vouloit tirer du monde , & lui avoua qu'il l'avoit souhaité & demandé. Il ajouta que , puisqu'il se sentoit mieux , il croioit que le Seigneur vouloit seulement le purifier dans l'ame & dans le corps ; afin qu'il pût travailler plus saintement à l'ouvrage de la vie des saints , auquel il l'avoit engagé (40). Mais au moment qu'on s'y attendoit le moins , son redoublement l'ayant pris à midi le jour des Morts , il tomba dans une profonde léthargie , dont M. Hamon le tira par trois saignées qu'il lui fit. Etant re-

(39) *Du Fossé* , p. 161.

» de la mort , il dit avec

(40) » Il travailloit ,
» dit la mere Angelique* ,
» à la vie des Saints avec
» tant d'ardeur , qu'appa-
» remment l'excès lui a
» donné la fievre. Il pré-
» tendoit emploier cinq
» ans en cette grande œu-
» vre. Se voyant surpris

» grande humilité , que
» cette œuvre étoit trop
» sainte pour lui , qu'il
» n'appartenoit qu'aux
» saints de bien parler des
» saints , & que Dieu sus-
» citeroit quelqu'un qu'il
» en rendroit digne. »

* *Let. 980 à la Reine de Pologne* , T. 3 , p. 447.

1658.

venu à lui , il eut le tems de se confesser avec beaucoup de présence d'es-
prit , & de recevoir le saint Viatique. Deux heures après il retomba dans son assoupissement & mourut le 4 no-
vembre 1658 , après une pénitence de vingt ans , ce qui fit dire à M. Sin-
glin , qui se trouva à sa mort : *Dieu nous fasse la grace de vivre & de mourir dans la penitence comme il a fait.*

Voilà quelle fut la fin de ce grand homme , qui , après avoir été l'admi-
ration de tout Paris par son éloquence , fut l'admiration des Anges par son si-
lence & sa pénitence : M. de Gom-
berville , qui avoit fait ces quatre vers
sur lui lorsqu'il se retira :

Je te dirai ce que je pense ,
O grand exemple de nos jours ,
J'admire tes nobles discours ,
Mais j'admire plus ton silence.

aiant appris sa mort , dit de lui : *Le grand orateur de la langue françoise parle maintenant le langage des Anges.*

CIII. Ce fut ainsi que nous perdîmes no-
Douceur de tre trésor , dit M. Fontaine , & que
P. R. à la mort de M. nous vîmes éclipser à nos yeux celui
de Maître. Disposition de qui nous pouvions dire avec un
de la mere Pere : *Cujus vita normam exemplum*

prostutum habebamus. Il est vrai que tout P. R. fut dans la consternation ; on vit le désert & les solitaires qui l'habitoyaient , plongés dans le deuil. Il n'y eut que la mere Angelique qui ne pleura pas à son enterrement , quoiqu'elle l'aimât extraordinairement (41). Mais elle consideroit que la mort étoit un gain pour un homme qui depuis vingt ans perséveroit dans la pénitence.

„ *Je l'ai vu enterrer sans larmes* (dit- „ elle dans une lettre écrite sur cette „ mort) quoique les autres en répan- „ dissent beaucoup , jusqu'à ma sœur , „ qui avoit peine à dire les Primes; par- „ ce que Dieu m'occupoit l'esprit de „ l'espérance de la résurrection , & qu' „ enfin sa bonté accabloit mon esprit „ des vérités de la foi, qui anéantissent „ la créature devant sa divine Majes- „ té , & qui font estimer pour rien les „ espaces des tems , & tous les intérêts „ qu'on se peut imaginer , même ce „ qui semble regarder Dieu , qui n'a „ que faire de nulle créature (42).

M. de Saci accompagna gravement le corps , & le mit en terre sans ver- ser de larmes ; il les retint jusqu'à ce qu'il fût retiré dans son cabinet , où

1658.
Angelique &
de M. de Sa-
ci.

(41) Rel. *in-12.* XII Rel. T. 2 , p. 520.

(42) Suppl. du Necr. p. 167.

1658.

il les laissa couler avec une entiere liberté. On le vint voir de beaucoup d'endroits pour le consoler ; mais il confoloit lui même ceux qui venoient lui rendre ce devoir d'amitié. Il bénissoit Dieu sans cesse des dispositions saintes dans lesquelles parut être M. le Maître , non-seulement depuis quelques mois , mais particulierement deux ou trois jours avant sa mort , dans un entretien , dont M. Fontaine fut le médiateur. Comme M. le Maître avoit entrepris depuis quelque tems de travailler à la vie des Saints , il dit à M. de Saci qu'encore qu'il eût commencé cet ouvrage , il avoit néanmoins toujours entendu une voix secrete , au dedans de lui-même , qui lui faisoit croire que Dieu ne permettoit pas que ce fût lui qui y travaillât ; qu'il faudroit être saint pour travailler à la vie des Saints ; que c'étoit peut-être pour cela que Dieu le vouloit retirer de ce monde , afin d'emploier à écrire ces vies d'autres personnes qui s'en acquitteroient plus dignement. Cet esprit , si pénétrant dans les vérités divines , reconnoissoit que cette entreprise ne demandoit pas seulement beaucoup d'étude & de science , beaucoup de vertu & de sainteté , mais encore une lumiere singuliere

Singuliere & un discernement rare ; que chaque Saint faisoit comme un monde à part , où il falloit remarquer une providence & une œconomie de Dieu toute particulière ; sans quoi les explications des vies des Saints ne sont point des vies , mais des discours morts & sans vigueur , semblables en quelque sorte aux vies de Plutarque , & capables de produire seulement les effets que produisent celles-là , c'est-à-dire de nuire plutôt aux ames que de les servir , & de les affoiblir en les remplissant de vaines pensées & de vains mouvemens ; qu'il avouoit bien que sachant un peu écrire en notre langue il auroit pu contenter & éblouir le monde dans l'histoire des vies des Saints , en sorte que peu de gens y auroient trouvé à redire , n'y en ayant presque point qui discernent les choses lorsqu'elles sont exprimées agréablement , & beaucoup moins qui discernent l'esprit & la conduite ; mais que ceux qui craignent Dieu , ne regardent que la vérité & ne pensent qu'à lui rendre hommage devant les Anges , & non à acquérir une fausse réputation devant les hommes , en abusant d'elle & de leur ignorance.

Cette ame si humble parut dans ses derniers momens plus pénétrée de ces

1658.

sentimens que jamais. Elle sembloit en quelque sorte lire dans le ciel , & voir déjà la vérité presque sans nua-ge , & le néant de tout ce qui se pas-foit sur la terre , soupirant après le moment où elle seroit dégagée de toutes les erreurs de cette vie & établie dans cette lumiere qui ne fait point d'ombre. M. le Maître disoit qu'en attendant ce bienheureux jour il étoit résolu de se tenir dans l'état d'un hom-mé qui ne s'étoit retiré que pour faire pénitence , & pour vivre dans l'humili-té & dans le silence qui en est infé-parable ; qu'il s'y étoit même engagé par la lettre qu'il écrivit à M. le Chan-celier , qui étoit comme un vœu & une profession publique ; qu'aussibien il avoit remarqué que s'il y avoit quel-ques saints dans les siecles passés qui eussent écrit les vies de quelques Saints , il n'y en avoit point qui euf-sent osé écrire toutes les vies des saints ensemble ; que ce dessein avoit été en-tierement inconnu dans tous les tems qui ont porté de plus grands person-nages , & où la doctrine & la vertu chriétienne ont fleuri davantage ; qu'il sembloit qu'ils n'ont pas cru en avoir assez pour un travail de cette sorte , & qu'ils l'auroient jugé trop vaste & trop

1658.

élevé pour un seul homme , & peu conforme aux sentimens que chacun doit avoir de son intelligence & de sa force ; que dans ces derniers siecles seulement , & sur-tout dans le nôtre , des hom mes inférieurs aux anciens s'étoient crus capables d'une si haute entreprise , & qu'aussi la maniere dont ils l'avoient exécutée , faisoit voir par quelle lumiere ils avoient formé ce jugement d'eux-mêmes ; que pour lui il aimoit mieux imiter la conduite des saints , que de discourir des saints ; il voioit bien qu'ils avoient été plus retenus & plus timides , & qu'ils avoient appréhendé d'être du nombre de ceux dont le Prophete dit qu'ils se sont perdus pour avoir voulu faire plus qu'ils ne pouvoient , n'y aiant gueres de plus grand orgueil , ni moins excusable , que de paroître volontairement en public pour vouloir instruire les autres de ce qui est au-delà de notre portée , quoique peu de gens reconnoissent ce péché & s'en accusent devant Dieu , le prenant au contraire pour une bonne œuvre & un exercice de charité.

CIV.

Derniere ma-
ladie de la
mere des An-
ges.

Port-Royal étoit encore dans les larmes au sujet de la perte qu'il avoit faite par la mort de M. le Maître , lors- que celle de la mere des Anges plon-

Z ij

1658.

gea tout le saint désert dans un nouveau deuil. Cette admirable religieuse , dont nous avons déjà parlé ailleurs , avoit été continuée abbesse par une élection faite au commencement du mois de décembre 1657. Lorsqu'on lui annonça la nouvelle qu'elle étoit continuée dans sa charge , elle la reçut selon l'expression de la sœur Euphémie *avec une douleur égale à celle d'un criminel , à qui on signifie sa sentence.* M. Singlin la consola en particulier , mais non en la même maniere que la premiere fois ; car bien loin de lui promettre que les meres agiroient en tout , il lui fit voir qu'elle étoit obligée en conscience de le faire elle-même & qu'elle devoit suivre les lumieres que Dieu lui donnoit pour la conduite de la maison. La mere des Anges , suivant ce conseil , agissoit plus qu'en son premier triennal dans tout ce qui regardoit le particulier des sœurs. La mere Angelique qui avoit pour elle une yénération & une affection sans pareille , étoit charmée de la voir ainsi agir , l'appellant souvent l'objet de sa complaisance. Mais Dieu ne donna pas aux religieuses le tems de la voir agir en abbesse , comme elle avoit fait admirablement pendant yingt-deux

ans à Maubuission. C'étoit un fruit trop mur pour demeurer plus long-tems sur la terre. Sur la fin de la première année de son second triennal , elle eut un pronostic de sa mort prochaine & fit un renouvellement à M. de Singlin , ensuite duquel elle parut n'être plus une personne de ce monde tant elle étoit séparée & dégagée de tout. On a sujet de croire qu'elle eût connoissance du tems de sa mort , qui fut précédée d'une maladie qui ne dura que quelques jours ; en quoi Dieu exauça ses désirs. Le mardi de la première semaine de l'Avent , comme on parloit sur le sermon du premier dimanche , qui étoit sur la préparation à la mort , quelques sœurs ayant dit qu'ells souhaitoient que Dieu leur envoiât quelques longues maladies pour se préparer à mourir , d'autres au contraire disant que la longueur des maladies leur seroit penible , la mere des Anges dit que pour elle , si la chose eut été à son choix , elle eut mieux aimé une maladie courte & violente , parceque ces longues maladies accablent aussi-bien l'esprit que le corps , & qu'il y a peu de personnes qui aient assez de vertu pour supporter cet état sans se relâcher.

1658.

Le jeudi suivant 5 décembre 1658, comme elle tenoit un chapitre ; le frisson la prit & dura plus de huit heures : elle eut toute la nuit une fievre des plus violentes, accompagnée de vives douleurs dans tous les membres, ce qu'elle supporta avec beaucoup de patience, sans se plaindre, sans parler pendant la nuit par respect pour le silence. Durant sa maladie, elle se laissa conduire comme un enfant, soit pour les remedes, soit pour la nourriture, ne demandant rien positivement, & ne refusant rien, quelque répugnance qu'elle y eut. Le samedi 7 de décembre, la fievre augmentant beaucoup, elle demanda à se confesser & à recevoir le saint Viatique. Elle voulut s'y préparer en entendant en esprit la premiere messe qui sonna. Elle demeura pendant ce tems dans une grande attention à Dieu, & une si grande paix qu'il sembloit qu'elle ne souffroit point.

Sur les dix heures du matin elle reçut le saint Viatique avec de grands sentimens de piété : elle demanda humblement pardon aux sœurs de toutes les peines qu'elle prétendoit leur avoir causées par ses impatiences & ses promptitudes, & pria M. de Rebours de répéter ce qu'elle avoit dit, crai-

gnant qu'on ne l'eût pas entendue. La sœur Candide lui aïant demandé après que la communauté se fut retirée, comment elle se trouvoit : *fort mal*, répondit-elle, *mais Dieu le veut ainsi, pourvu qu'il me donne la patience, que sa sainte volonté soit faite* ; puis elle baisa plusieurs fois son crucifix, & dit une priere assez longue. La sœur Candide l'interrompit en disant ; *Mais ma mere vous vous trouvez donc bien mal : Oui ma fille*, répondit-elle, *fort mal* ; & s'attendrislant sur cette sœur qu'elle sa-voit être fort touchée, elle ajouta : *en-fin tout passe, nous nous trouverons en Dieu d'une autre maniere que nous n'avons été : dans sa lumiere nous verrons la lumiere*. Elle passa presque tout ce jour en oraison & en silence, répondant simplement à ce qu'on lui demandoit. Sur les deux heures après midi une sœur lui aïant demandé, si elle ne craignoit point la mort, elle répondit : *Je ne fais ce que je ferai quand j'en viendrai là ; mais pour cette heure je n'en ai point de peur. En vérité, tout bien consideré, je trouve que le meilleur pour moi, c'est que Dieu me délivre*. Cette sœur lui aïant dit qu'elle croioit bien que c'étoit le meilleur pour elle, mais qu'elle devoit avoir la charité de ne point aban-

1658. donner la maison ; elle répliqua : *je suis entre les mains de Dieu, je ne refuse point le travail, si c'est sa volonté que je demeure.* Là-dessus les sœurs lui dirent : demandez donc ma mère votre santé. Elle répondit qu'elle demanderoit bien plutôt de mourir, que ce seroit bien le meilleur pour elle d'être délivrée de cette vie qui n'est remplie que de misères & de péchés. Une sœur l'ayant suppliée de dire la priere de saint Martin, elle répondit avec un grand sentiment d'humilité, que saint Martin étoit un S. Evêque, tout rempli de charité pour son peuple ; sur quoi, une autre lui dit : Hé quoi, ma chère mère n'êtes-vous pas remplie de charité pour nous ? Faites-nous donc, s'il vous plaît cette priere, nous vous en prions toutes. Elle répondit : je devrois bien être comme vous le pensez, & je le désire de tout mon cœur ; mais je sais bien que je ne suis nécessaire à personne ; je suis si infirme que je ne puis plus rien faire & ne suis plus bonne à rien. Mais comme on la pressoit toujours, elle joignit les mains & dit *Domine non recuso laborem, fiat voluntas tua :* Seigneur je ne refuse point le travail, que votre volonté soit faite ; & quelque tems après elle dit fort agreeablement : » Vous

» m'avez fait faire la priere de saint
» Martin , mais saint Martin ne laissa
» pas de mourir ».

Le dimanche (huit decembre , qua-
trième de sa maladie) vers l'heure de
minuit , la sœur Candide ayant vû par
sa difficulté de respirer , qu'elle étoit
plus mal , elle s'approcha & trouva le
danger fort augmenté. La mere lui dit :

» Je suis fort mal ; enfin tout passe ,
» il faut finir ma fille ; il y a long-tems
» que nous sommes ensemble , il est
» tems de se séparer : j'espere que nous
» nous retrouverons devant Dieu : ma
» séparation vous sera pénible ; il ne
» se peut faire autrement ; mais aiez
» bon courage , le tems est court. J'es-
» pere que nous nous réunirons en-
» semble , & que nos deux sacrifices
» ne feront qu'un sacrifice devant
» Dieu : c'est mon espérance. Assu-
» rez-vous que lorsqu'il m'aura fait
» misericorde , je ne vous oublierai
» pas devant lui ; j'y suis bien obli-
» gée ». Puis elle voulut lui deman-
der pardon , disant qu'elle avoit eu
bien des promptitudes ; mais la sœur
Candide l'interrompit en s'écriant :
» Ma mere , c'est à moi à vous le de-
» mander , & je le fais très humble-
» ment ». Puis elle la supplia de ne

1658.

la pas oublier, & de lui dire ce qu'elle jugeoit qu'elle dût faire au cas que Dieu l'appellât. La malade répondit :
" Il faut demeurer dans l'obéissance,
" se retirer le plus qu'on peut, mettre
" toujours son sentiment au dessous de
" celui des autres, vivre en paix avec
" tout le monde & laisser passer toutes
" choses sans s'y arrêter, ne s'attachant
" qu'à Dieu. C'est un grand secret
" ma fille, & le peu de fidélité que
" nous avons à cette pratique est cause
" du peu d'avancement que nous fai-
" sons, parceque l'on ne veut pas se
" mortifier autant qu'il faut pour cela.
" Le tems est si court, mais on n'y pense
" pas ni à l'éternité; si on y pensoit
" on ne prendroit part à rien, car
" tout n'est rien. Tachez de vous mo-
" derer dans l'affliction que vous pren-
" drez de notre séparation. Vous vous
" passerez mieux de moi que je n'au-
" rois fait de vous. Dieu dispose de
" tout pour le mieux ". Après avoir
dit plusieurs autres choses particulières
& secrètes à la sœur Candide, elle
s'informa si on avoit récompensé une
pauvre femme, de quelques services
qu'elle avoit rendus, & lui parla de
quelques demoiselles, auxquelles on
faisoit la charité; ensuite elle de-

manda l'Extrême-Onction , disant :

„ J'ai prié Dieu tout le jour , que si c'é-
 „ toit sa volonté , il lui plût me don-
 „ ner un peu de soulagement de cette
 „ grande douleur de côté , pour lui of-
 „ frir le sacrifice de ma mort avec plus
 „ plus de repentance d'esprit , mais je
 „ n'ai rien obtenu ; peut-être me fera-
 „ t-il cette grace par la vertu du sacre-
 „ ment ». Elle se mit aussi-tôt en prie-
 res pour s'y disposer : vers une heure
 après minuit , on fit lever la commu-
 nauté , & M. Singlin lui ayant apporté
 l'Extrême-Onction , elle le remercia
 beaucoup de la charité qu'il avoit eue
 pour elle & de celle qu'il avoit pour
 toute la communauté , qu'elle lui re-
 commanda avec toute la tendresse d'une
 vraie mere. Elle le pria aussi d'avoir de
 la charité pour la sœur Candide & de
 la consoler ; car , dit-elle , elle sera bien
 affligée , mais il faut agréer la sépara-
 tion quand Dieu la fait. La mere Agnès
 l'ayant priée de bénir la communauté ;
 elle joignit les mains en disant : *Que*
notre Seigneur Jesus-Christ vous bénisse
& vous fasse la grace d'être fideles dans
les petites choses & de ne les point néglige
ger , parceque des petites choses on tombe
dans les grandes ; puis elle leva les
mains & fit le signe de la croix. On lui

1658.

1658.

recommanda le monastere de P. R. des champs, à quoi elle fit réponse qu'elle ne faisoit point de différence entre les deux maisons ; que ce qu'elle faisoit pour l'une elle le faisoit pour l'autre ; qu'elle étoit bien fâchée de n'avoir pu rendre aux sœurs qui étoient à P. R. des champs le service qu'elle leur devoit. „ Dieu fait , dit-elle , que ce „ n'est pas manque de bonne volonté , „ & qu'il n'y a eu que l'impuissance de „ mon infirmité qui m'en a empêchée . „ Mais si mon corps n'a pu y aller mon „ cœur & mon esprit y ont été. C'est „ le lieu de ma profession „. On la supplia de donner aussi sa bénédiction à ce monastere , ce qu'elle fit joignant les mains , & disant . „ Je prie Dieu qu'à „ l'exemple de notre Seigneur Jefus- „ Christ au saint Sacrement ; elles soient „ bien soumises , bien silentieuses & „ bien pauvres . „

Elle avoit un crucifix dans sa main ; qu'elle bairoit souvent ; & comme pour cela elle étoit obligée d'avoir les brashors du lit , une sœur lui ayant dit qu'elle craignoit qu'elle n'eût froid , la malade répondit : „ Si je ne regardois aussi souvent „ la croix , je sens des si extrêmes douleurs „ que j'autois peur de perdre patience ; „ mais quand je la considere & que j'y

» regarde notre Seigneur Jésus-Christ
» attaché, cela me fortifie ». Elle continua ainsi jusqu'au dernier soupir.

Le 9 décembre la mère Agnès étant revenue après la messe ; la malade lui parla ainsi : » Je vous remercie de la charité & du soin que vous avez pour la maison ; je vous supplie très humblement de continuer : je vous commande toutes nos sœurs en général & en particulier, j'ose vous promettre & même vous assurer qu'elles n'en feront pas méconnoissantes ». Puis s'élevant un peu pour la baisser, elle prononça distinctement ces paroles comme prévoiant qu'elle lui succéderoit dans la dignité d'Abbesse : *Dominus custodiat introitum tuum & exitum tuum, quod in te incepit, ipse perficiat ad suam gloriam & tuam salutem.* » Que le Seigneur garde votre entrée & votre sortie, qu'il achieve pour sa gloire & pour votre salut ce qu'il a commencé en vous ». Peu après elle dit à la mère Agnès de s'aller reposer, la priant seulement de prier Dieu qu'il eut pitié d'elle, disant qu'elle n'avoit plus besoin que de cela.

Nous souhaiterions pouvoit recueillir tout ce que cette sainte abbesse dit à chacune de ses religieuses, pour les

1658.

exciter à la piété, à la soumission, à l'obéissance & à la pratique de leur règle : „ Quand la providence de Dieu, „ dit-elle à une, nous oblige à quelque „ chose par l'obéissance, il est lui-même „ me notre force, c'est lui qui nous „ soutient & qui nous assiste. Hélas ! „ que ferions-nous si nous ne regardions „ que nous-mêmes, ce seroit grande „ pitié ; mais il faut regarder Dieu „ & espérer tout de lui & demander „ son esprit dans une grande confian- „ ce ». Elle dit à une autre qui demandoit pardon du peu d'usage qu'elle avoit fait de sa conduite : „ Il faut tous „ les jours se reprendre & tous les jours „ commencer de nouveau comme si „ c'étoit ce jour-là qu'on commençât à „ servir Dieu ». Elle parla ensuite de plusieurs personnes amies de la maison avec grande reconnaissance & affection.

CV.

Mort de la
mère des An-
ges.

Sur le soir, elle tomba dans l'agonie ; les redoublemens de la fievre venoient presque de deux heures en deux heures, ensorte que l'on croïoit toujours qu'elle alloit passer. On fit plusieurs fois les prières de la recommandation de l'ame. Cependant elle étoit toujours attentive à Dieu, disant quelquefois des prières, se joignant à celles qu'on faisoit auprès d'elle, baisant

1658.

son crucifix & prononçant certains mots d'actions de graces & d'admiration des misericordes du Seigneur. Elle dit plus d'une fois, levant les yeux au Ciel : *Il y a dix ans que Dieu m'a délivrée*, entendant par là sa sortie de Maubuissón. La sœur Candide lui ayant demandé une fois ce qu'elle pensoit, elle répondit baissant son crucifix. *je m'offre à Dieu, ma fille*; & sur ce que la sœur lui demanda si elle n'avoit point de peine & si elle étoit en paix, elle dit d'un ton ferme & avec un signe de joie : *Oui, ma fille, je suis fort en paix.*

Ses douleurs alloient toujours en augmentant, ensorte qu'on ne pouvoit la regarder sans être touché de compassion; & comme on lui disoit quelquefois que cela ne dureroit gueres, elle répondit : *Tant qu'il plaira à Dieu, cela ne m'ennuie point, mais la pauvre nature voudroit bien être délivrée.* Ensuite elle envoia prier la maîtresse des novices de la recommander aux prières des sœurs du noviciat, disant que ses douleurs étoient excessives. Elle recommanda beaucoup qu'on eût soin de la santé de la mere Agnès, & qu'il falloit la conserver. Elle témoigna qu'elle auroit fort désiré voir la mere Angeli-

1658.

que qui étoit alors à Port-Royal des champs.

Elle passa toute la nuit dans les mêmes douleurs en baissant toujours. Sur les trois heures du matin, comme on vit que sa fin approchoit, on fit venir la communauté pour recommander les prières de la recommandation de l'âme. Sur les quatre heures, elle entra comme dans un petit sommeil fort paisible, avant lequel on l'avoit encore vue prier Dieu; il lui dura un petit quart d'heure, & elle expira dans ce sommeil si doucement qu'on ne s'en apperçut point, n'ayant perdu la connoissance qu'avec la vie, qu'elle changea en une meilleure, le 10 décembre 1658, un mardi, âgée de 59 ans. Quelque long que puisse paroître ce récit, ce n'est qu'avec peine que nous avons supprimé plusieurs circonstances d'une mort si chrétienne & si édifiante, précédée & suivie de miracles, par lesquels Dieu fit connoître la sainteté de cette digne abbesse pendant sa vie & après sa mort. Les Bénédictins de l'abbaye de saint Germain, qui travaillent au *Gallia Christiana*, en parlant de cette sainte abbesse, lui rendent ce témoignage (43), » Qu'étant retournée

(43) T. VII. p. 936 & 937.

à P. R. elle y donna pendant dix ans des marques éclatantes de sa sainteté, qu'on assure même, ajoutent-ils, avoir été confirmée par des miracles. *Inib⁹ adhuc per decem annos non obscuræ sancti tatis argumenta dedis, quam etiam miraculis comprobatam aiunt* (44). Trois jours après la mort de la mere des Anges, (13 [décembre]) la mere Agnès fut élue pour remplir sa place.

Le monastere de P. R. des champs, voulant partager avec celui de Paris les précieuses dépouilles de cette mere commune, on résolut d'ouvrir son corps pour en tirer le cœur & l'envoyer au monastere des champs. M. Tolos Chirurgien qui vint pour faire cette ouverture, ayant fui qu'elle étoit morte d'un abscès au côté, ordonna qu'on préparât du vinaigre & des odeurs, parce que rien n'égale l'infection d'un corps mort dans lequel il y a un abscès. Mais ces préparatifs furent inutiles; on ne sentit rien du tout à l'ouverture du corps;

(44) Voiez les Mem. ou Rel. in-12. T. 1. 2 Rel. 1. part. p. 300 & suiv. Ib. T. 2, p. 55, 107, 108, 121. Dans le Necr. p. 470 son éloge & son épitaphe par M. Hamon. Parmi les lettres de la mere Angelique, il y

en a plusieurs où elle fait les plus grands éloges de cette sainte Abbesse, T. 2. p. 90. Ib. p. 187. Ib. p. 538. Voiez surtout la lettre à la Reine de Pologne du 5 fevrier, p. 561 à 562, 563.

1658.

le pus même de l'abscès qui fut mis dans un bassin , ne rendit aucune mauvaise odeur. Le Chirurgien en étant tout étonné s'écria : „ *En vérité il est bon d'être fidèle à Dieu ! Voilà qui est bien extraordinaire* „ . Après l'opération il ne voulut pas laver ses mains , & dit : „ *On se lave les mains quand on a touché un corps mort , mais non quand on a touché des reliques* „ .

Le cœur se conserva beau & vermeil pendant près de deux ans , sans être embaumé & sans aucune poudre. Il fut porté à P. R. des champs le 17 de décembre par M. Singlin , qui fit en cette occasion un discours aux religieuses , dans lequel il fit l'éloge de cette sainte abbesse , & s'étendit particulièrement sur son humilité , & sur l'égalité admirable de son esprit.

cvi.
Miracles opérés par la mère des Anges.

Nous avons dit que Dieu fit connaître la sainteté de la mère des Anges pendant sa vie , & après sa mort par des miracles. Nous en savons deux bien avérés de leur tems ; le premier opéré à Maubuisson , où la mère des Anges obtint la guérison d'une loupe. Après avoir tenté inutilement tous les remèdes , qui n'avoient fait qu'irriter & augmenter le mal , comme cette abbesse avoit un grand desir que la ma-

lade, novice, niece de M. Denise Marchand à Paris, fût religieuse, parce qu'elle avoit une vraie vocation, & qu'elle craignoit que la loupe dont elle étoit incommodée n'y mît obstacle, elle eut recours à Dieu & fut exaucée : car ayant qu'elle eut achevé une neu-vaine qu'elle avoit commencée, la loupe disparut & la novice fut reçue & fit profession. Un mois après la mort de la mere des Anges, la sœur Briquet fut guérie d'un semblable mal. Comme on se préparoit à lui faire l'opération, elle pria instamment la maîtresse des novices de lui appliquer des reliques de la mere des Anges au lieu de remede: cela lui fut accordé; on lui mit, à la place de cataplasmes, un petit linge trempé dans le sang de cette sainte mere, & le lendemain 17 janvier 1659 la malade se trouva entièrement guérie à son reveil, se mit à genoux, & dès le sur-lendemain elle s'y tint deux heures entieres en veillant devant le saint Sacrement, quoique depuis plus de deux mois elle ne pût y demeurer à cause de la douleur que lui causoit sa loupe.

P. R. fit encore une grande perte cette année, par la mort de Madame d'Aumont, arrivée neuf jours après

CVII.
Mort de Mar-
d'Aumont, Ses ver-
tus.

1658.

celle de la mere des Anges. Cette sainte abbesse lui avoit comme annoncé sa mort la veille qu'elle mourut elle-même. Voïant Madame d'Aumont auprès du feu avec la mere Agnès, elle dit à la sœur Candide de la remercier de sa part de toutes les charités qu'elle avoit faites à la maison, & de lui dire qu'elle tâcheroit de les reconnoître devant Dieu, & qu'elle feroit la première à qui elle penseroit, lorsque Dieu lui auroit fait miséricorde. Madame d'Aumont reçut ce compliment avec plaisir ; mais sans penser à ce qu'il signifioit, & en quelle maniere la mere des Anges se souviendroit d'elle. Le vendredi d'après elle vit en songe dans un grand champ cette mere qui l'appelloit avec un visage gai & agréable, & lui faisoit signe de passer un grand lac qui les séparoit ; & comme Madame d'Aumont refusoit d'aller à elle, appréhendant ces grandes eaux, la mere des Anges lui montra quantité de belles pierreries & de précieux joïaux, qu'elle promettoit de lui donner si elle les passoit.

Madame d'Aumont fut troublée de ce songe le reste de la nuit, & dès le matin elle le conta à la sœur Hélène avec une certaine agitation, lui de-

mandant ce que cela signifioit. La sœur lui ayant dit que cela marquoit la mort ; Madame d'Aumont encore plus troublée , & voulant néanmoins dissimuler sa crainte , lui répondit avec émotion : *Oui , cela signifie la mort : voilà un beau conte ; cela signifie que j'ai songé. Voilà ce que cela signifie.* Elle tâcha ce jour-là de se dissiper pour éloigner d'elle la pensée de la mort , qui lui revenoit toujours à l'esprit malgré elle ; mais elle ne put y réussir. Nous ne rapporterions pas ce fait s'il n'étoit appuyé par d'aussi bons garans , & si l'histoire ne nous fournittoit des exemples de pareils événemens , comme nous le voyions en particulier par les actes du martyre de sainte Perpetue , & de sainte Félicité. Mais quoique qu'il en soit de cette vision de Madame d'Aumont , dès la nuit du samedi au dimanche elle fut frappée d'une maladie , qui , étant d'abord peu de chose , la conduisit néanmoins au tombeau le jeudi suivant 19 décembre , 9 jours après la mort de la mère des Anges , qui lui obtint de Dieu , comme il y a lieu de le croire , la délivrance des craintes qu'elle avoit de la mort , aussi-bien que la délivrance des misères & des péchés dont la vie est rem

1658.

plie. Ainsi Madame d'Aumont fut la premiere à laquelle la mere des Anges pensa , lorsque Dieu lui eut fait miséricorde , comme elle le lui avoit promis.

Le nom de famille de cette Dame chrétienne , étoit Anne Hurault de Chiverny. Après avoir perdu son mari , Charles d'Aumont , Lieutenant général dee armées du Roi (45). Elle forma, deux ans après, la résolution de quitter le monde pour passer le reste de ses jours dans un monastere. Elle se retira d'abord dans la maison des religieuses de la Visitation , près la porte saint Antoine , où elle porta une grosse somme d'argent. Mais (46) frappée des calomnies qu'on débitoit contre les défenseurs de la vérité , & en particulier contre le pere Desmarest , (46*) elle aima mieux sacrifier 40000 livres qu'elle avoit apportées dans cette maison , que d'y demeurer , & elle la quitta pour se retirer à P. R. de Paris. Ce fut au commencement de l'an 1646 qu'elle entra dans ce monastere , auquel elle fit beaucoup de bien

(45) Necr. 19 dec. p. 597.
487.

(46) Mem. ou Rel. T. p. 485.
2. part. 1. Rel. XI. p.

(46*) Vies édif. T. 1,

par ses grandes libéralités , & où elle n'édifia pas moins par ses vertus. Elle fit bâtir le chœur de la maison de Paris avec tous les logemens qui sont au dessus (47) : Elle fit élever les murs de la clôture du grand jardin , & construire le bâtiment où elle logeoit : elle contribua également au rétablissement du monastere de P. R. des champs : ses libéralités s'étendoient aussi au dehors sur les pauvres , dont elle étoit la mere. Non contente de faire part aux religieuses de P. R. de ses biens , elle prenoit généreusement la défense de ces vierges chrétiennes contre ceux qui attaquoient leur innocence (48). Elle ne pouvoit souffrir les personnes du dehors qui parloient désavantageusement de ces saintes filles. La vie de cette Dame chrétienne étoit comparable à celle des religieuses les plus parfaites ; elle récitoit l'ofifice avec autant de fidélité que si elle y eut été obligée par un vœu solennel , ne faisoit que de saintes & utiles lectures , s'interdisoit tous les livres qui n'étoient pas propres à nourrir la piété : elle faisoit régulierement l'assistance du saint Sacrement ; confessoit ses fautes & s'en

(47) Rel. Ib. Nect. Ib.

(48) Rel. T. 2 , p. 100 & suiv ,

1658.

humilioit comme les sœurs. Enfin elle pratiquoit & donnoit l'exemple de toutes les vertus religieuses. Pénétrée de connoissance de la grace que Dieu lui avoit faite en l'appellant à P. R. ; avant que de mourir , elle demanda pardon à la communauté de n'avoir pas profité comme elle auroit dû de cette faveur , & la remercia de la lui avoir accordée. Ne pouvant presque parler pour exprimer ses sentimens , elle les écrivit , & pria son confesseur de les lire en présence de toutes les sœurs , avant que de lui administrer le saint Viatique. Sa piété lui fit demander qu'on l'enterrât comme une religieuse , & qu'on lui donnât dans l'oraïson le nom de sœur. Il ne faut pas omettre que c'est à cette respectable Dame , ainsi qu'à M. le Maître , que nous sommes redevables du recueil des lettres de la mere Angelique , sur-tout de celles qui sont adressées à la Reine de Pologne , à M. de Fleury & à Mademoiselle Josse , qui en font la plus considérable partie ; car elle trouva moyen de faire venir ces lettres de Pologne , & d'en tirer des copies. La mere Angélique en ayant eu connoissance s'en plaignit dans une lettre du 13 juin 1654 à M. de Fleury confesseur de la Reine de

à Pologne (49) : „ Il faut , Monsieur , dit-elle , que je vous dise que la Providence a fait tomber entre mes mains un paquet de vous , adressé à Madame d'Aumont. Aussi-tôt je me doutai de ce que c'étoit , ne sachant que trop la vaine curiosité , aussi-bien que la vaine affection de nos sœurs pour voir tout ce que je fais , ce qui me le fit ouvrir. Je vous avoue que j'en ai senti une telle douleur , & une telle confusion , que si j'osois , je n'écrirois de ma vie à qui que ce soit “. On voit par-là que Madame d'Aumont étoit le canal dont é servoient les religieuses de P. R. pour avoir des copies des lettres que la nere Angelique écrivoit à la Reine de Pologne.

Quelques mois après la mort de cette vertueuse Dame , Dieu retira du nonde un solitaire de P. R. des champs , que sa grace y avoit conduit dix ans auparavant (50). Ce solitaire nommé Julien Giroust de Bessi , élevé chrétien- nement par ses parens , avoit toujours été très éloigné de toutes sortes de dé- eglemens , quoiqu'il se fût trouvé dans des occasions très dangereuses ,

1659.

CVIII.

Julien Gi-
roust de Bessi.
Sa mort.

(49) T. 2 . p. 504.

(50) Necr. 27 avr. p. 175.

1659.

ayant été page, & dans la profession des armes. Mais il ne surmonta pas de même la tentation de la gloire. Ce fut là son idole, & il s'y livra pendant quelque tems. Dieu néanmoins réservoit en lui des semences de la miséricorde qu'il lui vouloit faire, en lui conservant une grande disposition à avoir pitié de la misere des autres. Il en trouva une occasion éclatante dans la personne d'une jeune religieuse grande & bienfaite, qui étant restée seule dans son abbaie où la compagnie que commandoit M. de Bessi étoit entrée pour se loger, & ne sachant où se réfugier, vint se jettter à ses piés le conjurant avec larmes de la sauver de ce péril : il le lui promit & l'exécuta à l'heure même. Dieu ne tarda pas à récompenser cette bonne action par un effet admirable de sa Providence. Il se servit d'un moyen qui avoit mis M. de Bessi dans un'cas périlleux pour le délivrer de tous périls. Un démêlé très vif qu'il eut avec son Mestre de camp, au sujet d'une injustice qu'il lui avoit faite, lui fit prendre le parti de venir à Paris⁽¹⁵⁾ pour rendre compte à la Cour de ce qui s'étoit passé. Mais la miséricorde de Dieu le prévint ; il se sentit

(15) Il étoit alors en Italie.

tellement touché pendant sa route, qu'oubliant l'injustice qu'il avoit soufferte de la part d'un homme, il ne pensa plus qu'à chercher un état où il pût satisfaire à toutes celles qu'il avoit commises contre Dieu. Il fut si fidèle à cette résolution, qu'étant arrivé à Paris il ne vit pas un seul de ses amis, & alla directement à P. R., où il avoit une sœur religieuse, pour lui déclarer son dessein & lui demander son avis. L'orgueil n'étant point encore éteint en lui, il fut étonné, lorsqu'on lui dit qu'il ne pouvoit se retirer dans cette abbaie qu'en paroissant y rendre quelques services nécessaires à la maison. Mais à peine eut-il passé quelques jours dans le désert de Port-Royal, qu'il en comprit plus qu'on ne lui en avoit osé dire, & qu'il déclara que la paix & la douceur que l'on sentoit dans cette solitude, lui faisoient préférer d'y tenir le rang des derniers valets à celui de commander une armée. Ce sentiment demeura gravé dans son cœur depuis qu'il se fut fixé à P. R, en 1648, jusqu'à sa mort arrivée le 27 Avril 1659. Dès ce moment il se donna à Dieu sans aucune réserve. Son principal emploi fut de recevoir & de servir les hôtes. Le

1660.

changement que la grace avoit opéré en lui fut si parfait , qu'il ne se trouvoit jamais plus content que lorsqu'il se voioit occupé à rendre les derniers services à des personnes en qui il ne consideroit que Jesus-Christ.

cix. Pourrions-nous ne pas joindre à des

Innocent Fai
domestique
de P. R. Sa
mort.

morts si édifiantes celle d'un saint d'une condition bien inferieure aux yeux des hommes , mais dont la vie sainte & la mort furent aussi précieuses aux yeux de Dieu ? (52) Dans ce désert les domestiques le disputoient aux maîtres pour la piété & les rigueurs de la pénitence. Parmi ceux-là il en est peu qui aient mené une vie aussi pieuse & aussi austere qu'Innocent Fai , natif de Montigni qui servoit aux Granges en qualité de laboureur. Il menoit une vie très retirée, parlant rarement , jamais que de choses édifiantes , jamais oisif , toujours occupé ou à lire , ou à prier , ou à copier quelques endroits qu'il avoit lus afin de les mieux retenir. En labourant la terre & dans ses autres travaux , il récitoit beaucoup de prières qu'il avoit apprises par cœur. Pour favoriser son goût pour la retraite , on lui avoit donné une petite boutique , où il se retiroit les fêtes & dimanches , n'en

fortant que pour aller à l'église , ou pour visiter les pauvres & les malades qu'il savoit être dans la nécessité. Non content de donner aux pauvres tous ses gages , il vendoit ses petits fonds pour les soulager plus abondanment , & se dépouilloit lui-même pour les revêtir , leur donnant ses hardes , ses chemises , ses souliers ; ensorte qu'on le voioit quelquefois les piés nus pour s'être déchaussé en faveur de quelque pauvre. Quelques jours avant sa mort , un homme de condition lui ayant voulu faire là-dessus quelque remontrance , disant qu'il falloit qu'il fut fou pour ne pas penser à l'avenir , & qu'il pouvoit tomber malade , &c. ce bon domestique lui fit cette admirable réponse : *Monsieur quoique vous soiez plus riche que moi , je n'appréhende pas plus que vous de manquer de bien. Dieu pourvoira à l'avenir , je ne m'en inquiète point. Peut-être mourrai-je bientôt & que je ne dépenserai pas beaucoup dans ma dernière maladie ; cela ne me met point en peine.* Deux jours après il tomba malade , & le gentilhomme qui lui avoit parlé , fut fort surpris de se rencontrer au bout de huit jours , comme on alloit lui porter le saint Viatique. Il mourut le 16 jan-

1660.

vier âgé de trente-neuf ans (53), dont il en avoit passé huit aux Granges. Il fut enterré dans l'église de P. R., hors de la clôture réguliere, & son cœur au dedans. » Nous l'avons fait enterrer » dans notre église, dit la mere Angelique (54), & non pas au cimetiere » où on met les autres domestiques ; » & nous nous estimons plus honorées » que son corps y soit, que celui d'un » grand seigneur ». On reconnut après sa mort, par les marques imprimées sur son corps, jusqu'où il avoit porté les rigueurs de la pénitence. Il s'étoit fait lui-même une espece de haire du crin de ses chevaux avec de gros nœuds qui l'avoient tout meurtri, & il parut sur sa poitrine comme un trou enfoncé dans sa chair. Nous tirons tous ces faits édifiants du Nécrologe de P. R. & d'une lettre de la mere Angelique, qui en fait le détail à la Reine de Pologne, » persuadée que sa piété lui fera benir Dieu de ses miséricordes, qu'il fait paroître en tout tems, & sur tous » petits & grands, qui le cherchent en » vérité (55) ».

Nous ne pouvons nous dispenser de

(53) Il n'avoit que 26 ans, dit la mere Angel. Lett. 1011. T. 3. 2. Lett. 1011. Le Necrologe lui en donne 29.

(54) Lett. 1011. T. 3. 2. p. 474.

(55) Ib. p. 478.

parler encore d'une autre mort précieuse devant Dieu, arrivée le 30 septembre de cette même année. C'est celle de la sœur Marguerite de sainte Delphine d'Angennes morte postulante à P. R. à l'âge de seize ans. Nous seroit-il permis d'appliquer à cette vierge chrétienne ce que dit saint Ambroise de sainte Agathe, qu'elle est un sujet d'admiration pour les hommes, d'espérance pour les jeunes personnes, d'étonnement pour celles qui sont engagées dans le mariage, & d'imitation pour les vierges (56). Nous nous contenterons d'extraire de la relation de sa vie, de ses vertus & de sa mort, écrite par la mère Angelique de saint Jean (57), quelques-uns des traits les plus édifiants. La sœur Delphine fut élevée toute petite par Madame de Fontaineriant sa tante. M. son père, cadet de sa maison la destina à être religieuse ; elle y consentit & désira même de l'être dans le monastère de P. R. Mais M. son père prévenu par les faux bruits répandus contre cette sainte maison, s'y opposa. Les religieuses de P. R. la reçurent néanmoins en voyant l'extre-

1660.
cx.
Sœur Mar-
guerite de Ste
Delphine
d'Angennes.
Ses dispo-
sitions. Elle est
reçue postu-
lante à P. R.

(56) *Mirentur viri, non
desperent parvuli, stupeant
nuptæ, imitentur innuptæ.*

(57) *Vies édif.* T. 3, p.

1660.

me désir qu'elle en avoit, dans l'espérance que M. son pere se rendroit aux sollicitations de Madame la Maréchale de la Ferté. Elle y entra le 24 janvier 1659 : ce fut la premiere postulante que reçut la mere Angelique de saint Jean, qui depuis quinze jours avoit été nommée maîtresse des novices. Elle lui fait l'application de ces paroles de l'Ecriture : *La voie & le sentier par lequel Dieu conduit les justes, paroissent d'abord comme la lumiere de l'aurore, qui croît toujours jusqu'à ce qu'elle se change en un jour parfait* (58).

En attendant l'effet des sollicitations de M^{me}. la Maréchale de la Ferté, *Notre pauvre enfant ne vivoit pas*, dit la mere Angelique (59). La réponse du pere fut terrible ; il marqua expressément dans sa lettre que » quand il y iroit de tout » son bien & de sa vie, il ne souffri- » roit pas sa fille dans un lieu où il » prétendoit que son salut étoit expo- » sé ». Une telle réponse affligea beau- coup Mademoiselle d'Angennes, & lui fit répandre tant de larmes que les religieuses de P. R. eurent lieu de se convaincre de la sincere affection qu'elle avoit pour leur maison. » Avec

(58) Prov. 2. p. 18.

(59) Vies édif. p. 225.

» tout cela , elle s'affligea d'une ma-
» niere si douce & si sage , que cela
étoit encore plus touchant ». Elle pria
qu'on lui permit d'aller demander les
prieres de la communauté , & elle le
fit avec tant d'humilité & de larmes
qu'elle attendrit toutes les sœurs. Enfin
aifiant mandé à M. son pere que ,
s'il la faisoit sortir de P. R. , elle ne
feroit religieuse dans aucune autre mai-
son , il ne parla plus de la retirer , soit
que cette raison eut fait impression sur
lui , soit qu'il fût revenu de ses pré-
ventions.

La sœur Sainte Delphine reçut l'ha-
bit de postulante le premier dimanche
de Carême 1659. Pour entrer dans
l'esprit de l'Eglise en ce tems de pénit-
ence , elle désira de faire un renou-
vellement entre les mains de M. Sin-
glin. La mere Angelique de saint Jean
admiroit comment après avoir mené
une vie fort innocente dans le monde ,
dont l'air corrompt si-tôt & si aisément
les enfans mêmes , elle lui témoignoit
tant de douleur de sa vie passée & tant
de désir de satisfaire à Dieu qu'on auroit
jugé à l'entendre , qu'elle avoit un be-
soin extraordinaire de pénitence. Son
renouvellement finit au Jeudi saint
qu'elle communia avec beaucoup de

1660.

dévotion ; „ mais un peu sensible , car
„ dans les commencemens elle alloit à
„ Dieu par là , mais dans la suite elle
„ ne fut plus attachée qu'à Jesus-Christ
„ & à sa croix , sans autre consolation
„ que celle de savoir qu'elle faisoit sa
„ volonté en souffrant la privation de
„ tout .. On peut juger des lumières
de cette admirable fille , & du progrès
qu'elle avoit fait dans la vertu , par la
belle réponse qu'elle fit peu avant sa
mort à la maîtresse du noviciat , qui
s'entretenant avec elle , témoigna être
surprise qu'elle désirât la mort , elle
qui craignoit extrêmement de mourir
lorsqu'elle étoit tombée malade . „ Je
„ me suis , dit-elle , trouvée en des
„ dispositions toutes différentes en dif-
„ férens tems. Au commencement que
„ je fus ici , je ne craignois point de
„ mourir , parceque je ne me connois-
„ sois pas. Depuis , quand j'ai com-
„ mencé à me connoître & d'avoir aussi
„ plus de connoissance de Dieu , la
„ mort m'a fait peur , & j'ai appréhen-
„ dé d'aller paroître devant lui chargée
„ de péchés ; mais depuis les graces
„ qu'il m'a faites dans ma maladie &
„ que j'ai mieux compris la grandeur
„ de sa bonté & de sa charité infinies ,
„ la confiance a surmonté ma crainte &

» j'ai passé de-là jusqu'au désir de la
 » mort , parceque je la regarde comme
 » la fin du péché , & j'espere par elle
 » entrer dans la jouissance du souverain
 » bien pour le posséder toujours sans
 » craindre de le perdre jamais.

La mere Angelique de saint Jean attribue les grands progrès dans la vertu de cette S. postulante , à sa parfaite docilité d'esprit. Depuis le renouvellement qu'elle fit au carême , on la vit dit elle , avancer à grands pas dans la piété , & se livrer avec zèle à tous les exercices de la religion & surtout au travail pour lequel l'éducation du monde lui avoit inspiré quelque répugnance. Elle eut voulu faire elle seule ce que faisoient toutes les autres. Dès le commencement , son silence fut tel qu'il n'y avoit rien à désirer de plus , & qu'on eut pû la proposer pour modèle aux novices. Jamais la maîtresse des novices ne vit d'accroissement si sensible dans aucune autre. » Sans doute , dit-elle , parceque Dieu lui vouloit faire faire un grand chemin en peu de tems ». Il répandit sa grâce dans son esprit & dans son cœur , pour lui faire connoître & pratiquer ce qu'il vouloit qu'elle fit pour lui être vraiment fidelle. Elle renonça à

ext. Son amour pour le travail & le silence.

1660.

l'amitié trop humaine qu'elle avoit pour une cousine nommée Fontaineriant, qui étoit à P. R., laquelle lui faisoit quelquefois commettre des fautes contre la loi du silence.

Le 23 octobre 1659, elle fut attaquée d'une violente toux suivie d'un grand crachement de sang, à la suite duquel elle eut une foibleesse dont elle fut effraiee. Dans cet état elle témoigna quelque empressement pour avoir auprès d'elle la maîtresse des novices ; mais peu après elle en eut scrupule, & lui dit : *A quoi pense-t-on ?*
Que cela est pitoiable ! Croire aller mourir, & chercher pour appui une creature, lorsqu'on n'a affaire qu'à Dieu ! Ce crachement de sang lui reprit plusieurs fois, de sorte que le médecin dit qu'on ne pouvoit répondre qu'elle n'en fût suffoquée, s'il revenoit avec la même abondance. En conséquence elle se confessa & pria les religieuses de demander à Dieu qu'il fit cesser le crachement de sang afin qu'elle pût communier : elle fut exaucée, le crachement de sang cessa pendant que la communauté s'assembloit, & elle reçut le Viatique à dix heures du soir. Depuis qu'elle l'eut reçu, elle perdit beaucoup de la crainte qu'elle avoit de

la mort , & demeura dans une grande paix & très soumise à tout ce que Dieu ordonneroit : elle passa même jusqu'au désir de la mort & à la joie de la voir approcher. Dans sa maladie elle gardoit un silence si exact , qu'elle ne le rompoit que pour découvrir ses fautes & ses peines à la maîtresse des novices : elle se nourrissoit continuellement de la parole de Dieu, dont elle ne laissoit rien tomber par terre , & qu'elle respectoit autant que l'Eucharistie , ayant soin de s'en nourrir par une méditation & une pratique continue.

Sa docilité & sa simplicité à ne rechercher que Dieu sans aucun retour sur quoi que ce fût , étoit sa grace particulière. L'historienne de sa vie assure qu'il n'y avoit aucune chose , ni grande , ni petite , où elle eût réservé quelqu'attache à son propre sens & où elle ne fût entrée parfaitement dans les sentiments qu'on lui disoit qu'elle devoit avoir , & cela , non par une simple soumission d'esprit , mais par un véritable sentiment du cœur , qui lui faisoit connoître & aimer la vérité au moment qu'on la lui découvroit. Son unique étude étoit de devenir humble & non savante. Jamais elle ne témoigna la moindre envie de lire aucun livre que

1660.

ceux qu'on lui donnoit , ni d'avoir plus de tems qu'on ne lui en donnoit pour lire & pour prier. Elle avoit un zèle ardent pour Dieu , toujours couvert du voile de la modestie. Aïant appris qu'une personne de sa connoissance avoit commis une faute qui pouvoit causer du scandale , elle en eut une si vive douleur , que la maîtresse des novices fut obligée de la consoler ; mais elle lui fit cette belle réponse : *A quoi serois-je bonne en l'état où je suis , incapable de toutes choses , si je n'avois au moins des sentimens de douleur pour les intérêts de Dieu & de son Eglise.* Elle eut encore besoin d'être consolée dans la douleur vraiment chrétienne qu'elle eut de voir que sa cousine de Fontaineriant en quittant P. R. se privoit des plus grands avantages , & alloit se trouver exposée aux périls du monde (60).

La docilité de son esprit étoit si grande , que quelque desir qu'elle eût d'être religieuse , non-seulement elle se rendit aux raisons qu'on lui donna pour lever ses peines , mais qu'elle fut en état de donner des leçons à d'autres sur ce sujet , „ Pour „ elle , porte la relation de sa vie , elle

(60) Vies édif. T. 3 , p. 236.

» attendoit le jour de sa mort , com-
» me le jour de sa profession , & elle
» disoit qu'elle en trouveroit la céré-
» monie encore plus belle , parcequ'el-
» le ne finiroit point.

Si son amour pour Dieu & pour la vérité paroissoit dans cette grande docilité d'esprit , il se manifestoit encore davantage dans la charité qu'elle avoit pour le prochain , qui est la véritable preuve de l'amour qu'on a pour Dieu. Cette disposition a été telle en elle , que quelqu'exacte qu'elle fût à rendre compte de ses fautes & de ses peines , jamais elle n'a témoigné avoir le moindre ressentiment , même involontaire , de quoi que ce soit qu'on lui eût fait. Elle étoit si insensible à tout ce qu'on auroit pu faire pour lui causer du chagrin , qu'on auroit jugé qu'elle ne s'en appercevoit pas. Sa charité lui cachoit les défauts du prochain , & ne lui faisoit voir que ce qu'il y avoit de bon.

» Je n'ai rien dit en particulier de
» son humilité , dit la mere Angeli-
» que de saint Jean ; parcequ'elle en
» avoit trop pour la faire paroître en rien
» qui se put rendre remarquable , excepté
» que cette vertu étoit répandue dans toute
» sa conduite , & paroissoit l'ame de toute
» ses actions.

CXII.
Sa charité
pour le pro-
chain. Son
humilité.

1660.

CXIII.

Son amour
pour la pénitence.

Sa mort.

L'amour de la pénitence étoit si grand en elle , que comme on ne voulut point lui permettre de suivre son inclination en ce point , & qu'on l'admit même au régime des malades pendant le carême de 1660 , elle s'adressa à Dieu , afin qu'il fût son juge , le priant qu'elle pût donc être malade , puisqu'elle vivoit comme une malade , afin que tant de soulagemens lui devinssent nécessaires , & qu'elle pût faire pénitence en quelque chose. Soit que Dieu l'eût exaucée , soit que ce fût un effet de la saison , le crachement de sang , qui avoit cessé depuis environ deux mois , la reprit vers la mi-carême. Depuis ce tems , son corps s'affaiblit de jour en jour , mais l'esprit se fortifioit: Son amour , son zèle pour Dieu , son détachement de la terre , qu'elle regardoit comme sa prison , croissoient de plus en plus. Elle souffroit sans cesse après le moment heureux auquel la mort devoit l'affranchir du péché & l'unir à Dieu pour toujours. Lorsque M. Hamon dit , après avoir examiné son état , qu'on feroit bien de lui donner l'Extrême-Onction ; elle prit un visage gai , & joignant les mains en le regardant : *Hélas ! Monsieur , lui dit-elle , la bon-*

ne nouvelle que vous m'apportez au-jourd'hui ! la fête sera donc pour moi (61). *Quoi tout de bon ?* Elle répéta plusieurs fois : *Tout de bon, tout de bon ; la bonne nouvelle !* Ce même jour Mademoiselle de Roannès étant montée à sa chambre, dès que la malade la vit, elle lui dit : *Mademoiselle venez vous prendre part à ma joie, & avez vous appris la bonne nouvelle qu'on m'a dit aujourd'hui ? car c'est tout de bon que je m'en irai à Dieu, & le médecin a jugé qu'on devoit me donner l'Extrême-Onction ?*

On différa cependant quelques jours pendant lesquels elle se prépara avec beaucoup de piété à recevoir ce Sacrement, le regardant comme l'accomplissement de sa pénitence. La maîtresse des novices lui ayant demandé si elle vouloit qu'on fit entrer son confesseur, elle répondit avec beaucoup de simplicité, qu'il n'y avoit que huit jours qu'elle s'étoit confessée, & qu'elle ne fentoit rien qui lui fit peine, quoiqu'elle eût toujours beaucoup à s'humilier devant Dieu. Après l'Extrême-Onction, elle étoit dans la joie & se répandit en actions de graces,

(61) C'étoit la fête de sœurs devoient prendre Sainte Madeleine, & deux l'habit ce jour là.

1660.

disant qu'elle avoit reçu tout ce qu'elle pouvoit attendre de Dieu en cette vie, & qu'elle ne désiroit plus que la consommation de sa miséricorde & son entiere délivrance. La mere Angelique lui aïant dit , pour l'éprouver , qu'en reconnoissance de tant de graces , il y auroit plus de perfection de sa part à se soumettre à la volonté de Dieu , soit qu'il prolongeât ses souffrances , soit qu'il lui rendît la santé : Quoi , répondit-elle en changeant de visage , faut-il que je regarde encore la vie ? » Faut-il qu'après que Dieu m'a fait la grace , non - seulement de m'en détacher , mais même d'avoir de la joie de la perdre , je retourne quand je suis prête à en sortir , pour penser à vivre lorsque j'attens la mort » ? Elle se rendit néanmoins , & prorit à Dieu qu'elle ne voudroit plus que ce qu'il voudroit. Mais quand elle se sentit défaillir ; *N'est-il pas vrai , ma sœur ,* dit-elle à la mere des novices , *que ce que j'ai promis à Dieu n'empêche pas que je ne me doive réjouir de ce que mon heure approche ?*

Dieu l'éprouva dans les dernieres semaines par des sécheresses qui lui furent très pénibles , & qui furent le seul mal dont elle se plaignit. Mais

ses plaintes ne tomboient que sur elle-même & elle ne s'en prenoit qu'à sa négligence & à son insensibilité pour les choses spirituelles.

Enfin ce jour qu'elle désiroit depuis si longtems, s'approcha ; la maîtresse le lui ayant annoncé, elle lui demanda si c'étoit tout de bon que cette heure bienheureuse viendroit bien-tôt. La maîtresse lui ayant répondu que M. Hamon ne lui donnoit plus que quelques jours ; „ *Est-il possible*, dit-elle ? *Hélas ! que vous me consolez ! Quoi, je n'ai plus que quelques jours ! ma sœur, m'y puis-je attendre ? si cela est, je ne m'ennuierai plus : car enfin ce n'est donc plus que quelques jours qui me restent : hé ! quand sera-ce que vous me direz qu'il ne me reste plus que peu d'heures ?* „ S'étant apperçue que les larmes couloient des yeux de la maîtresse, elle lui dit : „ Pourriez „ vous bien, ma sœur, avoir regret „ de moi ? Il me semble qu'après tou- „ tes les marques que vous m'avez „ données d'une véritable affection, „ je vous ferois tort de croire que „ vous ne voulussiez pas prendre part „ à la plus grande de toutes les gra- „ ces que je recevrai jamais de Dieu, „ qui sera celle de me délivrer du pé- „ ché „.

1660.

En s'entretenant avec une sœur qui la veilloit, sur le bonheur & la consolation de la mort ; » Je ne fais, dit-elle, comment on peut prendre d'autre satisfaction dans le monde, que celle de penser comme bien nous ferons heureuses, quand Dieu nous en retirera.

Deux ou trois jours avant sa mort, elle dit à la maîtresse, pour témoigner sa reconnaissance : *N'aurez vous pas plus de joie à m'offrir à Dieu qu'une autre ? Car je suis votre pauvre, & vous m'avez reçue comme cela ; je suis la pauvre de la maison.* Elle se regardoit effectivement comme telle, & c'est dans cet esprit qu'elle recevoit les services qu'on lui rendoit. *Je fais bien*, dit-elle un jour à la maîtresse, *que c'est Jesus-Christ que vous servez : c'est pourquoi je n'ose y trouver à redire.*

Le 10 septembre, la maîtresse des novices alla la voir avec la petite Demoiselle d'Albert, & lui dit qu'il étoit utile aux enfans d'avoir quelque impression dans les sens de ce que c'est que la mort : sur quoi la moribonde se tournant vers la Demoiselle la regarda en souriant, & lui dit : *Ce que vous voiez, Mademoiselle, est bien au-*

tre chose que l'entrée de la Reine que tout le monde s'empresse de voir (62).

1660.

La maîtresse après lui avoir lû différens endroits de l'écriture , auxquels elle étoit aussi attentive que si elle n'avoit point eu de mal , lui demanda quelle réponse elle vouloit qu'on fit à la lettre d'une de ses sœurs qui étoit novice dans une abbaie d'Auvergne: elle répondit : *Que je meurs la plus contente du monde , & que je ne lui souhaite point d'autre bonheur , que d'être une parfaite religieuse , parceque je n'en connois point de plus grand.*

Lorsqu'on la vit tout-à-fait dans l'agonie , vers les deux heures après midi , on fit entrer M. Singlin , & on appella la communauté. La moribonde voiant la mere Angelique , lui dit ces paroles : *Je m'en vais être jugée : Oui ma fille , répondit la mere , mais ce sera votre Sauveur qui sera votre juge.* La malade répliqua : *Hélas je n'espere qu'en sa miséricorde !* C'étoit cette miséricorde & cette bonté de Dieu , qui lui donnoit tant de confiance. M. Singlin dit les prières de l'agonie & quelques autres , après quoi on dit le

(62) Louis XIV & la Reine avoient fait depuis peu leur entrée à Paris,

1660.

Te Deum, selon le desir de la malade, qui de ses mains mourantes prit le livre, & montra l'endroit où il étoit. Au bout d'un quart d'heure, sentant qu'elle alloit passer, elle dit ; *Je meurs* : & étendant la main du côté de M. Singlin, elle lui fit signe de lui donner sa bénédiction. Ce fut sa dernière action, n'ayant plus fait depuis que quelques soupirs, si doucement qu'on eut peine à remarquer le dernier. Telle fut la mort bienheureuse de la sœur sainte Delphine d'Angennes, arrivée sur les trois heures & demie après midi le 30 septembre 1660. Rien n'a jamais été plus semblable que la vie & la mort de cette heureuse fille. La mère Angélique, qui avoit trouvé en elle de quoi satisfaire l'idée qu'elle avoit de la perfection d'une ame qui cherche vraiment Dieu, dit lorsqu'elle fut morte : *Qu'après les articles de foi, elle ne croioit rien de plus certain, sinon que cette ame étoit avec Dieu.* Ce qui mérite sur tout notre attention dans cette sainte fille, c'est cette grande simplicité, son don particulier, qui l'a fait arriver à une si haute perfection qu'on ne lui connoissoit aucun défaut.

La mort de cette vierge chrétienne, ainsi que celles de M. le Maître, de la mere des Anges, de Madame d'Aumont, de la sœur Anne Marie de sainte Eugenie Arnauld d'Andilly (63), arriverent dans un tems tel qu'on peut dire que Dieu leur épargna bien des douleurs & des déchiremens de cœur, auxquels furent exposés ceux qui résistoyent, par les agitations & les violentes secousses qu'essuia P. R. Satan avoit demandé cette sainte maison pour la cribler, & Dieu par des jugemens qui sont impénétrables, permit qu'elle le fût, & que les personnes qui le servoient avec tant de fidélité fussent opprimées par des gens charnels; que les saints fussent foulés aux piés; de pieux solitaires dispersés; des vierges chrétiennes enlevées de leur sanctuaire; de jeunes enfans arrachés des mains de ceux & de celles qui leur donnoient l'éducation la plus

(64) La sœur Anne Marie de Ste Eugenie avoit l'esprit solide dans sa simplicité, & elle pratiquoit avec soin & humilité les exercices du cloître. Aïant rempli sa course en peu de tems, elle mourut faintement le 7 octobre 1660. Elle avoit fait profession

en 1658, & avoit été envoiée à P. R. des Champs en 1659, d'où la sœur Euphémie Pascal écrivit sur sa mort une très-belle lettre à la sœur Angélique de S. Jean. Mem. 3 part. T. 3, IX Rel. p. 597.

1660.

chrétienne. Avant que d'entrer dans le détail de ces violences, il faut remonter à la source & reprendre ce qui en fut le prétexte.

Fin du troisième Volume.

TABLE

TABLE ALPHABETIQUE

*DES PRINCIPALES MATIERES
Contenues en ce troisième Tome.*

A

ALBAIN (Marquis d') élève de P. R. Son éloge , sa mort , 343.

Angennes (sœur Marguerite de sainte Delphine d') postulante à P. R. Ses dispositions , 559 , &c. Oppositions qu'elle éprouve da la part de M. son pere pour entrer à P. R. , 559. Son amour pour le travail & le silence , 563. Ses sensimens au lit de la mort , son humilité , sa charité pour le prochain , son amour pour la pénitence , sa mort chrétienne , 562 , &c.

Arnauld (Angeli- que) Abbesse de P. R. Elle pense à réta-

blir P. R. des Champs , elle en obtient permission de l'Archevêque de Paris , 1 , &c. Elle sort de P. R. de Paris , 9. Son arrivée à P. R. des Champs , ses travaux à former ses religieuses , 10 , &c. Abbregé de ses instructions 13 , &c. Elle est élue Abbesse pour la troisième fois , 19. Sa conduite pendant la guerre civile de Paris , 51. Elle reçoit dans son monastere différentes personnes qui y viennent chercher un asile , 53 , 51. Sa charité envers les gens de la campagne 54 , 55 , Sa charité est récompensée , 56 , &c. Son

Tom. III.

Bb

attention pour les religieuses de P. R. de Paris pendant la guerre civile , 63. Elle écrit à la Reine de Pologne sur la mort de Madame le Maître sa sœur , 125. Elle est continuée Abbesse , elle fait rehausser l'Église & rebâtir les dortoirs de Port-Royal des Champs , 146 , 147. Elle est obligée de revenir à Paris avec toutes ses religieuses pendant la guerre des Princes 149. Sa charité envers toutes sortes de religieuses qu'elle reçoit dans sa maison pendant cette guerre , 150 , &c. Sa conduite dans l'affaire du Pere Brisacier ; elle écrit à ce sujet à M. l'Archevêque de Paris , 178 , 179. Sa soumission aux ordres de la providence , 216. Sa disposition à l'occasion des menaces de la persécution , 217 , &c. Son interrogatoire par M. Aubrai Lieutenant Civil , 349 , &c. Elle rend témoignage à la

ferveur de ses religieuses à la vue de la persécution , 357. Ses paroles édifiantes dans les tems de trouble , 358 , 359. Sa foi & sa force à la mort de M. le Maître , 527.

Arnauld (Anne Eugenie de l'Incarnation) religieuse de P. R. Ses talents pour l'éducation des enfans , 208 , &c. sa mort ; idée qu'on avoit de sa vertu , 212.

Arnauld (Antoine) Docteur de Sorbonne : il écrit à la mere Agnès sur la mort de Madame le Maître , 120 , &c. Sa lettre pour se justifier & tout R. R. contre les calomnies de ses adversaires , 188 , &c. Son zèle à soulager & encourager les malades 201. Il écrit l'apologie de Jansenius , 244. Son apologie pour les saints Peres , 245. Il commence la traduction du nouveau testament appellé de Mons 313 , &c. Son ouvrage de la perpétuité de la foi , 313. Il écrit

TABLE DES MATIERES 579

au sujet du refus de l'absolution fait au Duc de Liancourt, 314, &c. Sa seconde lettre sur le même sujet, 318. Il justifie la soumission qu'il avoit rendue à la bulle contre les cinq propositions, 318, 319. Son affaire en Sorbonne, 321, &c. Il écrit à Alexandre VII, au sujet de cette affaire, 322. Il est jugé en Sorbonne, 324 325. Il proteste contre le jugement : injustice de la Sorbonne envers M. Arnauld 326, &c. Dispositions de ce Docteur en cette rencontre, 332.

Arnauld (Madeleine Christine) religieuse de P. R. Sa mort, son éloge, 68, 69.

Aubrai (Monsieur) Lieutenant civil. Il reçoit ordre de faire visite à P. R. des champs, il interroge M. Charlet & M. Bouilli, 348, 349. Il fait subir un interrogatoire à la mere Angelique, 349, &c. Il fait visite aux Troux & au Chénai, 356.

Aumont (Madame d') Ses vertus & sa mort, 547, &c.

B

BAGNOLS (Monsieur de) Sa conversion, 499. Ses soins pour l'éducation de ses enfans, 500. Sa soumission pour son directeur, 500. Usage qu'il fait de son bien, 500, 501. Son amour pour la justice, 502. Il pense à la retraite, 503, 504. Ses différentes vertus, son éloge par M. Fontaine, 505, &c. Sa mort ; Dieu fait connoître la sainteté de son serviteur, 515, 517. Regrets que cause sa mort, 497.

Baudran (Mademoiselle) Elle est guérie subitement par la sainte Epine, 402.

Bernard (Demoiselles) Elles se retirent à P. R. leurs vertus, leur mort, 473, &c.

Bourzeis (Monsieur) note sur sa vie, 315.

Brisacier (le pere)

B b ij

Jesuite , ses calomnies contre P. R. , 177. Son livre est censuré par M. l'Archevêque de Paris , 180, &c. Il est fait Recteur à Rouen & Supérieur à Paris, 186.

E

E TAMPES (reli- gieuses d') Occasion & maniere dont elles furent reçues à P. R. , 161, &c.

C

C ASUISTES relâchés , ils sont mis à découvert par M. Pascal , 444 , &c. Dénoncés par les Curés de Rouen , de Paris , 459 , &c. Censurés par la Sorbonne & les grands Vicaires de Paris , 464 , 465. Condamnés par plusieurs Evêques & le Pape même , 466 , &c.

Cornet (Monsieur) Exjesuite , fabrique cinq propositions & les propose en Sorbonne pour être examinées , 245.

D

D OMAT (M.) ses talens , sa piété , 438 , 439.

F

F A 1 (Innocent) domestique de P. R. , sa vie sainte & austere , sa mort , 556 , 557.

Felix (M.) chirurgien du Roi , envoié deux fois à P. R. par la Reine pour examiner le miracle opéré sur Mademoiselle Perrier , 382 , 391.

G

G AILLARD (Ca- therine de l'Assomption) sœur converse de P. R. Son zèle , sa mort , 481.

Giroust de Bessi (M. Julien) solitaire de P. R. Occasion de sa retraite , sa mort , 553 , &c.

Gondi (Jean Fran- çois) Archevêque de Paris , il censure *le jan-*

TABLE DES MATIERES

Jansenisme confondu par le pere Brisacier, 180, &c. Il envoie sa censure à M. Arnauld Evêque d'Angers, 185. 581 pour demander la condamnation des cinq fameuses propositions 247.

Gondrin (Louis-Henri) Archevêque de Sens, il écrit une belle lettre à Innocent X avec plusieurs de ses confrères au sujet du jansenisme, 253, &c.

Guilbert (M.) Curé de Rouville en Normandie, il est attitré à Paris par M. de Barcos pour enseigner la théologie scolaistique à M. de Saci ; il est détourné de résigner sa cure à Labadie 94, &c. Solidité & onction de ses sermons, 411. Avis important qu'il donne à Madame Perrier, 414.

H

HABERT (Monsieur) Théologal de Paris, il déclame le premier contre l'*Augustinus* de Jansenius, 243. Il répond à l'apologie de Jansenius faite par M. Arnauld, 244. Sa lettre à Innocent X

J

JANSENIUS (M.) Evêque d'Ypres, sa naissance, ses études, 225, &c. Il se lie d'amitié avec M. de saint Cyran, 227. Ses différentes dignités, 228, 229. Sa mort, 230. Son éloge par M. Lancelot, 231. Son livre intitulé *Augustinus*, 232, &c. Ce livre devient public malgré les Jésuites, 237. On écrit pour & contre, 238, &c. Bulle d'Urbain VIII contre ce livre, 242. Voiez ce qui concerne cette dispute, 243, jusqu'à 300.

Jésuites (enfans d'Ignace de Loyola) leurs efforts pour empêcher la publication de la censure contre leur confrère Brisacier 184. continuent de calomnier P. R. 187, convaincus d'être calomniateurs publics, 180, &c. Ils prennent occasion

du livre de Jansenius pour détruire P. R., 225. Rendent Jansenius odieux à Rome, 241. Leur triomphe à la censure de M. Arnauld ; ils sont couverts de confusion, 334, &c.

L

LAUNOY (M. de) Docteur de Sorbonne, écrit contre la censure portée contre M. Arnauld, 330, &c.

Liesse (religieuses de) Elles sont exposées pendant la guerre des Princes, reçues à P. R., 151, 152. Obtiennt de prendre l'habit de P. R., 153. Retournent à Liesse 155, note.

Luine (la Duchesse de) Son éducation, son mariage, 129. Elle gagne son mari à la piété, 130. Ses vertus, 131, &c. Ses lumières sur la science du salut, 134, &c. Sa soumission à la volonté de Dieu, son détachement des biens sensibles, 137, &c.

Ses sentimens édifiants dans sa dernière maladie, sa mort, 141, &c.

M

MAITRE (Madame le) religieuse de P. R. Ses vertus en religion, 113, &c. Sa lettre édifiante écrite au lit de la mort à Mademoiselle de Longueville, 116, &c. Sa mort, circonstances de sa mort, 120, &c.

Maître (Monsieur le) Avocat, sa peine à se soumettre à la conduite de M. de Saci, 102. Il réfute les calomnies avancées contre P. R., 215. Son mémoire pour justifier P. R. 301. Son occupation après son retour à P. R., 471, &c. Il se prépare à la mort d'une maniere particulière, 520, &c. Sa mort, 525. Son éloge, 526. Instructions solides de M. le Maître pour écrire sur la religion, 528, &c.

Maubuison (Abbaye de) Etat de ce

monastere , lorsque la mere des Anges Sui-
reau en prit possession 21, &c. Les religie-
uses se réforment , 26. Particularité sur la vie
& la mort de plusieurs religieuses de cette Ab-
baie , 28 , &c. Eton-
nement & affliction
des religieuses en ap-
prenant la démission
de la mere des Anges ,
43 &c.

Miracles opérés à
P. R. sur Mademoiselle
Perrier par la sainte
Epine , 370 , &c.
Autres miracles par la
sainte Epine , 400 , &c.
Opérés par la mere des
Anges , 546 , 547.

Montdidier (religieuses de) Histoire
de deux religieuses de
Montdidier à Mau-
buisson , 38.

Morant (Madame)
Abbesse de Gif ; elle
abdique son Abbaie
pour se retirer à P. R.
220 , 221.

P

Pascal (M.) pe-
re de M. Blaise Pascal
sa génération , 405. Il

se retire en Auvergne
par la crainte d'être
mis à la bastille , il va
voir le Cardinal de
Richelieu avec sa fa-
mille , 406 , &c. Il
est fait Intendant de
Normandie , 408. Oc-
casion de sa conver-
sion , 410 , &c. Il re-
fuse de consentir à l'en-
trée en religion , de sa
fille ; sa mort , 415 , &c.

Pascal (M. Blaise)
fait usage du miracle
opéré sur Mademoiselle
Perrier , contre les
ennemis de P. R. 392.
Raison particulière
pour laquelle il fut
touché de ce miracle ,
393. Occasion de ses
pensées sur les mira-
cles , sa lettre à Ma-
demoiselle de Roan-
nès , 394 , &c. Il est
fusité de Dieu pour
confondre les ennemis
de P. R. , 404. Son
éducation , ses progrès
dans les sciences hu-
maines , 404 , &c. Il
se distingue en Nor-
mandie par la vivaci-
té de son esprit , 408 ,
409. Sa conversion ,
412. Il s'engage in-
sensiblement dans le

monde & s'oppose à ce que sa sœur entre en religion, 417, 418. Il est rappelé à Dieu par le ministère de sa sœur ; divers événemens qui précédent sa conversion ; sa vision, 419, &c. Il se met sous la conduite de M. Singlin & prend le parti de la retraite, 423. Sa conversion cause une grande joie à P. R. entrevue de M. Pascal & de M. Saci, 426, &c. Son dessein d'écrire contre les athées, 439. Il assiste aux conférences sur la traduction du nouveau testament de Mons, 440. Il écrit les lettres provinciales, comment il s'y engagea, 441, &c. Il ne s'en est jamais repenti, 457 &c.

Pascal (Jacqueline) religieuse de P. R. Réflexion édifiante de la sœur Pascal sur le miracle de Mademoiselle Perrier, 376. Sa naissance, 405. Son esprit ses talens, 406, &c. Elle est attirée à Dieu par son frère, 413. Entre à P. R. & y fait profession, 417. Sa

lettre à son frère retiré à P. R., 424, 425.

Perrier, (Mademoiselle) pensionnaire à P. R. Miracle opéré sur elle par l'attouchement d'une sainte Epine, circonstances de ce miracle, 360...392.

Perrier (Madame) sœur de M. Blaise Pascal, occasion de sa conversion, sa vie édifiante, 413, 414.

Port-Royal (religieuses de) celles du monastère de Paris sont obligées pendant la guerre civile de se retirer dans une maison près des grands Augustins pour se mettre en sûreté ; elles y vivent aussi & plus régulièrement que dans leur cloître, 64, &c. Celles de P. R. des Champs reviennent à Paris pendant la guerre des Princes, 149. Elles retournent à P. R. des Champs, 213. P. R. est menacé de sa ruine totale, 214, 215. Calomnies répandues contre P. R., 336. &c. La ferveur augmente dans les religieuses à la vue de la

TABLE DES MATIERES. 585

persécution, 357, &c.
Orage prêt à fondre sur P. R., 369. Miracles faits en faveur de P. R., 398, &c. La persécution contre P. R. est suspendue, 469. Il est affligé par les maladies, 495. Douleur de P. R. à la mort de M. de Bagnols, 498, 514; à celle de M. le Maître, 526.

P. R. (Solitaires de) ils veillent à la conservation de P. R. des Champs pendant la guerre civile, 70. Leur nombre s'augmente, 71, &c. Leur régularité ne s'affoiblit point par la multitude, 73. Leur amour pour la retraite, 75, &c. Leurs travaux pendant la guerre des Princes, 167. Ils portent les armes pour défendre le monastère contre toute insulte de la part du soldat; ils doutent s'il ne leur est pas permis de repousser la force par la force; ils se soumettent à la décision de M. de Saci, 169, &c.

Ils sont calomniés par un Archevêque, 175. Petite division entr'eux au sujet de M. Hamon, 201, &c. Détail des solitaires, 302, &c. Ils sont forcés de quitter P. R., 342. y reviennent, 470. Pontchâteau (Sébastien Joseph du Cambout de) Sa conversion, 346.

Potherie (M. de la) Il envoie une sainte Epine à P. R. 371, &c. Sa lettre à la mère Agnès touchant le miracle opéré sur Mademoiselle Perrier, 377. Il envoie de nouveau sa sainte Epine à P. R. Lettre qu'il écrivit en cette occasion à la mère Agnès, 399.

R

REGINALD (le pere) Dominicain, son écrit dans lequel il explique les cinq propositions attribuées à Jansenius, au sens des Thomistes, 265, &c.

Retz (Cardinal de) Il donne M. Singlin

598 TABLE DES MATIERES.

pour Supérieur aux religieuses de P. R. 482. Son estime pour les gens de bien , sa liaison avec P. R. ; on en fait un crime aux habitans de ce désert , leur justification par Monsieur Racine, 484 &c.

Richer (Monsieur) Avocat , sa passion violente contre P. R. , 430 , sa conversion , 431. Il se retire à P. R. , sa mort , 434 , 435.

Roannès (Artus Gouffier Duc de) Il se donne totalement à Dieu à l'exemple de M. Pascal son ami ; sa piété ; son amitié pour Port-Royal , 436 , 437.

SAcé (M. le Maître de) Ses talents , ses qualités , 91 , &c. Il étudie les questions de l'école sous M. Guillebert , 95. Accompagne M. Arnauld dans sa retraite , 96. Son occupation actuelle , 97. Il est fait prêtre , 98 , &c. Proposé aux solitaires de P. R. pour

confesseur , 101 , &c. Sa fermeté à la mort de sa mère , 127. Son état au milieu des armes que les solitaires sont obligés de porter pendant la guerre des Princes ; sa décision sur cette prétendue maxime , qu'il faut repousser la force par la force , 171 , &c. Esprit de paix de M. de Saci ; son talent admirable pour concilier les esprits , 201 , &c. Son entrevue avec M. Pascal , 426 , &c. Sa disposition à la mort de M. le Maître son frère , 502.

Sandoine (Marie de l'Incarnation) religieuse converse de P. R. ; sa mort , 481.

Sericourt (M. le Maître de) pense à se faire Chartreux , 107. Son amour pour la pénitence , sa mort , 109 , &c.

Serre (la) religieuse de Maubuisson , son caractère , sa conversion , 30 , &c.

Singlin (Monsieur) est l'instrument dont Dieu se sert pour la conversion d'un grand

TABLE DES MATIERES. 587

nombre d'ames, 79, &c. Est interdit, 83, Ecrit à M. de Paris pour se justifier, 85, &c. Est rétabli, 87. Il continue à prêcher avec le même zèle, 90. Propose aux solitaires de P. R. M. de Saci pour confesseur, 101. Il est fait supérieur de P. R.; sa visite en cette qualité, 482.

Suireau (La mere des Anges) Sa manière de gagner les esprits à Maubuisson, 21, &c. Elle y forme un noviciat & réforme les anciennes professes, 24, &c. Elle prend connoissance de l'état des villages dépendant de l'Abbaie de Maubuison, 33. Sa charité pour les pauvres, 34, Son don particulier pour consoler les affligés, 35, &c. Elle refuse pour sa coadjutrice une fille naturel-

le de M. le Duc de Longueville, 39. Se démet de son Abbaie, 40, &c. Affliction que cause sa sortie de Maubuisson, 44, &c. Elle revient à P. R. de Paris, son humilité, 48, &c. Est élue Abbesse de P. R., 222. Son recours à Dieu à la vue de l'orage prêt à fondre sur P. R., 369. Sa dernière maladie, ses paroles édifiantes, sa mort, 531, &c. Miracles opérés par son intercession, 546

T

TERRIER (la mere religieuse de Maubuisson, sa mort), 29, 30.

V

VILLENUVE (M.) élève de P. R. ses bonnes qualités, ses talents, sa mort, 344, 345.

Fin de la Table des Matieres.

E R R A T A.

- P**AGE 94, dans la note, p. mettez *V.*
 Pag. 155, note, col. 1, l. 20, *mai*, lis. *avril*.
 Pag. 260, l. 18, *Cechini*, lis. *Cenchini*.
 Pag. 272, lig. 21, *ions*, lis. *tions*.
 Pag. 279, lig. 21, *s'ensuiven*, lis. *s'ensuivent*.
 Pag. 299, lig. 8, *pati*, lis. *parti*.
 Pag. 316, lig. 3, *Oliver*, lis. *Ollier*.
 Pag. 379, lig. 4, *le 11 mars*, lis. *le 3^e mars*.
 Pag. 384, lig. 24, *écrivte*, lis. *écrite*.
 Pag. 437, not. lig. 2, col. 1, *en 1667*, lis. *en 1657*.
 Pag. 462, lig. 24, *ur*, lis. *sur*.
 Pag. 488, dern. lig., *ma*, lis. *mal*.
 Pag. 506, lig. 27, *pius*, lis. *plus*.
 Ibid. lig. 28, *offroit Dieu*, lis. *sez offroit à Dieu*.
 Pag. 507, dern. lig. *il devoit*, effacez *il*.
 Pag. 518, lig. 4, *Robet*, lis. *Robert*.
 Pag. 550, lig. 10^e *dee*, lis. *des*.